

Université de Nantes  
Faculté de Droit et des Sciences politiques  
Unité de recherche Droit et Changement social  
UPRES-A CNRS 6028

---

# L'exécution par l'administration pénitentiaire des mesures de milieu ouvert

## *Rapport final*

*Novembre 2000*

*Recherche subventionnée par le GIP « Mission de recherche Droit et Justice »*

## **Note sur le rapport de recherche**

*L'exécution par l'administration pénitentiaire  
des mesures de milieu ouvert*

**(A-M. FAVARD, R. OTTENTENHOF)**

Ce rapport de fin de contrat de recherche comporte 234 pages dont 27 de bibliographie et annexes diverses. Il s'agissait essentiellement d'oeuvrer à la connaissance des populations prises en charge par l'administration pénitentiaire en milieu ouvert. Cette recherche repose sur l'analyse statistique de dossiers de condamnés, sur la rencontre avec quelques membres de l'administration pénitentiaire et sur 6 cas d'analyse psychopathologique de condamnés, le tout étant effectué sur trois CPAL de province.

En premier lieu sont présentés ce que les auteurs appellent les "trous noirs", c'est à dire les carences informatives dans les dossiers des personnes suivies et une analyse descriptive de la population étudiée. Puis ces données sont traitées par des analyses typologiques et discriminantes. A l'étape suivante c'est le suivi lui-même et les pratiques professionnelles des agents de l'administration pénitentiaire qui sont présentés puis l'analyse de psychopathologique de 6 cas. En fin de parcours des recommandations sont formulées par les auteurs.

Sur le plan méthodologique le rapport pêche sur de nombreux points :

Tout d'abord l'échantillon retenu n'est pas représentatif on ne voit donc pas l'intérêt d'utiliser des tests statistiques de signification. Plus important, on ne peut alors tenter une véritable comparaison entre les trois CPAL retenus, ce que font pourtant les auteurs et encore moins une extrapolation.

Les auteurs n'ont su en aucun cas obtenir la nécessaire confiance des différentes catégories de personnes qu'ils voulaient étudier. C'est ainsi qu'ils n'ont pratiquement pas obtenu d'informations pertinentes de la part des personnels dont on nous dit qu'une "dizaine" (sur combien ?) ont été rencontrés un peu sérieusement. Alors qu'il avait été prévu d'analyser sur le plan psychopathologique environ 60 personnes seules six ont pu l'être et encore imparfaitement !

Il ne faut pas alors s'étonner d'obtenir à l'arrivée une pauvreté remarquable des résultats, pauvreté qu'on peut lire jusque dans les commentaires des tableaux qui en sont le plus souvent qu'une simple répétition. Que peut-on faire de 6 cas (dont d'ailleurs un seul est présenté sérieusement) ? Les auteurs sont conscients de cette situation. Ainsi ils écrivent "...les truismes sont parfois bons à rappeler et plus



particulièrement à valider..." Certes, mais que penser par exemple du truisme qui consiste à dire qu'un groupe de condamnés composés de célibataires sans enfants n'a pas d'enfants à charge ou bien de celui qui démontre que les personnes condamnés pour conduite en état alcoolique boivent ! Quelques résultats sont un peu plus intéressants, malheureusement ils ne font que confirmer des faits déjà connus.

Les auteurs, à plusieurs reprises, rendent responsables de leurs difficultés les personnels et par là même nous abordons le fond des difficultés que ce rapport présente. Ces personnels apparaissent au travers de ce rapport comme mal formés, incompetents, jaloux de leur autonomie et craignant toute évaluation. Les dossiers sont mal remplis par les professionnels disent les auteurs mais ces derniers notent pourtant eux mêmes "que nombre de données échappent au chercheur, alors que celles-ci existent et sont détenues de façon informelle par les intervenants de terrain". En fait on sait que derrière le vide des dossiers et aussi de celui d'autres documents concernant les personnes suivies (que les auteurs ne présentent pas) il existe des écrits, des petits carnets etc. Les auteurs n'ont pas été capables de percevoir ce qu'officiellement et officieusement on attendait des professionnels, et quelles étaient les priorités retenues formellement et informellement. Ils ont été incapables d'observer le travail réel des professionnels. Les recommandations faites à la fin du rapport semblent alors parfaitement normatives.

En fait les auteurs ont été incapables de respecter eux-mêmes "la logique clinique hypothético-déductive" (sic) dont ils disent qu'elle n'est pas respectée par les professionnels : toute leur phase d'observation est faussée, le reste de leur travail n'est donc pas très pertinent.

## EVALUATION PAR LA DAP DU RAPPORT DE RECHERCHE

### “ L ‘exécution par l’administration pénitentiaire des mesures de milieu ouvert”

L’objectif de la commande relative au présent rapport de recherche consistait en une étude des caractéristiques individuelles, pénales et cliniques des personnes prises en charge par les services et de leurs trajectoires de suivi.

Au démarrage même de la recherche, l’absence au niveau national de données fines sur les personnes suivies par les services pénitentiaires d’insertion et de probation avait été souligné par l’administration. C’est une des raisons pour lesquelles le projet présenté par l’Unité de recherche “droit et changement social” de l’Université de Nantes avait été retenu. Ce constat de carence de départ rendait d’autant plus précieux l’ensemble des données pouvant être collectées au niveau local, qu’il s’agisse des dossiers archivés, des dossiers en cours ou de l’accès aux informations par le biais des entretiens. Une approche prudente et progressive des sites de recherche s’avérait donc nécessaire, compte-tenu de la réserve habituelle des services sociaux et du contexte de la réforme administrative en cours.

Il a été constaté au cours d’une réunion, en mars 1999, à la Mission de recherche que l’accès à l’ensemble de ces données était devenue très problématique sinon impossible sur deux des trois sites retenus. Malgré le contexte difficile lié à la réforme des SPIP, force est de constater qu’une autre recherche auprès des SPIP à la même période a pu se réaliser, l’approche des sites bien que difficile ayant été organisée avec doigté par les chercheurs.

La première observation concernant la présente recherche est donc un relatif manque de professionnalisme des chercheurs dans l’approche des sites. De ce premier “échec” découle en partie les problèmes que l’on sera amené à souligner.

#### *Les points négatifs*

1 - L’anonymat des sites n’est pas respecté. Dès lors, la diffusion même restreinte au sein de l’administration centrale pose problème, l’intérêt étant l’analyse d’ensemble ou différentielle entre les sites. Le choix de 3 sites de moyenne dimension (qui n’est pas le fait des seuls chercheurs puisqu’il a été effectué en accord avec la DAP et le GIP) aurait pu conduire à relativiser certaines observations.

2 - Un nombre d’observations faible et inégal selon les sites

- refus d’accès aux dossiers en cours dans 2 sites sur 3 ;
- très faible effectif de personnes vues en entretiens (12) ;
- un certain manque de précision ou de relativisation des informations (comment ont été sélectionnés les 543 dossiers archivés étudiés dans les 3 sites ? Que représentent-ils par rapport aux 4 années observées ?)



### 3 - Une ambiguïté persistante

Les chercheurs semblent aller un peu vite en déductions sur les pratiques professionnelles des travailleurs sociaux.

En effet, la “grille” de collecte d’informations individuelles, pénales et cliniques construite par les chercheurs conduit à mettre en évidence l’absence dans les dossiers de l’information requise. Cette grille correspondant au schéma qui aurait permis de tester les hypothèses, il importe de ne pas assimiler cette absence d’information à un manque ou une carence concernant la tenue des dossiers ou la pratique professionnelle des travailleurs sociaux. Ce qui peut en être déduit est l’absence ou la non systématisation d’écrits, l’absence ou l’insuffisance de cadre méthodologique permettant de formaliser ces informations sur les personnes suivies ou les pratiques.

Or, à de multiples reprises, le commentaire glisse de ce constat à un jugement de valeur concernant les services ou la pratique des travailleurs sociaux. On peut se demander si les difficultés rencontrées par les chercheurs n’ont pas joué sur cette rédaction un peu brutale car certains propos sont très négatifs (“une prise en charge inadaptée”, “pauvre”, “carencée”, “stéréotypée”) alors qu’il est dit par ailleurs que “les professionnels ont une connaissance très riche des populations prises en charge”.

### 4 - L’absence de questionnement plus large

Seule la mention de la charge de travail des travailleurs sociaux est effectuée (à plusieurs reprises). On peut regretter qu’aucune dimension plus institutionnelle des pratiques constatées et critiquées ne soit évoquée, même à titre d’hypothèse.

L’absence de référence dans la pratique actuelle au modèle d’intervention clinique (ou à un autre modèle) signe une contradiction entre un discours officiel sur la prise en charge individualisée et les conditions actuelles des interventions.. Le modèle d’intervention clinique est-il compatible avec la sanction judiciaire qu’est la prise en charge en MO ?

Il est dommage que ces questions ne soient pas soulevées même si tel n’était pas l’objet central de la recherche.

### *Les points positifs*

1- Bonne caractérisation des problèmes posés : absence ou insuffisance des écrits professionnels ; manque de partage d’informations sur les populations suivies et d’objectivation des pratiques ; construction d’intervention professionnelles très individuelles, difficultés du suivi, absence d’évaluation etc...

2 - Bonne mise en évidence des choix qui s’imposent au niveau central. La circulaire méthodologique prise dans le cadre de la réforme des SPIP est une amorce de réponse.

3 - Proposition d’un modèle d’intervention clinique dont la pertinence peut être discutée dans la situation actuelle des services mais qui sert de référence

4 - Elaboration d’outils méthodologiques sur lesquels réfléchir

5 - Utilisation de la recherche dans le cadre de la formation des CIP.



### *Les souhaits de la DAP*

Il est envisagé de diffuser largement les deux recherches sur le Milieu Ouvert aux services afin de les informer et de les mobiliser sur des constats émis par les chercheurs. En l'état, il est impossible de diffuser la présente version du rapport de l'Unité de recherche "droit et changement social" de l'Université de Nantes.

Une relecture critique et un "lissage" de la rédaction s'imposent afin de :

- anonymiser totalement les sites qui devront être caractérisés autrement ;
- alléger certains développements ou avertissements théoriques un peu trop lourds ;
- revoir le commentaire de façon à lever toute l'ambiguïté mentionnée ci-dessus.

Moyennant ces modifications, le rapport prendra toute la vigueur qui peut être la sienne quant au questionnement sur les pratiques professionnelles des travailleurs sociaux et sur les objectifs et les attentes de l'administration.

# L'exécution par l'Administration pénitentiaire des mesures de milieu ouvert

## RESUMÉ

Le présent rapport de recherche, en réponse à l'appel d'offres de la Mission de Recherche Droit et Justice sur l'exécution par l'administration pénitentiaire des mesures de milieu ouvert, traite plus spécialement de la « connaissance des populations prises en charge dans le cadre des mesures de milieu ouvert ».

Cette étude s'appuie sur un corpus de données constitué de 543 dossiers de service recueillis sur trois sites d'étude : les CPAL (aujourd'hui dénommés SPIP) de Pau, Nantes et Toulouse. Le recueil de données a été complété par l'interview de professionnels des CPAL et de justiciables suivis dans le cadre de mesures de milieu ouvert.

➤ **La première partie est consacrée à la mise en évidence de ce que nous dénommons «*les trous noirs*»,**

Il s'agit des informations manquantes au sein des dossiers de service. Cette partie révèle l'existence de carences dans l'enregistrement des informations contenues dans les dossiers de service. Ces carences en informations concernent les aspects qualitatifs relatifs aux populations suivies et à la mise en œuvre des mesures prononcées. Il existe un déficit dans la retranscription des données concernant tant les populations suivies que les pratiques professionnelles. Les informations recensées dans les dossiers de service sont insuffisantes pour permettre une connaissance fine des populations suivies en milieu ouvert. Elles réduisent l'approche des populations aux aspects administratifs (âge, sexe, nationalité, lieu de résidence...) et légaux (type d'infraction, de peine, de mesure). L'accès à une connaissance fine des populations et des trajectoires des auteurs nécessite l'instauration de techniques nouvelles, permettant de pallier les défaillances de l'écrit dans les dossiers de service.

➤ **La deuxième partie est composée d'une analyse descriptive en tendance des caractéristiques démographiques, socio-économiques et pénales de l'échantillon d'étude.**

- Le profil socio-démographique de l'échantillon est constitué de sujets de sexe masculin, jeunes et français, résidant en milieu urbain. Les sujets suivis en milieu ouvert présentent de lourds déficits sur le plan professionnel, économique et sanitaire. Les profils les plus détériorés se trouvent dans les mesures de TIG et de SME.

- A titre d'exemple, on notera les résultats suivants dégagés sur l'ensemble du corpus d'étude : près de la moitié (44%) de la population est sans activité professionnelle. Seulement 24% de l'échantillon dispose d'un emploi fixe. Les ressources proviennent du salaire dans 46% des cas, ou d'allocations diverses (28%). Plus d'une personne sur deux (54 %) a des revenus mensuels inférieurs à 4000 francs, 42% de l'échantillon ont des revenus inférieurs à 3000 francs. L'hébergement est préservé (83 % des cas) malgré les difficultés économiques évoquées. Concernant les problématiques sanitaires, 31.5% de la population d'étude présente des troubles sur le plan psychologique, se manifestant sous la forme d'addictions à des produits toxiques (stupéfiants et alcool) et d'épisodes dépressifs (les résultats obtenus ne pouvant toutefois être considérés comme représentatifs, les informations n'étant pas systématiquement consignées dans les dossiers de service).

- S'agissant des caractéristiques pénales, plus de la moitié de l'échantillon d'étude (57%) est constitué de délinquants réitérants. Dans 90% des cas, l'infraction courante est constituée par un délit, et seulement 5 % par des crimes et 4 % par des contraventions. Les vols simples et les conduites de véhicules en état alcoolique constituent les deux types d'infractions les plus répandues dans l'échantillon d'étude.

L'analyse de la nature des infractions met en évidence la prégnance de l'âge dans la répartition des catégories d'infractions.

- Nous observons une forte prépondérance de la délinquance acquisitive, marquée par les vols simples, dans la tranche des 18-25 ans.

- A partir de 26 ans et jusqu'à 35 ans, de nouvelles formes de délinquance apparaissent : il s'agit des conduites en état alcoolique. Dans cette classe d'âge, elles atteignent le taux des atteintes aux biens. La tendance générale s'exprime dans le sens d'un cumul de ces deux types d'infractions.

- Autour de la trentaine, il existe un polymorphisme et une aggravation de l'activité délinquante.

Dans la classe d'âge des 27-30 ans, la délinquance polymorphe regroupe les atteintes aux biens et aux personnes. Plus les sujets approchent la trentaine, plus ils sont enclins à s'inscrire dans une délinquance polymorphe qui regroupe différentes catégories d'infractions.



- A partir de la quarantaine, la conduite en état alcoolique et la délinquance contre la famille prédominent.

Ainsi, deux formes de délinquance apparaissent : la classe d'âge des 40-55 ans caractérise la délinquance à la circulation routière et notamment les conduites en état d'ivresse. La classe des 42-46 ans met en évidence la prédominance des atteintes à la famille.

➤ **La troisième partie est consacrée à des analyses typologiques et discriminantes menées sur l'ensemble du corpus, puis sur les délinquants en fonction des types de mesures de milieu ouvert.**

Les analyses typologiques réalisées sur l'ensemble du corpus d'étude mettent en évidence la diversité des profils sociaux des délinquants, ainsi que des formes de délinquance. Ces typologies dégagent six types de délinquants et de délinquances.

- Le premier type correspond à la «*délinquance polymorphe* ». Les auteurs commettent des infractions de nature diverse. Les faits sont perpétrés par de jeunes adultes (entre 25 et 30 ans), multirécidivants (ces derniers ont fait l'objet, au minimum, de trois condamnations antérieures à la condamnation courante).
- Le second type, nommé «*la délinquance relative aux stupéfiants* », regroupe des sujets ayant commis des infractions à la législation sur les stupéfiants (usage et trafic).
- Le troisième type regroupe les auteurs d'infractions à la circulation en état d'ivresse. Il s'agit le plus souvent de sujets âgés de 40 à 55 ans qui présentent une stabilité sur le plan conjugal et professionnel. Les sujets présentent un profil social largement favorisé par rapport aux autres groupes.
- Le quatrième type regroupe des auteurs d'infractions à l'encontre de la famille. Il s'agit du non-versement de pension alimentaire, d'abandon de famille et de délits relatifs à la garde des enfants.
- Le cinquième type correspond à la délinquance des jeunes (les sujets sont âgés de 18 à 25 ans). Les infractions sont constituées de vols et de dégradations. Le mode opératoire présente une particularité par rapport aux groupes précédents : dans la majorité des cas, l'infraction est commise en réunion.
- Le sixième et dernier type regroupe des sujets suivis dans le cadre d'une mesure de libération conditionnelle. Ce type regroupe les auteurs d'atteintes à la vie (menaces de crimes contre les personnes), des homicides (meurtres ou homicides involontaires), tentatives d'assassinat...).

➤ **La quatrième partie est consacrée à des analyses descriptives et typologiques différentielles sur le corpus des délinquants primaires, réitérants et multiréitérants.**

- Les analyses typologiques réalisées sur le corpus des délinquants primaires dégagent quatre types de délinquances.
  - Le premier type regroupe des délinquants sexuels. Les auteurs de ces infractions sont des jeunes (l'âge moyen est de 24 ans), de sexe masculin ou féminin.
  - Le second type réunit les auteurs d'infractions à l'encontre de la famille.
  - Le troisième, les auteurs d'atteintes à la vie des personnes.
  - Le quatrième, les auteurs de vols et de conduites en état alcoolique.
- 
- Les analyses typologiques réalisées sur le corpus des délinquants multiréitérants dégagent quatre types de délinquances.
  - Le premier type correspond à la «*délinquance polymorphe*», mise en évidence sur l'ensemble du corpus. Les auteurs ont perpétré entre trois et cinq infractions. Il s'agit de sujets qui présentent des difficultés sur le plan économique. Ils vivent avec un revenu mensuel inférieur à 3000 francs.
  - Le second type se caractérise par la commission d'un nombre élevé d'infractions. Il s'agit d'auteurs qui ont perpétré plus de 9 infractions.
  - Le troisième type comprend les auteurs multirécidivistes d'infractions à la circulation en état d'ivresse. Les auteurs sont inscrits dans un processus délictueux répétitif, lié à la consommation d'alcool.
  - Le dernier type est constitué d'auteurs de vols.

➤ **Le cinquième chapitre aborde le suivi des personnes faisant l'objet d'une mesure de milieu ouvert (les PPSMJ).**

Il s'agit d'une analyse des pratiques professionnelles en milieu ouvert, à travers les modalités d'individualisation de la mesure, révélées par l'étude des trajectoires et parcours de délinquants (analyses de suivi).

- La recherche s'intéresse d'abord au déroulement temporel de l'application des peines en milieu ouvert. Il est apparu possible de mettre en évidence l'existence de décalages entre la temporalité du prononcé de la peine et celle de l'exécution de la mesure.



- La recherche porte ensuite sur l'analyse qualitative de la prise en charge des justiciables. Faute d'avoir pu effectuer une reconstruction précise des parcours de délinquants, en raison des manques en informations, on observe certains dysfonctionnements qui entravent le bon déroulement d'une prise en charge individualisée des justiciables. L'individualisation de la mesure de milieu ouvert semble limitée par une rupture de la logique clinique et des contraintes organisationnelles, qui amènent à une gestion du suivi plus administrative que clinique.

➤ **La sixième partie illustre, sur le plan psychopathologique, les modes de fonctionnement des sujets rencontrés en milieu ouvert.**

Il existe une prévalence des modes de fonctionnement psychologique « état-limite », (mode de fonctionnement qui se situe entre les fonctionnements névrotiques et psychotiques) chez les personnes interviewées. Ces modes de fonctionnement sont principalement marqués (chez les sujets rencontrés), par des difficultés sur le plan du narcissisme, des modalités relationnelles qui s'expriment par la dépendance à l'égard d'autrui et la peur de la séparation, mais aussi des carences dans le domaine de la mentalisation. Ces troubles s'expriment à travers les conduites délictueuses et les passages à l'acte hétéro et auto agressifs, mais également à travers les conduites addictives à différents produits toxiques.

Cette partie permet également d'évaluer les difficultés rencontrées par les travailleurs sociaux, lorsqu'ils doivent intervenir auprès d'un public qui présente des problématiques psychologiques complexes.

➤ **La dernière partie est consacrée aux recommandations et outils proposés.**

Il s'agit d'une perspective appliquée du travail de recherche. L'aboutissement de la recherche réside dans la proposition d'une base de données, qui, si elle était régulièrement informée et traitée, autoriserait une meilleure connaissance des populations suivies en milieu ouvert, et par conséquent une optimisation de la pratique professionnelle. Partant également des dysfonctionnements constatés dans l'individualisation du suivi des justiciables, la recherche propose deux outils susceptibles d'améliorer l'élaboration, le suivi et l'évaluation des projets de prise en charge individualisés des justiciables.

La batterie d'outils opérationnels proposés permettrait à court terme une connaissance fine des populations suivies en milieu ouvert et à plus long terme, une évaluation de l'effet des mesures de milieu ouvert sur le devenir des sujets suivis.



*Le présent document constitue le rapport scientifique d'une recherche financée par le GIP « Mission de recherche Droit et Justice » (subvention n° 97-23)*

*Son contenu n'engage que la responsabilité de ses auteurs. Toute reproduction, même partielle, est subordonnée à l'accord du GIP.*

Responsable scientifique : Reynald OTTENHOF, *Professeur à l'Université de Nantes*  
Coordinateur scientifique : Anne-Marie FAVARD, *Chargée de recherche au CNRS*

### **ONT PARTICIPE A LA RECHERCHE :**

#### **Nantes :**

- Université de Nantes, Laboratoire CNRS « Droit et changement social »
  - S. Lorvellec, *Ingénieur de recherche*
  - P. Mercère, *Diplômée d'études approfondies (Droit de la justice et du procès)*
  - Ch. Rabillier, *Allocataire de recherche*

#### **Toulouse :**

- Université de Toulouse le Mirail, Centre d'Etude et de Recherche en Psycho-pathologie (CERPP)
  - A.M. Favard, *chargée de recherche au CNRS, chargée d'enseignement (D.E.A. de psychopathologie)*
  - G. Brandibas, *Allocataire de recherche*
  - S. Harrati, *Doctorante*
  - V. Moulin, *Psychologue, Doctorante*
  - D. Vavassori, *Doctorant*

#### **Pau :**

- Observatoire de la Délinquance et de la Prévention dans l'agglomération paloise
  - R. Ottenhof, *Directeur*
  - S. Grémond, D.U.T. «Statistiques et traitement informatique des données »
  - N. Peynaud, *DESS Droit des victimes, chargée de recherche à l'Observatoire*

*L'équipe de recherche adresse ses remerciements à MM. Les Directeurs et aux personnels des Services d'insertion et de probation de Nantes, Toulouse et Pau pour leur collaboration.*

*Les remerciements s'adressent également à Mesdames et Messieurs les Juges de l'application des peines des Tribunaux de grande instance des trois sites de recherche pour les autorisations accordées et l'intérêt qu'ils ont manifesté pour cette recherche.*

## SOMMAIRE

<b>1. INTRODUCTION</b>	<b>8</b>
<b>2. LES TROUS NOIRS : LES MANQUES EN INFORMATIONS</b>	<b>15</b>
<b>2.1 Présentation des taux moyens d'information selon les thèmes</b>	<b>16</b>
2.1.1 Présentation synthétique des taux d'informations sur l'ensemble du corpus d'étude	22
2.1.2 Présentation des dimensions les plus renseignées dans les dossiers	22
2.1.3 Les dimensions les plus carencées en informations.	23
2.1.4 Le préalable à la connaissance : l'observation	23
<b>2.2 Analyse des taux moyens d'information</b>	<b>24</b>
2.2.1 Une nécessité : la connaissance qualitative du sujet délinquant	26
2.2.2 La nécessité d'une investigation de l'acte délinquant dans une perspective criminologique clinique.	27
2.2.3 Une nécessité : la visibilité des pratiques professionnelles	29
<b>3. ANALYSE DESCRIPTIVE EN TENDANCE REALISEE SUR L'ENSEMBLE DU CORPUS D'ETUDE.</b>	<b>33</b>
<b>3.1 CORPUS D'ÉTUDE ET MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE</b>	<b>34</b>
<b>3.2 LES CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DE L'ECHANTILLON D'ETUDE</b>	<b>35</b>
3.2.1 L'âge	35
3.2.2 Le sexe	36
3.2.3 La nationalité	36
3.2.4 Le lieu de résidence	37
3.2.5 Le profil socio démographique des personnes suivies	
<b>3.3 LE MILIEU D'ORIGINE</b>	<b>38</b>
<b>3.4 LES PROBLEMATIQUES SANITAIRES</b>	<b>39</b>
<b>3.5 LE MILIEU DE VIE</b>	<b>40</b>
3.5.1 Le niveau d'étude	40
3.5.2 Les catégories socio professionnelles	41
3.5.3 Le taux d'activité professionnelle	42
3.5.4 Le type de ressources	42
3.5.5 Le montant des revenus	42
3.5.6 La situation matrimoniale	43
3.5.7 Les relations avec le milieu familial	44
3.5.8 L'hébergement	45
<b>3.6 LES CARACTERISTIQUES DE L'INFRACTION COURANTE</b>	<b>46</b>
3.6.1 Le nombre d'infractions pour la condamnation	46
3.6.2 Le type d'infraction	46
3.6.3 Les catégories d'infractions sur l'ensemble du corpus	46
3.6.3.1 Une répartition différentielle des catégories d'infractions au regard des tranches d'âges.	47
3.6.3.2 Répartition des catégories d'infractions par site géographique	50
3.6.4 Le mode opératoire identifié	51
3.6.5 Le nombre de complices	51
3.6.6 La peine prononcée	51
3.6.7 La durée de la peine exprimée en mois	51



<b>3.7 LES CARACTERISTIQUES DE LA MESURE EN MILIEU OUVERT</b>	<b>52</b>
3.7.1 Le sursis avec mise à l'épreuve	52
3.7.2 La libération conditionnelle	53
3.7.3 L'ajournement du prononcé de la peine	54
3.7.4 Le travail d'intérêt général	54
<b>4. TYPOLOGIES ET ANALYSES DISCRIMINANTES</b>	<b>56</b>
<b>4.1 TYPOLOGIES ET ANALYSES DISCRIMINANTES SUR L'ENSEMBLE DU CORPUS D'ETUDE</b>	<b>57</b>
4.1.1 Corpus d'étude et méthodologie d'analyse	57
4.1.2 Une hétérogénéité des populations et des formes de délinquances en milieu ouvert.	58
4.1.2.1 La délinquance polymorphe	60
4.1.2.1.1 Analyse discriminante réalisée sur la typologie.	61
4.1.2.2 La délinquance relative aux stupéfiants	61
4.1.2.3 La délinquance de type circulation	62
4.1.2.3.1 Analyse discriminante	63
4.1.2.4 La délinquance contre la famille	64
4.1.2.4.1 Analyse discriminante	64
4.1.2.5 La délinquance des jeunes majeurs	65
4.1.2.6 Les atteintes à la vie	65
4.1.2.6.1 Catégories d'infractions et classes d'âges.	66
4.1.3 Vers des stratégies d'intervention différentielles.	67
<b>4.2 TYPOLOGIES REALISEES SUR LE CORPUS DES SUJETS SUVIS POUR UNE MESURE DE SME.</b>	<b>67</b>
4.2.1 Une hétérogénéité des populations suivies pour une mesure de SME	68
4.2.1.1 Un type particulièrement défavorisé sur le plan social	68
4.2.1.2 Une hétérogénéité des types d'infractions	70
4.2.1.3 Un type "circulation - famille"	71
<b>4.3 TYPOLOGIES REALISEES SUR LE CORPUS DES SUJETS SUIVIS POUR UNE MESURE DE TIG</b>	<b>71</b>
4.3.1 Les atteintes aux biens	73
4.3.2 Les conduites en état alcoolique	73
<b>5. ANALYSES REALISEES SUR LE CORPUS DES DELINQUANTS PRIMAIRES, DES DELINQUANTS REITERANTS ET DES DELINQUANTS MULTIREITERANTS</b>	<b>74</b>
<b>5.1 LES ANTECEDENTS JUDICIAIRES</b>	<b>75</b>
<b>5.2 Analyse différentielle : Délinquant primaire / réitérant/ multiréitérant par rapport aux caractéristiques personnelles et sociales.</b>	<b>75</b>
5.2.1 L'âge des sujets	75
5.2.2 Les similitudes entre délinquants multiréitérants et réitérants par opposition aux délinquants primaires	76
5.2.3 La spécificité des délinquants multiréitérants par rapport aux délinquants primaires et réitérants.	77
5.2.4 Analyse discriminante : les caractéristiques sociales et personnelles sur les groupes de sujets.	79
5.2.4.1 Les multiréitérants	79
5.2.4.2 Les délinquants primaires	80
<b>5.3 LES DELINQUANTS PRIMAIRES : ANALYSES DESCRIPTIVES ET TYPOLOGIQUES</b>	<b>80</b>
5.3.1 Les délinquants primaires : analyses descriptives	80
5.3.2 Les délinquants primaires : analyses typologiques	84
5.3.2.1 La délinquance sexuelle	86
5.3.2.2 La délinquance contre la famille	86
5.3.2.3 Les atteintes à la vie	87



5.3.2.4 La délinquance des jeunes majeurs	87
<b>5.4 LES DELINQUANTS REITERANTS : ANALYSE DESCRIPTIVE</b>	<b>88</b>
5.4.1 Les délinquants réitérants : analyse descriptive	88
<b>5.5 LES DELINQUANTS MULTIREITERANTS : ANALYSES DESCRIPTIVE ET TYPOLOGIQUE</b>	<b>92</b>
5.5.1 Les délinquants multiréitérants : analyse descriptive	92
5.5.1.1 Une évolution des formes de délinquance chez les multiréitérants.	95
5.5.2 Les délinquants multiréitérants : analyse typologique	100
5.5.2.1 La réponse pénale	100
5.5.2.2 La fréquence des infractions antérieures	102
5.5.2.3 Les conduites en état alcoolique	103
5.5.2.4 Les vols	103
<b>6. LE SUIVI DES PPSMJ EN MILIEU OUVERT</b>	<b>105</b>
<b>6.1 LES SÉQUENCES TEMPORELLES D'INTERVENTION</b>	<b>106</b>
6.1.1 Les délais entre la condamnation et la date effective de notification par le JAP.	107
6.1.1.1 La venue ou la « non venue » à la notification par le JAP	108
6.1.1.2 Les recherches	108
6.1.1.3 La requête en révocation	108
6.1.2 Le délai entre la condamnation et la date effective de prise en charge par les CIP.	109
6.1.3 Le délai entre la condamnation et la date effective de début du TIG	110
6.1.3.1 La suspension du délai d'épreuve	111
6.1.3.2 Les modifications des conditions de la mesure.	111
6.1.3.3 La demande de révocation de la mesure	112
6.1.3.4 La fréquence du suivi des justiciables	112
6.1.3.5 Le temps moyen entre les rencontres	112
<b>6.2 LES ASPECTS QUALITATIFS : Le déroulement du suivi des PPSMJ.</b>	<b>113</b>
6.2.1 La logique clinique	113
6.2.1.1 La connaissance et l'analyse de la problématique du sujet	117
6.2.1.1.1 La demande	117
6.2.1.1.2 L'identification des problématiques présentées par les sujets	118
6.2.1.2 La phase d'intervention professionnelle	120
6.2.1.3 Le devenir du sujet	127
6.2.1.4 Mise en rapport des différents temps de l'intervention professionnelle selon la logique clinique.	129
6.2.1.5 Les défaillances de la logique clinique et l'absence de visibilité de la pratique professionnelle.	131
6.2.1.6 La boîte noire	132
6.2.1.7 Les aspects relationnels	132
6.2.1.8 L'absence d'écrit : une règle implicite de la pratique professionnelle ?	134
6.2.1.9 Conclusion	135
<b>7. ILLUSTRATION SUR LE PLAN PSYCHOPATHOLOGIQUE DES MODES DE FONCTIONNEMENT PSYCHOLOGIQUE DES SUJETS SUIVIS EN MILIEU OUVERT</b>	<b>138</b>
<b>7.1. ASPECTS GÉNÉRAUX</b>	<b>139</b>
<b>7.2. PRESENTATION DES AXES D'ANALYSE</b>	<b>140</b>
<b>7.3. QUELQUES DÉFINITIONS</b>	<b>141</b>
7.3.1. La situation pré criminelle	141
7.3.2. L'événement à l'origine du processus délinquant "événement déclencheur"	141
7.3.3. Le rôle de l'événement	142
<b>7.4. ANALYSES</b>	<b>143</b>

7.4.1. Les passages à l'acte réactionnels et implusifs	143
7.4.1.1. Les aspects psycho-sociaux dans la période précédant les faits	143
7.4.1.2. Les aspects événementiels dans la période précédant les faits	144
7.4.1.3. La dynamique précriminelle	144
7.4.2. Les passages à l'acte insidieux et progressifs	147
7.4.2.1. Les aspects psycho-sociaux dans la période précédant les faits	147
7.4.2.2. Les aspects événementiels dans la période précédant les faits	147
7.4.2.3. La dynamique pré-criminelle	147
7.4.3. Les passages à l'acte liés à la consommation de toxiques	148
7.4.3.1. La dynamique psychologique	148
7.4.3.2. Les aspects événementiels	148
7.4.3.3. La dépendance aux toxiques : Le révélateur d'une dépendance psychique à l'objet	149
7.4.4. Les passages à l'acte marqués par la rationalisation	151
7.4.4.1. Les aspects événementiels	151
7.4.5. La reconnaissance des faits par les sujets	151

## **7.5. PRINCIPAUX AXES DE LECTURE DE LA PSYCHOPATHOLOGIE**

<b>DES DÉLINQUANTS</b>	<b>152</b>
7.5.1. La problématique narcissique : la fragilité des assises narcissiques	152
7.5.2. Les aspects relationnels : La dépendance à l'égard d'autrui et la peur de la séparation	154
7.5.3. La mentalisation	155
7.5.4. Illustration à partir d'études de cas	158
- Monsieur C.	158
- Monsieur A	166
- Monsieur D	166
- Monsieur X	167

## **8. LES RECOMMANDATIONS** **168**

### **8.1 LES INDICATEURS FACTUELS** **178**

7.1.1 Présentation	178
--------------------	-----

### **8.2 LE LOSANGE** **195**

8.2.1 Présentation	195
8.2.1.1 La partie concernant la DEMANDE	197
8.2.1.2 La partie ANALYSE	197
8.2.1.3 La partie ACTION/REPONSE	198
8.2.1.4 La partie DEVENIR	199
8.2.2 Les différents types d'analyses	199

### **8.3 LES GRAPHES DIMENSIONNELS** **201**

8.3.1 Présentation	201
8.3.1.1 La méthode des champs sémantiques	201
8.3.2 Les différents types d'analyses	203
8.3.2.1 Graphe d'évolution des justiciables	203
8.3.2.2 Graphe d'évolution du risque individuel de récidive	206

## **BIBLIOGRAPHIE** **207**

## **ANNEXES** **214**

# Table des abréviations

AJOU :	Ajournement
C.I.P.	Conseiller d'insertion et de probation
C.P.A.L.	Comité de probation et d'aide aux libérés (aujourd'hui SPIP ; v. <i>infra</i> )
C. pén. :	Code pénal
C. proc. pén. :	Code de procédure pénale
J.A.P. :	Juge de l'application des peines
L.C. :	Libération conditionnelle
P.P.S.M.J. :	Personne placée sous main de justice
S.M.E. :	Sursis avec mise à l'épreuve
S.P.I.P.	Service pénitentiaire d'insertion et de probation
T.I.G. :	Travail d'intérêt général



# Table des graphes et schémas

Graphe 1	Répartition des taux d'information par thème _____	21
Graphe 1 bis	Répartition des infractions par classes d'âge _____	49
Graphe 2	Typologie sur la totalité des individus _____	59
Graphe 3	Typologie sur les individus appartenant au groupe des "S.M.E." _____	69
Graphe 4	Typologie sur les individus appartenant au groupe des "T.I.G." _____	72
Graphe 5	Typologie sur les individus "primaires" _____	85
Graphe 6	Typologie sur les multirécidivistes _____	101
Graphe 7	Graphe d'évolution des justiciables _____	204
Graphe 8	Graphe dimensionnel du risque individuel de récidive _____	206
Schéma 1	Modèle clinique : Modèle de la logique clinique _____	114
Schéma 2	Modèle clinique développé : Modèle du cheminement de cas dans un système d'intervention _____	115
Schéma 3	Perte de la visibilité de la logique clinique dans la gestion des cas _____	130
Schéma 4	Trame des statistiques de service et des statistiques cliniques _____	176
Schéma 5	Modèle du losange : Modèle du cheminement de cas dans un système d'intervention _____	199

**- 1 -**

# **INTRODUCTION**

Le présent rapport de recherche constitue le *rapport final* de notre étude relative à « l'exécution par l'administration pénitentiaire des mesures de milieu ouvert », recherche subventionnée par le GIP Mission de Recherche Droit et Justice.

Ce rapport final fait suite au *rapport intermédiaire* présenté en septembre 1998.

Deux années se sont écoulées depuis. Deux années au cours desquelles nous avons accumulé retards et frustrations !

- *Retards liés aux difficultés d'accès aux dossiers*, malgré de nombreuses démarches auprès des professionnels, dans un contexte houleux de réforme institutionnelle
- *Frustrations liées aux carences des informations documentaires* qui ne nous ont pas permis d'explorer nos hypothèses de façon satisfaisante.
- *Retards et frustrations* associés, liés à l'impossibilité quasi totale de procéder *aux interviews de justiciables* et au suivi de mesures en cours, conditions requises pour une véritable démarche de recherche clinique.

Nous avons néanmoins pu mener notre travail à terme, en exploitant au mieux, compte tenu de ses limites, le corpus de données que nous avons pu recueillir sur les trois sites CPAL de Toulouse, Pau et Nantes, sur un échantillon de *543 dossiers clos* concernant les années 1993 à 1996.

Nous rappellerons brièvement *les avatars* de notre collecte de données qui rendent compte des limites de notre recherche. Puis en contre point, nous soulignerons tout l'intérêt de ce travail.

### ***Les avatars de la collecte des données concernant la double difficulté d'accès aux dossiers et aux justiciables***

#### *Les difficultés d'accès aux dossiers*

Alors que nous avons obtenu l'accord des directeurs de comités de probation et des juges d'application des peines des différents sites d'étude, l'accès aux dossiers a été limité voire refusé, par des agents de probation pour différentes raisons explicites : des principes d'éthique, des principes de confidentialité, la non-disponibilité des intervenants de terrain, indisponibilité liée à une masse considérable de dossiers à traiter. Ces derniers ont en charge entre 150 à 200 dossiers, or la limite raisonnable avancée par les éducateurs ne dépasse pas 60 à 70 dossiers.

Outre ces raisons évoquées, il semble que les agents de probation éprouvent la crainte d'un regard extérieur et d'une possible évaluation de leur travail par l'intermédiaire des dossiers. Cette crainte est majorée par le contexte insécurisant de réforme institutionnelle qu'ont vécu les anciens CPAL<sup>1</sup>.

Ces problèmes d'accès aux informations ont donné lieu à de longues négociations, il ont considérablement ralenti et perturbé le déroulement de la recherche. De plus, seuls les dossiers des années antérieures ont été mis à notre disposition.

---

<sup>1</sup> Compte tenu de la date à laquelle cette recherche a été entreprise, nous utiliserons le sigle CPAL qui figurait déjà dans le rapport intermédiaire plutôt que celui de SPIP (voir table des abréviations).



L'accès aux dossiers en cours a fait l'objet de négociations qui n'ont pas abouti sur deux des sites d'étude. Sur le troisième, seuls trois délégués ont accepté de participer en mettant à notre disposition quelques dossiers.

Nous n'avons obtenu les autorisations d'accès sur le site de Pau que tardivement, au mois de juin 1999, le recueil des données s'étant déroulé sur les mois de juillet et août 1999. Nous n'avons obtenu les autorisations concernant les interview des justiciables qu'en fin décembre 1999. Les interviews de sujets n'ont pu se dérouler qu'à la fin du mois de janvier 2000.

### *Les interviews des justiciables : les difficultés rencontrées*

Alors qu'en milieu fermé nous n'avons jamais eu d'importants problèmes d'accès aux personnes incarcérées, tant au point de vue des autorisations d'accès, que du point de vue de l'accord des sujets incarcérés, (ces derniers acceptant assez facilement de nous rencontrer), en milieu ouvert, par contre, nous avons été confrontés à un certain nombre de problèmes.

L'analyse clinique qualitative menée par interview des justiciables n'a pu se dérouler que sur deux sites d'étude. Cette partie de la recherche s'est avérée longue et délicate car elle supposait, d'une part, de passer par l'intermédiaire des conseillers d'insertion et de probation, et d'autre part, elle supposait la venue des personnes aux entretiens fixés.

Sur l'un des sites, nous avons eu accès aux sujets en cours de mesure (suivis par le CIP). Malgré un effort considérable d'incitation de la part de quelques praticiens, peu de sujets ont honoré les rendez-vous fixés.

Sur le second site, les professionnels n'ont pas souhaité nous laisser rencontrer des justiciables en cours de mesure. Il ont accepté d'envoyer un courrier de convocation à des personnes qui avaient terminé leur mesure (sujets anciennement suivis). Mais très peu de personnes ont répondu à ces sollicitations. A titre d'exemple, sur plus de 30 personnes convoquées sur l'un des sites, seulement 4 sujets se sont présentés.

Nous sommes partis de l'hypothèse haute, dans notre projet de recherche, de l'interview de 60 sujets, mais nous n'avons pu mener des interview qu'auprès de 12 sujets. Sur les 12 personnes, 6 ont accepté de se soumettre à l'ensemble du protocole proposé.

### *Les limites de notre recherche*

Les limites de notre recherche sont liées essentiellement aux avatars de la collecte des données, qui ne nous ont pas permis de mener à bien la démarche de recherche clinique que nous souhaitions réaliser.

#### *Une approche épidémiologique clinique impossible.*

Nous souhaitons dans notre projet de recherche, aborder la question de la connaissance des populations prises en charge dans le cadre des mesures de milieu ouvert, sous l'angle de l'*épidémiologie clinique* par la reconstruction au cas par cas, de parcours et trajectoires individuels.

Nous avons prévu de procéder à une *analyse casuistique retrospective* par consultation du dossier et *prospective* par suivi du sujet en cours de mesure et interview clinique. La carence d'informations amnesiques, cliniques et criminologiques dans les dossiers, la non accessibilité des dossiers en cours et la quasi impossibilité d'interview, ne nous ont pas permis de réaliser le type d'approche initialement prévu.

### *Des hypothèses non soumises à validation*

Nos hypothèses opérationnelles, énoncées dans un registre criminologique clinique, n'ont pu être véritablement soumises à validation, en raison de la carence d'informations disponibles.

- L'inscription du parcours criminologique, dans un parcours d'exclusion sociale polymorphe, massive, individuelle et familiale,
- L'inscription du parcours criminologique, dans un contexte de dysfonctionnement personnel d'ordre psychopathologique,
- Le renforcement du parcours criminologique par insuffisance et inefficacité des interventions sociales sur les situations d'exclusion, sont autant d'hypothèses que nous n'avons pu approcher que de façon très descriptive et incomplète à partir des informations documentaires.

Ces analyses sont présentées dans le chapitre consacré aux « *trous noirs* » et aux manques d'information, ainsi que dans le chapitre consacré à *l'analyse descriptive en tendances*, réalisée sur l'ensemble de l'échantillon de 543 dossiers d'étude.

A noter que si la non représentativité de cet échantillon limite la généralisation de cette analyse en tendance, l'approche comparative des trois sites semble indiquer quelques différences significatives qu'il conviendrait d'approfondir.

### *L'intérêt de notre recherche*

Malgré ses limites, notre recherche présente un intérêt certain en ce qui concerne les résultats des analyses typologiques et discriminantes, les analyses de suivi, les recommandations et outils proposés.

#### *Les résultats des analyses typologiques et discriminantes.*

A titre d'exemple, citons les résultats suivants :

- Les typologies réalisées selon le type de délinquance, mettent en évidence la prévalence d'une délinquance polymorphe, et de cinq autres types de délinquance moins fréquents : Délinquance liée à l'usage et au trafic de stupéfiants, délinquance liée aux infractions à la circulation en état d'ivresse, délinquance contre la famille, délinquance des jeunes majeurs, délinquance contre les personnes.
- *L'analyse discriminante* met en évidence la prégnance de l'âge (25 – 30 ans), puis des ruptures dans l'histoire de vie, enfin de la situation familiale (célibataire), pour ce qui concerne la délinquance polymorphe.  
Pour la délinquance de type circulation, la première fonction discriminante est l'âge (40-55 ans), la consommation répétitive d'alcool, l'activité professionnelle  
Pour la délinquance contre la famille, la première fonction discriminante met en évidence un faible niveau d'étude, puis l'existence de conflits au sein de la famille, et enfin le fait d'être sans emploi.

- Les analyses typologiques et discriminantes ainsi menées sur l'ensemble du corpus, puis sur les délinquants primaires, réitérants et multi réitérants, sur les délinquants en fonction des différents



type de mesures de milieu ouvert, ont permis de mettre en évidence des *profils très significatifs de sujets et de types d'actes*, autorisant ainsi des analyses criminologiques différentielles.

*Les analyses de suivi :*

Ces analyses ont été réalisées par reconstruction au cas par cas des modalités d'intervention en milieu ouvert, à partir des dossiers, ainsi que par interview de praticiens :

*L'analyse du déroulement dans le temps* de l'application des peines, met en évidence des décalages entre le prononcé de la peine et l'exécution de la mesure ;

*L'analyse qualitative de la prise en charge des justiciables* met en évidence certaines insuffisances et dysfonctionnements venant perturber le bon déroulement d'une prise en charge individualisée des justiciables.

L'individualisation de la peine en milieu ouvert semble limitée par une *rupture de la logique clinique*. Non prise en compte de la demande du justiciable, insuffisance de l'analyse de la problématique du sujet et de l'analyse criminologique clinique, gestion plus administrative que clinique du suivi, contraintes organisationnelles semblent devoir restreindre l'efficacité des pratiques pénitentiaires en milieu ouvert.

Mais, là encore, la carence d'informations sur les modalités effectives et précises d'intervention a réduit considérablement nos possibilités d'analyse.

***Les recommandations et outils proposés***

L'aboutissement principal de notre travail réside, nous semble-t-il, au-delà d'un constat de carence de l'enregistrement ordinaire des données dans les dossiers, dans la proposition d'une base de données susceptible d'informatisation.

*Cette base de données* proposée en fin de rapport constitue la recension et la mise en forme des informations utiles à une connaissance des populations.

En l'état actuel des statistiques de service et des dossiers, cette connaissance fine des populations souhaitée par le ministère, est *inaccessible*.

L'utilisation informatisée de la base de donnée que nous proposons pourrait permettre l'accès à cette connaissance.

Au-delà de cette base de données informatisée, nous proposons deux types d'outils cliniques, qui permettraient :

- De garantir *l'individualisation du suivi*, dans une démarche clinique socio-éducative (méthode du losange selon la méthode d'évaluation clinique qualitative)
- De pouvoir qualifier *l'évolution personnelle* du sujet suivi en mesure de milieu ouvert, et de pouvoir apprécier son *risque individuel de récidive* (méthode des graphes dimensionnels).

Une *batterie d'outils opérationnels* de ce type, proposée aux professionnels des CPAL, permettrait à terme une connaissance fine des populations suivies et une évaluation de l'impact des mesures de milieu ouvert sur le devenir criminologique des justiciables bénéficiaires de ces mesures.

Ces perspectives appliquées constituent le principal intérêt de notre recherche. C'est ce qu'il conviendra de vérifier dans les développements qui vont suivre.

***Division de l'étude :***

La présente étude nous conduira à envisager successivement :

- Les trous noirs : Les manques en informations
- Analyse descriptive en tendance réalisée sur l'ensemble du corpus d'étude
- Typologies et analyses discriminantes
- Analyses réalisées sur le corpus des délinquants primaires, des délinquants réitérants et des délinquants multiréitérants
- Le suivi des PPSMJ en milieu ouvert
- Illustration sur le plan psychopathologique des modes de fonctionnement psychologique des sujets suivis en milieu ouvert
- Les recommandations



**- 2 -**

**LES TROUS NOIRS :  
LES MANQUES EN INFORMATIONS**

## 2.1. Présentation des taux moyens d'information selon les thèmes

A partir de l'analyse de 543 dossiers de service, l'observation des taux d'information des grandes dimensions étudiées et des variables s'y rapportant nous permet de mettre en évidence les carences dans l'information des dossiers, notamment au niveau de certains types de données.

Sur l'ensemble des dimensions étudiées, la dispersion des taux moyens d'information (TMI) s'étale sur une fourchette de moins de 5% à un taux maximum d'environ 100%.

Nous verrons par ailleurs, que le taux d'information relatif à chaque variable varie considérablement en fonction du type de variable étudiée.

**I. Les caractéristiques socio-démographiques, TMI<sup>1</sup> (Taux Moyen d'Information) : 92 %, soit 8% de non information.**

Aperçu des variables	TI <sup>2</sup>
Age	100%
Nationalité	100%
Sexe	100%
Lieu de résidence	68%

**II. L'histoire de vie du sujet : 7.5% d'informations soit 92.5% de non information.**

II.1- Le milieu d'origine du sujet : 12,5 % d'information soit 87.5 % de non information dans les dossiers.

Aperçu des variables	TI
Vécu dans le milieu familial	23.9%
Placement en famille d'accueil	5%
Couple parental séparé ou divorcé	13.8%
Profession du père	21.7%
Profession de la mère	17.1%
Nombre de frères et sœurs	24.1%
Niveau économique	5%
Modèle relationnel parental	3.3%
Relation du sujet à son père	11.8%
Relation du sujet à sa mère	10%
Présence d'événements particuliers dans l'enfance	6.5%

<sup>1</sup> Le Taux Moyen d'Information (TMI) est calculé sur l'ensemble des variables se rapportant à un thème. Il s'agit de la moyenne des taux d'informations relatifs aux variables constituant un thème.

<sup>2</sup> Le Taux d'Information (TI) correspond au taux d'information d'une variable.

II. 2-L'histoire de vie familiale , TMI : moins de 1% d'informations, soit 99% de non information dans les dossiers.

<b>Aperçu des variables</b>	<b>TI</b>
Antécédents judiciaires de la famille	1.5%
Antécédents psychiatriques de la famille	1%
Antécédents relatifs à la consommation de toxiques	1%
Antécédents sociaux	0%

II. 3- Les antécédents du sujet : TMI : moins de 9%, d'informations, soit 91% de non information dans les dossiers

<b>Aperçu des variables</b>	<b>TI</b>
Antécédents psychiatriques	6%
Type de troubles	1%
Suivi du sujet	0%
Répercussion sociale	0%
Répercussion familiale	0%
Antécédents médicaux et chirurgicaux	2%
Type de troubles	2%
Suivi du sujet	0%
Répercussion sociale	0%
Répercussion familiale	0%
Consommation alcool - drogues	41%
Type de toxique	23%
Répercussion sociale	1%
Répercussion familiale	0%
Consommation au moment du délit	34%
Lien avec le délit	10%
Consommation actuelle	30%

### III. Les antécédents judiciaires du sujet : 77.5 % d'informations.

III.1-Les délinquants réitérants, TMI : 80%

<b>Aperçu des variables</b>	<b>TI</b>
Type d'infraction	91%
Qualification de l'infraction	70%
Peine principale	70%
Temps entre les infractions	71%



## III.2- Les délinquants multirécidivants TMI : 75%

<b>Aperçu des variables</b>	<b>TI</b>
Nombre d'infractions antérieures	100%
Nombre de peines	96%
Nature peine	95%
Nature peine 2	71%
Nature peine 3	71%
Type d'infraction	93%
Nature de l'infraction	86%
Infraction 2	60%
Infraction 3	50%
Durée moyenne des peines	47%
Durée totale des peines	83%
Temps passé en prison	55%
Temps moyen entre deux condamnations	60%

## III.3- Le temps au cours duquel le sujet a été suivi en milieu ouvert et en détention, TMI : 16.3%

<b>Aperçu des variables</b>	<b>TI</b>
Temps passé en prison (pourcentage sur la vie du délinquant)	17.9%
Temps passé en milieu ouvert	14.4%
Temps moyen entre deux condamnations	20.1%
Pourcentage milieu ouvert-prison par rapport à la vie du délinquant	12.7

## IV. Les caractéristiques du milieu de vie actuel du justiciable , TMI : 70%

<b>Aperçu des variables</b>	<b>TI</b>
Profession	96%
Situation familiale	96%
Nombre d'enfants à charge	50%
Relation avec le milieu familial	79%
Niveau d'étude	73%
Mode d'hébergement	91%
Taux d'activité	91%
Type de revenus	75%
Montant des revenus	47%
Salaire	53%
Situation financière	10%

**V. Les caractéristiques de l'infraction courante , TMI : 90%**

<b>Aperçu des variables</b>	<b>TI</b>
Nombre d'infractions	97%
Type d'infraction	98%
Type d'infraction 2	90.2%
Définition de l'infraction	99%
Définition infraction 2	34%
Commis seul ou en réunion	81.2%
Nombre de complices	97%

**VI. Les caractéristiques de la peine, TMI : 94%**

<b>Aperçu des variables</b>	<b>TI</b>
Type de peine	96.1%
Durée en mois	91.4%

**VII. Les caractéristiques de la mesure en milieu ouvert : 98 % d'information.**

<b>Aperçu des variables</b>	<b>TI</b>
Type de mesure en milieu ouvert	100%
Durée de la mesure	100%

**VIII. Le déroulement de la mesure en milieu ouvert**

VIII. 1- Le déroulement judiciaire du suivi en milieu ouvert : TMI inférieur à 5% d'informations (ce thème regroupe différentes variables telles que : la révocation de la mesure, la suspension du délai, la modification des conditions de la mesure, etc.)

<b>Aperçu des variables</b>	<b>TI</b>
Révocation de la mesure	85.8%
Modification des conditions de la mesure	84%

VIII. 2- Les séquences temporelles dans le déroulement de l'application des mesures en milieu<sup>3</sup> ouvert : TMI : 70%

<b>Aperçu des variables</b>	<b>TI</b>
Date de début de la mesure	98%
Date de fin de la mesure	99.1%
Date de notification par le JAP	76.4%
Date effective de prise en charge par le délégué	70.3%
Date effective de début du TIG	77%

<sup>3</sup> Dans ce thème, nous avons regroupé le prononcé de la peine et l'exécution proprement dite de celle-ci.

VIII. 3- Les aspects quantitatifs du suivi en milieu ouvert : TMI : 70%

<b>Aperçu des variables</b>	<b>TI</b>
Nombre de rendez-vous par justiciable	65.2%
Nombre de rendez sur une période de un an	32%
Le temps moyen entre les rencontres	62%

VIII. 4- Le suivi des justiciables par les CIP, TMI : 12,55% - taux d'information maximum : 32%,  
taux d'information minimum : moins de 5%.

<b>Aperçu des variables</b>	<b>TI</b>
Type de prise en charge	5%
Contenu des rencontres	10%
Analyse de la demande du sujet	26%
Analyse de la problématique du sujet	16%
Intervention professionnelle	30%
Devenir du sujet (court, moyen et long terme)	10,5

VIII. 5- Le partenariat, TMI : 8% - taux d'information maximum : 30%, taux d'information minimum : moins de 5%

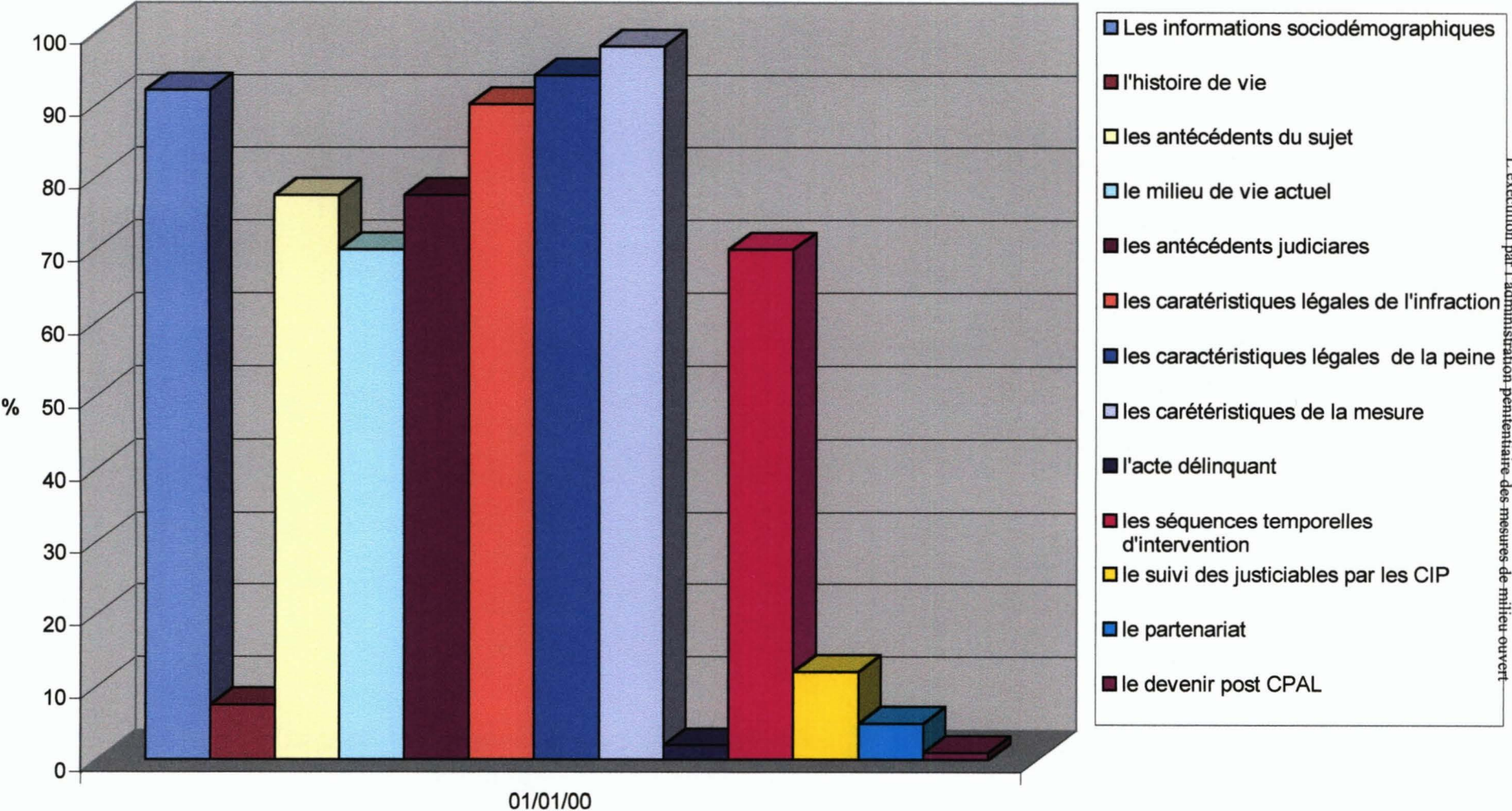
<b>Aperçu des variables</b>	<b>TI</b>
Problématique nécessitant l'intervention d'un partenaire	3%
Type de partenaire	30%
Intervention professionnelle	3%
Devenir du sujet (court, moyen et long terme)	0%

IX. Le devenir judiciaire des justiciables post CPAL : TMI : moins de 1%

X. L'analyse criminologique clinique de l'acte délinquant : TMI : moins de 2%



# Graphe 1 - RÉPARTITION DES TAUX D'INFORMATION PAR THEME



L'exécution par l'administration pénitentiaire des mesures de milieu ouvert

### **2.1.1. Présentation synthétique des taux d'informations sur l'ensemble du corpus d'étude**

Nous n'avons pas distingué les trois sites d'études, car les taux d'informations sont quasiment similaires d'un site à l'autre. Il n'existe pas de différence significative concernant les taux d'informations entre les trois sites d'étude.

Les caractéristiques socio-démographiques, TMI : 92 %, soit 8% de non-information.

L'histoire de vie du sujet : 7.5% d'informations soit 92.5% de non-information.

1- Milieu d'origine du sujet : TMI : 12,5 % d'information soit 87.5 % de non information dans les dossiers.

1. 2-L'histoire de vie familiale, TMI : moins de 1% d'informations, soit 99% de non-information dans les dossiers.

2- antécédents du sujet : TMI : 9%, soit 91 % de non-information

Le milieu de vie actuel du justiciable, TMI : 70%

Les antécédents judiciaires du sujet : TMI : 77.5 % d'informations.

Délinquants réitérants, TMI : 80%

Délinquants multiréitérants, TMI : 75%

Les caractéristiques légales de l'infraction, de la peine et de la mesure en milieu ouvert

Les caractéristiques de l'infraction courante, TMI : 90%

Les caractéristiques de la peine, TMI : 94%

Les caractéristiques de la mesure en milieu ouvert : TMI 98 %

L'analyse criminologique de l'acte délinquant : TMI moins de 2 %

Le déroulement de la mesure en milieu ouvert

1- Les séquences temporelles d'intervention, TMI : 70%

2-Le suivi des justiciables par les CIP, TMI : 12%

- taux d'information maximum : 52%, taux d'information minimum : moins de 5%.

3- Le suivi des justiciables par les partenaires, TMI : 9%

- taux d'information maximum : 36%, taux d'information minimum : moins de 5%

Le devenir judiciaire post CPAL : TMI : moins de 1%

### **2.1.2. Présentation des dimensions les plus renseignées dans les dossiers**

- les caractéristiques de la mesure (aspects légaux),
- les caractéristiques de la peine (aspects légaux),



- les caractéristiques socio-démographiques (l'âge, le sexe, la nationalité, le lieu de résidence),
- les caractéristiques pénales de l'infraction courante (en référence à la définition légale),
- les antécédents judiciaires(aspects légaux),
- les séquences temporelles d'intervention
- le milieu de vie actuel (les données administratives : la situation matrimoniale, la profession, l'hébergement)

### **2.1.3. Les dimensions les plus carencées en informations.**

- Le déroulement judiciaire du suivi en milieu ouvert
  - La prise en charge par le CPAL
  - Les caractéristiques du sujet et la problématique générale de celui-ci.
  - L'intervention des CIP
  - Le devenir du sujet
  - Le contenu des rendez-vous
- L'histoire de vie
- Le partenariat
  - Problématique nécessitant intervention partenaire
  - Type de partenaire
  - Intervention
  - Devenir
- Les caractéristiques de l'infraction : aspect criminologique clinique
- Le devenir judiciaire post CPAL

Les résultats précédents sont similaires à ceux dégagés sur le site de Toulouse que nous avons présenté dans le rapport intermédiaire réalisé exclusivement sur les données toulousaines. Les carences en informations ne sont pas spécifiques à un site d'étude, mais plutôt généralisées à l'ensemble des trois sites d'étude.

Ces manques observés dans les informations posent un problème majeur pour la connaissance des populations et la reconstruction des parcours et trajectoires des délinquants suivis en milieu ouvert.

### **2.1.4. Le préalable à la connaissance : l'observation des populations**

- A partir des taux d'informations précédents nous pouvons affirmer que sur un plan méthodologique :
- Il est particulièrement difficile de réaliser une étude satisfaisante des populations placées sous main de justice et du phénomène de la délinquance à partir des outils d'enregistrements existants qui ont principalement une vocation fonctionnelle de service.
  - Que nombre de données échappent au chercheur, alors que celles-ci existent et sont détenues de façon informelle par les intervenants de terrain.



Il convient, pour le bon développement de la connaissance des populations placées sous main de justice, de renforcer les bases de données existantes, voire de créer de nouvelles bases de données opérationnelles, permettant l'enregistrement *in vivo* des informations par les acteurs de terrain (nous ferons des propositions en la matière). Les bases de données existantes ne permettent pas d'accéder à une connaissance satisfaisante des populations. Cette critique a été formulée par différents chercheurs lors du Xème Congrès international de criminologie<sup>4</sup>, à l'égard des informations statistiques et des informations issues des données documentaires classiques. Une des stratégies proposées concernait notamment le retour aux sources de l'observation. Celle-ci constitue en effet la phase initiale de toute démarche de connaissance, elle est la condition même de sa faisabilité.

## 2.2. Analyse des taux moyens d'information

L'observation des taux moyens d'information des grandes dimensions étudiées met en évidence :

*La priorité donnée dans la rédaction des dossiers à deux types d'indicateurs :*

- d'une part, des indicateurs que l'on peut qualifier « **d'indicateurs administratifs** » constituant en quelque sorte la « *carte d'identité de la personne* » : L'âge, le sexe, la nationalité, le lieu de résidence, la profession, la situation familiale, le nombre d'enfants, l'activité professionnelle, les ressources, etc. On retrouve ces indicateurs dans les grandes dimensions « **socio-démographiques** » et « **le milieu de vie actuel** », affichant respectivement un TMI de 92% et 70%.
- D'autre part, des indicateurs que l'on peut qualifier « **d'indicateurs légaux** » qui fixent le cadre légal dans lequel s'inscrit la personne et qui fait d'elle, selon une définition strictement legaliste, un « **délinquant** » : il s'agit des données relatives aux infractions commises (type, qualification, nombre d'infractions) et aux peines prononcées (nature, durée, nombre de peines, etc.).

*Un déficit important dans l'information des données relatives :*

- **au délinquant** considéré en tant que **sujet aux prises avec une problématique complexe** (milieu d'origine, antécédents familiaux, antécédents psychologiques et médicaux, caractéristiques actuelles du sujet, personnalité, problématique générale dans laquelle s'inscrit l'acte délictueux, évolution du sujet dans le temps, etc.).
- Aux **aspects qualitatifs** relatifs à **la mise en œuvre des mesures prononcées** (forme, condition de mise en œuvre et contenu des mesures, modalités de prise en charge par les délégués, déroulement du suivi, partenariat impliqué, etc.).
- Au **devenir judiciaire du sujet post CPAL**

Il apparaît donc que les caractéristiques pénales et judiciaires sont surinvesties par rapport aux caractéristiques « humaines » des populations prises en charge : leurs origines, leur milieu socioculturel, leur personnalité, la problématique de leur agir délictueux, leur évolution personnelle dans le temps, sont autant de dimensions qui ne donnent pas lieu à une information dans le dossier individuel du sujet.

<sup>4</sup> Voir Actes du Congrès, en préparation.

L'information disponible au sein des dossiers réduit la connaissance du délinquant aux aspects strictement légalistes et administratifs. Il est difficile d'aller au delà de ce type de connaissance et d'entrer dans une analyse plus qualitative des problématiques et situations des sujets concernés.

Au regard des taux d'information, nous constatons qu'au sein des dossiers de service :

- le délinquant en tant que « personne humaine » tend à disparaître au profit d'indicateurs fonctionnels de service ;
- Ainsi que la pratique professionnelle des conseillers d'insertion et de probation (C.I.P.).

#### *Les dimensions donnant lieu à un écrit de la part des conseillers d'insertion et de probation*

Le dossier du sujet comporte à son arrivée en milieu ouvert les informations judiciaires, c'est-à-dire les caractéristiques pénales de l'infraction, de la peine et de la mesure. Quant aux antécédents judiciaires, ils sont transmis par l'intermédiaire du casier judiciaire (d'ailleurs, à aucun moment les informations contenues dans ce casier ne sont l'objet d'une analyse par les CIP, nous ne trouvons aucune mention de ces informations dans les dossiers).

Les informations recherchées et fixées par les CIP, renvoient principalement aux caractéristiques administratives (âge, sexe, nationalité, situation familiale), des nuances sont à apporter : même au sein de ce type de données, le taux d'informations chute, dès lors que l'on aborde des informations un peu plus spécifiques, tel le montant des revenus ou le nombre d'enfants à charge.

#### *Une vision sélective et partielle du sujet délinquant*

Tout se passe comme si la perception et l'appréhension du sujet délinquant se faisaient par l'intermédiaire d'un filtre sélectif, qui ne retient et ne fixe (notion de trace) que les informations légales et administratives. Tout ce qui relève des caractéristiques humaines des délinquants tend à être évacué.

Est-ce à dire que pour les professionnels, seules les informations légales et administratives sont importantes à prendre en compte ? Force est de constater que les autres informations ont disparu.

Nous sommes confrontés à une vision principalement légaliste du sujet, qui réduit l'information disponible au type d'infraction commise, ainsi qu'à la réponse pénale. De plus, au-delà du fait que cette approche légaliste du sujet réduit considérablement la connaissance des populations dans l'objectif de la recherche, cette vision partielle du délinquant semble peu opérationnelle pour la pratique professionnelle, en dehors de la dimension de contrôle de la mesure.

Les données administratives et légales sont opérantes pour définir le cadre de la prise en charge, mais non le contenu qui, lui, doit s'attacher à la prise en compte de la personnalité du sujet, à sa situation sociale, environnementale etc. Or, tout se passe comme si la personne en tant que sujet revêtait une importance moindre ; il en est de même en ce qui concerne la dimension clinique de l'acte délinquant.

Cette manière d'appréhender le sujet délinquant interroge sur le positionnement professionnel des CIP sur la représentation qu'ils ont des délinquants et de leur pratique professionnelle, mais également sur la formation en ce qui concerne les écrits.



*Les deux absents dans les dossiers de service.*

- **Les aspects qualitatifs, permettant de cerner le sujet en tant que personne humaine aux prises avec une situation complexe.**
- **La pratique professionnelle des conseillers d'insertion et de probation** (le type de prise en charge, la logique, le contenu...)<sup>4</sup>.

Il nous semble que ces résultats peuvent être lus en référence à une distinction entre deux types de données : les données dites « *solides* » et les données dites « *fluides* »<sup>5</sup>. Les premières sont par définition objectives, quantifiables, observables, générales et normatives, alors que les deuxièmes sont à l'opposé subjectives, qualitatives, empiriques, particulières et interprétatives.

Le projet de recherche proposait d'effectuer une étude basée sur une analyse de ces deux types de données afin de dégager des éléments de compréhension de la problématique du sujet, de sa prise en charge judiciaire, de l'évolution du sujet au cours des différentes phases de la prise en charge et de son devenir.

Or, l'observation des données recueillies met en évidence une abondance d'informations au niveau des données solides mais une forte carence d'informations au niveau des données fluides. Si la maîtrise des données solides est assez bien réalisée par l'institution, force est de constater que celle des données fluides ne l'est pas. Si l'on tient compte du nombre de justiciables suivis par les CIP (jusqu'à 150 dossiers), et de la fréquence des rencontres avec les justiciables, il est difficile d'imaginer que les éléments manquants soient mémorisés par les professionnels.

Il convient de s'interroger sur les raisons de ce manque d'informations relatif aux données fluides. Pourquoi les données fluides, pourtant connues des intervenants, ne font pas l'objet d'un écrit apparaissant dans les dossiers ?

Face à cette absence de données « *fluides* », une des hypothèses à formuler est **le manque de méthodologie et d'outils** : on peut supposer que les intervenants ne disposent pas de support d'enregistrement permettant de renseigner efficacement les dossiers du point de vue des données fluides. Un outil méthodologique adapté s'impose pour faire un recueil précis et opérationnel de ce type de données ( cf. *infra*, constitution d'une base de données et analyse de la prise en charge des PPSMJ par les CIP).

### **2.2.1. Une nécessité : la connaissance qualitative du sujet délinquant**

Il nous semble utile de réaffirmer<sup>6</sup> cette exigence de connaissance et de compréhension du sujet délinquant, au regard des résultats d'analyse de l'ensemble des dossiers de service, qui démontrent de façon

<sup>4</sup> V. les développements relatifs à ce constat, *infra*, 6°, le suivi des populations en milieu ouvert.

<sup>5</sup> Voir le rapport intermédiaire dans lequel nous avons développé cette notion de données fluides et solides, en référence aux écrits suivants : A-M. FAVARD. "Quelle place pour la criminologie dans la nouvelle politique de la ville ? Le paradigme du pragmatisme..." , p. 46 à 50, in *Revue d'études et d'informations de la gendarmerie*. 1994 ; A-M. FAVARD. R. OTTENHOF. " Evaluation des politiques criminelles. Question de méthode ", p. 71 à 87, in *Archives de politique criminelle* n° 16-1994 ; A-M. FAVARD. H. SZTULMAN. " La maîtrise des données fluides dans l'évaluation des pratiques cliniques institutionnelles du champ sanitaire et social " à paraître

<sup>6</sup> Commission d'étude pour la prévention de la récidive des criminels. Rapport à Monsieur le Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice. Octobre 1994. Ministère de la Justice. Même si cette étude portait sur des populations différentes ( criminels, ayant des peines supérieures à 10 ans), il semblerait que nous soyons confrontés à un problème du même ordre en milieu ouvert . La



surprenante la focalisation des intervenants sur les aspects légaux de l'infraction et de la mesure<sup>7</sup> au détriment du sujet et de ses caractéristiques propres.

Ce point nous semble d'autant plus problématique qu'il s'agit de dossiers réalisés (du moins en partie) par des conseillers d'insertion et de probation, c'est-à-dire, la catégorie professionnelle de l'administration pénitentiaire qui, a priori, est la plus sensibilisée à ce type d'approche, en raison de sa formation et des missions générales qui lui sont confiées.

Nous rappellerons que la notion d'individualisation de la peine est une des idées force de la politique pénale française. Or, sans connaissance préalable du délinquant, nous naviguons en pleine opacité au regard de cette notion d'individualisation. D'autre part, les missions mêmes du milieu ouvert nécessitent la connaissance des populations ; qu'en est-il de la possibilité de mettre en œuvre un dispositif de réinsertion sociale sans une connaissance préalable de la problématique du sujet ? Pour réaliser son mandat, le service doit être en mesure de connaître les populations qui lui sont confiées, d'évaluer correctement leur problématique, les besoins des délinquants et les risques qu'ils présentent au regard de la récidive.

Il s'agit de la connaissance au sens large du délinquant, de sa personnalité, de son environnement social, économique, relationnel, du comportement délictueux, de la problématique générale dans laquelle s'inscrit ce comportement. Cette exigence de connaissance et de compréhension du sujet, répond à la possibilité d'une prise en charge adaptée, par la construction d'un projet de suivi individualisé, par un contrôle approprié de l'exécution d'une mesure, dans une perspective de socialisation ou de resocialisation du délinquant et de prévention de la récidive.

### **2.2.2. La nécessité d'une investigation de l'acte délinquant dans une perspective criminologique clinique.**

Un autre point obscur se dégage de l'analyse des dossiers : l'approche criminologique clinique de l'acte délictueux. Dans le rapport intermédiaire, nous avons mentionné l'absence de qualification criminologique clinique de l'acte délinquant (liée à la non investigation de la part des intervenants) dans les dossiers de service<sup>8</sup>. Absence de qualification qui se vérifie sur les trois sites d'étude. Nous avons

---

première préconisation de ce rapport mettait en évidence la nécessité de connaître le condamné, elle proposait d'instaurer un dispositif continu et pluridisciplinaire d'observation (aujourd'hui en plein développement dans le cadre du PEP).

<sup>7</sup> Rapport intermédiaire « Le premier constat que nous pouvons faire : la majorité des variables renseignées renvoient à des indicateurs légaux, indicateurs fonctionnels de service qui caractérisent davantage le cadre légal de la mesure plutôt que les populations et le phénomène de la délinquance en lui-même (ses caractéristiques, son émergence, son évolution etc...). Ce type de variables nous renseigne essentiellement sur les caractéristiques judiciaires et pénales des populations prises en charge en milieu ouvert, au détriment du délinquant en tant que sujet en prise à une problématique complexe. Ce type de données est caractéristique de la forme, du cadre mais ne rend pas compte du contenu : de la population des délinquants et de leurs caractéristiques. »

<sup>8</sup> C'est ce comportement délictueux, défini socialement comme étant problématique, qui fait entrer le sujet dans le système judiciaire et pénitentiaire. Comportement délictueux qui va être sanctionné et donner lieu à une mesure de milieu ouvert. Or, tout se passe comme si tant l'agir illicite, que la mesure n'existaient qu'à travers leur définition légale, c'est-à-dire la caractérisation pénale de l'infraction, de la peine et de la mesure. Les caractéristiques du comportement délictueux, sa dynamique, le contexte de sa survenue... tout élément qui permettrait d'accéder à une compréhension et à une mise en perspective de cet agir est inexistant, il en va de même pour le déroulement de la mesure.

La logique clinique centrée autour de ce comportement délictueux, voudrait qu'à partir de l'entrée du délinquant dans le système d'intervention, la gestion du cas se déroule logiquement : du motif - c'est-à-dire de l'acte délictueux, à l'observation puis à l'analyse diagnostique de ce comportement. Observation et analyse diagnostique permettant l'élaboration d'un projet de prise en charge, conduisant secondairement à une intervention adaptée et spécifique à cette problématique criminologique. L'intervention autorisant alors la



évoqué et nous rappelons que le sujet entre dans le système pénitentiaire parce qu'il a commis un acte délictueux. Or, tout se passe comme si cet acte n'existait pas en dehors de sa définition pénale.

Ainsi, nous sommes confrontés à «un éclairage de surface» de l'acte délinquant, se limitant à une catégorisation pénale. Cette approche juridique est largement insuffisante dans la perspective de prévention de la récidive. La prévention de la récidive implique d'entrer dans une démarche d'analyse des motifs de l'acte, des circonstances de commission, des fonctions, du sens de l'acte pour le sujet qui le commet, etc.

Si l'on interroge les professionnels, de façon informelle, sur cette absence d'informations relative à l'acte délictueux, différents types d'arguments sont énoncés :

- Le premier argument, renvoie à l'absence de temps nécessaire pour effectuer ce type d'analyse, et au fait que tout justiciable peut demander à consulter son dossier (c'est d'ailleurs les arguments qui sont formulés pour le manque d'informations en général).
- La répétition : souvent, les intervenants évoquent la crainte d'amener le sujet à répéter une fois de plus ce qu'il a déjà expliqué aux différentes instances (policières, judiciaires). Or, pour les professionnels pénitentiaires, l'objectif de cette investigation est différent de l'objectif poursuivi par les policiers et les magistrats qui s'inscrivent, eux, dans une dynamique de recherche de la preuve. Pour le CIP, le but est d'analyser et de comprendre la dynamique de cet agir afin d'aider le sujet à sortir de la spirale de la répétition. L'objectif, du point de vue du CIP, est de tenter de comprendre (sens) afin de trouver des moyens de réponses. Du côté du sujet, et c'est du point de vue du sujet qu'il faut se placer, cela lui permet de réaliser un travail d'élaboration de l'acte, certains diront de « *s'approprier*<sup>9</sup> » son acte, de le penser et de le mettre en mots .
- D'autre part, les intervenants évoquent souvent l'idée qu'il faut amener le délinquant à se tourner vers le futur : la répétition des faits entraverait les capacités du sujet à se projeter dans l'avenir et à construire un projet de vie. Or, cette position conduit à faire impasse sur l'empreinte laissée par l'histoire de vie. Elle conduit à considérer le sujet uniquement dans une dimension synchronique et non plus diachronique. L'évolution possible du sujet est étroitement liée à la rencontre de ces deux dimensions et au travail qui pourra être réalisé sur le sens de l'acte délictueux dans le parcours de vie du sujet (c'est d'ailleurs souvent un travail sur le sens de l'acte qui permettra un travail sur le sens de la peine).
- Cette absence d'investigation est parfois liée à la peur d'être confronté à l'horreur que peut receler l'évocation de l'acte, notamment dans le cas des atteintes aux mœurs : « *pour entendre le crime, il faut d'une part accepter ce qui fait que au fond de soi, on a aussi affaire au crime. Il faut avoir fait tomber ses défenses, ce vouloir ne pas savoir de la culpabilité inconsciente.* »<sup>10</sup>. Une telle réaction est humaine, mais les professionnels exercent dans un champ d'activité qui les conduit à être confrontés à ce type d'évocations. La formation professionnelle doit les préparer à ce type de rencontre, il existe également des méthodes de supervision qui permettent d'« évacuer » les tensions inhérentes à ces rencontres.

---

mise en place d'une dynamique d'évolution rendant possible le changement du sujet (devenir, réadaptation sociale et évitement de la récidive).

<sup>9</sup> CIAVALDINI, A. Psychopathologie des agresseurs sexuels, Dunod, Paris, 1999.

<sup>10</sup> DUFLOT, C. L'expertise psychologique, Dunod, Paris, 1999, p.29.



Le délinquant est entré dans les systèmes d'intervention judiciaire et pénitentiaire parce qu'il a perpétré une infraction ; il s'agit bien du symptôme (signe perceptible) qui lui permet de faire irruption dans le système judiciaire.

Nous verrons, dans la partie concernant les études de cas, qu'une des caractéristiques principales du fonctionnement psychologique des délinquants est la défaillance du processus de mentalisation. Les professionnels sont confrontés à des sujets qui présentent d'importantes difficultés à penser, à élaborer, à mettre des mots sur des actes, à lier une émotion à un acte... Dans certains cas, l'acte se substitue à la parole, venant exprimer un impossible à dire. Un travail avec le sujet autour de l'acte délinquant est indispensable dans une optique de réinsertion sociale et d'évitement de la récidive. Il permet au sujet d'accéder à la dynamique interne de son acte, « par essence, le sens échappe à celui qui commet un acte<sup>11</sup> ». Le passage à l'acte libère temporairement le sujet de l'impasse et de l'angoisse, mais cette tentative se fait au détriment d'autrui et ne peut conduire qu'à une nouvelle impasse relationnelle, « ainsi prend naissance un cercle vicieux duquel le sujet ne peut sortir sans une aide extérieure. »<sup>12</sup>. Le travail autour de la question du sens et de la responsabilité ne pourra se réaliser sans ce travail d'élaboration. Pour certains sujets, il s'agira même de jouer le rôle d'un « *Moi auxiliaire*<sup>13</sup> », susceptible d'exprimer et de transformer les émotions et sensations en représentations internes.

Le risque et /ou les conséquences d'une non évocation de cet acte est de conforter le déni du sujet par le déni de l'intervenant et d'entrer dans une « *pratique du double déni*<sup>14</sup> » qui ne peut que renforcer le premier, : « C'est en trouvant des mots pour dire ce qui fut perçu que le sujet peut s'approprier sa propre perception. En la nommant, il la reconnaît comme sienne. Cette mise en mots permet le passage de la perception à la prise de conscience. Encore faut-il qu'il y ait « quelqu'un pour l'entendre »<sup>15</sup>.

Nous rappellerons également que les travaux les plus récents en criminologie clinique sont centrés autour de l'acte délinquant, tant dans une perspective de prévention de la récidive que dans une perspective thérapeutique ou de réinsertion sociale.

Nous formulerons une dernière hypothèse quant à l'absence d'analyse de l'acte dans sa dimension clinique, cette piste peut être liée à une absence d'outils et de méthodologies autorisant cette appréhension criminologique clinique de l'acte délictueux.

### 2.2.3. Une nécessité : la visibilité des pratiques professionnelles

Même si cette recherche ne concernait pas directement l'analyse des pratiques professionnelles, il était prévu d'aborder cet aspect au travers des modalités d'individualisation de la mesure, par l'étude des trajectoires et parcours de délinquants.

L'analyse des dossiers met en évidence une carence d'informations concernant les pratiques professionnelles, tant du point de vue de la logique d'intervention, que du contenu de cette intervention (ces

---

<sup>11</sup> MILLAUD, F, Le passage à l'acte : Aspect clinique et psychodynamique , Masson, Paris, 1998. P.1.

<sup>12</sup> MILLAUD, F, Le passage à l'acte : Aspect clinique et psychodynamique , Masson, Paris, 1998. P.4.

<sup>13</sup> PINEL, J-P. « Les agirs et les pathologies graves de la symbolisation : Esquisse de compréhension clinique et approche thérapeutique », Communauté éducative, revue trimestrielle de l'ANCE, n°94, 1996, P.13-27

<sup>14</sup> CIAVALDINI, A. Psychopathologie des agresseurs sexuels, Dunod, Paris, 1999.

<sup>15</sup> CIAVALDINI, A. Psychopathologie des agresseurs sexuels, Dunod, Paris, 1999. P. 194.



aspects seront développés dans la partie concernant l'analyse qualitative des pratiques professionnelles).

### *Logique clinique et données fluides*

La prise en charge des populations délinquantes devrait se faire selon ce que nous dénommons la « logique clinique », c'est-à-dire selon une succession des différentes phases censées ponctuer le parcours du délinquant de son entrée dans le système judiciaire à sa sortie. La logique clinique correspond à l'articulation de trois temps successifs essentiels : l'observation, l'évaluation diagnostique et l'intervention. Ces trois moments sont reliés dans une logique hypothético-déductive qui fait dépendre l'évaluation diagnostique de l'observation et l'intervention de l'évaluation diagnostique.

L'étude des dossiers par la logique hypothético-déductive voudrait que l'on puisse suivre le cheminement du cas par l'analyse des données recueillies: le motif d'entrée dans le système d'intervention (infraction commise et mesure prononcée) devrait orienter l'observation du sujet et l'analyse de sa problématique et donner lieu à une évaluation diagnostique destinée à servir de base à une intervention adaptée.

Or la mise à jour de ces temps essentiels de la logique clinique dans les dossiers repose sur l'analyse des données fluides que nous avons précédemment définies comme subjectives, qualitatives, empiriques, particulières et interprétatives. Du point de vue de notre objet de recherche ces données recouvrent entre autres les informations relatives à l'agir délinquant, à la personnalité du délinquant, ses antécédents familiaux et personnels, etc. Il s'agit des informations qui permettent de considérer les délinquants pris dans leur unicité et leur particularité.

Si le motif d'entrée dans le système d'intervention est correctement informé (caractéristiques de l'infraction : 85%, caractéristiques de la peine : 94%), les données relatives à l'observation, au diagnostic et à la prise en charge le sont beaucoup moins.

Les données relatives à l'observation et au diagnostic sont peu informées :

Milieu d'origine : .....	12%
Antécédents familiaux : .....	5%
Antécédents du sujet : .....	10.75%
Problématique présentée par le sujet : .....	16%

Les données relatives au contenu de la prise en charge sont également insuffisamment informées :

Type de prise en charge : .....	5%
Contenu de la prise en charge .....	10%
Type de réponse donnée par le délégué : .....	27%
Modalités de prise en charge par le délégué : ..	30%
Partenariat : .....	5%
Devenir : .....	10%

La lecture de ces résultats laisse penser que les intervenants prennent en charge les délinquants sans référence à la logique hypothético-déductive, ce qui justifierait le manque d'information au niveau des données fluides.

### *La dispersion des informations.*

Lorsque l'on aborde le dossier d'un sujet, celui-ci s'apparente à un « puzzle », constitué de différentes pièces qui ne sont jamais assemblées, ce qui empêche d'accéder à une vision globale. Il est nécessaire

d'aller à la «pêche» aux informations. Nous trouvons un élément dans une partie, un autre dans une autre... Il n'y a pas d'écrit qui reprenne, organise, agence ces différentes informations. Les informations concernant les sujets sont traitées de manière disjointe. A aucun moment elles ne sont intégrées dans une vision d'ensemble. Cela conduit à une appréhension partielle et parcellaire du sujet. Les liens entre les différentes informations n'apparaissent pas dans les dossiers de service.

Quelques hypothèses peuvent être formulées quant au manque d'informations et à l'absence de logique de la prise en charge.

- *La logique de l'action* : les intervenants sont principalement inscrits dans une logique de l'action qui les conduit à un manque de distanciation par rapport à l'objet de leur intervention. Cela révèle une certaine incapacité à penser leur pratique et à la communiquer.

Cette absence d'écriture relative à la pratique a plusieurs conséquences :

- \* D'une part, cela a pour effet de rendre impossible toute analyse *a posteriori* tant des populations que de leur prise en charge, dans un but d'évaluation de la pratique ou de recherche.
- \* Cela empêche la transmission et la confrontation d'expérience et surtout le réajustement de la prise en charge pour d'autres condamnés en fonction des observations et résultats obtenus au fil des ans.
- \* D'autre part, l'absence d'écrit résumant les étapes et le contenu de la prise en charge fait de l'intervenant le seul référent possible du condamné pendant la prise en charge. De fait l'intervenant exerce une « emprise » sur le condamné en étant, d'une certaine manière, seul détenteur des clefs de son avenir. Par ailleurs, aucune continuité n'est possible entre deux prises en charge successives assurées par deux intervenants différents auprès d'un même condamné.

Cette difficulté à sortir de cette logique de l'action peut en partie s'expliquer par le **manque de temps** : la surcharge des services, le nombre important de dossiers traités par un même intervenant peuvent réduire le temps devant être consacré à la réflexion et à la rédaction (cf. analyse de la pratique professionnelle).

### *La crainte de l'évaluation*

Cependant, l'hypothèse la plus probable qui semble expliquer l'absence récurrente d'écrit sur les prises en charge est celle de *la crainte de l'évaluation*. Ecrire sa pratique, c'est l'objectiver, la rendre visible et lisible, donc évaluable. Or, la nécessité de l'évaluation des pratiques ne fait pas partie des évidences acquises dans le champ de l'action sociale et éducative. Souvent perçue comme une remise en cause personnelle, l'évaluation est refusée par les intervenants qui s'en préservent en évitant de mettre à jour leurs modes d'intervention. Or l'évaluation est désormais considérée comme une étape nécessaire voire indispensable de toute action sociale.

- \* l'évaluation des effets d'une prise en charge chez un même sujet d'une part, pour réorienter l'intervention si les résultats escomptés ne sont pas atteints,
- \* L'évaluation des effets des prises en charge dans un but de recherche sur des échantillons de sujets d'autre part, pour améliorer globalement les modes d'intervention et développer des modalités de prise en charge innovantes.



Ces quelques hypothèses avancées pour expliquer le manque de données fluides dans les dossiers nous amènent à nous interroger sur la question de **l'individualisation de la peine**<sup>16</sup>. Idée force de la politique criminelle française, l'individualisation ou la personnalisation de la peine veut que toute peine soit prononcée en fonction «des circonstances de l'infraction et de la personnalité de son auteur<sup>17</sup>».

Or l'absence apparente de logique clinique dans la prise en charge rend impossible toute individualisation de la peine. En effet, comment adapter les modalités d'exécution de la peine à la situation et à la personnalité du délinquant, sans informations sur ses antécédents familiaux, ses antécédents personnels, sa personnalité, les caractéristiques de son agir délinquant, son évolution personnelle dans le temps, etc. ?

On peut donc supposer que loin d'être individualisée, la mise en œuvre de la peine fait l'objet d'une pseudo-standardisation, plus déterminée par les caractéristiques légales de l'infraction que par les caractéristiques sociales et personnelles de son auteur.

Certes les éléments évoqués précédemment constituent sans doute pour beaucoup des évidences connues par les services. Mais les truismes sont parfois bons à rappeler et plus particulièrement à valider, ce qui leur confère une valeur pour l'aide à la décision et l'aménagement des pratiques professionnelles.

---

<sup>16</sup> *L'individualisation de la peine, cent ans après Saleilles*, Actes du Colloque de Nantes, 23 octobre 1998, Editions Erès, Toulouse, sous presse.

<sup>17</sup> Art. 132-24 du Code pénal.



**- 3 -**

**ANALYSE DESCRIPTIVE EN TENDANCE**  
**REALISÉE**  
**SUR L'ENSEMBLE DU CORPUS D'ÉTUDE**

### 3.1. CORPUS D'ÉTUDE ET MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE

Nous présentons dans cette partie l'analyse descriptive en tendance sur l'ensemble du corpus d'étude. Les différences inter sites et inter mesures, sont présentées lorsque qu'elles sont significatives ; dans le cas contraire nous n'évoquons que la tendance sur l'ensemble.

L'échantillon d'étude initial était composé de 600 dossiers. Nous avons retiré une vingtaine de dossiers par sites, en raison du faible taux d'informations contenu dans les dossiers. Nous avons donc ôté de l'analyse les dossiers qui comportaient les taux d'informations les plus bas.

Les manques en informations étant, dans certains cas particulièrement importants, nous présentons seulement les résultats des groupes de variables les plus fournies en informations.

Ce corpus d'enquête représente un échantillon :

- dans l'espace géographique : il est constitué de données issues des sites de Toulouse, Nantes et Pau.
- dans le temps : il s'agit des dossiers des années 1993, 1994, 1995 et 1996.

Nous n'avons pu travailler sur les dossiers en cours de mesure (comme cela été initialement prévu dans le projet de recherche). Dans l'ensemble, les professionnels n'ont pas souhaité nous laisser accéder à ce type de dossiers.

**Le corpus d'étude est composé d'un échantillon de 543 dossiers** qui se répartissent de la façon suivante :

- 227 dossiers concernant la mesure de sursis avec mise à l'épreuve (SME)
- 95 dossiers de libération conditionnelle (LC)
- 187 dossiers de travail d'intérêt général (TIG)
- 22 dossiers d'ajournement du prononcé de la peine (Ajournement)
- 11 dossiers de contrôle judiciaire (CJ)

Le corpus d'analyse est composé de 543 dossiers individuels des justiciables suivis pour une mesure en milieu ouvert sur les sites de **Toulouse, Pau et Nantes**. Sur chacun des sites, environ **180** (plus ou moins 5 dossiers) **dossiers** ont été étudiés.

En ce qui concerne **les méthodologies d'analyse statistiques**, les traitements ont été réalisés sur deux logiciels essentiellement : S.P.S.S. et EXCEL .

Ces deux logiciels ont permis la réalisation d'analyses descriptives (tri à plat et représentation graphique sous forme d'histogrammes ) et d'analyses de signification (tris croisés, test du Khi 2,) et d'analyses inférentielles ( analyse typologique et analyse discriminante).

**Les résultats de la première partie** sont principalement présentés sous forme descriptive, en fréquence et en pourcentage.

**Les résultats de la seconde partie** sont principalement présentés sous formes typologique et descriptive.

## 3.2. LES CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DE L'ECHANTILLON D'ETUDE

### 3.2.1. L'AGE

Il s'agit de l'âge du délinquant en début de mesure.

Sur l'ensemble du corpus, 34 % de la population d'étude est âgée de 19 à 23 ans. L'âge prévalent est 20 ans, il regroupe 9 % des sujets.

La moyenne d'âge est de 30 ans

La dispersion des catégories est importante, puisque l'âge minimum est de 18 ans et l'âge maximum est de 69 ans.

Les 18-25 ans représentent 42 % de la population d'étude,

les 26-35 ans : 30 %,

les 36-45 ans : 17 %,

les 46-55 ans : 8,6 %

les plus de 56 ans : 5 % .

La population d'étude est majoritairement composée de jeunes, âgés de 18 à 25 ans. Le pourcentage de PPSMJ décroît avec l'augmentation des tranches d'âges.

#### **Analyse différentielle par type de mesure**

Regroupement des catégories d'âge

La mesure de contrôle judiciaire regroupe les tranches d'âge de 18 à 35 ans, de façon proportionnelle au sein de ces deux catégories. La dispersion est limitée à ces deux groupes (50% dans chaque catégorie).

Sur la population d'étude, la mesure de CJ concerne uniquement les personnes âgées de moins de 35 ans, c'est par conséquent une mesure qui s'adresse préférentiellement aux catégories d'âges les plus jeunes.

La mesure d'ajournement regroupe uniquement les tranches d'âge de 18 à 45 ans, la répartition est équivalente au sein de ces trois catégories (33 %).

#### *Dispersion des tranches d'âge et prévalance de la tranche 18-25 ans*

La tranche d'âge 18-25 ans est majoritaire dans les mesures de LC et de TIG. Ainsi, les délinquants suivis pour ce type de mesure sont plus jeunes que les autres. Par contre ces deux mesures présentent une importante dispersion des catégories d'âges. Les âges varient de 18 à 56 ans.

#### *La mesure de SME : diversité des catégories d'âge et prévalance de la tranche des 26-35 ans*

La mesure de SME présente une diversité des catégories, une différence apparaît au niveau de la tranche d'âge 26-35 ans, qui présente le plus fort pourcentage.



### Analyse différentielle par sites

Quel que soit le site, les 18-25 ans sont les plus nombreux.

Les tranches d'âge suivantes se répartissent de façon similaire dans les trois sites.

La population d'étude est une population jeune, elle est principalement âgée de 18 à 25 ans et ce, quel que soit le site d'étude. Une forte proportion de la criminalité suivie en milieu ouvert est liée aux jeunes majeurs.

Les mesures de CJ et d'ajournement ciblent des tranches d'âge précises. Il s'agit donc de mesures qui s'adressent préférentiellement aux plus jeunes.

A l'opposé les mesures de LC, de TIG et de SME s'adressent aux délinquants quel que soit leur âge.

### 3.2.2. LE SEXE

Nous observons une **majorité d'hommes, 92 % d'hommes et 8 % de femmes.**

Ce phénomène de sur représentation masculine est une constante dans la population pénale, qu'elle soit suivie en milieu ouvert ou en milieu fermé.

Dans l'échantillon d'étude, la proportion de femmes est deux fois plus élevée qu'en milieu fermé (milieu fermé : environ 4 % de femmes). Est-ce à dire qu'en ce qui concerne les femmes, les magistrats tendent à prononcer de façon préférentielle des mesures en milieu ouvert, ou est-ce lié à d'autres types de facteurs tels que les infractions commises ?

La proportion de femmes est légèrement supérieure sur le site de Pau, puisqu'elle atteint 9% (18 personnes) pour seulement 8 % à Nantes et 7 % à Toulouse.

Au regard de la répartition par mesures, les femmes sont davantage représentées dans la mesure d'ajournement.

### 3.2.3. LA NATIONALITE

La population d'étude est principalement composée de français à 93 %. Les étrangers ne représentent qu'une faible proportion de l'échantillon, avec seulement 5 %. Cette dernière catégorie est principalement composée de maghrébins 4,5 %

Répartition :

- 93 % de français,
- 2 % d'algériens
- 2 % de marocains
- 0,5 % de tunisiens
- 1% de portugais

### *Analyse différentielle par type de mesure*

Les mesures de contrôle judiciaire et d'ajournement se caractérisent par l'absence de personnes étrangères. Ces mesures ne comptent aucune personne étrangère.

La diversité des nationalités pour les mesures de SME et de TIG.

Elles présentent à la fois des personnes portugaises, marocaines et tunisiennes (mais toujours dans une proportion très faible)

La spécificité des algériens :

Sur l'ensemble du corpus , ils sont très peu représentés (2 personnes) et ils apparaissent uniquement pour la mesure de LC.

### Analyse différentielle par sites

La proportion est équivalente sur Toulouse et Pau avec environ 7 % de la population d'étude. Elle est inférieure sur Nantes, avec seulement 3 % du corpus nantais.

Les mesures de milieu ouvert s'adressent préférentiellement aux ressortissants nationaux.

La population d'étude est principalement composée de français, à 93 %. Les étrangers représentent une minorité. Ces derniers semblent faire l'objet d'une réponse pénale différente, privilégiant l'incarcération aux mesures de milieu ouvert.

Il est à noter que les étrangers ne sont pas représentés dans les mesures d'ajournement et de CJ (quel que soit le site d'études).

L'absence de diversité au sein des nationalités représentées est à relever ; nous trouvons uniquement des personnes de nationalité maghrébine et portugaise.

## 3.2.4. LE LIEU DE RESIDENCE

Lieu de résidence	Pourcentage
Urbain	59 %
Banlieue	15 %
Autres	21 %
SDF	5 %

Le lieu de résidence est principalement urbain, 59 % des sujets vivent dans les trois villes d'études (Nantes, Toulouse et Pau).

En ce sens, ces résultats confirment le fait que le milieu ouvert est un dispositif qui s'intègre et occupe une place active dans le dispositif plus large de prévention de la délinquance en milieu urbain (politique de la ville).

## 3.2.5. LE PROFIL SOCIO DEMOGRAPHIQUE DES PERSONNES SUIVIES

A partir des caractéristiques précédentes, le profil des personnes placées en milieu ouvert diffère peu de celui des personnes placées en milieu fermé. Les tendances générales sont similaires à l'exception de la proportion de femmes qui est multipliée par deux, entre le milieu ouvert et le milieu fermé.

La spécificité de l'échantillon d'étude, au regard du milieu fermé, réside dans une plus grande proportion de femmes.

**Le profil type est composé de personnes de sexe masculin, jeunes et françaises, résidant en milieu urbain.**

## 3. LE MILIEU D'ORIGINE

Le milieu d'origine également appelé milieu « inéluctable » est constitué par la famille d'origine du sujet. Ce milieu d'origine joue un rôle capital dans le développement du sujet puisqu'il intervient comme premier facteur de socialisation chez l'enfant.

Ainsi nombre d'auteurs ont mis en évidence l'influence du milieu d'origine sur les comportements délinquants actuels.

Une revue de la littérature criminologique nous a permis de sélectionner deux types d'indicateurs d'anamnèse, susceptibles d'avoir une influence sur le parcours délinquant.

- *Les indicateurs de milieu de vie*

- Le statut socio-économique de la famille d'origine
- La constitution de la famille d'origine
- Les ruptures familiales
- Les aspects relationnels.
- Le lieu d'habitation

- *Les indicateurs concernant les antécédents parentaux*

Le facteur criminogène le plus important au sein de la famille d'origine est l'existence de modèles comportementaux parentaux déviants. Cette influence résulterait principalement de deux sources : l'apprentissage de la violence à travers les violences intra-familiales et l'acquisition par imitation du style de vie délinquant des parents ou de l'un d'eux .

Nous avons sélectionné trois types d'indicateurs :

- Les antécédents judiciaires de la famille
- Les antécédents psychiatriques ou psychologiques de la famille
- Les antécédents relatifs à la consommation de toxiques (alcool, drogues)

L'analyse des dossiers de service ne nous a pas permis d'identifier ces éléments (se référer au taux d'information par groupes de variables).

Seul l'indicateur concernant *les « ruptures familiales »* présente un taux de réponse supérieure aux autres.

Cette caractéristique a été repérée par les professionnels chez 132 sujets.

Sur ces 132 cas, 20 personnes ont fait l'objet, dès leur enfance, d'un placement en famille d'accueil, soit 15 % des sujets identifiés.



## I. LES PROBLEMATIQUES SANITAIRES

Le problème évoqué précédemment se retrouve concernant les indicateurs de problématiques sanitaires. Ainsi, les résultats présentés dans le paragraphe suivant ne peuvent en aucun cas être considérés comme représentatifs de la population d'étude.

Les indicateurs que nous allons présenter ne font pas l'objet d'une investigation de la part des professionnels et/ou ces informations ne sont pas notées dans les dossiers dans un souci de discrétion. Il est donc particulièrement difficile de caractériser les difficultés sanitaires des personnes suivies en milieu ouvert. Cette absence d'information mérite toutefois d'être analysée en tant que révélateur d'une pratique professionnelle.

A travers ces indicateurs, nous cherchions à identifier l'existence de problèmes médicaux et/ou chirurgicaux, psychiatriques et/ou psychologiques, la consommation de toxiques chez les justiciables, ainsi que les répercussions de ces différents éléments sur la vie personnelle, familiale et sociale des sujets suivis. Nous souhaitons également vérifier l'existence de liens éventuels entre ces différentes problématiques et l'infraction.

### **Les troubles psychiatriques ou psychologiques**

Des difficultés de cet ordre ont été repérées chez 35 sujets (principalement à partir des expertises psychiatriques).

Sur les 35 sujets identifiés, 18 présentent des *troubles dépressifs*, soit *51 % des personnes identifiées*. Ainsi plus de la moitié des troubles psychologiques identifiés correspondent à des troubles dépressifs. 8 cas présentent des troubles du comportement caractérisés par de l'agressivité (22 %)

### **La consommation de toxiques (alcool et drogues)**

136 sujets sont identifiés comme étant toxicomanes ou alcooliques, soit près de **25 % de l'échantillon d'étude**.

- 64 % des personnes présentent des troubles alcooliques
- 17 % des personnes ont consommé ou consomment régulièrement du cannabis
- 11 % de l'héroïne
- 5 % : cocaïne, crack, extasie

Nous savons que la dépendance à des produits toxiques est souvent le révélateur d'une dépendance psychique à l'objet, exprimant par là des difficultés sur le plan psychologique.

### **Les différences inter sites : le cas de Nantes**

#### Les comportements addictifs à l'alcool et au cannabis

Sur les 87 sujets présentant des troubles du comportement liés à la consommation d'alcool, 62 personnes proviennent du site de Nantes, ce qui représente 71 % des sujets identifiés comme ayant un comportement addictif à l'alcool.

Sur l'échantillon d'étude nantais : 41 % de la population présente ce trouble.

Les comportements addictifs au cannabis : 11 personnes sur 19 proviennent du site de Nantes.

Par conséquent, il existe une nette prévalence des comportements addictifs sur le site Nantais.

## **Le cas de Toulouse**

L'addiction aux drogues « dures » est caractéristique du site toulousain. La grande majorité (80%) des délinquants repérés comme étant consommateurs de drogues dures proviennent de Toulouse.

Il existe des spécificités selon le site géographique ; le contexte social et culturel d'une région peut avoir des répercussions sur les formes de délinquance.

Ainsi , la consommation d'alcool et de drogues « douces » est prévalante sur le site de Nantes, au point de représenter 41 % de la population d'étude, alors que la consommation de drogues dures est trouvée dans une proportion plus importante sur le site de Toulouse.

### *La consommation de toxiques lors de la perpétration de l'infraction*

Sur les 136 sujets présentant une conduite alcoolique ou toxicomane, 82 personnes étaient sous l'emprise de l'alcool ou de la drogue lors de la perpétration de l'infraction. Ainsi la consommation de toxiques constitue un facteur de risque sur le plan criminologique. Selon l'étude de Zamble et Quinsey<sup>18</sup>, deux caractéristiques sont fortement liées au processus de récurrence criminelle : la consommation de toxique et le stress émotionnel dans la période précédant l'infraction.

### *Le lien entre la consommation de toxiques et l'infraction*

Dans 87 dossiers, nous constatons l'existence d'un lien entre l'addiction à des toxiques et l'infraction.

## **5. LE MILIEU DE VIE**

### **3.5.1. LE NIVEAU D'ETUDE**

La scolarité constitue, à l'instar de la famille, un facteur de socialisation chez l'enfant. L'école est un lieu d'acquisition des règles de vie en société. En ce sens, plus la fréquentation de ce milieu aura été importante, plus elle offre des chances de socialisation pour le sujet.

D'autre part, le niveau scolaire constitue un critère d'évaluation des capacités d'adaptation socioprofessionnelle, puisqu'il conditionne la catégorie socioprofessionnelle d'appartenance.

#### **Résultats :**

27 % d'informations manquantes, soit 150 dossiers dans lesquels le niveau scolaire n'apparaît pas.

Les résultats sont les suivants, à partir des informations disponibles :

- 51 % Niveau enseignement professionnel (CAP, BEP)
- 18 % Niveau secondaire (niveau BAC)
- 16 % Niveau d'enseignement primaire (cours élémentaire et cours moyen)
- 7 % Niveau enseignement supérieur (post BAC)
- 4 % Niveau BEPC (collège)
- 2 % Illettrisme déclaré

---

<sup>18</sup> ZAMBLE, E., QUINSEY, V-L. Analyse rétrospective des antécédents dynamique et comportementaux de la récurrence. Rapport final présenté à la Direction de la Recherche du Service correctionnel du Canada. Avril 1991.



Le niveau scolaire dominant sur l'ensemble du corpus est le niveau professionnel.

Les données INSEE de 1997 montrent que 22.5 % de la population française a un niveau d'études professionnel, pour un taux de 51 % dans notre échantillon.

Ces mêmes données révèlent que seulement 8 % des français ont un niveau scolaire inférieur à une formation professionnelle (CAP, BEP), alors que ce taux atteint près de 18 % dans la population étudiée.

Les délinquants suivis en milieu ouvert présentent donc des carences importantes sur le plan de la formation professionnelle. Ils se situent largement en dessous de la tendance générale de la population française. Cette absence de qualification professionnelle ou le modeste niveau de qualification peut constituer des « freins » importants sur le plan de l'insertion sociale.

Les demandes des délinquants à l'égard du suivi en milieu ouvert s'expriment souvent à l'égard d'une formation professionnelle. Nous pouvons supposer que la mesure de milieu ouvert intervient favorablement sur ce point. Toutefois, l'évolution du niveau scolaire en cours de mesure n'a pu être appréhendée par absence de qualification de l'évolution des sujets au cours du suivi en milieu ouvert.

D'autre part, le niveau d'enseignement professionnel est prédominant quelle que soit la mesure.

### **Les niveaux d'étude les plus bas sont caractéristiques des mesures de LC et de CJ.**

L'analyse de la dispersion des niveaux d'études, montre qu'il existe une forte proportion de personnes illettrées et d'individus de niveau primaire au sein des mesures de LC et de CJ, avec respectivement 24% et 29%.

### **Le niveau scolaire est significativement supérieur à Pau.**

Comparativement à Toulouse et Nantes, les personnes suivies à Pau présentent un niveau scolaire supérieur. Il est à noter une très faible proportion d'illettrisme et de niveau primaire, un taux de personnes disposant d'un niveau secondaire et supérieur plus important.

## **3.5.2. LES CATEGORIES SOCIO PROFESSIONNELLES**

Nous constatons que pour un nombre important de sujets, il est impossible d'identifier la catégorie socioprofessionnelle d'appartenance.

D'autre part, les justiciables présentent une diversité de CSP, couvrant ainsi un large panel d'emplois, avec cependant une nette prédominance des catégories employés et ouvriers.

### **Résultats**

Artisans, commerçants, agriculteurs, chefs d'entreprise : .....	2 %
Cadres : .....	3 %
Professions intermédiaires (techniciens, contremaîtres) : .....	3 %
<b>Employés : .....</b>	<b>20 %</b>
<b>Ouvriers : .....</b>	<b>15 %</b>
Retraités : .....	1 %
Etudiants : .....	6 %
<b>Sans CSP identifiée : .....</b>	<b>36 %</b>

### 3.5.3. LE TAUX D'ACTIVITE PROFESSIONNELLE

Il est habituel de considérer l'emploi comme un des facteurs clés de la réinsertion sociale.

Non renseigné : 9 % des dossiers

#### Résultats :

- Emploi fixe : ..... 24 %
- Emploi temporaire : ..... 19 %
- Sans activité : ..... 44 %
- Autres (retraités, invalides) : ..... 8 %

Sur les 220 personnes sans activité, 28 personnes (soit 12 %) perçoivent des indemnités chômage, ce qui signifie que l'inactivité est inférieure à 18 mois.

112 personnes soit 87 % des personnes sans activité ne perçoivent pas d'indemnités de chômage.

Les mesures de TIG et de SME regroupent le plus fort pourcentage de personnes sans activité professionnelle.

### 3.5.4. LE TYPE DE RESSOURCES

Les différences observées entre le taux de personnes ayant un salaire personnel et le taux de personnes ayant un emploi fixe ou temporaire (caractéristiques précédentes) sont liées aux non-réponses.

Non renseigné : 25 %

#### Résultats :

- Salaire personnel : ..... 46 %
- RMI : ..... 10 %
- Allocations diverses : ..... 10 %
- Ressources émanant du conjoint : ..... 1 %
- ASSEDIC : ..... 8 %
- Aucune : ..... 10 %

Un peu moins de la moitié des délinquants suivis en milieu ouvert dispose d'un salaire. 28 % des sujets vivent au moyen d'allocations.

Sur le site de Pau, même si le taux d'inactivité est important (plus de 60 %) les sujets perçoivent un revenu par l'intermédiaire d'allocations diverses (ASSEDIC, allocations, RMI). Ainsi, seulement 6 % de l'échantillon palois ne disposent d'aucun revenu.

### 3.5.5. LE MONTANT DES REVENUS

Il a été impossible d'identifier le montant des revenus sur 266 dossiers. Si l'on admet une marge d'erreur de 5 % de la part des personnes qui ont procédé au recueil des données, cela porte à 253 le nombre de dossiers sur lesquels le montant des revenus n'est pas notifié, soit 46 % des dossiers. Ainsi, dans moins d'1 cas sur 2, ce type d'information n'apparaît pas. Or, au regard des infractions préva-



lantes sur l'ensemble du corpus, infractions principalement composées d'atteintes aux biens, il semblerait que les ressources financières constituent le facteur de risque de délinquance le plus lourd.

### Résultats :

Il s'agit des revenus mensuels

- Absence de revenu : ..... 18 %
- Revenus inférieur à 3000 francs par mois : ..... 25 %
- De 3000 à moins de 4000 francs par mois : ..... 10 %
- De 4000 à 5000 Francs : ..... 19 %
- SMIC : ..... 16 %
- De 6000 à 10000 francs : ..... 17 %
- Plus de 10 000 Francs : ..... 2 %

**54 % des justiciables ont des revenus mensuels inférieurs à 4000 francs.**

*La précarité des ressources financières* : 42 % de la population étudiée se trouve en situation d'indigence avec un niveau de ressources inférieur à 3000 francs. L'âge est un facteur explicatif puisque la majorité des délinquants sont âgés de moins de 25ans. Par conséquent ils ne disposent pas du RMI.

### La situation alarmante des toulousains .

53 % de la population étudiée sur le site de Toulouse, soit plus d'un délinquant sur deux (1/2), a des revenus inférieurs à 3000 francs. Comparativement, ce taux n'atteint que 19 % à Nantes et 38 % à Pau.

Au regard des différences en fonction des mesures, la précarité des ressources touche préférentiellement les « tigistes » : 52 % des personnes suivies pour une mesure de TIG perçoivent un revenu inférieur à 3000 francs.

## 3.5.6. LA SITUATION MATRIMONIALE

La situation matrimoniale correspond au «milieu choisi » par le sujet. Elle peut constituer un facteur de socialisation chez le sujet, lui permettant d'acquérir une stabilité sur le plan sentimental qui peut avoir des répercussions positives sur le plan criminologique.

### Résultats

- Célibataires : ..... 56 %
- Concubins : ..... 15 %
- Mariés : ..... 11 %
- Divorcés : ..... 12 %
- Séparés : ..... 2 %
- Veufs : ..... 1%

Le célibat est la situation matrimoniale la plus fréquente. Les personnes vivant en couple (déclaré) représentent seulement 27 % de l'échantillon.

Le taux de célibataires dans l'échantillon étudiée ( 56 %) est largement supérieur à celui obtenu par les données INSEE de la population française (1994) (11 % de la population française). Il semblerait donc que la population d'étude présente un profil particulier au regard de la situation matrimoniale. Même s'il est délicat d'associer les caractéristiques précédentes à des tendances générales en terme de comportement, le mariage ou le concubinage signent une certaine forme de stabilité.

Toutefois, ces résultats sont à situer par rapport à la moyenne d'âge des délinquants. Nous avons vu précédemment que la tranche d'âge dominante correspond au 18-25 ans.

- Vivant en couple (concubinage et mariage) : 27 %. Moins de 30 % de l'échantillon présente une stabilité sur le plan conjugal.
- Vivant seul (célibataire, divorcé, séparé, veuf) : 66 %. La majorité de l'échantillon vit seul (en référence à des critères administratifs).

#### *Analyse différentielle par type de mesure*

La proportion de célibataires est prédominante quel que soit le type de mesure.

La proportion de personnes mariées est supérieure dans le cadre de la libération conditionnelle.

	AJOU	CJ	LC	SME	TIG
<b>Vivant seul</b>					
Effectif	13	8	54	163	146
Pourcentage	76 %	80 %	64 %	71 %	86 %
<b>Concubin/marié</b>					
Effectif	4	2	34	65	23
Pourcentage	23.5 %	20 %	40 %	28.5 %	14 %
<b>TOTAL</b>					
Effectif	17	10	84	228	169

#### *Analyse différentielle par zone géographique*

- Quelle que soit la zone, la majorité de la population est représentée par les célibataires.
- La proportion de personnes divorcés est supérieure sur le site de Nantes.
- La proportion de personnes mariées est inférieure à Pau.

### **3.5.7. LES RELATIONS AVEC LE MILIEU FAMILIAL**

Il est question du milieu familial au sens large, regroupant la famille d'origine (parents, fratrie et autres membres significatifs) ainsi que les liens conjugaux.

Même si la majorité des délinquants vit sans attaches affectives du point de vue conjugal, il demeure un étayage familial important, puisqu'il existe des liens familiaux pour 80 % d'entre eux.

#### **Résultats :**

- Existence de liens familiaux pour .....80 % des sujets
- Liens familiaux conflictuels : ..... 10 %
- Isolés sans famille : ..... 7 %

Quel que soit le site et le type de mesure la tendance dominante s'exprime en faveur de l'existence de liens familiaux.



### 3.5.8. L'HEBERGEMENT

- Non renseigné : .....10 % des sujets
- Domicile fixe (personnel ou familial) : ..... 83 %
- Domicile temporaire : ..... 11 %
- Mobilité (sans domicile fixe) : ..... 5 %

Quel que soit le site et le type de mesure, la tendance dominante s'exprime en faveur d'un domicile fixe. Par contre, seules les mesures de SME et de TIG regroupent des sujets sans domicile fixes. Ces deux dernières mesures regroupent les personnes qui présentent des difficultés accrues sur le plan du logement.

Malgré les difficultés économiques des personnes suivies, le logement est préservé sur l'ensemble du corpus d'étude. Le logement est particulièrement important pour le suivi des populations en milieu ouvert. Il permet de recevoir les documents administratifs, les convocations, etc. Sur le plan de l'insertion professionnelle, il a également une utilité en permettant par exemple l'ouverture d'un compte en banque. Le logement constitue un facteur clé de l'insertion sociale ; il est fréquemment le dernier rempart avant une exclusion totale.

Du point de vue des données sociologiques, les personnes suivies en milieu ouvert présentent des profils diversifiés (répartition des réponses selon les classes). Nous pouvons toutefois dégager un profil dominant sur l'ensemble du corpus d'étude :

Les sujets suivis en milieu ouvert sont le plus souvent **célibataires**, le **célibat est la tendance générale sur l'ensemble du corpus**. Les **liens familiaux sont préservés** pour la majorité d'entre eux (80 % des cas). Le niveau d'étude dominant est le **niveau professionnel**. Ce niveau scolaire est largement inférieur à la tendance générale de la population française (données INSEE). Les catégories **socio-professionnelles d'appartenance** sont les catégories **employés et ouvriers**. **Un peu moins de la moitié de la population d'étude (44%) est sans activité professionnelle**. Les ressources proviennent du salaire dans 46% des cas, ou des allocations diverses (28%).

**Plus de la moitié des sujets vit avec un revenu mensuel inférieur à 4000 francs . L'hébergement est préservé (83 % des cas) malgré les difficultés économiques évoquées.**

Face au profil mentionné, une intervention de resocialisation, voire de socialisation tout court, paraît pleinement légitime . Les bénéficiaires de mesures de milieu ouvert présentent de lourdes déficiences sur le plan professionnel et économique. Nous ne connaissons pas l'étiologie des ces carences (personnel, familial), d'où une difficulté en terme de stratégie d'intervention.

Ce type de profil justifie la mise en place d'un dispositif d'assistance sociale, en particulier au regard de l'insertion professionnelle. Même si le logement semble préservé dans la majorité des cas, l'absence ou la perte d'emploi dans le contexte d'une situation économique difficile est le préalable à la perte de logement.

Au regard des données sociologiques, l'infraction peut n'être qu'un symptôme de difficultés issues de ce contexte social détérioré. Dans une perspective d'évitement de la récidive, il apparaît nécessaire d'orienter le suivi sur l'insertion sociale et personnelle .

Les profils les plus détériorés, sur le plan social et personnel, se retrouvent dans les mesures de TIG et de SME. Ces deux dernières mesures regroupent des populations qui cumulent un grand nombre de difficultés :

Le niveau d'étude correspond au niveau professionnel ;

54 % des personnes sont sans activités professionnelles, peu de justiciables disposent d'un salaire, les revenus sont principalement liés aux allocations, par conséquent ils ne sont pas pérennes et risquent de constituer de véritables facteurs criminogènes ;

Le montant des ressources est particulièrement faible, 52 % des personnes ayant des revenus inférieurs à 3000 francs. Comme pour la tendance générale, la majorité des sujets disposent d'un domicile fixe. Toutefois ces mesures sont celles qui regroupent plus grand nombre de SDF.

### 3.6. LES CARACTERISTIQUES DE L'INFRACTION COURANTE

#### 3.6.1. Le nombre d'infractions pour la condamnation

Nombre d'infractions	fréquence	Pourcentage
1	338	64 %
2	105	20 %
3	40	7 %
	20	3 %
5 et plus	20	3%

#### 3.6.2. Le type d'infraction

Type d'infraction	fréquence	Pourcentage
Contravention	23	4 %
Délit	478	90 %
Crime	30	5 %

#### 3.6.3. Les catégories d'infractions sur l'ensemble du corpus

##### Les atteintes aux biens : 28% du corpus d'étude

- Les vols simples : ..... 18%
- Les destructions et dégradations : ..... 4 %
- Les vols avec arme et avec violence : ..... 3 %
- Le recel : 3 %

##### Les infractions à la circulation : 21%,

- Plus de 19 % de conduites en état alcoolique (CEA)
- 2 % d'infractions diverses, il s'agit de défaut d'assurance de véhicule, de conduite sans permis, de délit de fuite, l'usage de fausses plaques ou fausses inscriptions



**Les atteintes aux personnes : 14%,**

- 6% de violences, cette catégorie regroupe les coups et blessures volontaires (CBV), dénommées violences volontaires dans le nouveau Code pénal
- 4% d'agressions sexuelles (les viols - viol de femme adulte, viol sur mineur par personne ayant autorité- et les attentats à la pudeur).
- 3% d'atteintes à la vie, cette catégorie regroupe les homicides involontaires, les assassinats, les tentatives d'assassinat, les CBV suivis de mort.

**Les infractions à la législation sur les stupéfiants : 8.5 %**

- Avec usage de stupéfiants : 4 %
- Sans usage de stupéfiants : 4.5 %

**Les atteintes à la famille : 6 %**

- Il s'agit de non-paiement de la pension alimentaire, de délits au sujet de la garde des mineurs et d'abandon de famille.

**Les atteintes à l'ordre administratif, faux et contrefaçons : 6 %**

Nous avons regroupé dans cette catégorie les ILE (Infractions à la Législation sur les Etrangers), les outrages à dépositaires de l'autorité publique, les faux (faux documents d'identité, de faux documents administratifs, de faux en écriture) les contrefaçons, les falsifications et usages de chèques volés, de carte de crédit.

**Autres : 10 %**

**Les vols simples et les conduites en état alcoolique constituent les deux formes d'infractions les plus répandues chez les sujets suivis en milieu ouvert.**

**3.6.3.1. Une répartition différentielle des catégories d'infractions au regard des tranches d'âges.**

**Les 18/25 ans commettent préférentiellement des vols simples.**

Atteintes aux biens : 38%, dont :

- **Vols simples : ..... 23%**
- Destructions et dégradations : ..... 7 %
- Vols à main armée ..... 4%

Atteintes aux personnes : 13%, dont :

- Violences : ..... 7%
- Agressions sexuelles : ..... 3%

Infractions à la circulation : 12 %, dont :

- Conduite en état alcoolique : ..... 10%

**- Les 26/35 ans, commettent principalement des vols simples et des conduites en état alcoolique.**

Atteintes aux biens : 27%,

- dont, **vols simples :..... 21%**

Infractions à la circulation : 24%, dont

- **CEA : 21%**

Atteintes aux personnes : 12%, dont

- CBV : 7%

- Agressions sexuelles : ..... 4%

- Atteinte à la vie : ..... 2%

Infractions à la législation sur les stupéfiants : 11%, dont

- Avec usage de drogue : ..... 8%

- Sans usage : ..... 3%

**Les 36/45 ans se différencient des autres par la prédominance des infractions à la circulation en état alcoolique (CEA), arrivent en seconde position les atteintes aux biens et à la famille.**

Circulation : 31%,

- dont **CEA : ..... 30%**

**Atteintes aux biens : 16%,**

- dont Vols simples : ..... 12%

**Atteintes à la famille : 16%**

Atteintes aux personnes : 15%, dont

- Agressions sexuelles : ..... 4%

- Atteinte à la vie : ..... 4%

- Violences : ..... 3%

**- Les 46/55 ans se caractérisent par la prévalence des infractions à la circulation et des infractions entrant dans la catégorie des atteintes à la famille**

Circulation : 33%,

- dont **CEA : ..... 30%**

**Atteintes à la famille : 20%**

Atteintes aux personnes : 17%, dont

- Agression sexuelle : ..... 11%

Atteinte à l'ordre administratif, faux et contrefaçon : 11%

Autres : 9%

**- Chez les sujets âgés de plus de 56 ans, les infractions prédominantes sont constituées par les infractions à la circulation et les atteintes à l'ordre administratif faux et contrefaçon.**

Circulation : 39%,

- dont **CEA : ..... 38%**

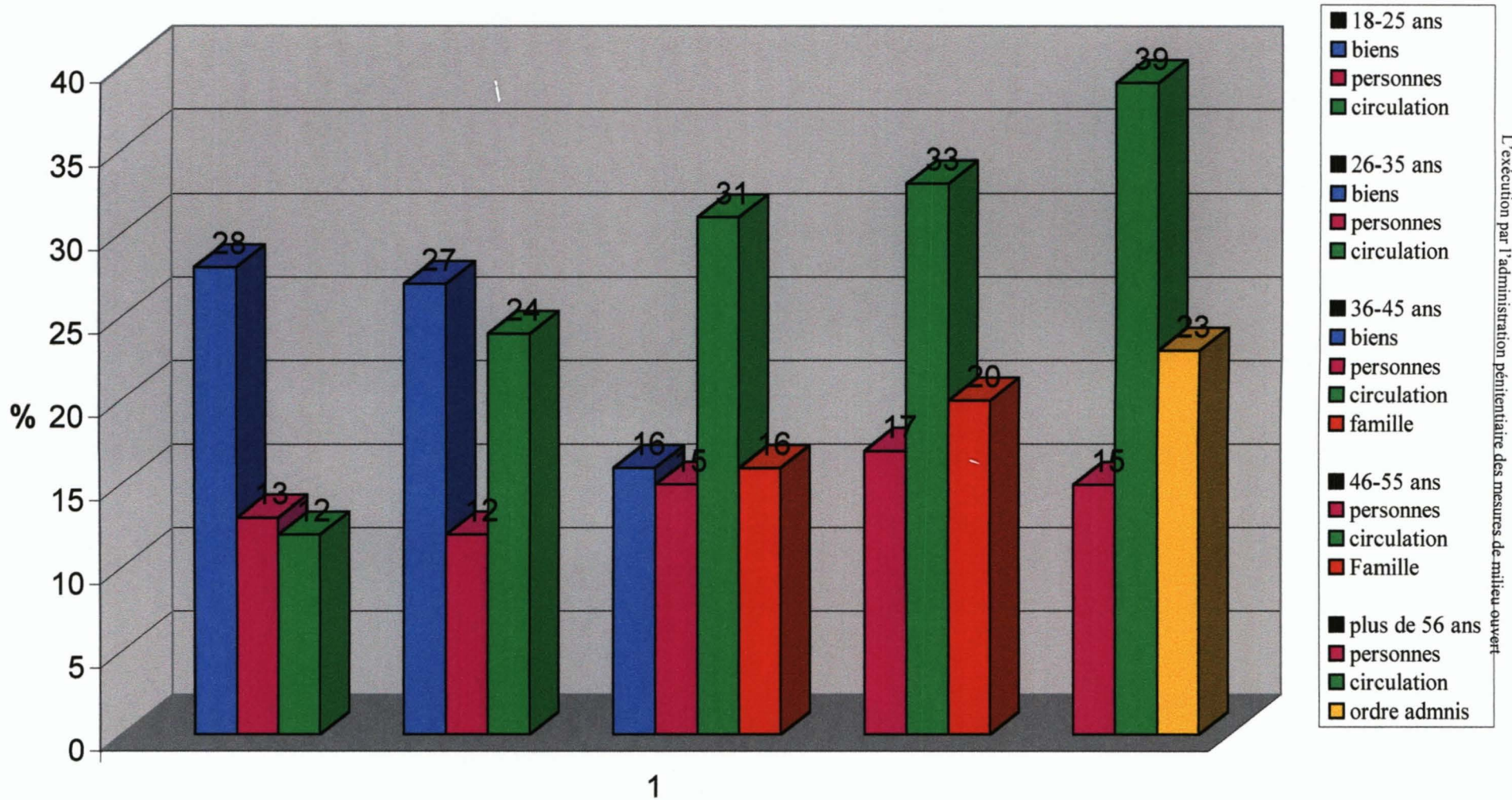
**Atteinte à l'ordre administratif, faux et contrefaçon : 23%**

Atteintes aux personnes : 15%, dont

- Agression sexuelle : ..... 11%



**Graphe 1 bis - REPARTITION DES INFRACTIONS PAR CLASSES D'AGE.**



L'exécution par l'administration pénitentiaire des mesures de milieu ouvert

### 3.6.3.2. Répartition des catégories d'infractions par site géographique

#### Le site de Nantes

La spécificité du site nantais réside dans la forte proportion d'infractions à la circulation en état d'ivresse. Ce type d'infraction est prédominant sur l'ensemble (il représente 25 % des infractions), alors que sur les deux autres sites les plus forts pourcentages s'expriment en faveur des atteintes aux biens et plus précisément des vols simples.

- Circulation : 26%,
- dont CEA : ..... 25%
- Atteintes aux biens : 24 %,
- dont Vol simple ..... 18%
- Atteintes aux personnes : 14%, dont
- Agression sexuelle : ..... 7%
- Violences : 6%
- Autres : 16%

Sur les sites de Pau et Toulouse, nous trouvons de fortes proportions d'atteintes aux biens.

#### Le site de Pau

- Atteintes aux biens : 30 %,
- dont Vols simples ..... 21%
- Circulation : 24%,
- dont CEA : ..... 21%
- Atteintes aux personnes : 13%, dont
- Agressions sexuelles : ..... 5%
- Violences : ..... 4%
- Infractions à la législation sur les stupéfiants : 10 %
- Avec usage : ..... 6%
- Sans usage : ..... 4%
- Autres : 14%

#### Le site de Toulouse

- Atteintes aux biens : 30 %, dont
- Vols simples ..... 16%
- Atteintes aux personnes : 16%, dont
- Atteinte à la vie : ..... 8%
- Violences : ..... 6%
- Circulation : 13%,
- dont CEA : ..... 10%



Infractions à la législation sur les stupéfiants : 10 %

- Avec usage : ..... 6%
- Sans usage : ..... 4%

Autres : 19%

### 3.6.4. Le mode opératoire identifié

Il s'agit de repérer si l'infraction a été commise par une seule personne ou en réunion.

Le mode opératoire	fréquence	Pourcentage
Seul	297	68 %
En réunion	138	31 %

### 3.6.5. Le nombre de complices

Lorsque les délinquants ont perpétré l'infraction en réunion (138 sujets identifiés), le nombre de complices est le suivant :

Le nombre de complices	fréquence	Pourcentage
1	62	46 %
2	33	24 %
3	15	11%
4	10	7 %
5 et plus	15	11%

Les infractions commises en réunion caractérisent les atteintes aux biens, les vols simples ainsi que les destructions et dégradations. C'est le plus souvent le fait de jeunes majeurs âgés de 18 à 25 ans.

### 3.6.6. La peine prononcée

- Amende : 7%
- Emprisonnement avec sursis : ..... 24%
- Emprisonnement avec sursis partiel : ..... 13%
- Emprisonnement avec sursis et mise à l'épreuve : 10%
- Emprisonnement ferme: ..... 9%

### 3.6.7. La durée de la peine exprimée en mois

- 0 à 6 mois : 50%
- 7 à 12 mois : 19%
- 13 à 18 mois : 8%
- 19 à 24 mois : 4%
- 25 à 30 mois : 1%
- 31 à 36 mois : 3%

## 3.7. LES CARACTERISTIQUES DE LA MESURE EN MILIEU OUVERT

### 3.7.1. LE SURSIS AVEC MISE A L'EPREUVE

#### Sursis partiel/ sursis total

Sur l'échantillon de 227 personnes suivies pour une mesure de sursis avec mise à l'épreuve :  
33 % des sujets, soit 76 délinquants sont suivis pour une mesure de sursis partiel avec mise à l'épreuve.

64%, soit 144 sujets, sont suivis pour une mesure de sursis total avec mise à l'épreuve.

#### La durée du sursis avec mise à l'épreuve

durée	Fréquence	Pourcentage
18 mois	90	42 %
24 mois	67	31 %
36 mois	59	26 %

#### Les obligations particulières

Le nombre moyen d'obligations particulières par délinquant est de 1. Soit une obligation par délinquant. Le nombre maximal d'obligations cumulées pour un même sujet est de 4.

Le tableau ci dessous présente les différentes obligations prononcées dans le cadre du sursis avec mise à l'épreuve ainsi que leur fréquence sur l'échantillon de personnes suivies pour ce type de mesure.

OBLIGATIONS	fréquence	%
N°1 "exercer une activité professionnelle, un enseignement ou une formation"	79	27 %
N°3 "examen, traitement ou soins médicaux"	74	25 %
N°6 "acquitter les sommes dues au trésor public "	39	13 %
N°2 "Etablir sa résidence en lieu déterminé"	38	13 %
N°4 "contribuer aux charges familiales"	35	12 %
N°5 "réparation des dommages causés par l'infraction "	26	9 %
N°11 "ne pas fréquenter les auteurs ou complices"	3	1 %
N°10 "ne pas engager de paris"	2	- de 1 %
N°13 "ne pas entrer en relation avec certaines personnes ou les victimes"	1	0.3 %
TOTAL	297	100 %

A partir des obligations les plus fréquentes, il est possible de dégager 4 grandes dimensions susceptibles de caractériser les problématiques des délinquants suivis pour une mesure de SME :

#### 1/ Les problématiques professionnelles

L'obligation numéro 1 caractérise les difficultés d'ordre social, liées à l'insertion et à la formation professionnelle.



### 2/ Les problématiques psychologiques

Cette obligation impose aux délinquants de se soumettre à des mesures d'examen médical, de traitement ou de soins même sous le régime de l'hospitalisation (Art. 132-45 du code pénal).

### 3/ Les problématiques financières

Les obligations 5, 6 et 4 peuvent évoquer des difficultés d'ordre économique qui reflètent la précarité financière de ces populations.

### 4/ La notion de contrôle

La quatrième dimension dégagée à travers l'obligation n°2, renvoie à la notion de contrôle, et à la nécessité d'un suivi de proximité.

## 3.7.2. LA LIBERATION CONDITIONNELLE

Nous disposons d'un échantillon de 95 sujets.

### La durée de l'épreuve

Il s'agit de la durée pendant laquelle le sujet est soumis à la mesure de libération conditionnelle.

Durée	Fréquence	%
Moins de 6 mois	20	2.6%
De 6 à 12 mois	14	<b>20 %</b>
De 13 à 18 mois	16	<b>23%</b>
De 19 à 24 mois	11	16 %
De 25 à 36 mois	9	13 %
TOTAL	70	100%

### Les obligations particulières

Le nombre moyen d'obligations particulières par délinquant est de 1,7. Soit plus d'une obligation par délinquant. Le nombre maximal d'obligations cumulées pour un même sujet est de 3.

Obligations	Fréquence	%
N°4 "Contribuer aux charges familiales"	23	<b>27%</b>
N°3 "Examen, traitement ou soins médicaux"	20	<b>17%</b>
N°1 "S'abstenir de paraître dans certains lieux "	15	<b>16%</b>
N°7 "Ne pas conduire certains véhicules "	7	7%
N° 8 "Ne pas fréquenter les casinos, maisons de jeux et champ de course... »	6	6%
N°5 "Payer les sommes dues à la victime "	6	6%
N°2 "suivre un enseignement ou une formation professionnelle"	5	5%
N°9 " Ne pas fréquenter les débits de boisson "	5	5%
N°10 "Ne pas fréquenter certains condamnés, notamment les auteurs ou complices"	3	3%
N°12 "Ne pas détenir ou porter une arme"	2	2%
N°11 " Ne pas entrer en relation avec certaines personnes ou les victimes "	2	2%
TOTAL	94	100%

### 3.7.3. L'AJOURNEMENT DU PRONONCE DE LA PEINE

#### La durée de l'ajournement

De 2 à 6 mois	10
De 7 à 10 mois	9
Plus de 10 mois	6
Total	24

#### Les obligations particulières

Obligations	Fréquence
n°4 "contribuer aux charges familiales"	6
n°5 "réparation des dommages causés par l'infraction "	5
TOTAL	11

Par comparaison avec les mesures précédentes, les délinquants suivis pour une mesure d'ajournement semblent présenter moins de difficultés, les obligations étant essentiellement centrées autour de la notion de contrôle. A l'opposé, la prépondérance et l'association d'obligations diverses chez les délinquants suivis pour les mesures de SME et de LC, évoquent des problématiques complexes où s'enchevêtrent des "handicaps" d'ordre psychologique, professionnel, économique et comportemental.

### 3.74. LE TRAVAIL D'INTERET GENERAL

#### Le nombre d'heure de TIG à exécuter

	Fréquence	Pourcentage
De 40 à 80 heures	69	38 %
De 80 à 120 heures	54	29.5%
De 120 à 160 heures	24	13%
De 160 à 200 heures	29	16 %
De 200 à 240 heures	7	4 %
TOTAL	183	100%

#### Le délai d'exécution

	fréquence	Pourcentage
De 6 à 12 mois	71	39 %
De 12 à 18 mois	111	61 %
TOTAL	182	100%



**Travaux exécutés lors du TIG**

Nature des travaux	Fréquence	Pourcentage
Entretien	112	64 %
Manutention	22	13 %
Travail administratif	21	12 %
Polyvalent	9	5%
Animation, encadrement	8	5 %
Voirie	2	1%
TOTAL	174	100 %

Si l'on observe la nature des travaux exécutés lors du TIG, l'on s'aperçoit que plus de la moitié concerne des travaux d'entretien, ces derniers étant certes très utiles à la société, mais certainement peu valorisant pour ceux qui les réalisent. La prédominance de ce type de travaux est en partie liée au faible niveau d'instruction des « tigestes ». Ce n'est certainement pas la seule raison, les municipalités peuvent « abuser » de cette main d'œuvre gratuite pour accomplir des travaux « ingrats ».

**- 4 -**

**TYPOLOGIES  
ET  
ANALYSES DISCRIMINANTES**



## **4.1. TYPOLOGIES ET ANALYSES DISCRIMINANTES SUR L'ENSEMBLE CORPUS D'ETUDE**

### **TYPLOGIES : TYPES DE DELINQUANTS ET DE DELINQUANCE**

#### **4.1.1. Corpus d'étude et méthodologie d'analyse**

Les analyses suivantes ont été réalisées sur 543 dossiers. Comme précédemment, nous avons extrait des analyses, les dossiers présentant des taux d'informations trop bas. Afin de réaliser les typologies et analyses discriminantes nous avons utilisé le logiciel SPSS.

Les typologies ont été réalisées à partir de l'ensemble des données exploitables, à l'exception des antécédents judiciaires. Ces dernières variables n'ont pu être intégrées au sein des typologies générales pour des raisons de poids statistiques. Seuls les caractères primaires, réitérants et multiréitérants ont été utilisés. Nous avons procédé à des analyses spécifiques sur des sous-groupes de populations (primaires, réitérants et multiréitérants) avec les antécédents judiciaires des délinquants.

Seules les variables suivantes ont pu être utilisées dans les analyses en raison des taux d'information :

- le milieu de vie actuel (les données administratives : la situation matrimoniale, la profession, l'hébergement, etc. )
- les caractéristiques de la mesure (aspects légaux),
- les caractéristiques de la peine (aspects légaux),
- les caractéristiques socio-démographiques (l'âge, le sexe, la nationalité, le lieu de résidence),
- les caractéristiques pénales de l'infraction courante (en référence à la définition légale),
- les antécédents judiciaires (aspects légaux),
- les séquences temporelles d'intervention (nombre de rendez-vous, temps entre les rendez-vous)

Nous rappelons que les typologies dégagées sont relatives aux informations disponibles au sein des dossiers. Plus les informations sont riches et diversifiées, plus les typologies sont précises et présentent des informations intéressantes.

Les typologies présentées dans les pages suivantes permettent de dégager les grands types de délinquants et de délinquances en milieu ouvert. Elles ont été réalisées sur la " base sujet " et non sur la base des variables, c'est à dire qu'elles regroupent des individus qui présentent des caractéristiques communes (les variables et les modalités de ces variables). Il peut s'agir de variables relatives aux infractions (nature, mode de commission, qualification pénale), à la peine, à la mesure de milieu ouvert, au suivi par les CIP, aux caractéristiques sociales et personnelles des sujets. Par conséquent il s'agit bien de typologies qui spécifient à la fois une classe de délinquants ( caractéristiques des délinquants ) , une forme de délinquance et de réponse pénale (type d'infraction, de peine..).

Lorsque cela a été possible d'un point de vue statistique, nous avons effectué des analyses discriminantes sur les typologies. Les analyses discriminantes ont été réalisées par groupes de variables sur les typologies. Les analyses discriminantes permettent d'évaluer la valeur prédictive de certaines varia-

bles sur l'appartenance à une typologie. Elles déterminent les variables qui discriminent les groupes de sujets.

Quant à la dénomination des typologies, elle a été choisie en fonction des variables les plus prégnantes. Les caractéristiques des sujets étant diversifiées au sein d'une même typologie, le plus souvent, nous avons qualifié la typologie à partir de la nature des infractions prévalantes.

#### **4.1.2. Une hétérogénéité des populations et des formes de délinquances en milieu ouvert.**

Les analyses typologiques réalisées sur l'ensemble du corpus d'étude, dégagent 6 types de « délinquants et de délinquance », deux typologies identifiées sur le schéma (se référer au schéma de la page suivante) sont constituées par les “non-réponses”, par conséquent elles ne peuvent être exploitées. Il s'agit des types n°1 et n°7 (non-réponses).

Le schéma de la page suivante permet d'évaluer la position géographique des différentes typologies. Plus les typologies sont dispersées sur le schéma, plus elles sont hétérogènes. A l'opposé, plus les typologies sont proches les unes des autres, plus elles sont similaires. La tendance à l'hétérogénéité des types de délinquances se caractérise par la dispersion sur le schéma, alors que la tendance à l'homogénéité se distingue par la proximité des typologies.

Du schéma global, se dégage une tendance à l'hétérogénéité des formes de « délinquants et de délinquances » en milieu ouvert. Il n'existe pas un type de délinquant ou une forme de délinquance en milieu ouvert, mais plutôt une hétérogénéité des profils. D'autre part, plus les typologies sont centrées autour de l'axe principal, plus elles évoquent la tendance générale de la population d'étude, donc plus elles sont caractéristiques de l'ensemble de la population.

Les numéros sur le schéma correspondent à chacune des typologies (par exemple : le numéro 5 sur le schéma, correspond à la typologie 5 «la délinquance polymorphe »).

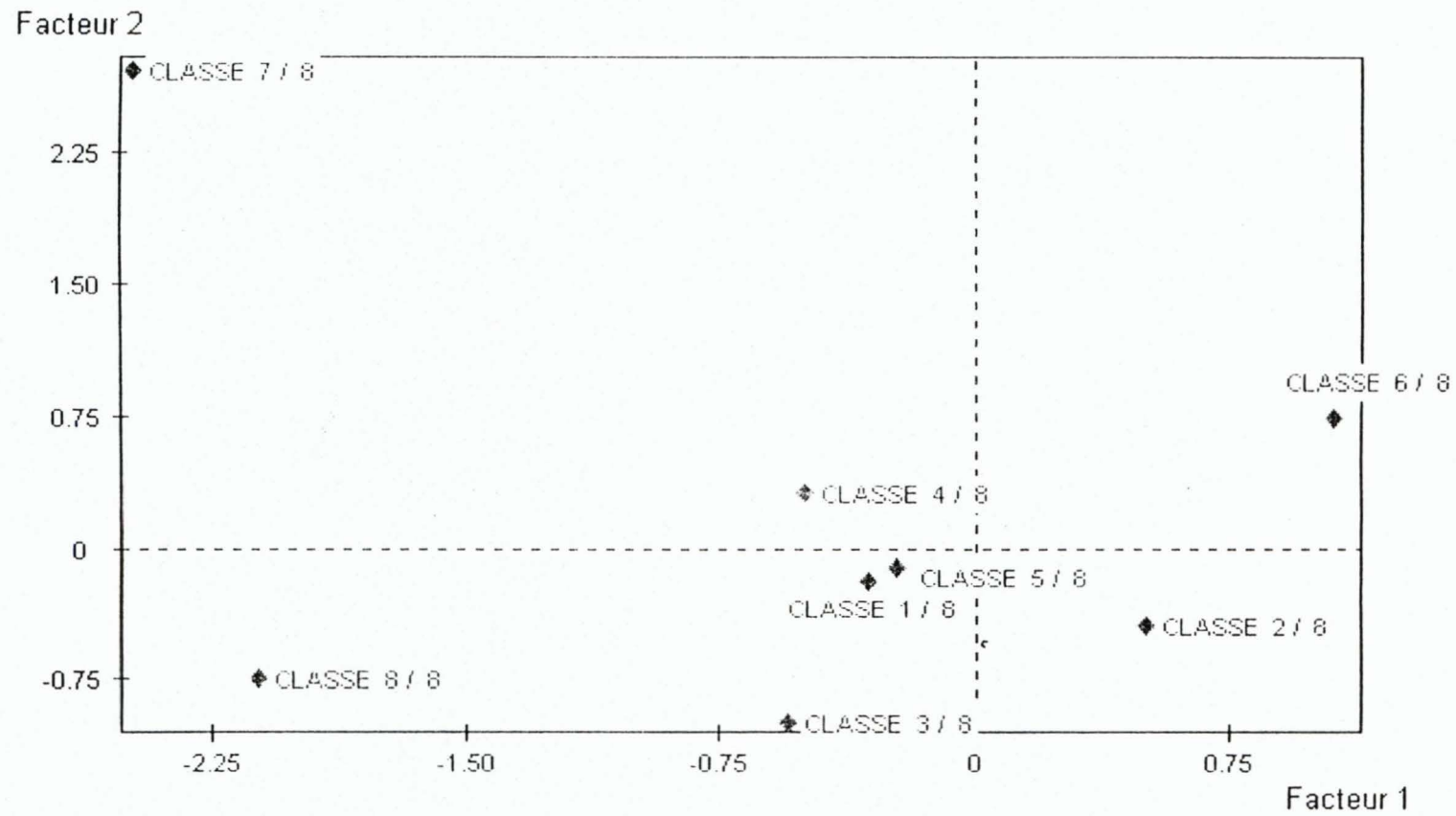
Si l'on considère notre échantillon comme représentatif de la population suivie en milieu ouvert, les typologies n°5 “ **la délinquance polymorphe** », n°4 “ **la délinquance relative au trafic et à l'usage de stupéfiants** ” et n°2 «**la délinquance relative aux infractions à la circulation en état d'ivresse** » représentent les 3 grands types de délinquance les plus fréquemment rencontrés en milieu ouvert.

Ces typologies constituent les formes de délinquance prévalantes en milieu ouvert. **Le type le plus fréquent** est le type n°5, “ **la délinquance polymorphe** ” (le plus proche de l'axe central). Arrivent ensuite deux types :

- « **la délinquance relative au trafic et à l'usage de stupéfiants** »
- « **la délinquance relative aux infractions à la circulation en état d'ivresse** »

Dans les pages suivantes nous présentons les différentes typologies.

## Graphe 2 - Typologie sur la totalité des individus





#### 4.1.2.1. LA DELINQUANCE POLYMORPHE

La délinquance polymorphe, n° 5 sur le schéma

La première typologie nommée : “*délinquance polymorphe*” regroupe des sujets qui ont commis des infractions contre les biens et/ou des infractions contre les personnes. Il s'agit soit : de sujets qui cumulent différentes catégories d'infractions : leur mode d'activité délictueuse s'exprime par la diversité et l'hétérogénéité des formes de délinquances. soit des sujets qui ont commis des infractions de catégories différentes, mais sont semblables au regard d'autres caractéristiques.

Cette typologie est composée de délinquants multirécidivants, ils ont, au minimum, fait l'objet de 3 condamnations antérieures à la condamnation courante. Il s'agit donc de sujets inscrits dans un processus délictueux répétitif.

D'autre part, les catégories d'infractions sont relativement graves, puisqu'elles sont constituées, pour les atteintes aux biens, par le vol simple et le vol avec armes, et concernant les atteintes aux personnes, par les violences à l'égard d'autrui et les agressions sexuelles.

Il s'agit d'un type de délinquant qui perpètre différents types d'infractions de gravité élevée, ces dernières pouvant être qualifiées pénalement de délit ou de crime.

Il s'agit du type de délinquance le plus fréquent en milieu ouvert, il représente 30 % de la population d'étude.

##### *Une hétérogénéité des catégories d'infractions*

Ce type regroupe différentes catégories d'infractions :

- Des **atteintes aux biens : le vol et le vol simple, le vol avec armes.**
- Des **atteintes aux personnes : les violences à l'égard d'autrui et les agressions sexuelles.**

Ces sujets commettent un nombre élevé d'infractions : la condamnation actuelle est prononcée pour **4 infractions**.

L'infraction est qualifiée de **délit** et dans une moindre mesure **de crime**.

Il s'agit de délinquants **multirécidivants**, ayant fait l'objet au minimum de 3 condamnations antérieures à l'infraction courante.

##### *Les caractéristiques des sujets*

L'âge type, des sujets de ce groupe est **27 ans**, il oscille entre 25 et 30 ans. Ce sont donc **des jeunes délinquants** inscrits dans une délinquance répétitive.

En ce qui concerne le milieu de vie, les personnes constituant ce groupe n'ont **pas de catégories socioprofessionnelles d'appartenance**, il est difficile d'identifier leur CSP. Elles sont **sans activité professionnelle**.

##### *Les caractéristiques de la peine et de la mesure*

Les sujets de ce groupe ont fait **l'objet d'un emprisonnement avec sursis partiel** ou d'un **emprisonnement avec sursis total assorti d'une mise à l'épreuve**,

Le nombre de rendez-vous avec les CIP **s'élève à plus de 6**. Si l'on se réfère au nombre de rencontres élevées, il semblerait que ces sujets fassent l'objet d'une **prise en charge intensive** ; on peut supposer qu'il s'agit de délinquants "**difficiles**", nécessitant un suivi régulier et fréquent.

A l'exception du vol simple, ces catégories d'infractions ne correspondent pas à la définition de la "petite délinquance", mais plutôt à une forme de délinquance de gravité supérieure.

#### **4.1.2.1.1. Analyse discriminante réalisée sur la typologie.**

Différentes variables influent sur l'appartenance à ce type de délinquance.

*La première fonction discriminante* est représentée par **l'âge** des sujets. C'est en premier lieu l'âge des sujets qui détermine l'appartenance à ce groupe. Il existe une influence de l'âge par rapport à cette forme de délinquance. Ces résultats rejoignent ceux observés sur le site toulousain ; en effet nous avons constaté que l'âge avait une très forte valeur prédictive en ce qui concerne les infractions à la circulation et le polymorphisme. "Plus les sujets approchent la tranche d'âge 25-30 ans, plus ils sont enclins à s'inscrire dans une délinquance polymorphe qui regroupe différentes catégories d'infractions" (rapport intermédiaire).

L'appartenance à ce type par rapport aux autres, est dans un premier temps, lié au jeune âge des sujets.

*La seconde fonction discriminante* est représentée par **l'histoire de vie des sujets**. Au sein de cette dimension, ce sont les ruptures au sein du milieu familial qui interviennent comme facteur influant sur l'appartenance à ce groupe de sujet. Selon cette analyse, les ruptures dans la famille d'origine constitueraient un facteur prédisposant l'inscription dans une délinquance répétitive marquée par le polymorphisme des infractions.

*La troisième fonction discriminante* est constituée par **la situation familiale** : celle-ci étant le **célibat**. Le célibat a une valeur prédictive sur l'appartenance à ce groupe de sujets. Ainsi les sujets sans attache familiale seraient plus enclins à s'inscrire dans une délinquance répétitive. Ce facteur est certainement lié à la stabilité que peut engendrer la vie de couple.

Le regroupement de ces différentes caractéristiques, influe (du moins, en partie) sur l'appartenance à ce groupe de sujets

#### **4.1.2.2. LA DELINQUANCE RELATIVE AUX STUPEFIANTS**

La délinquance relative aux stupéfiants, n°4 sur le schéma.

Nous obtenons peu d'informations sur les caractéristiques des sujets. Contrairement aux deux premières typologies, les classes d'âge n'apparaissent pas, ce qui tend à démontrer que ce type ne caractérise pas un âge ou une tranche d'âge particulière.

Cette typologie est principalement composée de variables relatives à la réponse pénale.

*Les catégories d'infractions*

Les délits sont constitués par **des infractions à la législation sur les stupéfiants avec et sans usage de stupéfiants**.



### *Les caractéristiques de la peine et de la mesure*

Les justiciables sont suivis pour une **mesure de libération conditionnelle**, suite à un **emprisonnement**.

D'autres, font l'objet d'un **emprisonnement avec sursis partiel assorti d'une mise à l'épreuve**.

**La durée de la peine s'étale sur une période de 13 à 24 mois.**

### *Les caractéristiques des sujets*

Les sujets disposent **d'un niveau scolaire secondaire**. Ils sont relativement insérés sur le plan de l'emploi, puisque la majorité dispose d'un **travail temporaire**.

Cette typologie nous offre peu d'informations. Il semblerait que les délinquants suivis pour des infractions à la législation sur les stupéfiants, constituent un groupe très hétérogène, tant du point de vue des caractéristiques des sujets que des modalités du suivi en milieu ouvert.

Les analyses discriminantes ne donnent aucun résultat, par conséquent il ne semble pas exister de facteurs spécifiques prédisant l'appartenance à ce type de sujets.

#### **4.1.2.3. LA DELINQUANCE DE TYPE CIRCULATION**

La délinquance de type circulation, n°2 sur le schéma.

Ce type caractérise des sujets ayant commis des infractions du type “ **conduite en état d'ivresse** ”.

Cette typologie est principalement constituée de données relatives aux caractéristiques sociales des sujets (âge, situation familiale, CSP, taux d'activité...) et aux caractéristiques des infractions (type d'infraction, nombre d'infractions, etc.).

Le site sur lequel cette typologie est la plus fréquemment rencontrée, est le site de **Nantes**. Elle se retrouve dans une proportion moindre sur les deux autres sites (Toulouse et Pau).

### *Les caractéristiques de l'infraction*

La catégorie d'infraction spécifique à ce type correspond aux **infractions à la circulation** et plus particulièrement, les **Conduites en Etat Alcoolique (CEA)**.

Le mode opératoire : **le sujet était seul lorsqu'il a commis l'infraction**.

L'infraction a été qualifiée de **contravention ou de délit**.

Il s'agit de **délinquant réitérants**, qui ont déjà été suivis pour ce type d'infraction.

### *Les caractéristiques de la peine et de la mesure*

La peine prononcée est une peine **d'emprisonnement avec sursis et mise à l'épreuve**.

La mesure pour laquelle ils sont suivis en milieu ouvert, est **une mesure de sursis avec mise à l'épreuve (SME)**. La durée s'étale sur une période **de 0 à 6 mois**.



### *Les caractéristiques des sujets.*

Principalement le fait de sujets âgés (si l'on tient compte de la dispersion des catégories d'âges et de la prévalence des jeunes majeurs), ils ont entre **40 et 55 ans**.

**Ces sujets présentent une stabilité sur le plan personnel, tant au niveau conjugal : les sujets vivent maritalement, que sur le plan de l'emploi : ils disposent d'un travail fixe et par conséquent d'un revenu. Ce dernier est supérieur au SMIC. La catégorie socioprofessionnelle d'appartenance est la classe employé.**

### *Le déroulement du suivi en milieu ouvert.*

**Les indications concernant le suivi en milieu ouvert : ce type de sujets a été rencontré une seule fois, lors de l'exécution de la mesure.** Ils font l'objet d'une prise en charge que l'on peut qualifier " d'allégée " par les conseillers d'insertion et de probation.

### *Un profil social particulièrement favorable*

Ce type présente un profil social largement favorisé comparativement à la tendance générale. L'étiologie de la délinquance n'est pas à rechercher au sein des caractéristiques sociales, mais plutôt au regard des caractéristiques personnelles, et notamment de la conduite addictive à l'alcool. La plupart des sujets ont été identifiés comme étant alcooliques. Il existe un lien significatif entre ce type d'infraction et la consommation répétitive d'alcool. Il s'agit de sujets qui présentent d'importants risques de réitération d'infraction au regard du comportement addictif à l'alcool. Ce type de délinquance se retrouve sur chacun des sites d'études.

Ce type spécifique regroupe 130 sujets ; il s'agit d'une forme de délinquance particulièrement importante en milieu ouvert. Il représente 24 % de la population d'étude.

#### **4.1.2.3.1. Analyse discriminante**

A l'instar de la première typologie (n°5 « la délinquance polymorphe »), nous retrouvons comme *première fonction discriminante* **l'âge des sujets**. Contrairement aux premiers, il s'agit d'une tranche d'âge élevée puisqu'elle se situe entre 40 et 55 ans. Il semble donc exister un lien entre l'âge des sujets et cette forme de délinquance. Nous avons constaté dans les analyses descriptives, que cette forme d'infractions (CEA) devenait prédominante sur l'ensemble du corpus d'étude, aux alentours de la quarantaine (environ 40 ans).

*La seconde fonction discriminante* est représentée par la **consommation répétitive d'alcool**.

*La troisième fonction discriminante* est constituée par le **taux d'activité** : il s'agit de sujets qui disposent **d'un travail fixe**.

Si les deux premières fonctions discriminantes apparaissent peu surprenantes, la troisième, elle, remet en question nos schémas de pensée traditionnels, qui consistent à associer l'insertion sociale et personnelle à l'emploi. L'emploi étant considéré comme un, pour ne pas dire le principal vecteur de l'insertion sociale.

Le lien entre le taux d'activité professionnelle et les infractions à la circulation en état alcoolique, peut résulter des difficultés professionnelles (par exemple : les conditions de travail, la mauvaise ambiance au travail, le stress lié à l'activité, les échecs professionnels, etc.). Ces difficultés peuvent constituer un terrain favorable à l'émergence de ce type de trouble (prise d'alcool répété ou alcoo-

lisme). Notons que l'on constate de plus en plus aujourd'hui, l'apparition de symptômes (stress, angoisses, fatigues...) liés aux conditions de travail.

#### 4.1.2.4. LA DELINQUANCE CONTRE LA FAMILLE

La délinquance contre la famille , n°3 sur le schéma.

Cette typologie est majoritairement déterminée par les caractéristiques des sujets.

##### *Les catégories d'infractions*

Les **atteintes à la famille** : il s'agit du non-versement de la pension alimentaire, d'abandon de famille, de délits au sujet de la garde des enfants.

##### *Les caractéristiques de la peine et de la mesure*

Ce type de sujet a fait l'objet d'un **emprisonnement avec sursis assorti d'une mise à l'épreuve**.

Nous trouvons également des **mesures d'ajournement** du prononcé de la peine.

**La peine s'étale sur une période de 0 à 6 mois.**

##### *Les caractéristiques des sujets.*

Les justiciables sont **âgés de 40 à 55 ans, l'âge type est 45 ans.**

Il s'agit de personnes **divorcées, ayant 2 ou 3 enfants à charge** ; la majorité des infractions étant constituée par le non-paiement des pensions alimentaires, ou la non présentation d'enfants.

Sur le plan professionnel, ce type regroupe des sujets qui appartiennent à la catégorie socioprofessionnelle des **cadres**. Ils sont au **chômage** au moment de la mesure, ce qui peut expliquer les difficultés de paiement des pensions alimentaires.

##### 4.1.2.4.1. Analyse discriminante

*La première fonction discriminante* est relative au **niveau d'étude**. Il s'agit d'un **niveau scolaire professionnel** (CAP ou BEP). Ce niveau d'étude apparaît relativement faible par comparaison à la catégorie socioprofessionnelle d'appartenance, nous avons vu que les sujets de ce groupe occupaient un poste de cadre. La différence entre le niveau d'étude et la CSP, peut s'expliquer par une évolution au sein de leur entreprise (en interne), sans obtention des diplômes correspondant à leur CSP.

*La deuxième fonction discriminante* est relative aux **conflits au sein de la famille**, ce qui somme toute semble logique puisque les infractions concernent les atteintes à la famille.

*La troisième* est liée à la **situation professionnelle** ; ce sont des sujets qui sont **sans emploi** (chômage ou fin de droit).

La conjonction de ces trois facteurs déterminerait, ou du moins influencerait sur l'appartenance à ce groupe. L'existence d'une relation conflictuelle, associée à des difficultés sur le plan professionnel et économique, ont une valeur prédictive sur l'appartenance à ce groupe.



#### 4.1.2.5. LA DELINQUANCE DES JEUNES MAJEURS

La délinquance des jeunes majeurs, n°6 sur le schéma.

Ce type est surdéterminé par les caractéristiques personnelles. Ce groupe se retrouve sur les trois sites, mais il est prédominant sur le site de Pau.

##### *Les catégories d'infractions*

Elles sont constituées par **les vols simples et les destructions et dégradations de biens publics.**

Les infractions **sont commises en réunion.** Il y a eu une infraction pour la condamnation.

Il s'agit de délinquants **primaires** (du moins au regard du casier judiciaire)

##### *Les caractéristiques des sujets.*

Les sujets sont âgés **de 18 à 25 ans**, l'âge type est **proche de 20 ans** ; il existe trois âges spécifiques pour cette catégorie : 19 ans, 20 ans et 22 ans.

Les justiciables **sont étudiants**, ou sans catégorie socioprofessionnelle d'appartenance. Sur le plan conjugal, ils sont **célibataires et sans enfants**. Ils n'ont **pas d'activité professionnelle** et ne **disposent d'aucun revenu**.

Ils sont **soutenus par la famille d'origine**, les liens familiaux n'ont pas été altérés par l'activité délinquante. Ils sont **logés au domicile familial**.

##### *Les caractéristiques de la peine et de la mesure*

Les sujets font l'objet **d'un travail d'intérêt général au titre de peine principale**.

Ces sujets sont rencontrés **2 à 3 fois par les CIP lors du suivi en milieu ouvert**.

Les analyses discriminantes ne donnent aucun résultat.

#### 4.1.2.6. LES ATTEINTES A LA VIE

Les atteintes à la vie, n°8 sur le schéma.

Il s'agit principalement de justiciables suivis sur le site de Toulouse.

##### *Les catégories d'infractions*

Il s'agit essentiellement **d'atteintes aux personnes et plus précisément d'atteintes à la vie des personnes**. Nous trouvons des menaces de crimes contre les personnes, des homicides (assassinat ou homicide involontaire) des tentatives d'assassinat, des parricides .....

**Les infractions sont qualifiées de crime.**

Les délinquants sont **primaires**.

##### *Les caractéristiques de la peine et de la mesure*

Ils ont fait l'objet d'une peine **d'emprisonnement ou de réclusion criminelle**.

Les sujets sont suivis pour une **mesure de libération conditionnelle**.

### *Les caractéristiques des sujets.*

Ils appartiennent à la catégorie socioprofessionnelle des **ouvriers** et. Ils ne disposent **pas de domicile fixe** mais sont logés dans un **foyer d'hébergement**.

Le déroulement du suivi en milieu ouvert.

Les sujets **sont rencontrés plus de 6 fois par les CIP** lors du suivi en milieu ouvert.

Les analyses discriminantes ne donnent aucun résultat.

#### **4.1.2.6.1. Catégories d'infractions et classes d'âges**

Au regard des données précédentes (typologies et analyses discriminantes) et des informations relatives à la répartition des catégories d'infractions par tranches d'âges (analyse descriptive), il semble exister une correspondance entre l'âge des sujets et le type d'infraction commise.

Dans notre échantillon d'étude, à des classes d'âges correspondent des types d'infractions.

D'autre part nous avons constaté que l'âge des délinquants est présent dans quatre typologies sur six, dont deux fois au titre de facteur discriminant. L'âge intervient comme facteur prédisant l'appartenance à un type de délinquance.

#### **Les 18-25 ans : une délinquance acquisitive.**

La classe des 18-25 ans, met en évidence la forte prépondérance de la délinquance acquisitive, marquée par les vols simples. Qu'il s'agisse des primos délinquants, des multirécidivants ou des récidivants, nous constatons une prédominance de ce type d'infractions.

La caractéristique de cette classe d'âge est liée au mode opératoire : les infractions sont dans la plupart des cas commises en réunion.

Autour de 20 ans, nous trouvons une typologie que nous avons appelée " la typologie des jeunes majeurs " correspondant à la délinquance acquisitive.

#### **Les 26-35 ans : le cumul : délinquance acquisitive et délinquance liée à la consommation de toxiques.**

A partir de 26 ans et jusqu'à 35 ans, de nouvelles formes de délinquance apparaissent : les conduites en état alcoolique. Dans cette classe d'âge, les CEA atteignent à peu près le taux des atteintes aux biens. La tendance générale s'exprime dans le sens d'un cumul de ces deux types d'infractions, pour cette catégorie d'âge.

#### **Autour de la trentaine : polymorphisme et gravité de l'activité délinquante.**

La classe d'âge 27-30 ans caractérise la délinquance polymorphe qui regroupe les atteintes aux biens et aux personnes.

Plus les sujets approchent la trentaine, plus ils sont enclins à s'inscrire dans une délinquance polymorphe qui regroupe différentes catégories d'infractions.

#### **A partir de la quarantaine : la conduite en état alcoolique et la délinquance contre la famille.**

Deux formes de délinquance apparaissent :



- La classe d'âge 40-55 ans caractérise la délinquance à la circulation et notamment les conduites en état d'ivresse. Correspondant à cette classe d'âge, nous trouvons la typologie 2 : « la délinquance de type circulation »
- La classe 42-46 ans met en évidence la prédominance des atteintes à la famille. En ce sens nous retrouvons le type 3 : « les atteintes à la famille ».

Plus les sujets se rapprochent de 40 ans, plus ils sont susceptibles de commettre des infractions à la circulation et des infractions caractéristiques des atteintes à la famille.

#### **4.1.3. VERS DES STRATEGIES D'INTERVENTION DIFFERENTIELLES**

L'hétérogénéité des formes de délinquance implique la mise en place de stratégies d'interventions professionnelles différentielles, susceptibles de fournir des réponses diversifiées et adaptées à la nature de ces formes de délinquance et aux différentes difficultés qui les sous tendent.

Il s'agit de la stratégie de " *l'appariement* " proposée par Gibbon en 1958 et reprise par M. Fréchette et M. Leblanc à propos de la délinquance des mineurs<sup>19</sup>.

Cette stratégie consiste à articuler le type de prise en charge au type de délinquance. Elle suppose de procéder selon la logique clinique présentée précédemment.

La stratégie de l'appariement consiste à lier l'intervention professionnelle à l'analyse de la problématique du sujet. Elle repose sur le principe de l'adéquation de l'intervention à la problématique présentée par le sujet. Les problématiques étant diversifiées, elles nécessitent de disposer d'une large gamme de dispositifs d'interventions professionnelles.

Cette capacité d'adaptation de la réponse aux besoins des délinquants, constitue un problème récurrent dans la prise en charge des délinquants.

Il serait particulièrement intéressant de disposer de plus d'informations sur les différents types de délinquance présentés précédemment. Plus l'analyse des besoins des délinquants est précise, plus les réponses professionnelles seront adaptées et efficaces.

Systématiquement, nous sommes confrontés au même problème récurrent qui réside dans le niveau de connaissance des populations placées sous main de justice.

#### **4.2. TYPOLOGIES REALISEES SUR LE CORPUS DES SUJETS SUVIS POUR UNE MESURE DE SME.**

Nous avons réalisé des typologies sur les différentes mesures ; seules celles effectuées sur les sujets suivis pour une mesure de sursis avec mise à l'épreuve (SME) et sur les mesures de travail d'intérêt général présentent des informations intéressantes. Les typologies réalisées sur les mesures de LC, d'ajournement et de CJ, reprennent les typologies précédentes, ou offrent trop peu d'informations pour être présentées.

---

<sup>19</sup> M. Fréchette, M. Leblanc " Délinquance et délinquants ", 1987.

## 4.2.1. UNE HETEROGENEITE DES POPULATIONS SUIVIES POUR UNE MESURE DE SME

Le schéma suivant met en évidence 3 classes, la quatrième classe (classe n° 2/5) et la cinquième (classe n° 5/5) sont constituées par les non-réponses et ne peuvent être utilisées.

Les 3 premiers types sont particulièrement variés, si l'on tient compte de la dispersion sur le schéma. Comme nous l'avons vu sur l'ensemble de la population d'étude, il n'existe pas un profil type des délinquants suivis pour une mesure de SME, mais plutôt différentes typologies.

Au regard de la position par rapport à l'axe central, la classe 4 est la plus proche, ce qui tend à dire que ce type est le plus répandu dans le cadre des mesures de SME.

### 4.2.1.1. UN TYPE PARTICULIEREMENT DEFAVORISE SUR LE PLAN SOCIAL

Un type particulièrement défavorisé sur le plan social, n°4 sur le schéma.

Ce type est surdéterminé par les caractéristiques des sujets ; nous ne trouvons pas d'indications sur le type de peine et de mesure, ni sur le suivi réalisé par les CIP.

#### *Les caractéristiques de l'infraction courante*

Le type 4 regroupe des sujets qui ont commis des infractions entrant dans la catégorie des atteintes aux biens, il s'agit de **vols simples et de vols avec arme**.

#### *Les caractéristiques des sujets*

Il s'agit de **délinquants multirécidivants** qui présentent un profil social particulièrement défavorisé.

Les sujets composant ce groupe sont des **jeunes âgés de 18 à 25 ans**, ayant un **niveau d'étude équivalent au BEPC**.

Ils sont **sans activité professionnelle** et **n'ont jamais occupé d'emploi**. De ce fait, ils ne peuvent percevoir d'indemnités chômage. Sur le plan des revenus, certains disposent du RMI (les plus de 25 ans) mais la majorité vit **sans aucune ressource financière**.

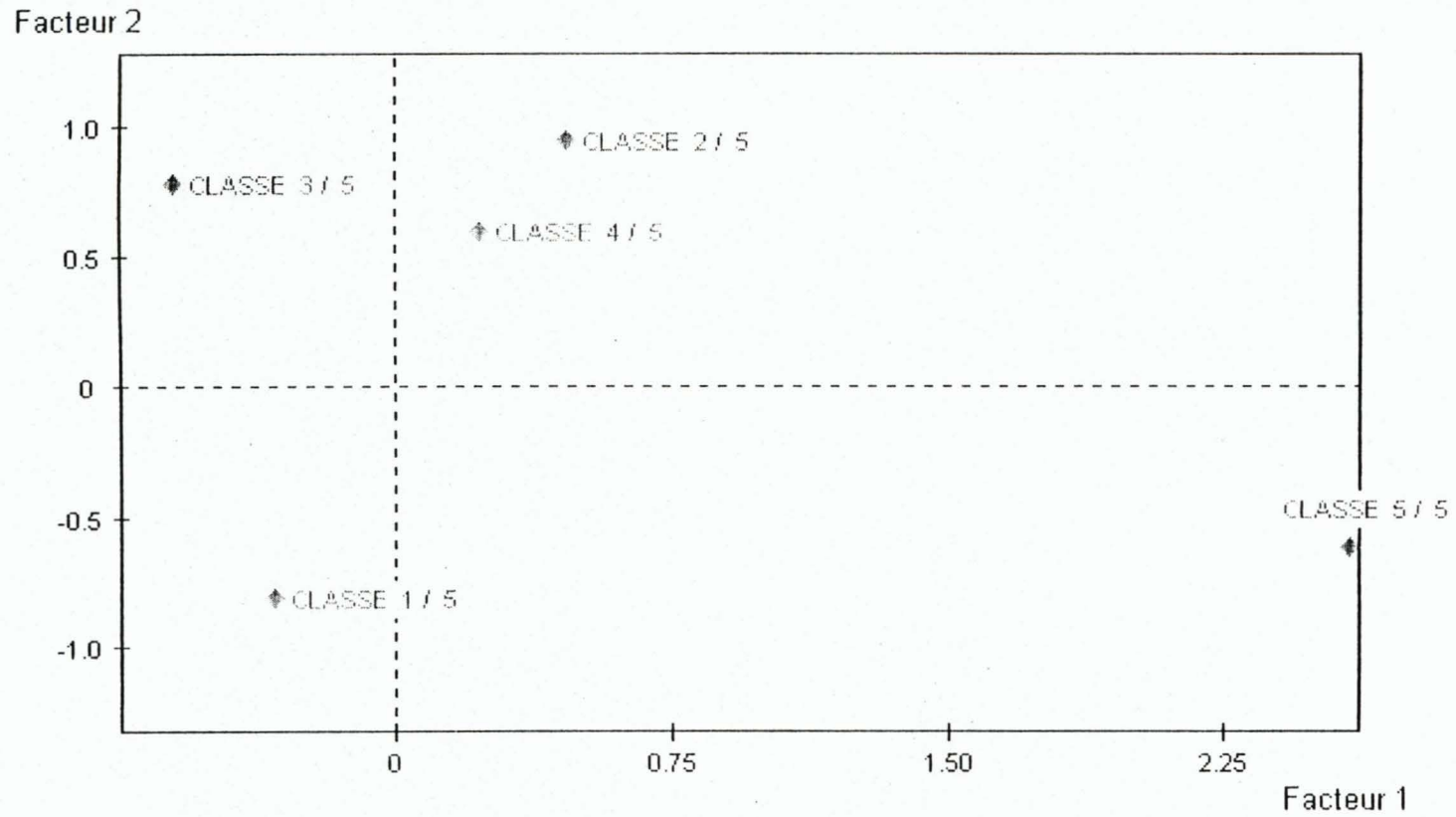
La **perte de logement** est la conséquence des éléments évoqués précédemment, les sujets sont sans domicile fixe, seuls certains d'entre eux disposent d'un domicile temporaire chez un particulier (hébergement par un ami).

Contrairement aux autres types, **les liens familiaux sont rompus**, les sujets sont isolés et sans appui familial.

Les analyses discriminantes ne donnent aucun résultats ; nous ne savons pas si ce sont les difficultés économiques qui sont à l'origine de la commission de ce type d'infraction (vols simples et vols à main armée) ou si ce sont les condamnations successives (peut-être ont-ils fait l'objet d'emprisonnement ferme ? Nous savons qu'ils sont multirécidivants, mais nous ne connaissons pas la nature des peines antérieures) qui ont des répercussions défavorables sur l'insertion sociale.



### Graphe 3 – Typologie sur les individus appartenant au groupe des "S.M.E".



Toujours est-il que ce type de délinquant cumule d'importantes difficultés. Jusqu'à présent dans les typologies présentées, les sujets parvenaient à préserver un logement et un étayage sur le plan familial.

#### 4.2.1.2. UNE HETEROGENEITE DES TYPES D'INFRACTIONS

Une hétérogénéité des types d'infractions, n°3 sur le schéma.

##### *Les caractéristiques de l'infraction courante*

Les variables qui ont le plus de poids dans la composition de ces typologies renvoient aux caractéristiques des sujets (liens familiaux, la situation matrimoniale célibataire, le niveau professionnel....).

Les catégories d'infractions sont composées d'infractions à la législation sur les stupéfiants sans usage de stupéfiants et d'infractions entrant dans le cadre des atteintes aux personnes ; il s'agit d'agressions sexuelles.

Cette typologie regroupe des sujets qui ont perpétré des catégories d'infractions très différentes, ce qui tend à dire que les sujets présentent des caractéristiques communes malgré les différences de nature de ces infractions.

Le regroupement de sujets ayant commis des infractions aussi diverses est surprenant, il tend à révéler que les délinquants sexuels et les délinquants suivis pour un trafic de stupéfiants présentent des similitudes sur le plan des caractéristiques personnelles et de la réponse pénale.

Il s'agit de **délinquants primaires**.

##### *Les caractéristiques de la peine et de la mesure*

La peine prononcée est une peine **d'emprisonnement avec sursis partiel et mise à l'épreuve**.

La mesure pour laquelle ils sont suivis en milieu ouvert est **une mesure de sursis avec mise à l'épreuve (SME)**. La durée s'étale sur une période **de 7 à 12 mois, ou sur une période de plus de 36 mois**.

##### *Les caractéristiques des sujets.*

**Ce type est constitué de jeunes, âgés de 18 à 25 ans, l'âge type est 21 ans. Par conséquent, il s'agit d'une forme de délinquance** caractéristique des jeunes majeurs, primo délinquants.

**Les sujets** sont célibataires et sans enfants, **par contre** les liens familiaux sont maintenus **pour la plupart d'entre eux**. **Ce sont des sujets qui sont** logés au domicile familial **ou qui disposent d'un domicile personnel**.

**Leur** niveau scolaire correspond à un niveau CAP et BEP, **il s'agit donc d'une formation pratique**.

**Sur le plan de l'emploi, ils disposent** d'un travail temporaire, **nous n'obtenons pas d'informations concernant le niveau des ressources**.

##### *Le suivi par les CIP*

Le nombre de rencontres avec les délégués s'élève à plus de 6 ; ces justiciables font donc l'objet d'un **suivi intensif**.



#### 4.2.1.3. UN TYPE « CIRCULATION – FAMILLE »

Un type « circulation et famille, n°1 sur le schéma.

Ce type s'apparente au type 2, “ la délinquance de type circulation ”, et au type 3 “ la délinquance contre la famille ” (typologies réalisées sur l'ensemble du corpus d'étude), nous retrouvons des caractéristiques similaires entre les trois groupes.

Cette typologie est principalement constituée de données relatives aux caractéristiques sociales des sujets (âge, situation familiale, CSP, le taux d'activité...).

##### *Les caractéristiques de l'infraction*

Les catégories d'infraction caractérisant ce type, correspondent aux **infractions à la circulation en état alcoolique (CEA)** et aux **atteintes à la famille** ( il s'agit du non-versement de la pension alimentaire, d'abandon de famille, de délits au sujet de la garde des enfants).

Il s'agit de **délinquant réitérants**.

##### *Les caractéristiques de la peine et de la mesure*

La peine prononcée est une peine **d'emprisonnement avec sursis et mise à l'épreuve ou une peine d'emprisonnement avec sursis partiel et mise à l'épreuve**.

La mesure pour laquelle ils sont suivis en milieu ouvert est **une mesure de sursis avec mise à l'épreuve (SME)**. La durée s'étale sur une période **de 0 à 6 mois**.

##### *Les caractéristiques des sujets.*

Principalement le fait de sujets âgés, ils ont entre **36 et 55 ans**.

**Nous retrouvons les deux caractéristiques des typologies précédentes, des sujets vivant maritalement pour les CEA, et des sujets divorcés pour les atteintes à la famille.**

**Ils disposent d'un travail fixe et par conséquent d'un revenu. Celui-ci se situe autour du SMIC. La catégorie socioprofessionnelle d'appartenance est la classe employé ou artisan/ commerçant.**

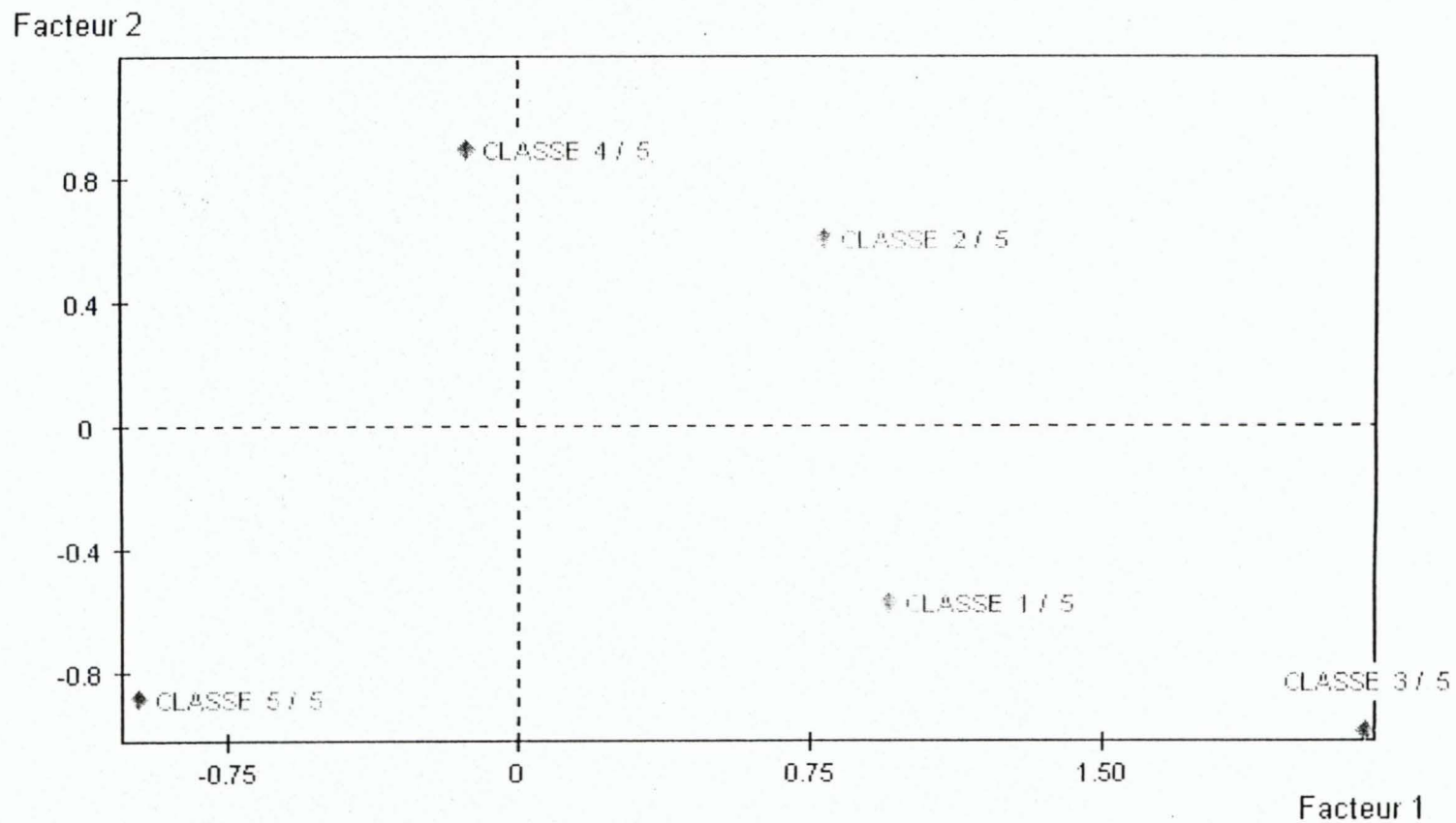
##### *Le suivi en milieu ouvert*

Nous obtenons une indication sur les caractéristiques du suivi en milieu ouvert : ce type de sujets a été rencontré une seule fois lors de l'exécution de la mesure. Ils font l'objet **d'une prise en charge que l'on peut qualifier “ d'allégée ”** par les conseillers d'insertion et de probation.

### 4.3. TYPOLOGIES REALISEES SUR LE CORPUS DES SUJETS SUIVIS PO UNE MESURE DE TIG

Le schéma suivant met en évidence 5 classes, seules les classes n°1 et n°5 apportent des informations. Les trois classes restantes sont composées de non-réponse et ne peuvent être utilisées.

**Graphe 4 – Typologie sur les individus appartenant au groupe des "T.I.G."**





### 4.3.1. LES ATTEINTES AUX BIENS

La délinquance de type « atteintes aux biens », n°1 sur le schéma.

Ce type regroupe des sujets ayant commis des infractions entrant dans la catégories des atteintes aux biens

La grande majorité des sujets sont **primo délinquants**.

#### *Les caractéristiques de l'infraction*

Les catégories d'infractions correspondent aux **vols simples, aux vols avec arme et avec violence** ainsi qu'aux destructions et dégradations de biens publics.

Le mode opératoire : **le plus souvent les infractions ont été commises en réunion.**

L'infraction a été qualifiée de **délit ou de crime.**

#### *Les caractéristiques de la peine et de la mesure*

Il s'agit soit, de **TIG au titre de peine principale**, soit d'un emprisonnement **avec sursis assorti d'un TIG.**

#### *Les caractéristiques des sujets.*

Principalement le fait des **jeunes**, ils sont âgés de **18 à 22 ans**. La grande majorité ont 19, 20 ou 22 ans. Ils sont sans activité professionnelle ou étudiants. Ils **vivent au domicile parental** et sont **célibataires**.

#### *Le déroulement du suivi en milieu ouvert.*

Le suivi est composé de **3 ou 4 rencontres** avec les conseillers d'insertion et de probation.

### 4.3.2. LES CONDUITES EN ETAT ALCOOLIQUE

La délinquance de type « conduite en état alcoolique », n°5 sur le schéma.

Les délinquants sont tous **multirécidivants** (au moins 3 condamnations antérieures à la condamnation courante).

#### *Les caractéristiques de l'infraction*

Les catégories d'infractions correspondent aux **conduites en état alcoolique (CEA).**

#### *Les caractéristiques de la peine et de la mesure*

Il s'agit d'une **emprisonnement avec sursis, assorti d'un TIG.**

#### *Les caractéristiques des sujets.*

Les justiciables appartiennent aux catégories : **employé ou ouvriers**. Ils disposent **d'un travail temporaire ou sont au chômage** depuis une courte période, puisqu'ils perçoivent toujours des indemnités chômage. Leur niveau d'étude correspond au **niveau primaire**. Ils possèdent un **domicile fixe**.

- 5 -

**ANALYSES RÉALISÉES SUR LE CORPUS  
DES DÉLINQUANTS PRIMAIRES,  
DES DÉLINQUANTS RÉITÉRANTS  
ET DES DÉLINQUANTS MULTIRÉITERANTS**



## 5.1. LES ANTECEDENTS JUDICIAIRES

**Les délinquants primaires** sont les délinquants qui n'ont jamais fait l'objet d'une condamnation antérieure à la condamnation courante. Par le terme " infraction courante " nous désignons l'infraction qui a donné lieu à la mesure de milieu ouvert ; il s'agit dans le cas présent soit d'une mesure de sursis avec mise à l'épreuve, d'une mesure de libération conditionnelle, d'une mesure de TIG ou d'une mesure d'ajournement du prononcé de la peine.

Nous ne pouvons nous référer au comportement délinquant, (la commission d'une infraction antérieure à l'infraction courante ) car nous ne disposons pas de ce type d'information.

Les termes " primaire, réitérant et multiréitérant " sont définis à partir des condamnations antérieures.

**Les délinquants** qualifiés de " **réitérant** " ont commis au minimum une infraction antérieure à l'infraction courante et ont été condamnés une seule fois.

**Les délinquants** qualifiés de " **multiréitérant** " ont commis au moins 2 infractions et ont fait l'objet d'au moins 2 condamnations.

### Répartition de l'échantillon

Types de cas	Fréquence	Pourcentage
Primaire	232	43 %
Réitérant	147	27 %
Multiréitérant	164	30 %

57 % de la population d'étude (soit plus d'un délinquant sur deux) a déjà fait l'objet d'au moins 1 condamnation antérieure à la condamnation courante. Nous trouvons seulement 43 % de délinquants primaires.

### Présentation des taux différentiels selon les sites d'étude.

Types de cas	Toulouse	Nantes	Pau	Ensemble
Primaire	<b>44 %</b>	31 %	<b>52 %</b>	<b>43 %</b>
Réitérants	26 %	28 %	27 %	27 %
Multiréitérants	30 %	<b>41 %</b>	20 %	30 %

Nous constatons de légères différences selon les sites d'étude. Seul l'échantillon palois présente un taux de délinquants primaires supérieur au cumul des réitérants et multiréitérants.

## 5.2. Analyse différentielle : Délinquant primaire / réitérant/ multiréitérant par rapport aux caractéristiques personnelles et sociales.

### 5.2.1. L'AGE DES SUJETS

L'analyse différentielle des moyennes d'âges chez les délinquants suivis en milieu ouvert, montre que les multiréitérants débutent leur " carrière criminelle " particulièrement tôt. La moyenne

d'âge entre les primaires et les multirécidivants est similaire, alors que ces derniers ont déjà fait l'objet d'au moins trois condamnations.

	<b>Ensemble du corpus</b>	<b>Multirécidivants</b>	<b>Récidivants</b>	<b>Primaires</b>
<b>Age moyen</b>	30 ans	<b>30 ans</b>	32 ans	30 ans
<b>Proportion des 18-25 ans</b>	42 %	<b>52 %</b>	34 %	<b>39 %</b>
<b>Proportion des 26-35 ans</b>	30 %	22 %	<b>35 %</b>	<b>35 %</b>

Dans le groupe des multirécidivants, le taux de jeunes de 18 à 25 ans atteint 52 %, ce qui signifie que plus d'un délinquant sur deux (1/2) est âgé de moins de 26 ans. Il existe une prépondérance des jeunes majeurs chez les multirécidivants, comparativement aux deux autres groupes.

La précocité de l'activité criminelle chez les multirécidivants

La carrière criminelle débute particulièrement tôt chez les délinquants multirécidivants, puisque à 25 ans ils parviennent déjà à cumuler au moins trois condamnations (chez les multirécidivants le nombre de condamnations antérieures peut varier de 3 à 26, et le nombre d'infractions de 3 à 41 infractions).

La précocité de l'activité délictueuse constitue dans la population d'étude, un facteur de risque d'ancrage dans une délinquance répétitive.

C'est un fait largement reconnu par les chercheurs en criminologie, les délinquants récidivants sont plus jeunes que les délinquants primaires : « L'âge des récidivistes étaient plus jeunes que les non récidivistes lors de la 1<sup>ère</sup> condamnation. Les récidivistes ont en moyenne trois ans de moins que les non récidivistes » (lors de la première condamnation)<sup>20</sup>.

De nombreuses études (canadienne, américaine et anglaise) ont démontré qu'il existe une forte corrélation entre l'âge d'entrée dans la délinquance (la précocité de l'activité délinquante) et le risque de réitération : « Les résultats de ces études concordent sur le fait que la jeunesse du détenu et le nombre de condamnations antérieures sont positivement corrélés avec la probabilité de récidive »<sup>21</sup>. L'âge d'entrée dans la délinquance se retrouve dans différentes échelles statistiques d'évaluation du risque de récidive, au titre d'indicateur de risque.

Il convient d'être particulièrement vigilant avec cette frange de la population ; elle présente des risques maximum de réitération. Ces jeunes délinquants devraient faire l'objet d'une prise en charge spécifique.

## **5.2.2. LES SIMILITUDES ENTRE DELINQUANTS MULTIREITERANTS ET REITERANTS PAR OPPOSITION AUX DELINQUANTS PRIMAIRES**

- *L'histoire de vie*

Il existe des différences importantes entre le groupe des délinquants primaires et les délinquants récidivistes et multirécidivistes en ce qui concerne les ruptures au sein de la famille d'origine.

<sup>20</sup> « Les récidivistes sont souvent ... » Forum, volume 5, n° 3, septembre 1993. pp.16 à 19.

<sup>21</sup> E. Zamble, V-L Quinsey. Analyse rétrospective des antécédents dynamique et comportementaux de la récidive. Rapport final présenté à la Direction de la Recherche du Service correctionnel du Canada. Avril 1991.



Le taux de ruptures familiales est cinq fois plus élevé chez les multiréitérants et les réitérants, comparativement aux primaires.

- Primaires : ..... moins d'1 %
- Multiréitérants : ..... 6 %
- Réitérants : ..... 5 %

Nous pouvons supposer l'existence d'un lien de causalité (ce lien n'étant pas vérifiable) entre les ruptures familiales précoces et l'inscription dans une délinquance répétitive.

#### *La consommation de toxiques*

Il existe des différences similaires en ce qui concerne la consommation d'alcool et de drogues.

- 37 % des multiréitérants ont consommé ou consomment des toxiques
- 32 % des réitérants
- 12 % des délinquants primaires.

La consommation de toxiques peut, à l'instar de l'âge constituer un facteur de risque de réitération d'infraction.

### **5.2.3. LA SPECIFICITE DES DELINQUANTS MULTIREITERANTS PAR RAPPORT AUX DELINQUANTS PRIMAIRES ET REITERANTS.**

Alors que les niveaux scolaires sont comparables entre les trois groupes, il existe des différences quant à la catégorie socioprofessionnelle d'appartenance. Les primaires et réitérants présentent une importante hétérogénéité des CSP, couvrant toute la gamme des professions, alors que les multiréitérants se répartissent essentiellement dans les catégories employés et ouvriers. On note également une forte proportion de personnes sans CSP identifiées chez les multiréitérants.

Ainsi, à niveaux scolaires équivalents, les délinquants multiréitérants présentent des capacités d'adaptation inférieures au niveau de l'emploi.

#### *La stabilité professionnelle*

Le taux d'activité professionnelle est légèrement inférieur chez les multiréitérants : 51 % de personnes sont sans activité, contre 44 % chez les primaires et 41 % chez les réitérants.

Une différence plus nette apparaît au niveau de la stabilité de l'emploi, le taux de personnes ayant un travail fixe est inférieur de 10 % chez les multiréitérants par rapport aux deux autres groupes. A l'opposé le taux de travail temporaire est légèrement supérieur chez les multiréitérants : 22 % pour 17 % chez les seconds.

La stabilité de l'emploi peut être un indicateur de la stabilité comportementale au sens large, elle peut révéler les difficultés des sujets à s'inscrire dans la durée.

#### *L'hébergement*

Même si la tendance dominante s'exprime en faveur d'un hébergement fixe, quel que soit le groupe, le taux de personnes sans domicile fixe est beaucoup plus élevé chez les multiréitérants puisqu'il atteint 12 %, pour seulement 2 % et 3 % chez les primaires et les réitérants.



La précocité de l'activité délictueuse est caractéristique des délinquants multiréitérants. Cette précocité constitue un facteur de risque important chez les délinquants. Plus les délinquants débutent tôt leurs activités délinquantes, plus ils sont susceptibles d'entrer dans une délinquance persistante.

Les ruptures familiales et la consommation de toxiques sont deux indicateurs prévalants chez les multiréitérants et les délinquants réitérants, à l'instar de l'âge ils peuvent constituer des facteurs de risques de réitération chez les PPSMJ.

Les variables telles que *les catégories socioprofessionnelles* d'appartenance, *l'hébergement* et *le taux d'activité* différencient deux groupes : elles regroupent les délinquants primaires et réitérants, dans le sens où il n'existe pas de différence entre ces deux groupes. A l'opposé, elles différencient les multiréitérants des deux premiers groupes. Par conséquent, il semble exister une spécificité des délinquants multiréitérants au regard des ces variables.

Si l'on se réfère aux tendances générales pour chacune des variables, les profils des trois groupes sont similaires au profil de la population générale. Par contre, si l'on tient compte de la répartition des réponses, les délinquants multiréitérants présentent un profil social détérioré par rapport aux deux autres groupes.

Nous constatons que le taux de personnes sans domicile fixe est beaucoup plus important chez les délinquants multiréitérants par rapport aux deux autres groupes et à la tendance générale. Nous avons constaté que le logement était préservé malgré l'importance des difficultés économiques.

	Population générale	Primaire	Réitérant	Multiréitérants
<b>Hébergement</b>				
Fixe	83 %	76 %	80 %	62 %
Temporaire	11 %	12 %	7 %	20 %
SDF	5 %	3 %	2 %	12 %
<b>CSP</b>				
Artisans, commerçants <sup>22</sup>	12%	10 %	13 %	14%
Cadres	2%	4 %	2 %	
Professions intermédiaire	3%	2%	5%	2%
Employés	20%	19 %	22%	20%
Ouvriers	15%	17%	12%	15%
Retraités	1%	1%	3%	
Invalides	1%	1%		
Etudiants	6%	10%	4%	
Sans CSP	36%	32%	34%	44%
<b>Ressources</b>				
Aucune	10 %	8%	8%	12%
Salaire personnel	46 %	36 %	38%	35%
ASSEDIC	8 %	6%	9%	5%
RMI	10%	6%	6%	14%

<sup>22</sup> Artisans, commerçants, chefs d'entreprise.

## **5.2.4. ANALYSE DISCRIMINANTE : LES CARACTERISTIQUES SOCIALES ET PERSONNELLES SUR LES GROUPES DE SUJETS.**

L'analyse discriminante réalisée sur les trois groupes de sujets : primaire, réitérant et multiréitérant, montre que les caractéristiques personnelles et sociales différencient nettement deux groupes : les primaires et les multiréitérants. Par contre, les délinquants réitérants ne constituent pas un groupe en soi, au regard de ces caractéristiques, ils se répartissent dans la totalité des classes. Ceci revient à dire qu'ils ne présentent pas de spécificité par rapport aux deux autres groupes ; tantôt ils se rapprochent des multiréitérants, tantôt ils se rapprochent du groupe des délinquants primaires.

### **5.2.4.1. Les multiréitérants**

Au sein de l'ensemble des caractéristiques sociales et personnelles, trois variables déterminent l'appartenance au groupe des multiréitérants, par rapport aux deux autres groupes.

Ces variables sont les suivantes : *le type de ressource, l'âge et la catégorie socioprofessionnelle* des sujets (elles sont présentées par ordre d'importance décroissant).

#### *L'influence des facteurs économiques*

*Le type de ressources* : nous avons vu que la tendance générale de la population s'exprimait en faveur des revenus du travail, 46% des ressources identifiées proviennent du salaire. Les délinquants multiréitérants se distinguaient de l'ensemble, par des taux importants de " RMistes " (14 %) et de personnes ne disposant d'aucune ressource (11%).

Au sein de l'ensemble des variables " sociales », le type de ressource est la variable qui a le plus de poids pour déterminer l'appartenance au groupe des multiréitérants.

Cette variable est corrélée au montant des revenus et au taux d'activité. En ce qui concerne le montant des revenus, nous avons vu que 42 % des " multi " vivent avec des revenus mensuels inférieur à 4000 francs. Le taux d'activité est peu important avec 51 % d'inactifs et 22 % de personnes ayant un travail temporaire.

#### *L'influence de l'âge des sujets*

Le second facteur discriminant est représenté par *l'âge* des sujets ; nous avons constaté que les multiréitérants se différenciaient des autres par une population principalement composée de jeunes majeurs de moins de 26 ans. Une fois de plus, nous constatons que le facteur âge a une influence sur l'appartenance à un groupe de délinquants.

#### *L'influence de la catégorie socio professionnelle*

Le troisième facteur déterminant l'appartenance au groupe des multiréitérants est représenté par les *CSP*, dont nous avons évoqué le peu d'hétérogénéité chez les délinquants multiréitérants par rapport aux autres groupes.

#### *Les données économiques*

Les variables discriminantes mettent en évidence l'importance des facteurs économiques chez les délinquants les plus jeunes (18-25 ans).



Selon cette analyse, c'est en premier lieu des difficultés économiques, chez de jeunes sujets, qui détermineraient l'inscription dans une délinquance répétitive. Ces difficultés économiques interviennent chez des sujets fragilisés sur le plan familial ; nous avons mentionné l'existence d'un taux important de ruptures au sein de la famille d'origine (séparation des parents et placements en famille d'accueil), mais également au niveau psychologique si l'on se réfère à la consommation de toxiques. Toutefois, ces deux derniers facteurs n'interviennent pas comme facteurs discriminants entre les différents groupes de sujets.

Des difficultés économiques (inactivité, absence de revenu ou RMI, ressources inférieures à 4000 francs mensuel) chez les jeunes (18-25 ans) prédisent l'appartenance au groupe des multirécidivants.

Au regard de cette analyse, la stratégie à privilégier dans le cadre de la réinsertion (ou de l'insertion) et de l'évitement de la récidive passe par la formation professionnelle et l'accès à l'emploi.

#### 5.2.4.2. Les délinquants primaires

L'analyse discriminante donne peu d'informations intéressantes.

Deux variables déterminent l'appartenance à ce groupe de sujets par rapport aux délinquants multirécidivants.

La première fonction discriminante est représentée par la variable relative à la consommation d'alcool ou de drogues. Nous avons vu que seulement 12 % des délinquants primaires consomment des toxiques ; ainsi l'absence de consommation de toxiques détermine l'appartenance au groupe des primaires par rapport aux multirécidivants.

La seconde fonction discriminante est constituée par le montant des revenus. Il n'existe pas de particularité chez les primaires, les revenus sont légèrement supérieurs à ceux des délinquants multirécidivants. 35 % des délinquants ont des revenus inférieurs à 4000 francs. Il est impossible d'identifier la ou les modalités des variables qui influent sur l'appartenance à ce groupe de sujets.

### 5.3. LES DELINQUANTS PRIMAIRES : ANALYSES DESCRIPTIVES ET TYPOLOGIQUES

#### 5.3.1. LES DELINQUANTS PRIMAIRES : ANALYSES DESCRIPTIVES

Analyse descriptive sur l'ensemble des délinquants primaires.

*La répartition selon les classes d'âge.*

● **La majorité des délinquants primaires sont âgés de moins de 35 ans : 74 % des cas.**

- 18/25 ans : ..... 39%
- 26/35ans : ..... 35%
- 36/45 ans : ..... 10%
- 46/55 ans : ..... 9%
- + de 56 ans : ..... 3%

La moyenne d'âge des délinquants primaires est de 30 ans.

*La répartition par sexe*

**La répartition par sexe, montre que les femmes se retrouvent principalement dans cette catégorie.** Le pourcentage de femmes est nettement plus important chez les délinquants primaires, puisqu'il atteint **14%**, pour seulement 1% chez les multirécidivants et 3 % chez les récidivants.

- Hommes : ..... 86%
- Femmes : ..... 14%

*La répartition par type de mesure*

**Les délinquants primaires sont majoritaires dans les mesures de travail d'intérêt général (TIG : 38%) et de sursis avec mise à l'épreuve (SME: 35%).**

- Travail d'intérêt général : ..... 38%
- Sursis avec mise à l'épreuve : ..... 35%
- Libération conditionnelle : ..... 20%
- Ajournement du prononcé de la peine : ..... 5%
- Contrôle judiciaire : ..... 2%

*Le nombre d'infractions pour la condamnation*

**La plupart des individus primaires (66%) ont commis 1 infraction pour la condamnation**

- 1 infraction : ..... 66%
- 2 infractions : ..... 17%
- 3 infractions : ..... 6%
- 4 infractions : ..... 3%
- 5 infractions : ..... 1%
- 6 infractions : ..... 1%

*La qualification pénale de l'infraction*

**Dans 85 % des cas, l'infraction est qualifiée pénalement de délit**

- Délits : ..... 85 %
- Contraventions : ..... 3,5 %
- Crimes : ..... 7%

*Les caractéristiques de l'infraction courante*

- Les atteintes aux biens : 27%,
  - dont vols simples ..... 14%
- Les atteintes aux personnes : 16%, dont
  - Agression sexuelle : ..... 7%
  - Atteinte à la vie : ..... 4%
  - Violence : ..... 4%
- Les infractions à la circulation : 16%,
  - dont CEA : ..... 15%



- Autres : 14%

*Répartition des infractions selon le site géographique*

• **Nantes : la prépondérance des atteintes aux personnes.**

Atteintes aux personnes : 20%,

- dont Agression sexuelle : ..... 15%

Atteintes aux biens : 19%,

- dont Vols simples : ..... 13%

Atteintes à la famille : 13%

Circulation : 11%,

- dont CEA : ..... 9%

- Autres : 24%

• **Pau : la prédominance des atteintes aux biens.**

Atteintes aux biens : 31%,

- dont vols simples : ..... 19%

Circulation : 26%,

- dont CEA : ..... 25%

- Atteintes aux personnes : 15%

- Agressions sexuelles : ..... 7%

- Violence : ..... 7%

- Infractions à la législation sur les stupéfiants : 11%, dont

- avec usage de drogue ..... 6%

- et sans usage. .... 5%

- Autres : 10%

• **Toulouse : la prévalence des atteintes aux biens.**

Atteintes aux biens : 27%,

- Vols simples ..... 12 %

- Vols avec arme et violence : ..... 9%

- Destructrions et dégradation : ..... 7%

Atteintes aux personnes : 16%, dont

- Atteinte à la vie : ..... 10%

Atteintes à la famille : 10%

Atteintes à l'ordre administratif, faux et contrefaçon : : 10%

Infractions à la législation sur les stupéfiants : 12%,

- dont avec usage : ..... 7%

- Autres : 13%

*Répartition par classes d'âge*

**Les 18/25 ans**

Atteintes aux biens : 38% dont

- Vols simples : ..... 19%
- Destructions et dégradations : ..... 11%

Atteintes aux personnes : 15%,

- dont : Violences : ..... 6%
- Agressions sexuelles : ..... 5%

Circulation : 13%,

- dont CEA : ..... 12%

Infractions à la législation sur les stupéfiants : 13%,

- dont avec usage : ..... 8%

Autres : 17%

**Les 26/35 ans :**

Atteintes aux biens : 20%,

- dont Vols simples : ..... 12%

Atteintes aux personnes : 12%, dont

- Agressions sexuelles : ..... 5%
- Atteinte à la vie : ..... 3%
- Violence : ..... 3%

Atteintes à l'ordre administratif : 10%

Circulation : 20%,

- dont CEA ..... 17%

Infractions à la législation sur les stupéfiants : 12%, dont

- Avec usage : ..... 5%
- Sans usage : ..... 7%

Autres : 14%

**Les 36/45 ans :**

Atteintes aux biens : 13%,

- dont Vols simples : ..... 7%

Atteintes aux personnes : 23%, dont

- Atteinte à la vie : ..... 7%
- Agression sexuelle : ..... 7%

Atteintes à la famille : 20%

Circulation : 23% (idem CEA)



*La peine prononcée*

-	TIG au titre de peine principale : .....	24%
-	Emprisonnement avec sursis : .....	20%
-	Emprisonnement avec sursis partiel : .....	11%
-	Emprisonnement avec sursis et mise à l'épreuve : .....	12%
-	Emprisonnement avec sursis assorti d'un TIG : .....	10%

*Répartition par zones géographiques***Nantes :**

-	Emprisonnement avec sursis et mise à l'épreuve: .....	36%
-	Emprisonnement avec sursis partiel et mise à l'épreuve : .....	15%
-	Emprisonnement : .....	13%
-	Emprisonnement avec sursis : .....	11%

**Pau :**

-	TIG : .....	40%
-	Emprisonnement avec sursis : .....	26%
-	Emprisonnement avec sursis partiel : .....	14%
-	Emprisonnement avec sursis assorti d'un TIG : .....	14%

**Toulouse :**

-	Amende : .....	27%
-	Emprisonnement avec sursis : .....	18%
-	Emprisonnement avec sursis assorti d'un TIG : .....	12%
-	Emprisonnement avec sursis et mise à l'épreuve : .....	10%
-	TIG : .....	10%

*Durée de la peine en mois*

NR : 18%

-	0 à 6 mois : .....	39%
-	7 à 12 mois : .....	23%
-	12 à 18 mois : .....	10%
-	19 à 24 mois : .....	5 %
-	25 à 30 mois : .....	1%
-	31 à 36 : .....	2%
-	+ de 36 mois : .....	2%

**5.3.2. LES DELINQUANTS PRIMAIRES : ANALYSES TYPOLOGIQUES**

Le schéma suivant met en évidence quatre formes de délinquance chez les sujets primaires. Les typologies numéro 1 et numéro 5 sont composées des non-réponses.

La répartition spatiale des typologies met en exergue leur hétérogénéité (voir schéma suivant).

La classe la plus proche de l'axe central est la classe 2, ce qui revient à dire que cette forme de délinquance est la plus répandue chez les délinquants primaires. Ce type regroupe des sujets ayant commis des agressions sexuelles.

## Graphe 5 – Typologie sur les individus "primaires"

Facteur 2



### 5.3.2.1. LA DELINQUANCE SEXUELLE

La délinquance sexuelle, n°2 sur le schéma.

Ce type est principalement constitué par les caractéristiques sociales des sujets.

Il s'agit d'une forme de délinquance qui se retrouve de façon prévalente sur le site de Nantes.

Cette forme de délinquance est le fait des hommes mais également des femmes.

#### *Les caractéristiques de l'infraction*

La catégorie d'infraction spécifique correspond **aux agressions sexuelles et aux attentats à la pudeur**. L'infraction peut être le fait d'un **individu isolé**, ou être **commise en réunion**.

#### *Les caractéristiques de la peine et de la mesure*

La peine prononcée est une peine **d'emprisonnement avec sursis et mise à l'épreuve**.

La mesure pour laquelle les sujets sont suivis en milieu ouvert est **une mesure de sursis avec mise à l'épreuve**.

Nous trouvons également des sujets suivis pour une mesure de **Contrôle Judiciaire (CJ)**.

#### *Les caractéristiques des sujets*

Nous trouvons **autant d'hommes que de femmes**.

Ce type d'infractions est le fait des **jeunes**, l'âge type des délinquants est **24 ans**.

Les sujets vivent le plus souvent **en concubinage** et **ont un enfant à charge**.

Ils appartiennent à la **catégorie socioprofessionnelle des ouvriers**. Le plus souvent, ils **ont une activité professionnelle ou sont au chômage depuis une courte période**. Ils disposent d'un **revenu qui se situe en dessous du SMIC**. Ils disposent d'un **domicile fixe** personnel.

### 5.3.2.2. LA DELINQUANCE CONTRE LA FAMILLE

La délinquance contre la famille, n°3 sur le schéma.

Cette typologie est majoritairement déterminée par les caractéristiques des sujets

Cette typologie se rapproche de celle décrite sur l'ensemble des délinquants.

#### *Les catégories d'infractions*

Les **atteintes à la famille** : il s'agit du non-versement de la pension alimentaire, d'abandon de famille et de délits au sujet de la garde des enfants.

#### *Les caractéristiques de la peine et de la mesure*

Ce type de sujet a fait l'objet d'un **emprisonnement avec sursis assorti d'une mise à l'épreuve**.

La peine s'étale sur **une période de 6 mois**.

#### *Les caractéristiques des sujets*

Les justiciables sont **âgés de 36 à 55 ans**, l'âge type est **44 ans**.



Il s'agit de personnes **divorcées, ayant 2 enfants à charge**, la majorité des infractions étant constituées par le non-paiement des pensions alimentaires, ou la non présentation d'enfants.

Sur le plan professionnel, ce type regroupe des sujets qui appartiennent à la catégorie socioprofessionnelle des **cadres**. Ils disposent d'un **revenu supérieur au SMIC**. Ils sont au **chômage** au moment de la mesure, ce qui peut expliquer les difficultés de paiement des pensions alimentaires. Ils disposent d'un **domicile fixe personnel**.

*Le suivi de la mesure par les délégués.*

Ils **rencontrent les justiciables 5 à 6 fois sur la totalité du suivi** (le suivi s'étale sur une période de 6 mois). La fréquence élevée des rencontres (une fois par mois) laisse supposer que le suivi de ce type de sujets est particulièrement complexe.

### **5.3.2.3. LES ATTEINTES A LA VIE**

Les atteintes à la vie, n°4 sur le schéma.

Le type 4 présente des similitudes avec le type 8 : “ les atteintes à la vie ” dégagés dans les typologies générales. Ce type précise les caractéristiques du type 8.

Il s'agit principalement de justiciables suivis sur le site de Toulouse.

*Les catégories d'infractions*

Elles sont caractérisées par **les atteintes à la vie des personnes**.

**Les infractions sont qualifiées de crime.**

*Les caractéristiques de la peine*

Les délinquants ont fait l'objet d'une peine **d'emprisonnement ou de réclusion criminelle**. Les justiciables sont **suivis pour une mesure de libération conditionnelle**.

**La durée de la peine principale est supérieure à 36 mois.**

*Les caractéristiques des sujets*

Ils appartiennent à la **catégorie socioprofessionnelle des ouvriers**. Ils ne **disposent pas de domicile fixe**, mais ils sont logés dans **un foyer d'hébergement ou temporairement chez un particulier**. Ils sont **mariés**, ce qui veut dire qu'ils ne sont plus hébergés au domicile familial.

*Le suivi en milieu ouvert*

Les sujets sont **rencontrés plus de 6 fois lors du suivi** en milieu ouvert.

### **5.3.2.4. LA DELINQUANCE DES JEUNES MAJEURS**

La délinquance des jeunes majeurs, n°6 sur le schéma.

Cette typologie s'apparente à la typologie des jeunes majeurs (typologie sur l'ensemble du corpus), les caractéristiques personnelles et la réponse judiciaire sont similaires, il existe des différences au niveau des catégories d'infractions.

Ce type est surdéterminé par les caractéristiques personnelles

Ce groupe se retrouve sur les trois sites, mais il est prédominant sur le site de Pau.

### *Les catégories d'infractions*

Elles sont constituées par des infractions à la circulation et principalement les **CEA**, nous trouvons également des **vols simples**.

### *Les caractéristiques des sujets*

Les sujets sont âgés de **18 à 25 ans**, il existe deux âges caractéristiques pour cette catégorie : 19 et 21 ans. Les justiciables sont **étudiants, célibataires et sans enfants**. Ils **n'ont pas d'activité professionnelle et ne disposent d'aucun revenu**. Ils sont soutenus par la famille d'origine, **les liens familiaux n'ont pas été altérés par l'activité délinquante**. Ils sont **logés au domicile familial**.

Ils n'ont pas d'enfant à charge.

### *Les caractéristiques de la peine et de la mesure*

Les sujets font l'objet d'un **travail d'intérêt général** au titre de peine principale ou de peine complémentaire.

### *Le suivi par le CPAL*

Ces sujets sont rencontrés **1 à 2 fois** lors du suivi en milieu ouvert.

## **5.4. LES DELINQUANTS REITERANTS : ANALYSE DESCRIPTIVE**

### **5.4.1. LES DELINQUANTS REITERANTS : ANALYSE DESCRIPTIVE**

#### *Répartition en fonction des âges.*

**La moyenne d'âge des délinquants réitérants est de 32 ans.**

- Plus d'un quart des réitérants ont entre 18 et 25 ans : ..... 34%
- Plus d'un quart ont entre 26 et 35 ans : ..... 35%
- Un peu moins d'un quart ont entre 36 et 45 ans : ..... 21%

#### *Répartition par sites géographiques*

**Le site nantais est celui qui regroupe le plus grand nombre de délinquants réitérants : 48 % des cas** observés dans cette étude sont regroupés sur Nantes. Toulouse en compte plus d'un tiers (31%), et Pau un peu moins d'un tiers (21%).

#### *Répartition par sexe*

**La majorité des récidivistes sont de sexe masculin**, nous observons **95 % d'hommes** pour seulement **3 % de femmes**.

#### *Répartition par type de mesure*

**La moitié des récidivistes ont eu une peine d'emprisonnement assorti d'un sursis avec mise à l'épreuve (49%)**, plus d'1/4 doivent effectuer un travail d'intérêt général (32%), 13% sont suivis pour une mesure de libération conditionnelle, 5% ont eu un ajournement du prononcé de la peine et 1% sont sous contrôle judiciaire.



## ***Les caractéristiques de l'infraction et de la condamnation antérieure***

### *La qualification pénale de l'infraction*

**La majorité des récidivistes ont commis des infractions qualifiées de délits (93%), plutôt que des crimes (1%) ou de contravention (5%).**

### *Répartition par sites géographiques*

Quel que soit le type de mesure, la majorité des sujets ont perpétré des infractions qualifiées de délits.

Seuls les antécédents judiciaires des Toulousains comportent des infractions qualifiées de crimes. Ils représentent 1 % du corpus des réitérants.

### *Répartition par classes d'âges*

Quel que soit la catégorie d'âge, les individus ont principalement commis des infractions qualifiées de délit. On note toutefois un taux plus élevé de contravention chez les 46-55 ans (ce taux renvoie aux infractions à la circulation et notamment aux CEA)

### *La nature des infractions*

**Le vol simple, la catégorie d'infraction prévalente chez les réitérants.**

Dans 29 % des cas, l'infraction antérieure est constituée par des atteintes aux biens. Il s'agit principalement de vols simples : 22 % des cas.

11 % d'atteintes aux personnes, il s'agit dans ce cas de coups et blessures volontaires.

Les infractions à la circulation arrivent en 3ème position, elles sont principalement composées de CEA.

Moins de la moitié des individus suivis pour une mesure d'ajournement, ont commis des infractions à la circulation routière en état d'ivresse (40% de Conduite en Etat Alcoolique C.E.A.).

Tous les individus suivis pour une mesure de contrôle judiciaire ont commis des violences contre les personnes.

En ce qui concerne ceux qui sont en libération conditionnelle, ils se répartissent de la façon qui suit :

plus d'1/4 ont commis des infractions en relation avec la circulation (29%) (21% C.E.A.)

21% atteintes aux personnes (14 % avec violence)

14% atteintes à l'ordre administratif (faux et contrefaçons)

Les individus qui sont en sursis avec mise à l'épreuve se répartissent en deux groupes :

un peu moins de la moitié ont commis des infractions au niveau de la circulation (42%) (39% C.E.A.)

et un peu plus d'1/4 au niveau des atteintes aux biens (29%) (19% de vols simples)

Les tigestes sont 44% à avoir commis des infractions concernant les atteintes aux biens (38% vols simples), et 29% d'infractions à la circulation (27% C.E.A.).

### **A Nantes : la prévalence des conduites en état alcoolique**

Sur le site de Nantes, la moitié des antécédents judiciaires sont constitués par des infractions à la circulation (49 %), dont 45 % de CEA.



*Répartition des infractions selon les classes d'âge*

**entre 18 et 25 ans :**

- 55% atteintes aux biens,
- dont 49% de vols simples

**entre 26 et 35 ans :**

- 30% C.E.A.
- et 27% atteintes aux biens,
- dont 14% vols simples

**entre 36 et 45 ans :**

- 64% d'infractions à la circulation,
- dont 55% de C.E.A.

**entre 46 et 55 ans :**

- 89% circulation
- dont 78% C.E.A.

**56 ans et plus :**

- 50 % de C.E.A. et 50 % d'atteintes aux biens (vols simples)

***Lors de la première infraction***

**La moitié des sujets ont fait l'objet d'un emprisonnement avec sursis (51%).**

Arrivent en seconde position les peines contraventionnelles : 12 % d'amendes, puis l'emprisonnement qui représente 10 % des cas.

**Le délais entre l'infraction courante et l'infraction antérieure.**

Durée en mois	Pourcentage	Pourcentage cumulé
0 à 6	13%	13%
7 à 12	13%	26 %
13 à 19	10%	36 %
19 à 24	16%	56 %
31 à 36	10%	66 %

Les caractéristiques de l'infraction et de la condamnation courante

**Le nombre d'infractions pour la condamnation courante**

- 1 infraction : ..... 66%
- 2 infractions : ..... 22%
- 3 infractions : ..... 10 %

**Dans la plupart des cas, l'infraction a été qualifiée pénalement de délit (93 %). Il est à noter une forte proportion des contraventions (13 %).**

- Délits : ..... 93%
- Contraventions : ..... 13%
- Crimes : ..... 3%

**Les catégories d'infractions : le vol simple est prédominant sur l'ensemble du corpus**

Les atteintes aux biens : 26%,

- dont les vols simples : ..... 18%

Les atteintes aux personnes : 10%,

- Les atteintes à la vie : ..... 2%
- Les coups et blessures avec violences : ..... 5%
- Les agressions sexuelles : ..... 3%
- Les menaces : ..... 1%

Les infractions à la circulation : 27%,

- dont les CEA : ..... 25%

Autres : 16%

*La répartition des infractions en fonction des catégories d'âges.*

**Les 18-25 ans commettent principalement des vols simples : 30 % des cas.**

Atteinte aux biens : 42%,

- dont Vols simples : ..... 30%

Circulation : 14%,

- dont CEA : ..... 12%

Autres : 30%

**Les 26-35 ans se caractérisent le cumul d'atteintes aux biens et aux personnes.**

Atteinte aux biens : 28%,

- dont Vols simples : ..... 18%

Atteinte aux personnes 12%,

- dont les CBV : ..... 6%
- les atteintes à la vie : ..... 4%
- les agressions sexuelles : ..... 2%

**Les 36-45 ans commettent préférentiellement des infractions à la circulation**

Circulation : 37%, dont la totalité est constituée par les CEA

Atteinte à la famille : 22%

Atteinte aux personnes : 11%

**Les 46-55 ans commettent majoritairement des infractions à la circulation, il est à noter une forte proportion d'agressions sexuelles**

Infractions à la circulation :

- 50%, la totalité est constituée par des Conduites en état alcoolique(CEA).

Atteintes aux personnes :

- 17%, comme précédemment la totalité est constituée par des agressions sexuelles

Atteinte à la famille : 17%

**Le mode opératoire : dans la plupart des cas, l'infraction est le fait d'une seule personne (67%)**

- Commis seul : ..... 67%

- En réunion : ..... 21%

*La peine prononcée*

-	Emprisonnement avec sursis : .....	25%
-	Emprisonnement avec sursis partiel : .....	11%
-	Emprisonnement avec sursis et mise à l'épreuve : .....	11%
-	TIG au titre de peine principale : .....	20%

*La durée de la peine en mois*

NR : 14%

-	0 à 6 mois : .....	57%
-	7 à 12 mois : .....	14%
-	13 à 18 mois : .....	7%
-	19 à 24 mois : .....	4%
-	25 à 30 mois : .....	1%
-	31 à 36 mois : .....	1%
-	+ de 36 mois : .....	4%

## 5.5. LES DELINQUANTS MULTIREITERANTS : ANALYSES DESCRIPTIVE ET TYPOLOGIQUE

### 5.5.1. LES DELINQUANTS MULTIREITERANTS : ANALYSE DESCRIPTIVE

*Répartition par classes d'âges*

**Les multirécidivants appartiennent principalement à la classe des jeunes majeurs, âgés de 18 à 25 ans. Cette classe regroupe 52 % des délinquants multirécidivants.**

-	Les 26-35 ans représentent .....	22%
-	Les 36-45 ans : .....	14%
-	Les 46-55 : .....	9%

*Répartition par sexe*

**La majorité des individus sont de sexe masculin : 99% des cas.** Nous trouvons seulement 1 % de femmes au sein de ce groupe.

*Répartition par type de mesures*

**La majorité des délinquants multirécidivants sont suivis pour une mesure de sursis avec mise à l'épreuve (SME).**

Un peu plus de la moitié est suivie pour une mesure de SME (54 %), un peu plus d'un ¼ pour une mesure de TIG (29 %). Seulement 13% des multirécidivants font l'objet d'une mesure de LC, 2% de CJ et 3% d'ajournement.

*Répartition par zone géographique*

Un peu moins de la moitié se retrouve sur le site de Nantes (48%), et plus d'1/4 à Pau (26%) ainsi qu'à Toulouse (26%). Les proportions sont différentes selon le site d'étude.



### *Les antécédents judiciaires*

**La plupart des multirécidivistes ont perpétré entre 3 et 4 infractions antérieures à l'infraction courante.**

La majorité des multirécidivistes ont commis entre 3 et 4 infractions antérieures (51%), plus d'1/4 entre 5 et 8 (25%), et un peu moins d'1/4, un nombre supérieur à 8 (21%). La dispersion du nombre d'infractions s'étale de 3 à 41 infractions.

La répartition est équivalente quel que soit le type de mesure en milieu ouvert <sup>23</sup>. Qu'il s'agisse de Nantes, Pau ou Toulouse, les multirécidivistes ont surtout commis entre 3 et 4 infractions antérieures, puis dans un second temps entre 5 et 8 infractions.

### *Les catégories pénales des infractions antérieures*

**Les antécédents judiciaires des délinquants multirécidivistes sont dans 81 % des cas composés d'infractions qualifiées de délits**

La répartition est la suivante : 81% de délits, 13% de contraventions et 1% de crimes.

### *La nature des infractions antérieures*

**La nature des infractions antérieures : la prévalence des vols simples.**

50% d'atteintes aux biens, plus précisément 36% de vols simples et 11% de vols avec arme et avec violence.

19% d'infractions à la circulation, plus précisément 18% de CEA.

11% d'atteintes à l'ordre administratif / faux et contrefaçons.

### *- Répartition par zones géographiques*

**Quel que soit le site, la catégorie d'infraction la plus représentée correspond aux vols simples.**

Qu'il s'agisse de Pau, Nantes ou Toulouse, la majorité des individus ont commis des infractions contre les biens (respectivement 47%, 50% et 55%, soit 41%, 32% et 41% de vols simples).

**Quel que soit le site d'étude, les conduites en état alcoolique arrivent en seconde position.**

En ce qui concerne Nantes un peu plus du 1/4 des individus ont commis des infractions à la circulation (22% de CEA et 13% d'atteintes à l'ordre administratif / faux et contrefaçons).

19% des multirécidivistes résidant à Pau ont commis des infractions à la circulation, et 12% d'atteintes aux personnes (5% d'atteintes à la vie).

21 % des sujets toulousains, sont suivis pour une conduite en état alcoolique.

### *- La répartition par catégories d'âges*

La situation des 18-25 ans, des 26-35 ans et des 36-45 ans est similaire : la majorité des individus ont commis des infractions contre les biens (respectivement 57%, 54% et 46%) ou plus précisément de vols simples (41%, 41% et 30%).

---

<sup>23</sup> Ajournement : la moitié ont commis entre 2 et 4 infractions antérieures, et l'autre moitié un nombre supérieur à 8.

LC : autant entre 2 et 4 infractions antérieures qu'entre 5 et 8 (43%).

CJ : plus de la moitié ont commis entre 2 et 4 infractions (67%) et les autres un nombre supérieur à 8 (33%).

SME : la moitié entre 2 et 4 infractions antérieures (50%), plus d'1/4 un nombre supérieur à 8 (28%) et moins d'1/4 entre 5 et 8 (21%).

TIG : plus de la moitié entre 2 et 4 (57%), plus d'1/4 entre 5 et 8 (28%) et 13% un nombre supérieur à 8.

Seule la classe d'âge des 46-55 ans présente des différences, avec seulement 10 % d'atteintes aux biens et un taux élevé d'infractions à la circulation en état alcoolique (50%).

A partir de 45 ans nous passons d'une délinquance acquisitive à une forme de délinquance marquée par la consommation d'alcool.

*Le nombre de condamnations antérieures*

**La majorité des délinquants ont fait l'objet de 3 ou 4 condamnations antérieures.**

Environ 1/3 délinquant (30 %) a eu 3 ou 4 peines antérieures, moins d'1/4 a fait l'objet de 2 condamnations antérieures (24%), 17% des cas ont obtenu entre 5 et 6 condamnations antérieures et 20 % plus de 6.

A Nantes, nous constatons qu'il y a à peu près la même proportion de multirécidivistes ayant eu 3 ou 4 peines (26%), qu'un nombre supérieur à 6 (29%). Puis 21% en ont eu 2.

En ce qui concerne Pau et Toulouse, les multirécidivistes ont eu en majorité 3 ou 4 peines (respectivement 33 et 38%), puis plus d'1/4 des personnes restantes en ont eu 2 (26%).

*Le type de condamnation antérieure*

**Plus d'1/4 des sujets ont été condamnés la première fois à une peine d'emprisonnement avec sursis (31% des cas).**

La 1ère condamnation

- 10% ont été condamnés à une peine d'emprisonnement avec sursis et mise à l'épreuve.
- 25 % ont été condamnés à une amende
- 15% ont fait l'objet d'une peine d'emprisonnement.

2ème condamnation

- **20% " emprisonnement avec sursis "**,
- 12.5% " emprisonnement avec sursis et mise à l'épreuve "
- 12% " emprisonnement " .

3ème condamnation

- **11% " emprisonnement "**
- 7% " suspension du permis de conduire "

L'emprisonnement ferme est prédominant au terme de la troisième condamnation.

*La durée moyenne de l'ensemble des peines.*

Non-réponses : 53%

- 0 à 6 mois : ..... 29%
- 7 à 12 mois : ..... 10%
- 13 à 18 mois : ..... 6%
- 19 à 24 mois : ..... 1 %
- 25 à 30 mois : ..... 1 %
- 31 à 36 mois : ..... 1%

*Le temps passé en détention*

Il s'agit d'un pourcentage calculé sur la vie du délinquant.

Non-réponses : 46%

- Inférieur à 1% : .....24% des sujets
- 1 à 10% : ..... 18%
- 10 à 20% : ..... 6%



- sup. à 20% : ..... 6%

La répartition selon les tranches d'âges.

**18/25 ans**

NR : 49%

- 1 à 10% : ..... 24%

- Inférieur à 1% : ..... 19%

**26/35ans :**

NR : 48%

- Inférieur à 1% : ..... 24%

- 1 à 10 : ..... 15%

- 10 à 20 : ..... 12%

**36/45 ans**

NR : 40%

- Inférieur à 1% : ..... 22%

- 1 à 10 : ..... 22%

- Sup. A 20% : ..... 17%

**46/55 ans**

NR ; 36%

- Inférieur à 1% : ..... 57%

- Sup. A 20% : ..... 7%

*Le temps moyen entre deux condamnations.*

NR : 43% du corpus

Durée	%	% cumulé
0 à 6 mois	18.5%	18.5 %
7 à 12 mois	26%	44.5 %
13 à 18 mois	15%	59.5%
19 à 24 mois	15%	74.5 %
25 à 30 mois	5%	79.5%
31 à 36 mois	5%	84.5%
sup. à 36 mois	14%	98.5%

Plus de la moitié des sujets (plus d'un délinquant sur deux ) a récidivé au terme de 18 mois. Dans un délai de 24 mois, la majorité (74.5 %) des délinquants ont récidivé.

### 5.5.1.1. Une évolution des formes de délinquance chez les multirécidivants.

*Une augmentation du nombre des infractions*

Répartition de la proportion d'infractions en fonction des catégories d'âges

	2-4 infractions antérieures	5-8 infractions antérieures	Plus de 8 infractions antérieures
18 – 25 ans	51 %	27 %	22 %
26 – 35 ans	54 %	24	22 %
36 – 45 ans	39 %	36 %	35 %
46 – 55 ans	64 %	21 %	15 %



La répartition des infractions est à peu près équivalente quelle que soit la catégorie d'âge. Normalement nous devrions obtenir une évolution croissante des proportions en fonction des âges (plus l'individu est âgé, plus le nombre d'infractions augmente). En ce qui concerne la dernière catégorie : " plus de 8 infractions ", la proportion devrait être supérieure chez les sujets âgés. Or, les résultats montrent que le taux est à peu près équivalent (voire inférieur) ce qui tend à signifier une évolution des formes de " multirécidivité " chez les jeunes, cette évolution s'exprimant dans le sens d'une augmentation du nombre et de la fréquence des infractions.

Nous pouvons remarquer que le pourcentage des infractions supérieures à 8, dans la tranche des 18-25 ans est très important en comparaison aux 46 – 55 ans. Les sujets âgés aujourd'hui de 18 à 25 ans cumulent un nombre d'infractions similaires par rapport aux sujets âgés de 46 à 55 ans.

#### *Une augmentation du délai de réitération*

Chez les jeunes majeurs la réitération d'infractions est réalisée dans un délai de 24 mois. Au terme de 24 mois, la majorité des délinquants a commis une nouvelle infraction.

#### *Les caractéristiques de l'infraction et de la condamnation courante*

La nature des infractions courantes

Les infractions **sont principalement composées d'atteintes aux biens, 31 % des cas.**

- **Les vols simples** : représentent **25%** de cette catégorie.

**Les infractions à la circulation représentent : 22%** du corpus des multirécidivants.

- Ces infractions à la circulation sont principalement composées **de conduites en état alcoolique: 20%**

**Les atteintes aux personnes : 13%,**

Celles-ci sont principalement composées **de coups et blessures avec violence : 8% des cas.**

Autres : 18%

#### *Répartition des infractions par classes d'âges.*

\* **Les 18/25 ans commettent préférentiellement des vols simples et des violences.**

Atteintes aux biens : 34%, dont :

- Vols simples : ..... 23%

Atteintes aux personnes : 15%, dont :

- CBV : ..... 9%

- Atteintes à la vie : ..... 3%

- Agressions sexuelles : ..... 2%

- Menaces : ..... 2%

\* **Les 26/35 ans, commettent des vols simples et des conduites en état alcoolique.**

- Atteintes aux biens : 33%, dont vols simples : 33%

- Atteintes aux personnes : 13%, dont CBV : 10%

- Circulation : 27%, dont CEA : 25%

- Infractions à la législation sur les stupéfiants : 10%

**Les 36/45 ans se différencient des premiers par la prédominance des infractions à la circulation (CEA), les vols simples arrivent en seconde position.**

Circulation : 33%, dont CEA : 29%

Atteintes aux biens : 29%, dont vols simples : 25%

Un changement s'opère autour de la quarantaine.

Alors que jusqu'à l'âge d'environ 40 ans ce sont les vols simples qui dominent, on observe une inversion des tendances à cet âge ; les infractions à la circulation deviennent prévalentes.

**Les 46/55 ans commettent préférentiellement des infractions à la circulation et des infractions entrant dans la catégorie des atteintes à l'ordre administratif.**

Circulation : 50%, dont CEA : 43%

Atteintes à l'ordre administratif : 14%

Autres : 14%

*Répartition par zones géographique.*

**Nantes : une supériorité des infractions à la circulation.**

- Circulation : 28%, dont CEA : 27%

- Atteintes aux biens : 27%, dont Vols simples : 23%

- Atteintes aux personnes : 12%, dont Violence : 6%

**Pau : une supériorité des atteintes aux biens.**

- Atteintes aux biens : 31%, dont Vols simples : 21%

- Atteintes aux personnes : 19%, dont Violence : 7%

- Circulation : 14%, dont CEA : 11%

**Toulouse : une supériorité des atteintes aux biens.**

- Atteintes aux biens : 36%, dont Vols simples : 32%

- Circulation : 14%, dont CEA : 11%

- Atteintes aux personnes : 11%, dont Violence : 7%

**La qualification pénale de l'infraction : 88 % de délits**

- Contravention : ..... 7%

- Délit : ..... 88%

- Crime : ..... 4%

*Répartition par classes d'âges. :*

**18/25 ans :**

- Contravention : ..... 6%

- Délit : ..... 88%

- Crime : ..... 5%

**26/35 ans :**

- Contravention : ..... 8%

- Délit : ..... 88%

**36/45 ans :**

- Contravention : ..... 8%

- Délit : ..... 93%

- Crime : ..... 4%

**46/55 ans :**

- Délit: ..... 93%
- Crime : ..... 7%

***Le mode opératoire***

- Commis seul : ..... 60%
- En réunion : ..... 27%

***Répartition par tranches d'âges***

**18/25 :**

- Seul : ..... 49%
- En réunion : ..... 35%

**26/35 :**

- Seul : ..... 65%
- En réunion : ..... 28%

**36/45 :**

- Seul : ..... 67%
- En réunion : ..... 13%

**46/55 :**

- Seul : ..... 71%
- En réunion : ..... 14%

La répartition par catégories d'âges met en évidence l'évolution du mode opératoire chez les jeunes délinquants. Plus les sujets sont jeunes, plus nous trouvons d'infractions perpétrées en réunion.

***La peine prononcée***

- Amende : ..... 11%
- Emprisonnement avec sursis : ..... 25%
- Emprisonnement avec sursis partiel : ..... 19%
- Emprisonnement : ..... 13%
- Emprisonnement avec sursis partiel et mise à l'épreuve : 9%
- TIG : ..... 8%

***Durée de la peine en mois***

- 0 à 6 mois : ..... 59%
- 7 à 12 mois : ..... 18%
- 13-24 mois : ..... 10 %
- plus de 24 mois : ..... 8 %

**L'inadaptation de la prise en charge en milieu ouvert : un facteur supplémentaire favorisant l'ancrage dans une délinquance répétitive**

La réitération d'infractions met en évidence l'échec patent de l'administration pénitentiaire dans l'accomplissement d'une de ses missions : la prévention de la récidive. La théorie de la réaction sociale a mis en évidence le fait que le risque de réitération chez les délinquants puisse être accentué par l'inadaptation de la réponse pénale à la problématique du sujet " la réaction sociale broie la personnalité du sujet, c'est en elle que réside l'étiologie de la récidive " J. Pinatel. Même si les propos de J. Pinatel peuvent sembler provocateurs, ils n'en recèlent pas moins une part de vérité.



Si nous partons du principe que le contenu des dossiers révèle, au moins en partie, le suivi en milieu ouvert, force est de constater que la prise en charge est particulièrement pauvre et carencée ; elle se limite au contrôle de la mesure.

Nous avons procédé à une analyse comparative entre des taux d'informations suivant les cas : délinquants primaires /réitérants/multiréitérants, afin de voir s'il existe une investigation différentielle des types de délinquants.

*Un taux d'informations similaire entre les dossiers de délinquants primaires, de délinquants multiréitérants et réitérants.*

Les dossiers des délinquants multiréitérants et des délinquants réitérants sont aussi carencés en informations que ceux des primaires. Le taux d'informations est aussi pauvre que le délinquant soit primaire, réitérant ou multiréitérant. Il n'existe pas de différences entre ces groupes (se référer à la partie sur les " trous noirs "). Même si le sujet présente une dangerosité criminologique majeure au regard de ses antécédents judiciaires, il n'y a pas d'investigation particulière du sujet délinquant. La connaissance que les professionnels ont du sujet demeure aussi sommaire et parcellaire. Le dossier du délinquant est traité de façon identique, que le sujet ait perpétré 20 infractions ou une seule.

A titre d'exemple, chez les jeunes majeurs, la corrélation entre l'âge et les antécédents délinquants devrait constituer de véritables " signaux d'alarme " pour les professionnels. Or, tout se passe comme si les professionnels ne disposaient pas de ce type de repère, comme s'ils ne " savaient pas " que ces sujets présentent des risques criminologiques majeurs. Pléthore d'études criminologiques ont mis en évidence le lien entre la précocité de l'activité délinquante et l'inscription dans une délinquance répétitive.

Est-ce à dire que les professionnels ne connaissent pas ces résultats de recherches et qu'il existe un véritable clivage entre le monde de la recherche et celui de la pratique professionnelle ? (dans l'exemple cité, on ne peut évoquer le caractère récent des résultats de recherche, puisque Sellin en 1958 faisait déjà état de ce type de résultat).

*Les aspects qualitatifs : le contenu des dossiers*

Nous avons également comparé le contenu des dossiers, afin d'évaluer l'existence de différences à un niveau plus qualitatif. Les résultats vont dans le même sens que les précédents, nous n'obtenons pas de différences significatives. La connaissance du délinquant, (qu'il s'agisse de l'investigation de la personnalité du sujet, de l'acte délinquant, de la problématique générale présentée par le sujet) ainsi que l'intervention professionnelle est similaire, que le sujet soit primaire, réitérant ou multiréitérant.

*Les aspects quantitatifs*

La fréquence du suivi : nous avons comparé la fréquence des rencontres entre les trois groupes. Seul

cet indicateur présente une légère différence qui s'exprime en faveur des multiréitérants dans la première catégorie. Or, nous nous attendions aux résultats contraires ; nous pensions que le pourcentage serait plus important dans les dernières catégories, ce qui correspondrait à une prise en charge plus soutenue pour les multiréitérants.

<b>Le nombre de rendez-vous</b>	<b>multiréitérants</b>	<b>Réitérants</b>	<b>Primaires</b>
<b>0 – 5</b>	44 %	24 %	15 %
<b>6 -10</b>	21 %	19 %	24 %
<b>11 – 15</b>	9 %	8 %	7 %
<b>16 - 20</b>	2 %	3 %	4 %

La prise en charge ne répond pas à une logique basée sur le type de cas : primaire, réitérant ou multiréitérant. Cette prise en charge est similaire quel que soit le type de cas. Il n'existe pas une forme de prise en charge plus intensive pour les délinquants multiréitérants.

De plus, nous avons vu que les délinquants multiréitérants sont ceux qui présentent les profils les plus carencés au niveau des indicateurs sociaux : le niveau d'étude, les revenus, l'hébergement... ce qui tend à dire que la logique de prise en charge n'est pas, non plus, basée sur les caractéristiques sociales.

Il semblerait (au regard des informations disponibles) que nous soyons confrontés à une prise en charge rigide et stéréotypée, qui ne répond à aucune logique, quelle soit sociale ou criminologique. Quel que soit le type de délit commis, quels que soient les antécédents judiciaires, les problèmes sociaux, ... le suivi est équivalent.

## **5.5.2. LES DELINQUANTS MULTIREITERANTS : ANALYSE TYPOLOGIQUE**

Les typologies présentées ont été réalisées sur le corpus des multiréitérants.

Les typologies dégagées sur le corpus des délinquants multiréitérant sont peu diversifiées, par comparaison aux typologies précédentes (ensemble de la population d'étude). Par conséquent, il existe une plus grande homogénéité des délinquants multiréitérants.

Les classes 3 et 4 renvoient aux non-réponses.

Au regard de la dispersion des typologies, les types 1 et 2 sont les plus représentatifs de l'ensemble du corpus des délinquants multiréitérants suivis en milieu ouvert (se référer au schéma page suivante). Nous verrons que ces deux premières typologies sont principalement composées de variables relatives aux antécédents judiciaires.

Ces deux typologies s'opposent au type 5, qui est principalement composé des données relatives aux infractions et aux caractéristiques des sujets.

### **5.5.2.1. LA REPONSE PENALE**

#### ***La réponse pénale, n°1 sur le schéma.***

##### *Les antécédents délinquants*

Sur les 23 variables qui composent cette typologie, 17 concernent les antécédents délinquants. Sur ces 17 variables, 12 renvoient à la réponse pénale (durée de la peine, type de peine...). Cette typologie est principalement caractérisée par la réponse pénale et le parcours judiciaire du sujet plus que par des données relatives aux caractéristiques des sujets.

L'infraction pour la condamnation actuelle n'apparaît pas. Ce type est surdéterminé par les antécédents judiciaires.

Cette typologie est prévalente sur le site de Pau, mais elle se retrouve sur chacun des sites d'étude.

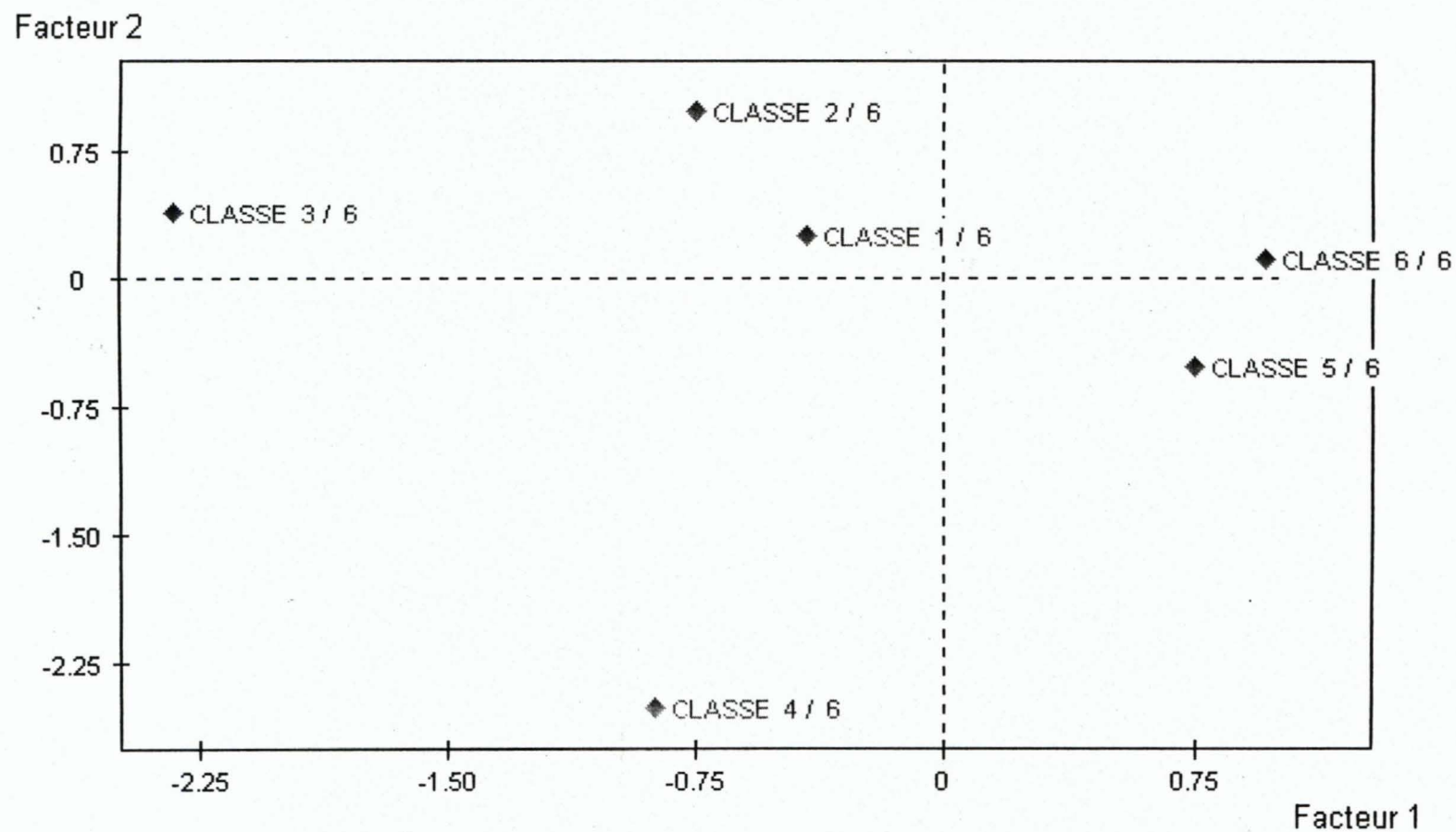
##### *Les infractions antérieures*

**La première infraction** commise, est constituée par **des atteintes aux personnes** (nous ne pouvons préciser). Elle a été **qualifiée de délit**.

**L'infraction numéro 2** est constituée par **des infractions à la circulation**.



## Grphe 6 – Typologie sur les multirécidivistes





Il s'agirait d'un type polymorphe qui commet différentes catégories d'infractions.

Le nombre d'infractions antérieures : ce sont des sujets qui ont commis entre 2 et 4 infractions antérieures, le nombre type est de 4 infractions antérieures à l'infraction courante.

Nous n'obtenons aucune information sur l'infraction actuelle.

#### *Les condamnations antérieures*

Ils ont été **condamnés 2 à 3 fois**, principalement pour **des peines d'emprisonnement avec sursis et mise à l'épreuve**.

La durée des condamnations. : **la durée moyenne des peines pour chaque condamnation s'élève de 3 à 6 mois**. La moyenne est à plus de 3 mois pour chaque condamnation.

**La durée totale des peines** est inférieure à 22 mois, elle s'étale sur une période de **20 à 21 mois**.

#### *La peine actuelle*

**Emprisonnement avec sursis et mise à l'épreuve.**

#### *Les caractéristiques des sujets*

Les **revenus des sujets sont inférieurs à 3000 francs**

Le domicile : **ils disposent d'un domicile fixe** malgré la faiblesse des revenus.

#### *Le suivi en milieu ouvert*

Ils font l'objet d'un suivi assez lourd, le nombre de rendez-vous avec les délégués s'élève à **5 ou 6 rencontres** sur la durée totale du suivi.

### **5.5.2.2. LA FREQUENCE DES INFRACTIONS ANTERIEURES**

#### *La fréquence des infractions antérieures, n°2 sur le schéma.*

Contrairement au type 1, cette typologie est principalement constituée par des données relatives aux infractions antérieures : 14 variables renvoient aux antécédents, sur ces 14 variables, 10 font références aux infractions, plutôt qu'à la réponse pénale.

Ce type est principalement rencontré sur les sites de Toulouse et de Pau.

#### *Les infractions antérieures*

Les **deux premières infractions sont constituées par des atteintes aux biens**. Pour la première infraction il s'agit de vols simples, quant à la seconde, elle est constituée de recels et de destructions et dégradations de biens publics ou privés.

**Le nombre d'infractions antérieures est supérieur à 8**. Ces sujets ont commis plus de 8 infractions antérieures à l'infraction courante.

**Le délai de réitération est compris entre 0 et 6 mois, le délai type est de deux mois** (il s'agit du temps entre deux condamnations et non entre deux infractions). Ces sujets font l'objet d'une condamnation tous les deux mois.

**La durée moyenne des peines est de 13 à 18 mois.**

La durée des peines par rapport à l'âge des sujets : il s'agit de sujets qui ont passé 10 à 20 % de leur vie en détention (par exemple : un sujet âgé de 30 ans a passé entre 3 et 6 ans en détention) .

Ce type regroupe des sujets qui présentent un passé judiciaire particulièrement lourd.

**Les peines antérieures sont principalement constituées d'emprisonnement avec sursis et mise à l'épreuve.**

Ils sont suivis en milieu ouvert pour une mesure de sursis avec mise à l'épreuve.

### *Les caractéristiques des sujets*

Il s'agit de sujets qui sont **sans CSP identifiables**. Ils sont **sans activité professionnelle**.

#### **5.5.2.3. LES CONDUITES EN ETAT ALCOOLIQUE**

##### *Les conduites en état alcoolique, n°5 sur le schéma*

Contrairement aux deux premières typologies, sur les 20 variables qui constituent ce type, seulement 5 concernent les antécédents délinquants, 7 variables caractérisent l'infraction et la peine actuelle et 4 variables correspondent aux caractéristiques des sujets. Ce qui conduit à dire que les antécédents délinquants ont beaucoup moins de poids que dans les typologies précédentes ; cette typologie est davantage liée à l'infraction, à la peine actuelle ainsi qu'aux caractéristiques des sujets.

Chez ce type de sujets, nous trouvons une spécialisation dans une forme d'agir illicite marquée par les infractions à la circulation en état d'ivresse, dont l'étiologie est à rechercher dans le comportement alcoolique.

Ce type regroupe une majorité de nantais, mais nous trouvons également des sujets provenant des deux autres sites d'étude.

##### *Les catégories d'infractions*

**La constance de l'activité délinquante : les infractions sont exclusivement des infractions à la circulation en état d'ivresse.**

La première, la deuxième et l'infraction actuelle sont constituées par des infractions à la circulation en état alcoolique.

**Le nombre d'infractions antérieures est de 2 à 4.**

##### *Les caractéristiques de la mesure en milieu ouvert*

Les sujets sont suivis pour une mesure **de TIG au titre de peine principale ou complémentaire**.

**La peine s'étale sur une période de 0 à 6 mois.**

##### *Les caractéristiques des sujets*

Les sujets **appartiennent à la catégorie socioprofessionnelle des employés** ou à celle des **artisans, commerçants, chef d'entreprise**.

Les sujets **sont sans activité depuis plus de 18 mois**, ils ne perçoivent plus d'indemnité chômage.

Ils sont **logés au domicile personnel**.

##### *Le suivi en milieu ouvert*

Le suivi par les conseillers d'insertion et de probation peut être qualifié de " suivi allégé ". En effet, les probationnaires ne sont rencontrés qu'une seule fois (en moyenne) par les CIP. Nous supposons qu'un suivi complémentaire est assuré par des médecins ou des centres spécialisés pour les personnes souffrant de troubles alcooliques. En général, ces sujets font l'objet d'une obligation de soin.

#### **5.5.2.4. LES VOLS**

##### *Les vols, n°6 sur le schéma.*

Ce type se retrouve principalement sur le site de Nantes.

Il est composé de données relatives aux infractions et aux peines antérieures.

*Les infractions*

La **première infraction** est constituée par des vols **aggravés**

**Infraction numéro 2 : vol simple et atteinte à l'ordre administratif, faux et contrefaçon.**

**Infraction 3 : vol simple et infraction à la circulation sans état d'ivresse (conduite sans permis), destruction dégradation, atteinte à l'ordre administratif, faux et contrefaçon.**

Les **infractions ont été qualifiées de contraventions ou de délits.**

*Les caractéristiques de la peine*

Le **nombre moyen d'infractions antérieures par sujet s'élève à 8. Le nombre moyen de peine est de 4.**

Les **peines antérieures sont constituées d'amende ou d'emprisonnement avec sursis.**

*La peine actuelle*

La plupart des sujets **sont suivis pour un emprisonnement avec sursis partiel, assorti d'une mise à l'épreuve.**



**- 6 -**

**LE SUIVI DES PPSMJ**

**EN**

**MILIEU OUVERT**

La part la plus importante de ce travail de recherche, concerne la connaissance des populations suivies en milieu ouvert. Toutefois, cette étude prévoyait une analyse des pratiques professionnelles (en milieu ouvert) à travers les modalités d'individualisation de la mesure, révélée par l'étude des trajectoires et parcours de délinquants. L'analyse des pratiques professionnelles sera présentée dans les pages suivantes.

Cette partie de la recherche, s'étaye sur l'analyse des 543 dossiers de service, sur des interviews de praticiens et des analyses de champs sémantiques .

Dans les pages suivantes, une première partie est consacrée au déroulement temporel de l'application des peines en milieu ouvert. Cette partie nous permettra de mettre en évidence certains décalages entre la temporalité du prononcé de la peine et celle de l'exécution de la mesure.

La seconde partie est consacrée à une analyse qualitative de la prise en charge des justiciables par les professionnels de l'administration pénitentiaire. A défaut d'une reconstruction précise des parcours des justiciables, en raison des manques en informations, nous mettrons en évidence certains dysfonctionnements venant perturber le bon déroulement d'une prise en charge individualisée des justiciables.

### 3.6. LES SÉQUENCES TEMPORELLES D'INTERVENTION

Alors que le délai d'exécution de la mesure prend effet dès le prononcé du jugement (en tenant compte de la durée d'appel), nous verrons qu'un certain nombre d'éléments retardent la prise en charge effective des justiciables par le CPAL. Il existerait un décalage entre la temporalité du prononcé de la peine et celle de l'exécution.

D'autre part, théoriquement la totalité des dossiers arrivent au CPAL après jugement. Or, nous observerons que certains dossiers échappent à la prise en charge.

Nous allons retracer succinctement le parcours du dossier, du moment du jugement jusqu'à la notification des obligations par le juge d'application des peines (JAP).

Préalablement à la notification par le JAP, le dossier suit un parcours jalonné d'obstacles qui entravent le bon déroulement temporel de la prise en charge par le CPAL.

Au terme du jugement, la première étape de ce parcours est constituée par la retranscription du jugement au greffe. La durée de cette étape varie en fonction du niveau d'encombrement des greffes. Ainsi, le parcours du dossier peut être ralenti dès cette première étape. Par contre lorsqu'il s'agit d'une « exécution provisoire », la note d'audience permet le début de la prise en charge par les CIP. A ce niveau du parcours, si le dossier a pris trop de retard, il peut être classé par le parquet (cette pratique est très rare, mais elle peut avoir lieu).

Afin d'éviter les écueils précédents, dans certains tribunaux, des efforts considérables ont été réalisés pour accélérer les délais entre le jugement et la notification des obligations par le JAP. C'est la cas par exemple à Toulouse, où des « rendez-vous bungalow » ont été instaurés pour les sortants d'audience<sup>24</sup>. Le justiciable est convié à se présenter à une permanence du CPAL, située au tribunal, lors de laquelle le CIP arrête une date de convocation auprès du JAP. Il existe également des « convocations directes par le JAP ». Le juge d'application des peines fait remettre, par l'intermédiaire du greffier, une convocation directe à son cabinet pour notification des obligations<sup>25</sup>. Ces pratiques autorisent une réduction importante des délais de prise en charge.

<sup>24</sup> Cette pratique a été mise en place depuis janvier 1996.

<sup>25</sup> Tribunal de Grande Instance de Toulouse, Service de l'application des peines. « Dispositif mis en œuvre pour améliorer l'effectivité des sanctions et la qualité des prises en charge », Document interne, Novembre 1997.



Entre le moment du jugement et l'arrivée du dossier au CPAL, le justiciable peut changer de domicile. Ce changement peut d'une part, occasionner des recherches : il convient de trouver le nouveau lieu de domicile du justiciable. D'autre part, entraîner un changement de CPAL. Il arrive, en raison des déplacements géographiques des justiciables, que les dossiers transitent d'un CPAL à l'autre.

La deuxième étape correspond à l'ouverture du dossier par le CPAL. En général, cette ouverture est concomitante à la prise de rendez-vous avec le JAP. A cette étape, les convocations prennent parfois du retard, en raison du grand nombre de dossiers suivis par le JAP. Le magistrat peut établir « un ordre de priorité des convocations selon l'urgence de la prise en charge<sup>26</sup> ».

A chacune des étapes citées, le justiciable peut changer de domicile, donnant lieu à des recherches sur le plan local ou national.

L'étape suivante correspond à la notification par le JAP. Cette étape peut être suivie directement d'un rendez-vous avec le travailleur social. Un nouveau délai peut s'instaurer entre la notification et le premier rendez-vous avec le conseiller d'insertion et de probation, en raison des délais d'envoi des convocations, des absences du justiciable, d'un déménagement éventuel, etc.

Généralement, avant la phase de convocation par le CIP, il y a une phase d'affectation des dossiers par le chef de service. Cette affectation dépend à la fois des secteurs géographiques d'exercice professionnel, des disponibilités du CIP (au regard du nombre de dossiers suivis) et dans une moindre mesure, des spécialités de chacun.

Au terme de ces différentes étapes, le premier rendez-vous avec le CIP a effectivement lieu.

### 6.1.1. LES DELAIS ENTRE LA CONDAMNATION ET LA DATE EFFECTIVE DE NOTIFICATION PAR LE JAP.

Non-réponse : 186 dossiers, soit 34 % du corpus d'étude.

Les pourcentages sont calculés sur le nombre de réponses (357 réponses).

	Fréquence	Pourcentage	% cumulé
De 0 à 1 mois	52	15 %	15 %
De plus d'1 mois à 2 mois	51	14 %	29%
De + de 2 à 4 mois	72	20 %	49 %
De + de 4 à 6 mois	53	19 %	64 %
De + de 6 à 8 mois	37	13 %	74 %
De + de 8 à 10 mois	25	9 %	81 %
De + de 10 à 12 mois	20	7 %	87 %
De + de 12 à 14 mois	10	3.5 %	90 %
De + de 14 à 16 mois	17	6 %	95 %
De + de 16 à 18 mois	14	5 %	99 %
De + de 18 à 37 mois	5	2 %	100 %
TOTAL	356	100 %	100 %

<sup>26</sup> Idem.



Le délai entre la condamnation et la notification s'étale sur une période de trois années. La notification des obligations peut être réalisée dans la période immédiatement postérieure à la condamnation (en tenant compte des jours de délai d'appel), comme elle peut l'être au terme de trois ans. Pour plus de la moitié des probationnaires (64%), cette notification est réalisée dans un délai de 6 mois, suivant la condamnation.

La comparaison de ces résultats à ceux de la durée du sursis, par exemple (tableau concernant la durée du sursis avec mise à l'épreuve), montre que le temps pris par les différentes procédures peut empiéter considérablement sur la durée du suivi par le CPAL - le temps des procédures venant « grignoter » le temps dévolu à la prise en charge - Nous rappelons que le délai d'exécution de la peine, prend effet dès le prononcé du jugement.

#### 6.1.1.1. La venue ou la « non venue » à la notification par le JAP

Non-réponses : 29, soit 5 % du corpus.

Dans le pourcentage de « non-réponse », apparaît à la fois les données manquantes (absence d'informations permettant de renseigner cet indicateur), mais également les sujets qui n'arrivent pas jusqu'à l'étape de notification par le JAP.

Cet indicateur permet d'identifier les sujets qui se présentent à la notification et ainsi de repérer les personnes, qui, dès le début de la mesure posent problème pour le suivi en milieu ouvert.

Notification	Fréquence	Pourcentage
se présente	449	87 %
ne se présente pas	65	13 %
Total	514	100%

13 % des sujets ne se présentent pas lors de la notification par le juge d'application des peines. Il se peut que la personne ait déménagé, qu'elle ne souhaite pas venir à cette date, qu'elle ait des problèmes de santé, de locomotion, voire qu'elle soit en fuite. Cette absence lors de la notification donne lieu à des recherches. Il peut s'agir de recherches sur le plan local ou national.

#### 6.1.1.2. Les recherches

Sur les 65 personnes qui ne se présentent pas lors de la notification des obligations, 41 sujets ont fait l'objet de recherches policières (local) ; sur ces 41 personnes, 29 ont fait l'objet de recherches sur le plan national.

Recherches	Fréquence
Policière	41
Nationale	29

#### 6.1.1.3. La requête en révocation

15 personnes (3% de l'échantillon d'étude) ont fait l'objet d'une requête en révocation, suite aux éléments précédents.

### 6.1.2. LE DELAI ENTRE LA CONDAMNATION ET LA DATE EFFECTIVE DE PRISE EN CHARGE PAR LES CIP.

La notification des obligations par le JAP, n'implique pas *de facto* la prise en charge par les conseillers d'insertion et de probation. Un nouveau délai peut s'instaurer entre la notification (JAP) et le premier entretien réalisé par le travailleur social.

Les pratiques sont différentes selon les CPAL. A titre d'exemple, sur l'un des trois sites d'étude, lorsque les magistrats (JAP) et les professionnels de l'administration pénitentiaire (chef de service et CIP) exerçaient en un même lieu, immédiatement après la notification par le magistrat, le probationnaire était reçu par le conseiller d'insertion et de probation (premier entretien). En raison du changement des lieux d'exercice professionnel (séparation JAP et CIP), le délai entre la notification et le premier entretien pourrait être augmenté (par contre, cet éloignement aura certainement des répercussions positives sur le plan de la formalisation des informations (passage par l'écriture) concernant les situations des justiciables. En effet, la proximité géographique des magistrats et professionnels de l'A.P, occasionnait une prévalence de la transmission orale des informations).

**Tableau : Le délai entre la condamnation et la date effective de prise en charge par les CIP**  
Non-réponse 165, soit 30 % de l'échantillon.

	Fréquence	Pourcentage	Pourcentage cumulé	Pourcentage cumulé (JAP, colonne du 1 <sup>er</sup> tableau )
De 0 à 1 mois	78	<b>21%</b>	<b>21 %</b>	<b>15 %</b>
De plus d'1 mois à 2 mois	47	12.5 %	33.5%	<b>29%</b>
De + de 2 à 4 mois	71	<b>19%</b>	52.5%	<b>49 %</b>
De + de 4 à 6 mois	60	<b>16%</b>	<b>68.5%</b>	<b>64 %</b>
De + de 6 à 8 mois	37	10%	78.5%	74 %
De + de 8 à 10 mois	20	5%	83.5%	81 %
De + de 10 à 12 mois	23	6 %	89.5%	87 %
De + de 12 à 14 mois	9	2 %	91.5%	90 %
De + de 14 à 16 mois	16	4 %	95.5%	95 %
De + de 16 à 18 mois	8	2 %	97.5%	99 %
De + de 18 jusqu'à 37 mois	7	2 %	99.5%	100 %
Total	376	100%	99.5%	100 %

La comparaison entre les deux tableaux (délai séparant la condamnation de la notification et délai jusqu'au premier rendez-vous) met en évidence quelques différences dans les premiers mois, ces différences sont entre autres raisons, liées aux taux de non réponses. Généralement, le premier rendez-vous avec le délégué suit le rendez-vous de notification : on observe un léger décalage entre les pourcentages (décalage allant de 1 à 4%).



### 6.1.3. LE DELAI ENTRE LA CONDAMNATION ET LA DATE EFFECTIVE DE DEBUT DU TIG

De manière générale, les professionnels sont satisfaits de l'évolution des mesures de TIG. Cette satisfaction est liée, d'une part à l'augmentation et à la diversification des lieux d'exécution du TIG, en raison d'un travail conséquent de prospection et d'informations, de la part des professionnels en direction des différents organismes susceptibles d'accueillir les « tigestes ».

D'autre part, au bon déroulement du travail d'intérêt général. Ces mesures ne posent pas d'importants problèmes de suivi : sur l'ensemble des dossiers de TIG étudiés, moins de 20% des justiciables suivis ont présenté des difficultés. Lorsque des problèmes surviennent, ils sont liés, le plus souvent, à l'absentéisme des « tigestes » ; le justiciable peut également demander à changer de lieu de travail, en raison de désaccords avec l'employeur.

Ce qui pose problème pour la mesure de TIG, ce n'est pas tant le suivi<sup>27</sup>, que la mise en place.

La comparaison, entre le tableau précédant (« Le délai entre la condamnation et la date effective de la prise en charge par les CIP ») et le suivant, montre que les délais effectifs augmentent lorsqu'il s'agit de la mesure de travail d'intérêt général (il est question dans le tableau suivant, de la date effective du début du TIG, et non plus du premier entretien).

A l'encombrement des CPAL et aux différents points évoqués précédemment, s'ajoutent des problèmes spécifiques à cette mesure. La possibilité d'exécuter le TIG et le choix du lieu d'exécution sont dépendants d'un certain nombre de facteurs : l'existence d'une place vacante dans un organisme qui accueille les « tigestes », l'adéquation entre cette place et la qualification professionnelle du sujet, la proximité géographique du lieu de TIG et du logement du « tigeste », en raison des frais engendrés par les déplacements ou de l'absence de moyens de locomotion. Des difficultés liées aux postes proposés le week-end, pour les sujets qui exercent une activité professionnelle par ailleurs. Il convient également de tenir compte des demandes des structures d'accueil : certaines structures peuvent être attirées par la main d'œuvre gratuite que représentent les « tigestes ». A cette liste non exhaustive, peut s'ajouter l'absence du justiciable : il arrive que ce dernier ne se présente pas sur le lieu de travail lors du premier rendez-vous. Cette absence peut être volontaire, mais également liée à des problèmes sanitaires ou sociaux. Nous avons vu que les mesures de TIG et de SME, regroupent les sujets qui présentent le plus de difficultés sur le plan social et économique. Ainsi, dans certains cas, préalablement à la mise en œuvre du TIG, les travailleurs sociaux ont des situations complexes à gérer. Ces éléments constituent autant de facteurs qui ralentissent le déroulement temporel de la mise en œuvre de cette mesure.

Si l'on compare les résultats suivants à ceux obtenus par A. Kensey en 1998<sup>28</sup>, il y aurait une augmentation des délais effectifs de début du TIG. Cette étude montrait que plus de la moitié des mesures (53,3%) débutaient dans un laps de temps inférieur ou équivalent à quatre mois. Nos résultats montrent que dans ce délai, seulement 13% des mesures ont débuté.

<sup>27</sup> Concernant le suivi : en général il est confié à la structure d'accueil des « tigestes », qui est chargée de signaler les incidents lorsqu'ils apparaissent. Les différentes difficultés rencontrées doivent être notées sur un formulaire qui est remis au CIP en fin de mesure (fin des heures de travail d'intérêt général). Le contrôle n'est pas pleinement réalisé par les CIP, il est délégué en partie à la structure d'accueil. L'agent de probation se déplace rarement sur les lieux de travail, les contacts se font le plus souvent par téléphone.

<sup>28</sup> KENSEY, A. « Le travail d'intérêt général : la mesure d'une peine », in *Le travail d'intérêt général a dix ans, le résultat en vaut la peine*. Paris, Ministère de la justice, Etudes et recherches, 1994.



Non-réponse, 132, soit 24 % de l'échantillon.

	Fréquence	Pourcentage	Pourcentage cumulé
De 0 à 1 mois	1	2%	2%
De plus d'1 mois à 2 mois	0	0%	2%
De + de 2 à 4 mois	7	11%	13%
De + de 4 à 6 mois	6	10%	23%
De + de 6 à 8 mois	6	10%	33%
De + de 8 à 10 mois	9	<b>14,5%</b>	<b>47,5%</b>
De + de 10 à 12 mois	9	<b>14,5%</b>	<b>62%</b>
De + de 12 à 14 mois	5	8%	70%
De + de 14 à 16 mois	8	13%	83%
De + de 16 à 18 mois	10	<b>16%</b>	99%
De + de 18 mois	1	2%	100%

Nous constatons qu'il faut attendre 12 mois pour que plus de la moitié des TIG soient effectivement mis en place. Si l'on compare le délai légal (voir plus haut) d'exécution au délai effectif, seules 2% des mesures de TIG seraient mises en place en dehors de ces délais.

D'autre part, sur les 24 % de non réponses, il y a un peu moins de la moitié des sujets (11%) qui n'exécutent pas leur TIG.

#### 6.1.3.1. La suspension du délai d'épreuve

13 personnes ont fait l'objet d'une suspension du délai d'épreuve, en raison d'une nouvelle incarcération. Ce qui représente 2 % de l'échantillon d'étude.

Le délai d'épreuve a été modifié chez 27 personnes, pour des motifs professionnels.

#### 6.1.3.2. Les modifications des conditions de la mesure.

27 dossiers sur 543, soit 5% du corpus. Ce chiffre est approximatif, il convient de tenir compte de la mauvaise information des dossiers.

\* *Réduction de la durée d'épreuve* : 4 personnes

\* *Allongement de la durée de l'épreuve* : 23 personnes

Les motifs de cet allongement :

- Nouvelle condamnation : .....8 personnes

- Inobservation des mesures de contrôle : .....7 personnes

- Inobservation des obligations : .....8 personnes

Les obligations non respectées :

- n°1 "Exercer une activité professionnelle, un enseignement ou une formation" : 4 personnes

- n°2 "Etablir sa résidence en un lieu déterminé" : 1 personne

- n°4 "Contribuer aux charges familiales" : 1 personne

### **6.1.3.3. La demande de révocation de la mesure**

Il ne s'agit pas véritablement de demande en révocation, le CIP n'étant pas habilité à formuler ce type de demande. Il s'agit d'un signalement auprès du JAP, qui seul peut décider de la suite à donner.

- 36 délinquants, soit 6.6 % de l'échantillon a fait l'objet d'un signalement auprès du juge de l'application des peines.

### **6.1.3.4. La fréquence du suivi des justiciables**

Non-réponse 205, soit 38 % de l'échantillon.

Il s'agit du nombre de rencontres entre les délégués et les justiciables sur l'ensemble du déroulement de la mesure.

A travers cet indicateur, nous souhaitons caractériser le type de problématique, en partant de l'hypothèse que plus le CIP rencontre fréquemment un justiciable, plus il présente une problématique lourde. Le nombre élevé de rencontres pouvant être un indicateur de la complexité de la problématique du sujet suivi.

L'écart varie de 0 à 33 rencontres.

Il arrive, lors de l'exécution de la mesure, que les délinquants ne soient jamais rencontrés, comme ils peuvent l'être jusqu'à 33 fois.

La moyenne sur l'ensemble s'élève à plus de 4 rencontres par sujet. A ces quatre rendez-vous s'ajoute la notification des obligations par le JAP.

Il existe des stratégies de « gestion différentielles » des dossiers, en fonction de la situation des sujets (problématique générale du justiciable suivi), mais également de la date effective de prise en charge, si le dossier est ouvert dans un délai proche de la fin légale de la mesure.

### **6.1.3.5. Le temps moyen entre les rencontres**

L'écart varie de 1 mois à 14 mois. Le temps moyen est de 2.5 mois entre les rendez-vous.

En général, en début de prise en charge les délais entre deux rendez-vous sont peu espacés (environ un mois), ils tendent à augmenter au fur et à mesure de la prise en charge.

La fréquence des entretiens est variable selon les sujets et les mesures. Le peu d'informations dont nous disposons sur les situations des sujets, ne nous permet pas de définir de façon claire les raisons qui amènent les CIP à opter pour une prise en charge « allégée » ou « intensive » (nous avons comparé les sujets rencontrés peu de fois à ceux rencontrés fréquemment).

Dans les CPAL étudiés il arrive que les CIP aient entre 150 et 200 dossiers à suivre. Or la limite raisonnable avancée par les travailleurs sociaux tourne autour de 70 dossiers<sup>29</sup>. Il est difficile dans ces conditions, d'assurer un contrôle efficace et de mettre véritablement en œuvre un suivi individualisé.

---

<sup>29</sup> MARC, G. Sursis avec mise à l'épreuve et probation. RPD, 1978.



## 6.2. LES ASPECTS QUALITATIFS : Le déroulement du suivi des PPSMJ

Nous avons analysé le déroulement de la prise en charge au regard de la logique clinique d'intervention et du contenu des différentes phases constitutives de cette logique de déroulement.

La méthode d'analyse des dossiers repose sur la logique clinique ; l'utilisation de cette méthode nous a permis de tester sa validité sur les 543 dossiers de services.

Nous verrons dans les pages suivantes, l'existence des flottements dans l'élaboration et le suivi des prises en charges individualisées, flottements liés entre autres raisons, à la mauvaise maîtrise de la logique clinique.

### 6.2.1. LA LOGIQUE CLINIQUE

Dans le rapport intermédiaire, nous avons souligné les défaillances de cette logique clinique sur le site toulousain. Force est de constater que ces carences ne sont pas spécifiques à Toulouse mais qu'elles s'étendent aux trois sites d'étude. Ainsi les défaillances de la logique clinique, ne caractériseraient pas un site d'étude, mais plutôt l'ensemble des trois sites d'étude, voire la prise en charge en milieu ouvert (si l'on considère les données comme représentatives de l'ensemble).

"*La logique clinique*" correspond à la succession logique des différentes phases d'une intervention professionnelle qui a pour objet un sujet humain.

Elle autorise la reconstruction du parcours du délinquant, de son entrée dans le système judiciaire à sa sortie. Succession de moments clés, qui devraient être appréhendés à travers la prise en charge intra ou inter institution et qui peuvent rendre compte de la problématique que présentait le sujet (ou les sujets) à son entrée en milieu ouvert, de l'intervention professionnelle qui a été mise en place, puis du changement et de l'évolution du sujet lors du suivi en milieu ouvert et éventuellement des réajustement dans la pratique professionnelle en fonction de l'évolution du sujet suivi.

Le terme *Clinique*<sup>30</sup> est ici utilisé dans un sens élargi par rapport à l'étymologie médicale ; la clinique désignant toute situation d'interaction dans laquelle un praticien (ou un ensemble de praticiens) intervient auprès d'un sujet, le délinquant défini socialement comme étant en situation problématique par la perpétration d'un agir illicite, praticien dont l'intervention professionnelle doit viser à la régulation de la situation problématique qui lui est confiée par mandat ou mission émanant du corps social.

Selon cette acception élargie, l'équipe du CPAL intervient dans le cadre d'une prestation clinique de régulation spécialisée, ayant pour objectif le contrôle de l'exécution d'une mesure, la resocialisation ou réadaptation sociale du délinquant et la prévention de la récidive, à travers la mise en place d'un suivi individualisé, c'est-à-dire adapté aux différentes problématiques du délinquant.

Toute situation clinique, donc toute situation d'intervention spécialisée, peut s'analyser comme relevant d'un modèle clinique qui articule trois temps essentiels :

---

<sup>30</sup> A-M. FAVARD. *L'évaluation clinique en action sociale*, Ed. Erès, 1991.

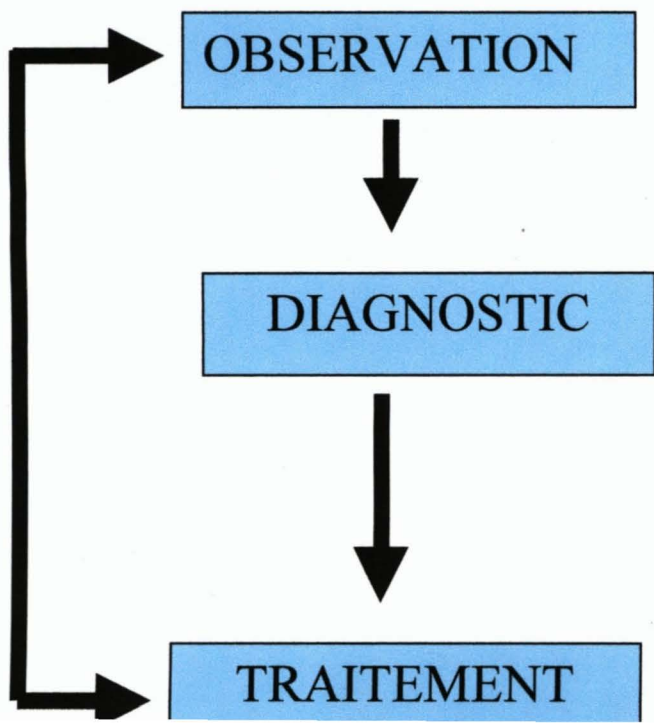


Schéma 1

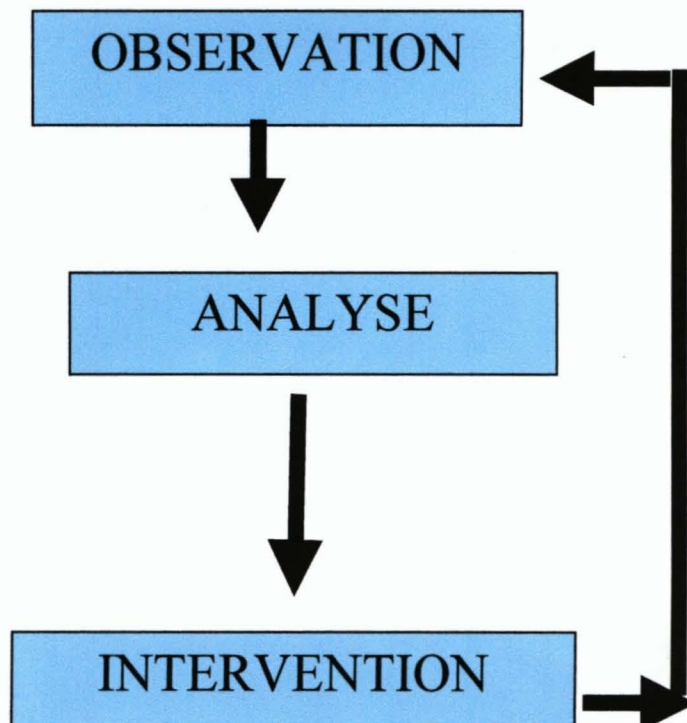
# MODELE CLINIQUE

MODELE DE LA LOGIQUE CLINIQUE

CONNOTATION MEDICALE



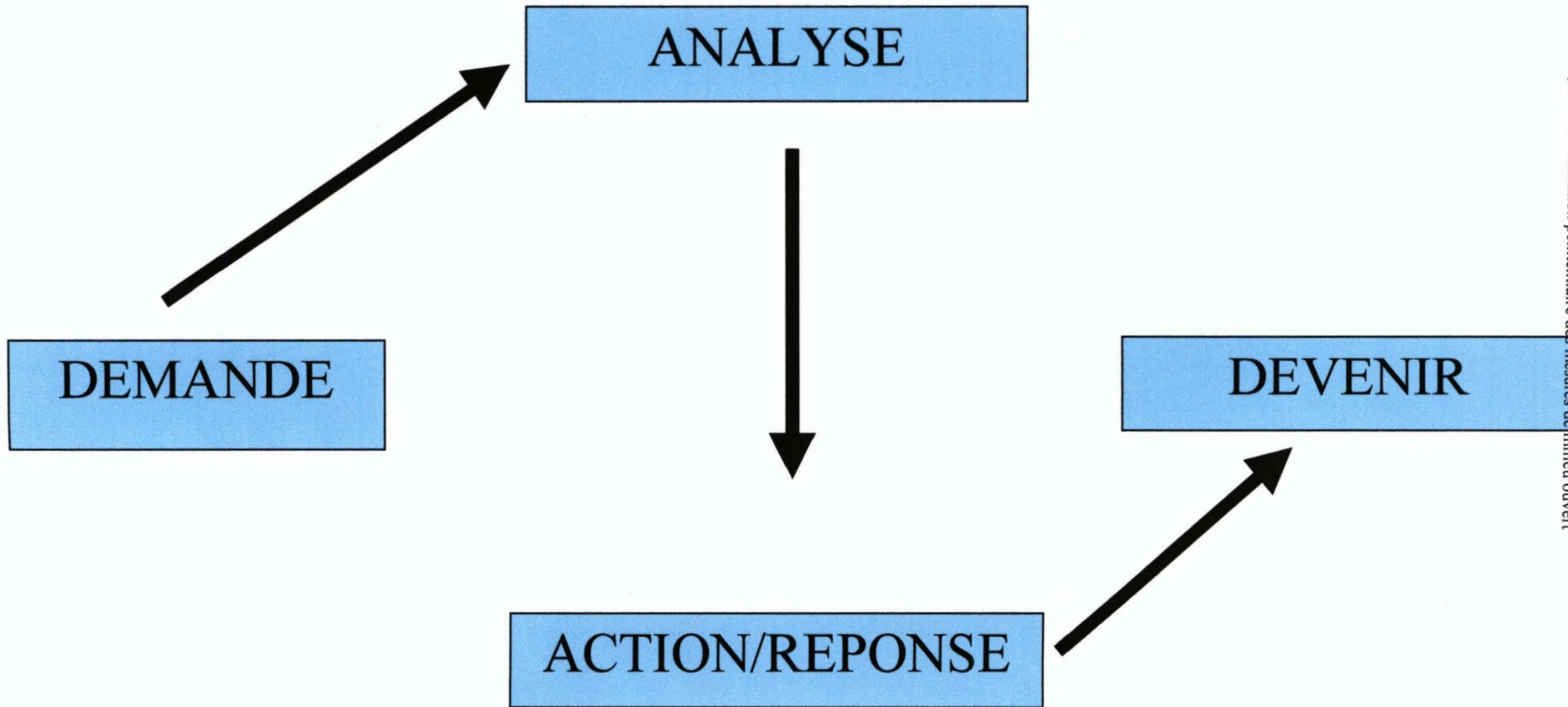
CONNOTATION SOCIALE



L'exécution par l'administration pénitentiaire des mesures de milieu ouvert

## Schéma 2

### MODELE CLINIQUE DEVELOPPE MODELE DU CHEMINEMENT DE CAS DANS UN SYSTEME D'INTERVENTION





### *1- L'analyse de la problématique présentée par le sujet*

#### *- L'observation*

La première étape est constituée par la phase d'observation qui consiste à recueillir des informations sur le sujet délinquant et sur la problématique dans laquelle s'inscrit l'agir transgressif. Il s'agit de rassembler les informations à partir desquelles pourront être réalisées les analyses.

#### *- L'analyse*

La seconde phase consiste à mettre en synergie les informations recueillies afin de donner du sens, et d'entrer dans une démarche de compréhension et d'analyse de cette problématique. Cette seconde phase est donc une phase de réflexion et d'élaboration.

#### *- Le diagnostic*

Elle débouche naturellement sur la troisième étape qui est celle du diagnostic de la problématique.

Ces trois moments essentiels sont centrés sur le sujet délinquant et sur la problématique plus générale qu'il présente. C'est la phase de connaissance et d'analyse de la problématique du sujet. Le terme problématique est utilisé ici, dans le sens de la complexité d'une situation. Ce terme n'évoque pas simplement «*ce qui pose problème chez le sujet*», il s'agit d'une analyse de la situation au sens large, qui peut intégrer les aspects positifs qui deviendront des éléments mobilisables (renforcement positif, cf. par exemple, les recherches en cours sur la récidive, M. Leblanc au Canada) dans le cadre de la prise en charge.

### *2- La phase d'action/ réponse qui correspond à l'intervention professionnelle*

La deuxième étape est celle de l'intervention professionnelle. Elle est centrée sur la prise en charge, donc sur la pratique professionnelle, au regard de l'analyse précédente. La pratique professionnelle découle de cette analyse. Il s'agit dans un premier temps de fixer les objectifs à atteindre puis, de mettre en place les actions concrètes qui permettront d'atteindre ces objectifs (contenu et rythme du sujet).

### *3- Le devenir du sujet qui correspond à l'évolution du sujet dans le temps.*

La troisième étape consiste en une évaluation à court terme de l'évolution du sujet et des effets produits par l'intervention afin de réajuster, si besoin, la prise en charge. Il s'agit d'un ajustement en continu de la pratique au regard de l'évolution du sujet. Puis une évaluation à moyen terme et à long terme. Cette évaluation du devenir du sujet lors du suivi permet la prise de décision et une optimisation de la prise en charge. Cette question de l'évolution du sujet au cours de la mesure nous paraît essentielle à prendre en compte, car c'est dans le déroulement du suivi (aspect temporel) que la relation avec le justiciable pourra s'instaurer, qu'un projet sera construit et modelé, que la peine et la mesure vont prendre un sens pour le sujet.

Afin de rendre compte de certains aspects de l'évolution du sujet nous avons construit avec les professionnels toulousains des graphes d'évolution des justiciables (cf. rapport intermédiaire).

Ces trois moments sont reliés dans une logique hypothético-déductive qui fait dépendre l'évaluation diagnostique de l'observation, et l'intervention de l'évaluation diagnostique. Chaque niveau dépend du précédent. La qualité de l'analyse dépend de la qualité des informations recueillies sur le sujet, la qualité de l'intervention dépend de la qualité des analyses.

Seule, l'identification de ces trois phases et plus tard leur mise en rapport peuvent rendre compte du cheminement de cas.

Ce modèle cognitif minimal constant, s'inscrit dans le cadre plus large d'interventions et de systèmes d'intervention et rend compte du cheminement des usagers qui circulent dans les systèmes spécia-

lisés. Il est possible de modéliser les trajectoires et parcours des sujets dans les services, sur la base de ce modèle clinique hypothético-déductif, qui partant d'un motif d'entrée oriente vers l'observation du sujet et l'analyse de sa problématique, puis vers les interventions ou actions-réponses adaptées, qui permettent une régulation telle que le sujet peut sortir du système d'intervention social dans lequel il a été placé.

La logique clinique hypothético-déductive voudrait que l'on puisse suivre le cheminement du cas à partir du motif d'entrée dans le système d'intervention (l'infraction et la mesure), au bilan, puis à la synthèse et à l'analyse diagnostique, aboutissant à l'intervention adaptée (action réponse de la part du CPAL ou des partenaires) qui rend possible le changement du sujet (devenir).

Cette logique clinique constitue le fil d'Ariane à partir duquel il est possible de reconstruire les parcours et trajectoires des délinquants et le déroulement d'une prise en charge.

Dans les pages suivantes, nous présenterons les résultats et analyses des différentes phases constitutives de cette logique clinique.

### 6.2.1.1. LA CONNAISSANCE ET L'ANALYSE DE LA PROBLÉMATIQUE DU SUJET

#### 6.2.1.1.1. La demande

Non-réponse : 400, soit 74 % du corpus d'étude.

<b>Demandes</b>	<b>fréquence</b>
Absence de demande	49
Demande concernant le TIG*	33
Aide dans la recherche d'emploi	28
Demande financière (aide financière)	10
Ecoute/soutien moral	9
Réinsertion sociale (sens large)	8
Soutien psychologique (demande explicite de soutien psychologique)	4
Total	141

\*Concernant le TIG, il s'agit de demandes qui se rapportent aux modalités particulières d'exécution du TIG et des demandes de changement de TIG en raison d'indisponibilité pendant les heures proposées.

*Les attentes du sujet au regard du suivi en milieu ouvert.*

L'analyse de la demande permet de repérer les attendus ou «les non attendus» de la part du sujet. Il s'agit de ce que le sujet attend explicitement et/ou implicitement du suivi en milieu ouvert. La prise en compte de la demande constitue un premier niveau d'analyse de la problématique du sujet. Elle permet de cerner la façon dont le sujet se positionne à l'égard de la mesure en milieu ouvert, à l'égard des professionnels, le sens qu'il donne à cette mesure, ses attitudes, ses représentations.

Les résultats précédents, montrent que dans la plupart des cas, il n'existe pas de demande explicite de la part du délinquant, ce qui est logique : le sujet n'est jamais en position de demandeur à l'égard d'un suivi en milieu ouvert, il exécute une décision judiciaire. Les professionnels sont par conséquent, confrontés à des attentes implicites de la part des sujets, qu'il s'agira de décoder, par l'intermédiaire du



discours ou du comportement du sujet, et de faire émerger explicitement. Cette demande devra être travaillée au fur et à mesure de la prise en charge.

Les thématiques les plus fréquentes concernent le registre social : il s'agit de demande d'aide sur le plan de la recherche d'emploi et sur le plan financier. Ce type de demande met en exergue les difficultés sociales rencontrées par les justiciables, mais également les difficultés rencontrées par les professionnels pour répondre à ce type de demande.

D'autre part, ces demandes sociales apparentent le CPAL à un service social. En ce sens, les demandes peuvent relever d'une confusion des représentations sur le milieu ouvert.

### 6.2.11.2. L'identification des problématiques présentées par les sujets

#### • Les problématiques identifiées

Non-réponse : 400 dossiers sur 543. Cette qualification est inexistante dans 74 % des cas.

- alcoolisme et toxicomanie :	44 cas
- problématique financière (absence totale de revenus ou des revenus peu élevés) :	23 cas
- problématique psychologique :	18 cas
- problématique comportementale (violence, agressivité) :	16 cas
- cumul de problématiques (cas complexes et lourds, qui présentent des difficultés à différents niveaux) :	12 cas
- recherche d'emploi :	12 cas
- problématique familiale :	7 cas
- problématique environnementale :	5 cas
- incompréhension de la peine :	2 cas

#### • Les aspects motivationnels

Non-réponse : 451 sur 543, soit 83 % de non réponses.

Au-delà de la problématique générale, nous avons tenté de repérer l'investissement du sujet, ses motivations. Il s'agit de repérer les aspects mobilisables chez le sujet.

- motivation, volonté de s'en sortir :	41 cas
- absence de motivation en général («pas envie de s'en sortir», «absence d'investissement») :	14 cas
- difficultés importantes (non précisé) :	14 cas

#### *L'absence d'identification des problématiques présentées par les sujets.*

Dans 74 % des cas il n'y a pas d'identification, de façon explicite, de la ou les problématiques que présentent les sujets à leur arrivée en milieu ouvert. Est-ce à dire que cette investigation n'est pas réalisée d'emblée, mais qu'elle intervient postérieurement dans le suivi en milieu ouvert ? Les résultats suivants infirment cette hypothèse, cette caractérisation n'apparaît pas dans le déroulement du suivi. Est-ce que cela signifie que les sujets ne présentent pas de problématiques particulières, susceptibles d'être prises en compte par les services ? Dans un souci de discrétion, les observations ne sont pas notées dans les dossiers

Or, s'il n'existe pas d'analyse de la problématique, il ne peut y avoir de réponse adaptée, susceptible de permettre le changement et l'évolution des sujets. Cette première phase est essentielle, elle conditionne le déroulement de la prise en charge, quelles qu'en soient les modalités d'intervention.



A partir de l'identification puis de l'analyse de la problématique du sujet, le travailleur social peut élaborer un projet de prise en charge, en fixant des objectifs à atteindre, puis en mettant concrètement en œuvre les actions qui lui permettront d'atteindre ces objectifs. Toute prise en charge ou plus globalement toute stratégie d'intervention spécialisée, s'inscrit dans cette logique hypothético-déductive qui fait dépendre l'intervention de l'analyse de la problématique du sujet.

Selon les informations contenues dans les dossiers de service, les professionnels interviendraient auprès des délinquants sans prendre le temps d'analyser plus avant les problématiques générales des sujets, tant sur le plan personnel, social, que criminologique. Si l'on se réfère aux interventions mentionnées dans les dossiers de service, la logique de connaissance et d'analyse du sujet n'est pas celle qui prévaut en milieu ouvert, la prise en charge semble répondre à un autre type de logique ?

D'autre part, la mauvaise connaissance des problématiques présentées par les sujets, entrave la bonne construction d'un projet de prise en charge individualisé et plus tard sa mise en œuvre. La logique d'élaboration d'une prise en charge individualisée repose sur la connaissance du sujet, c'est la première étape essentielle. Dans le cas contraire, il s'agit d'appliquer une mesure de façon stéréotypée et rigide, quel que soit le délinquant, le type d'acte et la problématique générale du sujet. L'individualisation de la mesure s'étaye sur la connaissance du sujet, sauf à considérer que cette notion d'individualisation s'incarne dans la mise en œuvre des obligations particulières et/ou dans la variabilité de la fréquence des rencontres avec les délinquants.

#### *Les informations recensées dans les dossiers relèvent de l'observation plus que de l'analyse*

Les résultats précédents s'apparentent à ce que nous avons appelé la phase d'observation ; Les éléments recensés dans les dossiers correspondent davantage à l'identification de signes perceptibles, qui dans certains cas correspondent aux symptômes présentés par les sujets (alcoolisme, toxicomanie, problèmes financiers), plutôt qu'à leur analyse, qui se situerait dans le registre de la compréhension et du sens que revêtent ces éléments pour le sujet.

#### *Une vision partielle de la problématique du sujet*

Les informations brutes ne sont pas reprises dans un travail d'organisation et d'analyse. Le lien entre les différentes informations n'apparaît pas dans les dossiers. On ne retrouve pas le travail d'analyse et de synthèse des informations qui correspondrait à un bilan de la situation du sujet. Nous avons évoqué cet aspect dans la première partie de ce travail, lorsque nous parlions de « l'éparpillement » des informations au sein des dossiers de service. Cette absence d'intégration et d'analyse des informations conduit à une vision partielle et segmentée du sujet, plutôt qu'à une appréhension globale et intégrée.

#### *Les problématiques recensées évoquent deux grands types de difficultés :*

- des difficultés d'ordre personnel (consommation de toxiques, problème psychologiques et comportementaux ) qui relèvent de la prise en charge spécialisée sur le plan psychologique.
- des difficultés sociales, principalement sur le plan financier et au niveau de l'emploi.
- une troisième catégorie constituée par les cas « lourds » qui cumulent les difficultés précédentes.

Concernant la prise en charge psychologique des sujets par des intervenants spécialisés, celle-ci est quasiment inexistante en dehors des personnes qui ont à suivre une obligation de soin. Finalement ce n'est que lorsque le sujet est orienté vers un organisme spécialisé, dans le cadre des obligations de soins, qu'il peut bénéficier d'un suivi par des spécialistes. Les CIP ne sont pas compétents pour fournir un suivi psychologique, ils peuvent dispenser un soutien ou une aide morale. Quelle est la portée de ce



soutien lorsqu'il est basé sur deux ou trois entretiens ? Cette question apparaît d'autant plus préoccupante lorsqu'il s'agit de justiciables suivis dans le cadre du TIG. L'assistance normalement assurée par le comité, est déléguée en partie aux responsables des structures d'accueil (fonctionnaires, agents d'entreprise, directeur associatif, etc.) qui ne sont pas aptes, en général, à assurer un suivi social et encore moins un suivi psychologique. Dans le meilleur des cas lorsque les responsables de structures sont disponibles, ils engageront un dialogue avec le « tigeste ».

### 6.2.1.2. LA PHASE D'INTERVENTION PROFESSIONNELLE

La phase d'intervention professionnelle est, normalement composée de trois sous parties :

- *La visée globale du suivi en milieu ouvert*

Cette partie correspond à l'objectif général de la prise en charge. Cet objectif général doit être défini à partir des informations précédentes. Il s'agit de définir de façon conceptuelle, l'objectif général des interventions professionnelles. Il s'agit donc de caractériser «ce vers quoi l'on tend pour le sujet considéré ».

- *Les objectifs opérationnels*

Il s'agit de décomposer l'objectif général en différents objectifs réalisables, qui peuvent relever de champs professionnels différents.

- *Les interventions ou actions concrètes*

Elles correspondent à la déclinaison de chacun des objectifs opérationnels en indication d'interventions concrètes.

#### • **La visée globale du suivi en milieu ouvert et les objectifs opérationnels.**

Le taux de non réponses s'élève à 83 %, soit 18 % de réponses. (Non-réponse 463 sur 543 )

- Réalisation effective du TIG : .....21 réponses
  - Insertion professionnelle : ..... 12 réponses
  - Suivi médical (psychiatrique ou psychologique) : .....20 réponses
  - Trouver un lieu pour l'exécution du TIG : ..... 8 réponses
  - Contrôle et rappel de la loi : ..... 7 réponses
  - Remboursement de la partie civile ou paiement de la pension alimentaire : .....4 réponses
  - Suivi d'une cure de désintoxication (drogue, alcoolisme) : .....4 réponses
- Autres : 15.

Parmi les informations recensées, très peu correspondent effectivement à un objectif général, il s'agit davantage d'objectifs opérationnels. La réalisation du TIG, ou le suivi médical ne sont pas des objectifs généraux, mais plutôt des objectifs opérationnels permettant d'atteindre les objectifs généraux.

#### • **Type d'action effectivement entreprise**

Non réponses 260, soit 48 % de non réponses et 52 % de réponses.

- Suivi de la mesure : 70 réponses (il s'agit dans ce cas principalement de la dimension de contrôle qui consiste à s'assurer que le sujet respecte ses obligations, effectue son TIG ou se présente aux rendez-vous fixés par le CIP, dans le cadre des mesures de SME et de libération conditionnelle)
- Recherche d'un lieu de TIG : 20

- Partenariat (non précisé) : 30
- Ecoute/ discussion : 14
- Prise de contact avec un médecin et orientation du sujet vers le médecin : 20
- Adresse d'un centre de désintoxication : 12
- Prêt d'argent : 5
- Accompagnement dans les démarches (non précisé) : 6
- Aide à la recherche d'emploi (adresse d'organismes, contact avec ces organismes) : 20
- Aide à la formation professionnelle (recherche stage) : 8
- Autres : 15

### *La visée générale du suivi en milieu ouvert*

La visée générale du suivi constitue la première étape de la prise en charge, il s'agit de la phase d'élaboration de l'intervention professionnelle. Elle permet de déterminer les objectifs généraux du suivi.

Au regard des informations contenues dans les dossiers suivis en milieu ouvert n'a pas de visée globale dans 83 % des cas, ou ces objectifs ne sont pas définis de façon explicite. Or, toute intervention professionnelle, qu'il s'agisse d'une prise en charge individualisée ou pas, nécessite la définition d'un objectif à atteindre, d'une visée globale. Il va de soi, que plus la définition de la visée générale est vague, plus la gestion du projet et le suivi de cas seront imprécis et flou. Au regard des informations disponibles, la phase de conceptualisation, phase cognitive essentielle, apparaît défaillante dans la prise en charge des délinquants en milieu ouvert.

La comparaison des taux de réponses, entre la partie concernant les objectifs (18% de réponses) et celle qui relève de l'intervention concrète (52%), met en évidence une priorité donnée à l'action sur l'élaboration dans la pratique professionnelle.

Les résultats de l'analyse des champs sémantiques, (voir plus bas les explications concernant les champs sémantiques et le détail des résultats de cette analyse) concernant les modalités d'interventions professionnelles dans le cadre de la gestion des suivis de cas, vont dans le sens de cette hypothèse. Selon l'analyse des champs sémantiques, seulement 6% (sur 100%) des énoncés évoquent la phase de conceptualisation et d'élaboration de la prise en charge des justiciables. Au delà des écrits (nous faisons référence à des exercices de champs sémantique réalisés avec les praticiens), il semblerait que cette phase soit défaillante.

Lorsque les objectifs existent :

ils évoquent une visée partielle du suivi (exemples d'objectifs : réalisation du TIG, insertion professionnelle, remboursement de la partie civile...), il ne s'agit pas d'un objectif global et général. En ce sens nous retrouvons dans l'intervention professionnelle, cette appréhension partielle et segmentée du sujet (se référer aux pages précédentes). Généralement, les objectifs correspondent aux obligations particulières.

ils évoquent des éléments concrets qui renvoient aux objectifs opérationnels ou aux modalités d'exécution de la mesure. Les objectifs s'inscrivent principalement voire, uniquement dans un registre concret et factuel, au détriment d'une dimension plus symbolique.

Les informations recueillies ne concernent pas la visée globale, mais plutôt les objectifs opérationnels permettant d'atteindre cette visée globale. Ce qui relève de la symbolique et du « sens » du suivi en milieu ouvert, tend à être évacué au profit de l'action concrète.

*Les carences de la dimension symbolique au profit des éléments concrets.*



Cette visée globale doit être élaborée au regard des informations précédentes en co-élaboration avec le justiciable. Elle doit, au-delà de l'action concrète, permettre au sujet de faire un travail sur le sens de la peine, de l'acte délictueux et du suivi en milieu ouvert. Il revient au professionnel d'aider ou d'accompagner le sujet dans une quête plus générale de la symbolique de la peine. Cette quête du sens passe par un travail d'élaboration de la part des professionnels.

Dans les études de cas, nous verrons que les difficultés présentées par les justiciables, sont principalement liées à ces problèmes de mentalisation et d'élaboration mentale. Les délinquants sont dans l'agir. Leur mode de fonctionnement est marqué par l'impulsivité et les difficultés à prendre de la distance par rapport au réel.

Si ce travail autour du sens de la peine n'est pas réalisé, en co-élaboration avec le justiciable, la mesure de milieu ouvert ne peut atteindre sa portée symbolique, elle se réduit à l'application concrète et rigide d'une décision judiciaire. Cette dernière ne constitue que le squelette de la peine, c'est au conseiller d'insertion et de probation de lui donner corps, par l'intermédiaire, certes, d'actions concrètes, mais surtout par un travail d'élaboration mentale et de construction, défailant chez les probationnaires.

L'objectif de la prise en charge est de permettre une évolution positive du sujet (insertion) et d'éviter le recours à l'activité délinquante. Or, les pratiques professionnelles s'inscrivent dans un schéma de fonctionnement qui, par certains aspects, peut s'apparenter à celui du délinquant. Les interventions professionnelles relèvent plus de la logique de l'action, que de celle de l'élaboration.

Dans ce sens, nous pouvons formuler l'hypothèse d'une « exportation psychique », certains auteurs ayant mis en évidence des dysfonctionnements dans la pratique professionnelle liés aux troubles psychologiques des personnes suivies. Face à des sujets qui présentent des troubles de la symbolisation, les professionnels peuvent être amenés malgré eux, à présenter ponctuellement des modes de fonctionnement psychique et cognitif qui présentent des similitudes avec ceux des sujets suivis. Il arrive que les « ... sujets produisent des effets de résonance, s'accompagnant d'un processus de déliaison des systèmes de liens institutionnel. Les sujets mobilisent un fonctionnement en miroir, une homologie fonctionnelle... »<sup>31</sup>. Ce processus de contagion psychique trouve son origine dans les modes de fonctionnement et de pensée des sujets, qui, par l'intermédiaire de différents mécanismes psychologiques, se répercutent sur l'extérieur, c'est à dire les praticiens. Ce phénomène parasite les capacités de pensée des intervenants professionnels. Face à ce type de processus, une prise de distance par rapport aux situations vécues (par l'intermédiaire de différentes techniques : les régulations, les supervisions, les écrits, les groupes de parole, les groupes de travail sur les pratiques professionnelles, etc. ) permet de pallier les difficultés rencontrées.

### *Un positionnement professionnel ambigu*

Si l'on s'en tient aux dossiers de service, il semblerait que l'intervention professionnelle se situe davantage dans le registre de l'exécution de la décision judiciaire : la majorité des éléments recensés, tant du point de vue des objectifs, que des modalités d'intervention, correspondent à la dimension de contrôle par l'intermédiaire du respect des obligations particulières.

Or, la part d'élaboration et de mise en œuvre d'un projet de prise en charge individualisé constitue a priori, la partie la plus riche et la plus valorisante de la pratique professionnelle. Si l'on se réfère aux écrits, les professionnels exacerberaient la dimension instrumentale de leur profession, se faisant les exécutants du monde judiciaire ; la part discrétionnaire de leur profession tendrait à être évacuée. Or

<sup>31</sup> PINEL, J-P. « Les agirs et les pathologies graves de la symbolisation : esquisse de compréhension clinique et approche thérapeutique », *Communauté éducative*, Revue trimestrielle de l'ANCE, n°94, 1996, P.13-27.



dans la réalité des faits, nous savons qu'ils disposent d'une grande autonomie dans la façon d'aménager le suivi des probationnaires (objectifs de la prise en charge, contenu et fréquence des rencontres).

Si l'on tient compte du niveau général d'informations des dossiers, ce sont principalement les aspects administratifs et légaux qui sont pris en compte, le sujet dans sa complexité tend à être écarté. Est-ce que cela veut dire que la pratique professionnelle se situe principalement dans ce registre ? Est-ce le seul aspect sur lequel les professionnels ont à rendre des comptes ? Est-ce le seul aspect qu'ils souhaitent retranscrire ou qu'ils parviennent à retranscrire ? Les notions de réinsertion, de projet individualisé sont-elles des notions trop floues, des concepts si peu opérationnels, qu'ils ne peuvent se traduire en interventions concrètes ? Est-ce que pour les travailleurs sociaux, il est inutile de faire état de cette partie de leur travail dans les dossiers ? Telles sont les questions qui mériteraient d'être examinées avec les intervenants eux-mêmes.

### *Le chaînon manquant du concept opérationnel*

Nous avons observé un décalage entre le discours sur la pratique professionnelle, c'est-à-dire ce que les professionnels disent qu'ils font (« le dit du fait ») et les écrits professionnels, qui témoignent en partie de cette pratique. Les chercheurs qui mènent des études sur les pratiques professionnelles, savent qu'il est important de distinguer différents niveaux d'analyse des pratiques. Il savent aussi combien il est malaisé d'atteindre la pratique professionnelle proprement dite, et combien il est illusoire de prétendre l'avoir atteinte (sauf à mettre en place une méthode complexe d'analyse de la praxis). Les écrits comme le discours sur la pratique professionnelle ne révèlent qu'une partie de la praxis.

Afin de tenter d'appréhender la complexité de la prise en charge individualisée, nous l'avons décomposée en unités plus simples, que nous recomposerons pour les besoins de l'analyse. Pour ce faire, nous avons appliqué une partie du modèle de la « mosaïque », il s'agit d'un modèle utilisé et validé à partir de différents travaux de recherche<sup>32</sup>. Ce modèle se propose de représenter de façon simplifiée et décomposée, la complexité d'un fonctionnement institutionnel. Ce modèle peut être schématisé à partir d'un tableau à double entrée : une entrée fonction et une entrée mode d'expression (tableau page suivante).

Mode d'expression	ATTENDU	DIT	ECRIT	FAIT
	Fonction déclarative	Fonction exprimée	Fonction écrite	Fonction effective
Fonction clinique Rapport au cas				
Fonction organisationnelle Rapport à la tâche				
Fonction institutionnelle Rapport à l'équipe				
Corpus d'analyse	Missions (textes légaux et documents utilisés par les praticiens)	Interview de praticiens	Analyse des écrits : reconstruction de cas	Réalité de la pratique

<sup>32</sup> A-M. FAVARD. *L'évaluation clinique en action sociale*, Ed. Erès, 1991.



La dimension « mode expression » met en évidence différentes façons qu'a une institution d'exprimer sa réalité.

- Le niveau des attendus, ce pourquoi l'institution est censée fonctionner, les missions qu'elle a à remplir.
- Le niveau du dit : correspond « au dit sur le fait » : il s'agit de ce que les praticiens disent et se représentent de ce qu'ils font.
- Le niveau de « l'écrit » : « l'écrit du fait », ce que les praticiens écrivent de leur pratique.
- Le niveau du « fait » : expression factuelle, ce qui apparaît dans la réalité des faits : le fait du dit, de l'attendu et de l'écrit.

La dimension fonction permet de repérer différents niveaux de réalité, qui correspondent à trois fonctions en interaction dans la réalité institutionnelle. Dans le cas présent nous centrons notre analyse sur la fonction clinique du rapport au cas.

### *Analyses des différents niveaux*

Le deuxième niveau d'analyse : le discours et les représentations de la pratique professionnelle (« le dit du fait »).

Les travailleurs sociaux s'accordent à dire que la pratique professionnelle auprès des justiciables est un exercice hautement individualisé, évoquant un travail au cas par cas, lié à la fois à la personnalité du délinquant, à celle du conseiller d'insertion et de probation, et à la qualité de la relation instaurée progressivement entre ces deux protagonistes.

Nombreux sont ceux, qui dans leur discours, mettent en avant, à la fois :

- le travail au cas par cas, exprimant la pluralité des situations auxquelles ils sont confrontés et la nécessité d'adapter la pratique professionnelle à cette diversité.
- l'importance accordée aux aspects relationnels dans la pratique professionnelle.

Les CIP font état d'une richesse de la pratique professionnelle incontestable, à travers la variété des situations et la diversité de leur activité professionnelle. A côté de ces aspects positifs, certains évoquent les contraintes liées au nombre de justiciables à suivre, ne leur permettant pas toujours d'intervenir comme ils le souhaiteraient. Cette surcharge de travail les amènent à délaisser certains dossiers (suivi allégé) pour s'occuper des dossiers les plus préoccupants.

Le discours dominant demeure quand même celui d'une prise en charge individualisée, malgré les différentes contraintes évoquées.

A côté de cette richesse professionnelle, liée à la diversité des pratiques, un autre consensus émerge du discours des praticiens. Pour atteindre leurs missions, les CIP situent leur activité professionnelle entre le contrôle et l'aide /ou l'accompagnement social. Nous obtenons un discours assez homogène qui traduit une articulation entre ces deux pôles. Le discours ne laisse pas transparaître de véritables clivages entre ces deux aspects : il n'existe pas d'un côté les tenants de l'assistance et de l'autre ceux du contrôle, contrairement à ce que l'on pourrait penser, a priori, chez les travailleurs sociaux. Les CIP ont semble-t-il, assez facilement intégré dans leur pratique cette dimension de contrôle. Nombreux sont ceux qui affirment la nécessité du cadre structurant de la loi et des rappels à la loi, pour construire une relation stable avec le justiciable (il s'agit bien de rappel de la loi qui débouche rarement sur une sanction proprement dite, cf le pourcentage de révocations).

Nous retrouvons dans le discours des praticiens les missions qui leur sont confiées par l'administration pénitentiaire : l'individualisation de la mesure et l'articulation entre contrôle et assistance dans une visée de réinsertion sociale. Nous nous sommes référés aux missions générales de



l'administration pénitentiaire<sup>33</sup> et au référentiel emploi, dans les encadrés concernant les contributions générales des travailleurs sociaux aux missions du service public pénitentiaire. (dans la fiche « Fonction-Type<sup>34</sup> et dans les différentes « Fiche Activité »).

S'il n'existe pas de décalage sensible entre le discours et les attendus (les missions), il en existe un entre le discours et les écrits. Si les praticiens manient avec aisance les concepts d'individualisation de la mesure, d'assistance, de contrôle, s'ils font état d'une certaine richesse dans leur profession, le contenu des dossiers reflète davantage la part administrative du travail.

Ainsi, à la richesse du discours sur la pratique professionnelle, s'opposerait la pauvreté du contenu des dossiers.

Par l'intermédiaire de la méthode des champs sémantiques, nous avons tenté, avec une dizaine de participants, d'appréhender les modalités d'interventions des CIP, dans leur pratique professionnelle auprès des justiciables. Cette méthode consiste à solliciter des productions écrites individuelles, soit en association d'idées, soit en réponses réfléchies de types indices ou indicateurs. Ces énoncés sont ensuite travaillés par les participants et les chercheurs en analyse de contenu terminologique et thématique, pour décrire de façon synthétique et pondérée le champs des connotations des concepts travaillés. Les contenus de sens dégagés peuvent être considérés comme des indicateurs significatifs empiriques des pratiques professionnelles (dans la dernière partie de ce travail, intitulée : « les graphes dimensionnels », nous développons cette méthode).

Les analyses de champs sémantiques réalisées ont porté sur différentes dimensions :

- Les modalités concrètes d'intervention avec les partenaires.
- Les modalités d'intervention concrètes auprès des justiciables.
- Les causes de la récidive chez les sujets suivis.
- Les causes de la délinquance en général.
- Les problématiques présentées par les justiciables suivis.

Nous présentons par ordre d'importance décroissant les résultats des différentes dimensions travaillées avec les praticiens (sur 100% d'énoncés possible).

- Les causes de la récidive : 66 termes sur 70 possibles, soit 94% d'énoncés.
- Les problématiques présentées par les justiciables : 63 termes sur 70 possible, soit 90 % d'énoncés.
- Les modalités d'intervention avec les partenaires : 58 termes sur 70 possible : 83 %
- Les modalités d'intervention auprès des justiciables : 56 termes sur 70 possible : 80 %
- Les causes de la délinquance : 50 termes : 70 %

Une analyse quantitative des différentes dimensions, montre que « les modalités d'interventions auprès des justiciables » arrivent seulement en avant dernière position. La dimension qui a donné lieu au plus grand nombre d'énoncés et par conséquent celle qui offre la plus grande visibilité pour les praticiens, correspond à l'étiologie de la récidive chez les sujets suivis.

<sup>33</sup> Code de Procédure Pénale, art. D188 et D189.

<sup>34</sup> Référentiel Emploi de l'Administration Pénitentiaire, Fiche Fonction-Type, 4-L-F43. Travailleur social. «Le travailleur social assure la prise en charge et le contrôle des PPSMJ. Il a un rôle de conseil en matière d'aménagement des peines. Il s'attache à prévenir les effets désocialisants de l'incarcération. Il participe au développement du projet d'exécution des peines et veille à la construction d'un projet individuel en milieu ouvert. Il assure la mise en œuvre des actions d'insertion définies par le service pénitentiaire d'insertion et de probation en liaison avec les partenaires. ». Dans les fiches « activité » nous trouvons : l'« exécution des sentences pénales et le maintien de la sécurité publique », la « réinsertion sociale des personnes confiées » et l'« individualisation des peines ».



*Présentation du contenu des énoncés dégagés, concernant les modalités d'intervention auprès des justiciables.*

Nous présentons les regroupements thématiques par ordre d'importance décroissant, en fonction des fréquences d'occurrences des termes.

*1/ Entretien et modalités de l'entretien*

Pourcentage : 36 % de l'ensemble des énoncés.

Ecoute (fréquence d'occurrence : 30)

Entretien (fréquence d'occurrence : 25), terme générique non opérationnel.

Expliquer/informer (fréquence d'occurrence : 25)

Verbalisation (fréquence d'occurrence : 20)

*2/ Bilan : (terme générique non opérationnel) :*

Pourcentage : 19 %

*3/ Soutien / aide (terme générique non opérationnel) :*

Pourcentage : 9%

*4/ Contrôle (terme générique non opérationnel) :*

Pourcentage : 9 %

*5/ Conceptualisation /élaboration*

Pourcentage : 6%

Déterminer des objectifs (5)

Réflexion (10)

*5/ Orientation :*

Pourcentage : 6 %

*5/ Partenariat (concept non opérationnel)*

Pourcentage : 6 %

*6/ Visite a domicile*

Pourcentage : 3 %

*6/ Rappel de la loi (concept non opérationnel)*

Pourcentage : 3 %

Les résultats précédents montrent la faible capacité des praticiens, à décrire de façon opérationnelle des modalités d'intervention, dont les intitulés sont pourtant d'un large usage professionnel. Alors que nous demandions aux praticiens d'explicitier concrètement leur modalité d'intervention auprès des justiciables, dans la plupart des cas, nous trouvons des termes, tels que : rappel de la loi, partenariat, contrôle, bilan. Il s'agit bien de termes génériques, non opérationnels dans la pratique effective. Il semblerait que les professionnels éprouvent des difficultés à formaliser leur pratique. Il manquerait un temps intermédiaire entre le discours et les faits, le moment où le mot devient concept opérationnel.

D'autre part, une analyse de contenu avec la participation des praticiens, met en évidence de faibles consensus d'accord sur le sens des termes utilisés. Les concepts utilisés ne permettraient pas une bonne communication entre les membres de l'équipe.

### 6.2.1.3.LE DEVENIR DU SUJET

#### • Devenir du justiciable à court terme : qualification du sujet à une période intermédiaire

Non-réponses : 425 sur 543, soit 78 % de non-réponses

- Evolution positive (non précisé) : .....	40
- Aucune évolution : .....	15
- Interruption du TIG ou changement de TIG pour problèmes divers (comportement, violence, absentéisme) : .....	4
- Reprise de la consommation de toxiques (drogue, alcool, médicaments...) : .....	11
- Stabilité sur le plan familial : .....	8
- Problèmes psychologiques: .....	12
- Désir de s'en sortir : .....	12
- Commission d'une nouvelle infraction : .....	4
- Disparition du sujet, recherche du justiciable : .....	2

#### • Devenir du justiciable à long terme : qualification de la problématique du sujet à la fin de la prise en charge

Non-réponses 430, sur 543 soit 80 % de non-réponses.

- Evolution positive (non précisé) : .....	17
- Aucune évolution : .....	11
- Désir de s'en sortir : .....	4
- Problèmes professionnels (divers) : .....	3

#### • Difficultés persistantes/ aggravation de la situation du sujet

Non-réponses : 530 sur 543.

#### • Changement produit par l'intervention

Non-réponses : 530 sur 543.

#### • Pronostic sur l'évolution du sujet

Aucun pronostic

La durée du suivi en milieu ouvert est variable, elle s'étend de quelques mois à plusieurs années. Pendant cette période la personnalité et la situation du sujet évoluent. Par exemple, des obligations de soins, dans le cadre d'un comportement addictif à l'alcool ou à différentes drogues, n'ont de sens que si le toxicomane ou l'alcoolique comprend les enjeux du suivi. L'adhésion à la démarche de soin (la préparation à la démarche) constitue un travail de longue haleine, nécessitant la prise en compte de l'évolution progressive du sujet suivi.

Le suivi du sujet, doit lui aussi, être susceptible de modifications et d'ajustement au regard de l'évolution du probationnaire. Le juge d'application des peines a la possibilité, sur demande du tra-



vailleur social, de modifier à tout moment les obligations individualisées du justiciable<sup>35</sup>, comme il est possible d'allonger ou de réduire la durée de la mesure. Par conséquent, la prise en compte de l'évolution du sujet au cours de la mesure fait partie intégrante de la pratique professionnelle. L'évolution du sujet suivi conditionne l'issue de la prise en charge.

En fonction des informations disponibles dans les dossiers, il semblerait que l'évolution du sujet, lors du suivi en milieu ouvert, ne soit pas au centre des préoccupations ! Nous obtenons 80% de non-réponses. Nous savons que les travailleurs sociaux ne consignent pas toutes les informations au sein des dossiers, mais comment est-il possible de garder efficacement en mémoire « l'état », dans lequel se trouvait le sujet au temps « t0 » et quelques mois plus tard, au temps « t1 », alors que les travailleurs sociaux ont jusqu'à 150 mesures à gérer ?

De nombreuses études canadiennes<sup>36</sup> ont démontré la nécessité et la pertinence d'intégrer ce type d'évaluation longitudinale des délinquants dans la pratique professionnelle. Les recherches actuelles sur la réinsertion des délinquants et l'évitement de la récidive se tournent vers la prise en compte de la dynamique criminelle et de l'évolution des sujets dans le temps. Les travaux de recherche de Zamble et Quinsey<sup>37</sup> sur les facteurs dynamiques de la récidive ont amené les chercheurs à la formulation d'une hypothèse de « *criminalité d'adaptation* » : la perpétration d'une infraction serait liée aux difficultés d'adaptation du sujet à son environnement.

De nombreuses échelles, utilisées par les professionnels du service correctionnel canadien, intègrent un volet « besoins ». Le principe de l'évaluation des besoins, consiste à tenir compte de l'évolution de différentes dimensions<sup>38</sup> (sociale, économique, psychologique, relationnelle, comportemental, cognitive, ...) lors de la prise en charge et de réajuster la pratique professionnelle en fonction de cette évolution. Cette question des besoins, par conséquent cette question du changement est devenu un aspect central dans la prise en charge canadienne : « L'évaluation méthodique du risque et des besoins à partir de renseignements propres à chaque cas, est devenue un outil fondamental<sup>39</sup> ».

Même si les méthodes d'évaluation canadiennes, peuvent sembler rigides par leur standardisation, elles ont permis l'intégration de cette dimension dynamique dans la pratique professionnelle. Cet aspect, est à notre point de vue essentiel, il correspond à la prise en compte de la temporalité propre au sujet.

<sup>35</sup> Code de Procédure Pénale, art.739, alinéa 2.

<sup>36</sup> ANDREWS, A. « Il est possible de prévoir et d'influencer la récidive : faits nouveaux » Forum, volume 8, n°3, septembre 1996. ANDREW, D-A. BONTA, J. *The psychology of criminal conduct*. (2<sup>ème</sup> édition), Cincinnati, OH, Anderson, 1998. HANSON, R-K. HARRIS, A. *L'échelle d'évaluation des besoins des délinquants sexuels (SONAR) : une méthode permettant d'évaluer le changement de niveau de risque*. Recherche correctionnelle, Ministère du Solliciteur général du Canada. 2000. MOTIUK, L. PORPORINO, F-J. *Essai pratique de l'échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité : une étude des libérés sous condition*. Rapport de recherche du SCC, décembre 1989. MOTIUK, L. « L'échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité : un outil de surveillance efficace ». Forum, Vo 9, n°1, janvier 1997. SERIN, R. BARBAREE, H. SETO, M. PEACOCK, E. *Le risque associé aux délinquants sexuels : présentation d'un modèle de stratégie d'évaluation s'appuyant sur des données cliniques*. Rapport de Recherche du SCC, mai 1997. TAYLOR, G. « Le classement des délinquants selon le niveau de risque et de besoins », Forum, volume 9, n°1 janvier 1997. WORMITH, J-S. De la recherche à la pratique : le rôle de l'évaluation des risques et des besoins dans le classement des délinquants. Forum, volume 9, n°1 janvier 1997.

<sup>37</sup>ZAMBLE, E. QUINSEY, V-L. *Analyse rétrospective et dynamique des antécédents dynamiques et comportementaux de la récidive*. Rapport final présenté à la Direction de la Recherche du Service correctionnel du Canada. Avril 1991.

<sup>38</sup> DON ANDREXW. *La psychologie du comportement criminel et les principes efficaces de prévention et de réadaptation*. Forum, 1995.

<sup>39</sup> SERIN, R. *L'évaluation psychologique initiale et son rôle dans le traitement moderne des délinquants* SCC, FORUM, 1997 Volume 9, n°1, janvier 1997.

#### **6.2.1.4. Mise en rapport des différents temps de l'intervention professionnelle selon la logique clinique.**

Nous rappelons que la logique clinique part de la demande pour s'orienter vers l'analyse, puis vers l'action/réponse pour aboutir au devenir. Il s'agit du cheminement logique (voir schéma page suivante) d'un cas au sein d'une institution.

Selon ce schéma, nous pouvons distinguer différents parcours des sujets et par conséquent différents modes de fonctionnement des services, dans la gestion des cas.

- Le fonctionnement clinique hypothétique (le parcours a b c)
- Le fonctionnement « contemplatif » (le parcours a c')
- Le fonctionnement « activiste » (le parcours a'c)
- Le fonctionnement « météorite » (parcours d d')

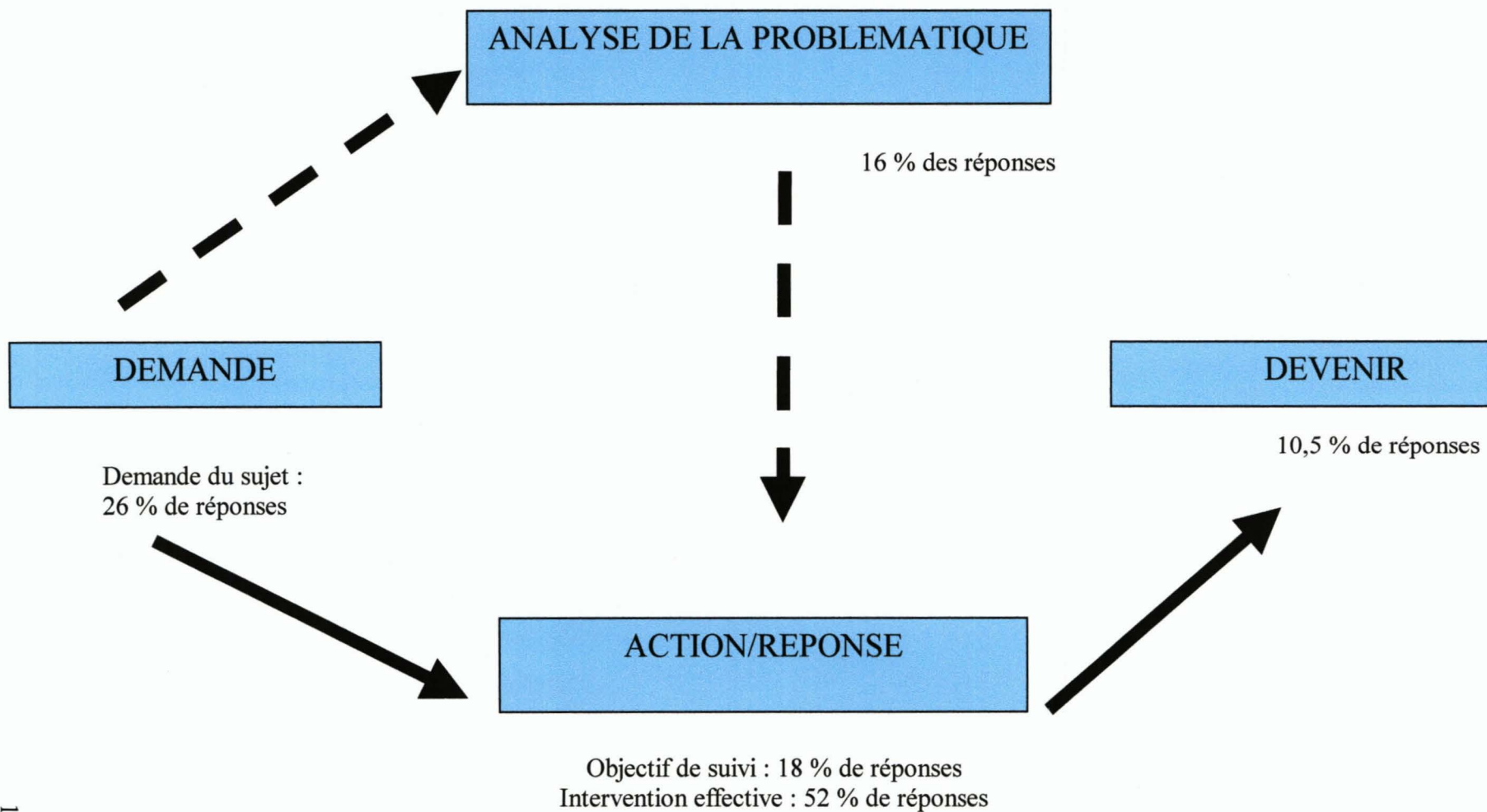
A partir des taux d'informations dans les dossiers, le fonctionnement de la prise en charge individualisée des justiciables correspondrait à un fonctionnement « activiste », principalement basé sur la logique d'intervention. Il s'agit de sujets qui entrent dans le système et font l'objet d'action multiples, sans avoir bénéficié de la phase préalable d'analyse. La phase d'analyse étant censée orienter la phase d'intervention, elle assure la mise en place d'un projet individualisé.

#### *Rappel des taux d'informations par étapes*

- La demande : 26 % d'information
- Analyse de la problématique du sujet : 16% d'information.
- La phase d'intervention professionnelle : 30% d'information
- La phase du devenir : 10,5% d'information.



### Schéma 3 - PERTE DE VISIBILITE DE LA LOGIQUE CLINIQUE DANS LA GESTION DES CAS



L'exécution par l'administration pénitentiaire des mesures de milieu ouvert

### **6.2.1.5. Les défaillances de la logique clinique et l'absence de visibilité de la pratique professionnelle.**

Le premier constat à mentionner est l'existence d'un décalage certain entre le déroulement logique d'une prise en charge individualisée selon la logique clinique et ce que l'on observe à travers les dossiers. Même si le contenu des dossiers ne reflète pas parfaitement l'intervention des professionnels et plus globalement l'activité des CPAL, nous sommes légitimement en mesure de nous interroger sur la logique du suivi et la rationalité de la prise en charge. L'analyse des parcours et trajectoires individualisés des délinquants à partir de la logique clinique révèle au niveau des services, un certain nombre de dysfonctionnements qui montrent que l'élaboration et la mise en œuvre d'un suivi individualisé sont loin d'être maîtrisés par les équipes.

#### *La qualité et l'efficacité de la prise en charge sont relatives à la logique clinique qui les sous-tend*

La qualité de l'intervention auprès des délinquants, dépend de la qualité du processus clinique qui la sous-tend. Si une des phases vient à être défaillante, c'est toute la logique qui s'écroule ; l'intervention n'est plus adaptée aux besoins du sujet. Ce sont alors des stéréotypes qui fonctionnent, stéréotypes de représentations, stéréotypes d'interventions professionnelles atypiques, laissant prévaloir les logiques institutionnelles, administratives, organisationnelles, au détriment de la logique clinique centrée sur le cas, au plus près de ses besoins.

Au-delà des difficultés que ce genre de carences génère dans la reconstruction des parcours et trajectoires des délinquants, elles nous interrogent sur la notion de « suivi individualisé ». Pouvons-nous évoquer ce type d'intervention lorsque le suivi est réalisé sans observation et évaluation diagnostique, qu'elle soit criminologique, sociale voire psychologique, sans objectif et sans intervention spécifique ? Ce type de démarche laisserait supposer que le suivi en milieu ouvert fonctionne de façon constante, générale et donc qu'il s'adresse à une population considérée comme homogène (voir les typologies qui mettent en évidence l'hétérogénéité des populations suivies en milieu ouvert). Tout se passe comme si le processus était préconstruit d'amont en aval, et susceptible de s'adapter uniformément à tout type de délinquant, d'activité délictueuse.

#### *La pauvreté du contenu des dossiers*

Les résultats précédents mettent en évidence la pauvreté du contenu des dossiers des justiciables suivis. Nous rappelons que sur l'ensemble de la prise en charge, le taux d'informations atteint 12 %, soit 88 % de non-information. Sous prétexte que le professionnel aborde des éléments intimes au sujet, des « éléments secrets », il ne peut s'enfermer dans le privé d'une situation. Les professionnels n'exercent pas en libéral, mais dans un cadre institutionnel, ils ont donc à rendre compte du travail effectué.

Est-ce à dire qu'en milieu ouvert il n'y a pas d'évaluation du travail réalisé ? Cette évaluation est-elle basée sur les aspects quantitatifs ?



### 6.2.1.6. La boîte noire

Que se passe-t-il du début de la prise en charge à la fin de celle-ci ? Nous sommes confrontés à l'opacité de la boîte noire, il est impossible de caractériser tant la problématique des sujets, que la pratique professionnelle afférente, ainsi que l'évolution des justiciables dans le temps.

Le délinquant entre dans le système d'intervention par la qualification de l'infraction et de la mesure.

Que se passe-t-il de cette entrée dans le système d'intervention à la fin de la prise en charge ?

Nous ne pouvons identifier les problématiques présentées par les sujets, quelles sont-elles ? Il n'y a pas d'investigation de cette dimension dans les dossiers. Par conséquent nous ne pouvons qualifier cet aspect au départ de la prise de la charge.

Quel type d'intervention est mis en place au départ ? Est-ce une intervention intra CPAL ou une orientation vers un partenaire ?

Quel est le devenir des justiciables, à court terme, moyen terme long terme ?

Quel est l'effet de l'intervention professionnelle ?

Quel est le devenir des justiciables post-CPAL ?

En fait, tout se passe comme si le processus d'intervention en milieu ouvert auprès du justiciable s'inscrivait dans une séquence bouclée d'amont en aval, à partir de la qualification judiciaire (qualification pénale de l'infraction, de la peine et de la mesure) qui fait entrer le sujet dans le système. C'est la qualification pénale de l'infraction et de la mesure qui déclenche le processus d'intervention qui se déroule ensuite selon sa propre logique.

Nous avancerons quelques hypothèses supplémentaires (cf première partie du travail) concernant le manque d'informations dans les dossiers de service.

### 6.2.1.7. Les aspects relationnels

La première raison possible est le surcroît de travail engendré par les écrits et le manque de temps à consacrer à cette partie du travail. Face au nombre important de justiciables (jusqu'à 150 dossiers suivis dans certains comités), les CIP préfèrent consacrer le temps dont ils disposent aux aspects relationnels. Précédemment, nous avons évoqué, à travers le discours des praticiens, cette part importante du travail basée sur la relation entre le professionnel et le justiciable. L'analyse des champs sémantiques (concernant les modalités d'intervention) confirme la prévalence des aspects relationnels dans la pratique professionnelle des CIP (l'entretien et les modalités de l'entretien représentent 36% du corpus). Selon les professionnels, le bon déroulement de la mesure, est souvent lié à la qualité de la relation instaurée entre le CIP et le justiciable. Une part importante de la pratique professionnelle, pour ne pas dire la part la plus importante, est liée aux aspects relationnels.

La relation inter-humaine constituerait, alors, la matière première de la pratique professionnelle.

Si c'est effectivement cette dimension relationnelle qui est prévalente et opérante dans la pratique, alors il convient de la prendre en compte et de la valoriser.

Prendre en compte, analyser et restituer ces aspects inter-humain, c'est reconnaître la prépondérance de cet espace dans l'intervention professionnelle. S'il peut y avoir des changements positifs, dans le sens d'une amélioration de la problématique du sujet, c'est principalement lié à ce qui se déroule dans la relation intersubjective. C'est d'ailleurs ce qu'évoquent nombre de professionnels lorsqu'ils affirment la qualité inter-humaine de leur travail. Ils savent qu'il ne suffit pas de trouver un emploi à



un délinquant pour qu'il sorte du circuit, il faudra lui apporter un autre type de soutien. Certains disent volontiers que sans affects, rien n'est possible, ce qui dit bien que l'espace d'interaction inter-humain est essentiel à l'intervention et conditionne l'évolution possible des situations et des personnes.

Il conviendrait d'analyser et de rendre compte de ce champ qui caractérise la profession. Si c'est dans cet espace inter-humain que se déploie l'essentiel de la pratique professionnelle, si cet espace est fondamental, alors il faut le prendre en compte et l'analyser comme cela se fait dans d'autres professions. Il existe aujourd'hui des méthodologies qui permettent de rendre compte de cette part subjective et interactive de la pratique professionnelle.

*Par contre, il existe des écueils à cette primauté du relationnel si celui n'est pas analysé. Demeurer quasi exclusivement dans cette dimension intersubjective, ne relève pas d'une position professionnelle, mais d'une position affective, si ce relationnel ne peut être pensé et analysé. Il est nécessaire de prendre du recul et de la distance par rapport à cette dimension inter-humaine. L'écrit est un moyen d'opérer ce déplacement.*

*Le détour par l'écriture et l'analyse de ce qui se déroule dans ce champ intersubjectif est essentiel, il permet d'améliorer la compréhension par la prise de distance. Il donne la possibilité à l'intervenant de mettre des mots sur le vécu et d'organiser les éléments entendus, perçus et ressentis dans cet espace.*

Ceci est d'autant plus vrai que cette absence d'écrit n'est pas suppléée par un travail collectif, qui lui aussi permettrait la prise de distance par rapport au vécu des situations. Sur le plan collectif (que cela soit en petit groupe ou en grand groupe), les moments d'échanges et de réflexions autour de la pratique professionnelle sont quasiment inexistantes. Ils se limitent à des rencontres informelles au moment des pauses et/ou du déjeuner. Les réunions collectives (réunion de service), qui se déroulent une fois par semaine, ne sont pas des réunions de travail autour de la pratique professionnelle, il s'agit plutôt de réunions abordant les aspects organisationnels.

Sur le plan des recommandations, il serait souhaitable d'instituer des groupes de travail, permettant l'échange et la réflexion autour de la pratique professionnelle. Ces groupes de travail pourraient se mettre en place à partir d'études de cas concrets, comme cela est réalisé dans certains CPAL, par l'intermédiaire d'un intervenant extérieur (nous y reviendrons dans la dernière partie de ce travail, lorsque nous ferons des propositions d'outils permettant un travail de groupe autour des études de cas).

Concernant la question des aides extérieures, nous avons observé des conceptions et des comportements divergents de la part des CIP, lorsque nous avons évoqué le travail effectué avec une psychologue extérieure. On constate que certains sont demandeurs d'un travail d'aide voire de supervision, alors que d'autres sont très réticents, dévoilant des difficultés à communiquer sur leur pratique professionnelle et notamment sur les problèmes rencontrés.

A un niveau individuel, derrière cette opposition, se cache souvent la crainte du jugement et de l'évaluation de leur pratique professionnelle.

Sur un plan collectif, le mode de fonctionnement dominant de la pratique professionnelle correspond à une pratique basée sur le travail individuel. L'observation des modalités d'interventions professionnelles des CIP, montre qu'il s'agit le plus souvent d'un travail individuel, voire solitaire. Il n'y a pas de dynamique de groupe autour des pratiques professionnelles. Il pourrait être intéressant d'initier et de valoriser le travail collectif, dès la formation professionnelle, en mettant en place des modules de cours, accès sur un travail de réflexion et d'analyses collectif.



Une autre hypothèse relative à l'absence d'écrit : les intervenants *ne savent peut-être pas qu'il est important d'écrire* et de retranscrire le déroulement de la pratique professionnelle, ou *ils ne savent pas ce qu'il faut écrire*.

Peut-être que les professionnels *ne perçoivent pas l'intérêt du détour par l'écriture* et de la formalisation de la pratique professionnelle ? La formation initiale ou continue, associée à des outils d'enregistrement de ces informations permettrait de remédier à ces difficultés. En effet, l'absence d'informations interroge également sur la déficience de l'enregistrement documentaire classique. Les documents et les fiches contenus dans les dossiers ne comportent pas de rubriques permettant de renseigner efficacement les caractéristiques des délinquants, leur besoin, les différents points de la prise en charge, de l'élaboration de projet individualisé... . A coté des contraintes précédentes, il y aussi, simplement une contrainte liée à la forme d'enregistrement des données.

De plus, la culture professionnelle des intervenants de l'administration pénitentiaire est principalement une culture axée sur la transmission orale des informations.

Cette déficience de l'écrit peut être liée à « *la peur de l'écrit* » : si les professionnels ne sont pas préparés à cet exercice, mais aussi parce que l'écrit engage la responsabilité de celui qui rédige. Ecrire c'est s'engager dans une action et prendre position, c'est sortir du statut d'exécutant. De plus à l'image du milieu fermé (en milieu fermé, chez les surveillants, l'écrit a longtemps été lié aux procédures disciplinaires), l'écrit en milieu ouvert peut être entaché d'une dimension « sanction ». Le rapport écrit remis au JAP, sur la situation d'un justiciable est le moyen d'exprimer une demande en révocation (le plus souvent il ne s'agit pas d'une demande explicite, mais plutôt d'une synthèse sur la situation du sujet).

L'absence d'écrit ne présente aucun intérêt pour la pratique professionnelle, tant sur un plan individuel que collectif. L'absence d'écrit sur la situation du sujet et sur l'intervention professionnelle mise en place, fait de l'intervenant le seul détenteur des informations.

#### **6.2.1.8. L'absence d'écrit : une règle implicite de la pratique professionnelle ?**

Le taux de non-information étant équivalent sur les trois sites d'étude, tant sur le plan de la connaissance des délinquants, que de la pratique professionnelle, il semblerait que ce penchant marqué à la non-écriture dépasse le niveau individuel et le fonctionnement de quelques praticiens isolés. A l'opposé, sa généralisation aux différents sites d'étude tend à l'instituer comme pratique collective implicite. Il semblerait que l'absence d'écrit caractérise la pratique professionnelle des conseillers d'insertion et de probation. A priori, il n'existe que des inconvénients à ce mode de fonctionnement, tant pour le praticien isolé que pour le collectif.

#### *L'absence d'écrit : une stratégie de contre pouvoir par rapport à la hiérarchie ?*

Cette absence d'écrit peut être analysée en terme de stratégie de contre pouvoir. En effet, ce manque d'information rend totalement opaque et impalpable la pratique professionnelle. Or, l'absence de visibilité des pratiques professionnelles annihile toute forme de contrôle sur ces dernières.

Les pratiques professionnelles se situent dans le schéma la « boîte noire ». De l'entrée du délinquant à la sortie de celui-ci, que se passe-t-il ? Quelle était la situation du délinquant lors de son arrivée en milieu ouvert, quelle est-elle aujourd'hui ?



Si l'on pousse ce raisonnement à l'extrême, cette absence de visibilité des pratiques professionnelles peut constituer une forme de contre pouvoir par rapport à la hiérarchie (chef de service, directeur des services, directeur régional et juges d'application des peines).

Du fait de l'absence de visibilité de ce qui est concrètement effectué, la hiérarchie n'a aucune emprise possible sur le travail réalisé.

Dans le sens de cette hypothèse, nous rappelons que cette étude a été vécue comme une évaluation des pratiques professionnelles, de ce fait elle a généré de très fortes résistances sur deux des sites d'étude. Les professionnels n'ont pas souhaité nous laisser accéder aux dossiers en cours. Des raisons éthiques et déontologiques ont été avancées, mais il semblerait que les véritables motifs se situent dans cette crainte du regard extérieur et de l'évaluation de leur travail par l'intermédiaire des dossiers de service. De plus, il a été dit, de façon explicite que ce refus s'adressait à la direction de l'administration pénitentiaire : ce refus était un moyen d'exprimer leur mécontentement à l'égard de la Direction de l'Administration Pénitentiaire (nous rappelons aussi, que cette recherche s'est déroulée à une période particulière, correspondant à la mutation des CPAL en SPIP). Nous évoquerons encore les actes manqués, lorsque deux chercheurs (sur deux sites différents) ont été enfermés par inadvertance dans les archives.

### **6.2.1.9. Conclusion**

En guise de conclusion sur cette partie de la recherche, nous dirons que la prise en charge individualisée des justiciables s'inscrit dans un modèle complexe, relevant de dimensions hétérogènes au sein desquelles un certain nombre de facteurs « perturbent », tant l'élaboration, que le suivi des prises en charge individualisées.

Il existerait différents niveaux de contraintes :

- *Les contraintes hétéronomes*, externes au travailleur social :

le niveau temporel,  
le niveau organisationnel.

- *Les contraintes autonomes*, propres à la pratique professionnelle :

le paradoxe temporel,  
le manque d'écrit et la prévalence du travail individuel,  
les défaillances de la logique clinique et le chaînon manquant du concept opérationnel,  
les « exportations psychiques » liées aux troubles psychologiques des sujets rencontrés.

*Les contraintes hétéronomes : la contradiction des logiques temporelles*

Dans la première partie de ce travail sur les pratiques professionnelles, nous avons constaté : qu'au temps inscrit dans le prononcé de la peine, s'oppose la temporalité de l'exécution des peines. En effet, le délai d'exécution des peines prenant effet dès le prononcé de la peine (en tenant compte du délai d'appel), il arrive que la prise en charge effective par le CPAL soit retardée (ce retard pouvant atteindre un délai de trois ans).

Nous sommes confrontés à deux types de logiques temporelles : une logique synchronique de l'ordre de « l'ici et maintenant », il s'agit du temps arrêté par le prononcé de la peine et une logique diachronique (l'exécution des peines), qui suit un processus plus ou moins long (retranscription des jugements au greffe, envoi des dossiers au CPAL, passage d'un CPAL à l'autre, etc.), ponctué de différentes ruptures (absence du justiciables, disparition du justiciable, changement de domicile, etc...).



Le justiciable évoluant en milieu ouvert, il est « libre » de mouvements, par conséquent, il n'est pas constamment « sous main de justice ».

Ces logiques temporelles contradictoires peuvent avoir des répercussions négatives sur la capacité des professionnels à mettre en place un suivi individualisé. En effet, lorsque le dossier arrive avec du retard, relativement au prononcé de la peine, il peut entraîner une « sous gestion », se traduisant par un suivi administratif, un suivi allégé (contact téléphonique, envoi de justificatifs, réduction du nombre de rendez-vous, etc.).

Ces contraintes externes, sont susceptibles de perturber la qualité du suivi individualisé des justiciables, comme elles sont susceptibles de perturber le justiciable.

#### *Le niveau organisationnel : les contraintes liées à la surcharge de travail*

Au premier type de contrainte évoqué, s'ajoutent les contraintes liées à la surcharge de travail. Le nombre de dossiers à suivre varie d'un CPAL à l'autre, il arrive que les conseillers d'insertion et de probation soient en charge de près de 150 dossiers. Est-il raisonnable dans ces conditions d'espérer une véritable individualisation du suivi.

#### *Les contraintes autonomes liées à la pratique professionnelle*

Il existerait un second niveau de contrainte temporelle

Il existerait un paradoxe temporel entre les modalités de la prise en charge et la temporalité propre au sujet. A travers les niveaux d'information des différentes variables étudiées, nous avons constaté des carences concernant les données de l'histoire de vie du sujet. Le taux d'information de ce thème atteint seulement 7.5 % d'informations, soit 92.5% de non information. Nous obtenons peu d'informations sur l'acte délinquant, tant d'un point de vue situationnel : qu'est ce qui l'a amené à passer à l'acte, quelle était la situation du sujet la période où il a commis cet acte, dans quelle condition le passage à l'acte s'est déroulé, etc., que du point de vue de la signification de l'acte pour le sujet. D'autre part, la dimension évolutive du sujet lors de la prise en charge est insuffisamment renseignée. Ces manques en informations amènent, une fois de plus, à une vision synchronique du sujet et de l'activité délictueuse. L'absence de référence à l'histoire de vie et à l'évolution du sujet dans le temps ne permet pas d'appréhender la problématique du justiciable en référence à un parcours de vie.

Les modalités de l'intervention ne correspondraient pas aux rythmes des sujets, l'intervention sociale serait en décalage par rapport à la temporalité du sujet. La plupart des justiciables ayant une personnalité fragile sur le plan psychologique, ces « ratés » dans la mise en œuvre de la mesure peuvent perturber l'équilibre du sujet. C'est ce qu'évoque J. Pinatel « la réaction sociale ne correspond pas à ces rythmes, mais elle est tributaire des conditions de fonctionnement de l'institution judiciaire. Il en résulte un déphasage psychologique du sujet par rapport à la prise en charge dont il fait l'objet, ou à la peine qui lui est infligée<sup>40</sup> ».

Nous avons formulé une hypothèse sur les dysfonctionnements de la pratique, liés au phénomène « d'exportation psychique » en raison des troubles psychologiques présentés par les sujets suivis. La mise en place de groupes de paroles et /ou des séances de supervision par un professionnel externe permettrait de pallier les difficultés rencontrées. Ces séances ne peuvent être imposées, elles nécessitent l'adhésion des participants. Dans un premier temps, peut-être faudrait-il informer les praticiens sur

---

<sup>40</sup> PINATEL, J. Existe-t-il une étiologie spécifique du récidivisme ? Le récidivisme, XXI<sup>ème</sup> Congrès de Criminologie

les risques présentés ? Ce travail d'information et de sensibilisation est susceptible d'amorcer une démarche d'adhésion à ce type de pratique.

Les contraintes liées aux pratiques professionnelles implicites : le manque d'écrit et l'insuffisance des travaux collectifs (développé dans la partie précédente)

Les contraintes liées à la défaillance de la logique clinique et à ce que nous avons nommé « le chaînon manquant du concept opérationnel ».

La mise en évidence des dysfonctionnements ne constitue pas une fin en soi, nous ferons des propositions permettant de palier certaines difficultés rencontrées.



- 7 -

ILLUSTRATION SUR LE PLAN  
PSYCHOPATHOLOGIQUE  
DES MODES DE FONCTIONNEMENT  
PSYCHOLOGIQUE DES SUJETS SUIVIS  
EN MILIEU OUVERT

## 7.1.ASPECTS GENERAUX

Il n'existe pas de correspondance entre les catégories pénales et les types de personnalités et/ou les organisations psychopathologiques en général. A un type de délit ou de crime, ne correspond pas une organisation psychologique particulière. Par contre, il existe une prévalence des modes de fonctionnement psychologique « état-limite », (mode de fonctionnement qui se situe entre les fonctionnements névrotiques et psychotiques) chez les personnes interviewées.

Ces modes de fonctionnement sont principalement marqués, chez les sujets rencontrés, par des difficultés sur le plan du narcissisme, des modalités relationnelles qui s'expriment par la dépendance à l'égard d'autrui et la peur de la séparation, mais aussi des carences dans le domaine de la mentalisation. Ces troubles s'expriment à travers les conduites délictueuses et les passages à l'acte hétéro et auto agressifs, mais également à travers les conduites addictives à différents produits toxiques.

*Rappel de l'hypothèse de travail concernant les aspects psychopathologiques.*

Une des hypothèses de ce travail de recherche abordait les dysfonctionnements psychopathologiques et leurs influences sur le devenir criminologique des sujets. L'hypothèse formulée est la suivante : de façon statistiquement significative, il n'y aurait pas de parcours criminologique sans dysfonctionnement personnel, d'ordre psychopathologique.

Nous ne pouvons valider cette hypothèse sur un plan statistique, en raison du faible nombre de justiciables rencontrés. Cependant, il semblerait que les dysfonctionnements psychopathologiques aient une forte influence sur le parcours criminologique des sujets rencontrés (en référence aux analyses dans les pages suivantes).

Nous rappelons que nous sommes partis de l'hypothèse haute dans le projet de recherche, la visée était de réaliser une soixantaine d'analyses cliniques qualitatives par interviews de délinquants suivis en milieu ouvert. Au final les interviews ont pu être menées seulement auprès de quatorze sujets. Sur les quatorze personnes rencontrées seulement six ont accepté de se soumettre à l'ensemble du protocole de recherche. Sur un plan déontologique et respectueux de la volonté de chacun, nous avons sollicité l'accord des travailleurs sociaux pour la rencontre des sujets suivis, et l'accord des justiciables.

### **Le protocole de recherche**

Afin de mettre à l'épreuve cette hypothèse nous avons élaboré un protocole de recherche visant à prendre en compte la dimension psychopathologique de l'acte délinquant. Pour ce faire, nous avons procédé à une analyse des situations précriminelles, secondairement mise en rapport avec la personnalité des sujets et les dysfonctionnements d'ordre psychopathologique.



Nous avons travaillé l'histoire de vie des sujets par l'intermédiaire d'entretiens anamnestiques, et le mode de fonctionnement psychologique à partir d'interviews cliniques et de tests projectifs (notamment le Rorschach).

## **La population d'étude**

La population d'étude est composée de 14 personnes suivies en milieu ouvert pour des mesures de libération conditionnelle, de sursis avec mise à l'épreuve et de travail d'intérêt général.

*Répartition de l'échantillon d'étude au regard des catégories d'infractions :*

La répartition des sujets au regard de la qualification pénale des infractions est la suivante :

deux sujet ont commis des vols simples

deux personnes des homicides

une personne était suivie pour séquestration et cambriolage

quatre personnes pour des agressions sexuelles

quatre personnes pour des infractions commises sous l'emprise de l'alcool et/ou de produits stupéfiants. Il s'agit de dégradation de biens publics, d'homicides involontaires, de conduite en état alcoolique, de coups et blessures volontaires.

La comparaison de la répartition des catégories d'infractions avec celle présentée sur l'ensemble du corpus d'étude (se référer au paragraphe 3.6.3 « Les catégories d'infractions sur l'ensemble du corpus et au paragraphe 4.1 « Typologies et analyses discriminantes sur l'ensemble du corpus d'étude ») montre que la population interviewée dans cette partie du travail, n'est pas représentative de la répartition des populations au regard des catégories d'infractions. Il manque des auteurs d'infractions à la législation sur les stupéfiants sans usage de drogues, des auteurs d'infractions à l'encontre de la famille » (abandon d'enfant, défaut de paiement des pensions alimentaires, etc. ) et des auteurs d'infractions à l'ordre administratif.

D'autre part, les auteurs de vols simples sont sous représentés comparativement au corpus général. Il pourrait être intéressant d'approfondir les études qualitatives auprès des auteurs de vols et d'infractions à l'encontre de la famille.

De plus, les sujets qui ont exprimé la plus grande volonté de participation correspondent aux auteurs d'infractions contre les personnes (CBV, séquestrations, homicides, délinquants sexuels). Cet aspect constitue une limite à la généralisation des résultats.

## **PRESENTATION DES AXES D'ANALYSE**

### *Analyse des situations précriminelles*

Dans un premier temps, nous procéderons à l'analyse des situations précriminelles : cette analyse n'a pas toujours été possible en raison de refus de participation de la part des sujets. Certains souhaitent ne pas évoquer les faits ou la période antérieure à ces faits. D'autres au contraire ont effectué ces récits, mais ils ont été très réticents lors des entretiens cliniques. Rares sont les sujets qui ont accepté de se soumettre à l'ensemble du protocole.

Les sujets les plus participatifs sont principalement les auteurs d'infractions contre les personnes.

### *Analyse de la dynamique précriminelle*

Dans un second temps nous mettrons en relation ces situations avec la personnalité des sujets.

#### *-Principaux axes de lecture de la psychopathologie des délinquants*

Dans un troisième temps nous dégagerons trois dimensions psychologiques qui se retrouvent de façon récurrente dans les modes de fonctionnement des sujets (ces trois dimensions sont en interaction) et illustrent les modes de fonctionnement psychologique des délinquants.

Ces trois dimensions renvoient

- aux défaillances narcissiques,
- aux modalités relationnelles
- et aux carences du processus de mentalisation.

#### *- Présentation d'étude de cas.*

La quatrième partie de ce travail est consacrée à la présentation d'études de cas.

## **7.3. QUELQUES DEFINITIONS**

### **7.3.1. LA SITUATION PRECRIMINELLE**

*La notion de situation* : les situations sont a-spécifiques, il n'existe pas une situation mais différents types de situations. Au niveau temporel la situation précriminelle se situe dans la période antérieure au passage à l'acte : « *on sait que l'acte criminel constitue toujours la réponse d'un certain type de personnalité à une situation déterminée*<sup>41</sup> » Nous utilisons la définition de R. Gassin : la situation précriminelle « *est l'ensemble des circonstances extérieures à la personnalité du sujet qui précèdent l'acte délictueux puis entourent sa perpétration, telles qu'elles sont perçues et vécues par le sujet* ». La situation correspond à ce qui se déroule avant l'infraction et jusqu'à sa commission. Cette définition distingue deux dimensions :

la première correspond à une dimension objective : il s'agit de la survenue d'un événement extérieur au sujet.

La seconde est subjective. Elle correspond à la perception et au vécu de cette situation par le sujet.

## **2. L'EVENEMENT A L'ORIGINE DU PROCESSUS DELINQUANT « EVENEMENT DECLENCHEUR »**

Il s'agit d'analyser l'événement, les événements ou la succession d'événements qui se sont déroulés dans cette période.

L'événement peut précéder pendant une longue période le projet de l'acte ou l'acte criminel (parfois il n'existe pas de projet lorsque l'acte est marqué par le sceau de l'impulsivité). Comme il peut survenir dans la période directement antérieure (par exemple une heure avant).

---

<sup>41</sup> GASSIN, R. Précis de criminologie. Paris : Dalloz, 4<sup>ème</sup> édition, 1998.



L'événement est ce qui va donner un sens à l'acte délictueux. Il est à l'origine de sa motivation consciente ou inconsciente.

### 7.3.3. LE ROLE DE L'EVENEMENT

Il peut avoir une influence directe.

Une influence indirecte (réactivation d'une problématique, reviviscence d'un traumatisme psychique...)

L'analyse des situations précriminelles permettra de déterminer les différents rôles joués par l'événement relativement au processus de passage à l'acte.

*Les circonstances de mise à exécution.*

Selon la définition de R. Gassin<sup>42</sup> : « *il s'agit des faits (matériels), plus ou moins recherchés par le futur délinquant qui le mettent en situation de réaliser son projet criminel. Ces circonstances sont sans rapport avec la motivation criminelle de l'individu, mais elles vont lui permettre de réaliser son projet criminel, donner à l'action la forme qu'elle revêt et dicter ses modalités d'exécution* ».

Cette déclinaison en étapes successives permet d'appréhender le processus : ce dernier est défini comme une succession de faits (avec leur traduction consciente et inconsciente), liés entre eux, se déroulant suivant un certain ordre tributaire de l'interaction entre le sujet et la situation. Le processus est marqué par un commencement, un déroulement (plus ou moins rapide, et avec plus ou moins d'étapes) et une fin. Le processus fait donc appel à une dimension temporelle.

*La dynamique criminelle*

La dynamique criminelle appréhendée dans une perspective plurifactorielle et systémique est étudiée, à travers l'analyse interactive d'un ensemble complexe, constitué de l'auteur et de la victime, placés dans une situation particulière. « *L'acte criminel n'est pas la résultante mécanique d'une conjonction de facteurs divers, mais l'aboutissement d'un processus d'interaction qui se développe dans le temps au travers d'une série d'étapes*<sup>43</sup> ».

L'auteur et la victime constituent un ensemble interactif : les comportements de chacune des parties s'influencent réciproquement. L'environnement lieu, où se déroule cet agir, intervient en permanence comme facteur favorisant ou inhibant cet agir et en les plaçant en situation d'interaction. Cette triade : contexte, auteur, victime est dotée de sa propre dynamique, qui ne peut se résoudre à la seule addition de facteurs. A un moment donné, aucun des trois éléments ne saurait être appréhendé indépendamment des deux autres.

Ainsi dans une approche dynamique, l'auteur d'un crime n'est considéré qu'en tant qu'individu en relation et en situation. Il est en situation par rapport à un environnement spécifique et à une victime. Il s'agit d'un individu pris dans un système complexe, dont les différentes composantes sont en interactions.

---

<sup>42</sup> GASSIN, R. *op cit.* P.419.

<sup>43</sup> R. GASSIN, *op cit.* P.427.

## 7.4. ANALYSES

De manière générale, il existe une diversité des cas de figures. Afin d'être synthétique, nous n'entrons pas dans une étude au cas par cas. Nous présentons les tendances générales.

L'analyse des situations précriminelles peut être schématisée sur un *continuum* avec d'un côté les passages à l'acte impulsifs et réactionnels, au centre les passages à l'acte insidieux et progressifs et de l'autre les passages à l'acte planifiés et rationnels. Afin d'illustrer ces éléments nous avons réalisés des typologies des situations précriminelles. Les analyses suivantes ont été réalisées sur la totalité de la population d'étude.

Le premier type regroupe des sujets ayant commis des atteintes aux personnes. Au sein de ce groupe, nous avons distingué deux sous types :

- les passages à l'acte marqués par une dominante impulsive et réactionnelle
- les passages à l'acte plus insidieux et progressifs

Un deuxième type regroupe des sujets ayant commis différents types d'infractions entrant dans les catégories des atteintes aux biens et des atteintes aux personnes. La spécificité de ce groupe réside dans la consommation d'alcool dans la période qui précède le passage à l'acte. Le processus de passage à l'acte est lié ou favorisé par la consommation de toxiques (alcool, produits stupéfiants).

Le troisième type regroupe des personnes ayant perpétré des atteintes aux biens. Le passage à l'acte a principalement une visée utilitaire. Il repose sur une planification et une rationalisation du passage à l'acte.

### 7.4.1. LES PASSAGES A L'ACTE REACTIONNELS ET IMPULSIFS

#### 7.4.1.1. LES ASPECTS PSYCHO-SOCIAUX DANS LA PERIODE PRECEDANT LES FAITS

De manière générale, les délinquants font état d'un « mal être » dans la période précédant l'infraction. Ce « malaise » peut être lié à leur situation professionnelle, à leur situation affective et/ou sentimentale. Chez certains sujets, ce « mal être » peut revêtir les traits d'épisodes dépressifs, liés à des problématiques psychologiques ou faisant suite à un contexte professionnel et affectif défavorable. Nous observons de façon récurrente l'existence d'épisodes dépressifs et d'états émotionnels dysphoriques<sup>44</sup> dans la vie des sujets, au cours de la période précédant le passage à l'acte.

---

<sup>44</sup> E. ZAMBLE et V. QUINSEY Analyse rétrospective et dynamique des antécédents dynamiques et comportementaux de la récidive. Rapport final présenté à la Direction de la Recherche du Service correctionnel du Canada, Ministère du solliciteur général du Canada, Avril 1991. L'existence d'états émotionnels dysphoriques, au cours de la période précriminelle, se retrouve dans les études de Zamble et V. Quinsey. Ils constituent des signes avant-coureurs de l'infraction.



#### 7.4.1.2. LES ASPECTS EVENEMENTIELS DANS LA PERIODE PRECEDANT LES FAITS

Pour plus de la moitié des sujets, le passage à l'acte intervient dans une période particulière au regard de leur histoire de vie : il fait suite à un événement ou à une série d'événements particuliers.

Nous trouvons deux grands groupes d'événements ou de situations (ces types d'événements ou situations peuvent être cumulés chez un même sujet).

Des événements d'ordre affectif généralement à connotation négative : des difficultés conjugales et/ou familiales (dispute, mésentente...), rupture affective, mais aussi des événements que l'on pourrait classer dans un contexte plus positif, comme la naissance d'un enfant, etc.,...

Des événements liés à la situation professionnelle et/ou économique, principalement à connotation négative, telle une période de difficulté professionnelle, d'instabilité professionnelle, de perte d'emploi, d'échec dans la formation professionnelle, de chômage<sup>45</sup>....

Nous constatons également la présence d'événements qui n'interviennent pas directement, mais réactivent une problématique psychique non dépassée. Cette problématique psychique s'apparente à une situation traumatisante.

#### 7.4.1.3. LA DYNAMIQUE PRECRIMINELLE

*Le passage à l'acte réactionnel et impulsif :*

Pour plus de la moitié des sujets ayant perpétré des atteintes aux personnes, le passage à l'acte a une dimension réactionnelle vis-à-vis d'un événement ou d'une situation qui génère un vécu d'angoisse et déstabilise psychologiquement les sujets. Les sujets réagissent à un événement qui se produit dans une période immédiatement antérieure au passage à l'acte. Le processus de passage à l'acte est particulièrement rapide. Entre l'événement, que l'on peut qualifier « d'événement déclenchant », et le passage à l'acte, le laps de temps est très court (parfois moins d'une heure).

*Une perméabilité et une réactivité exacerbée face aux stimulations externes*

Cette réactivité aux événements externes suppose l'existence d'une grande perméabilité psychique (chez les sujets rencontrés). Des événements en apparence « ordinaires » (dispute, rupture amoureuse, difficultés professionnelle, échec professionnel, fugue d'un enfant, naissance d'un enfant), provoquent une charge émotionnelle (une excitation pulsionnelle) difficilement tolérable pour les sujets. Ces événements sont vécus de manière intense et destructive, ils mettent en péril la stabilité psychique des sujets. Il semblerait que ces situations déstabilisent momentanément l'économie psychique des sujets, qui se trouvent alors dans l'incapacité de faire face aux pressions internes, c'est-à-dire de réguler psychiquement les tensions.

Le premier constat à formuler : l'existence d'une sensibilité et d'une vulnérabilité aux variations et stimulations de l'environnement.

Afin d'illustrer l'extrême perméabilité des sujets aux événements externes et la réactivité consécutive, nous restituons les propos de trois sujets :

Il s'agit d'une personne qui a commis un homicide : « *Elle m'a fait une scène, c'était la première fois qu'elle me faisait une scène comme ça, ma fille était là, j'ai vu ma fille pleurer, quand je l'ai vue*

---

<sup>45</sup> Se référer au corpus général, aux paragraphes relatifs à l'emploi, au taux d'activité, au montant des revenus, etc. Ces paragraphes mettent en évidence les difficultés rencontrées par l'ensemble des sujets.



*je suis parti, j'ai dit je vais me suicider. En roulant j'ai pensé au mari de la femme, j'ai pensé au fusil et j'y suis allé. Je l'ai vu, j'ai tiré, j'ai tiré tout ce qu'il y avait dans le fusil, j'ai tiré... »*

Il s'agit d'une personne qui a commis un viol sur une femme adulte : « *J'ai raté cet examen, je sais pas, ... j'étais pas bien, je suis parti, je suis allé...je voulais me suicider, je voulais sauter du 6<sup>ème</sup> étage, je l'ai vue* »

- *Il s'agit d'une personne qui a commis un viol sur une jeune femme* : « J'ai appris que ma femme m'avait trompé, j'étais jaloux, je l'aimais comme ma mère, comme ma femme, c'était tout pour moi, j'ai pris une crise de nerf, j'ai cassé les verres...je suis parti, j'ai rencontré cette femme... le reste vous le connaissez».

Le processus de passage à l'acte ne s'inscrit pas dans la continuité, il ne s'agit pas d'un processus linéaire qui évolue progressivement. Au contraire, il est marqué par une rupture et l'irruption d'un événement qui entraîne une escalade émotionnelle et une perte de contrôle du sujet.

Ces situations en apparence « anodines » sont vécues comme une menace pour l'intégrité psychique, certainement parce qu'elles touchent un point nodal de la personnalité du sujet, générant en retour une implosion psychique et une perte de contrôle du sujet. Ce processus permet alors, à « l'agressivité libre<sup>46</sup> » de se décharger. Si l'événement déstabilise momentanément l'économie psychique du sujet, il devient alors nécessaire pour lui, d'évacuer les tensions dans la réalité externe. Ce processus semble être réalisé sans travail psychique, en dehors de toute planification. On assiste à un « télescopage » entre réalité externe (événements, stimuli) et réalité interne (niveau intrapsychique) qui entrave tout travail d'élaboration psychique. Ce phénomène se rapproche de celui décrit A. Green<sup>47</sup> et repris par C. Balier<sup>48</sup> lorsqu'ils abordent la question de « l'hallucination négative » où le sujet est confronté à une absence de représentation, à un vide psychique. Le psychisme subirait, alors une implosion sous la forme d'affects débridés, non pensables et non figurales. D'autres mécanismes sont certainement en jeu, mais celui-ci nous a semblé particulièrement prégnant.

#### *Les carences du processus de mentalisation*

Si l'on se place d'un point de vue économique : en référence à la quantité d'excitation apportée par l'événement par rapport à la tolérance de l'appareil psychique, ces sujets sont dans l'incapacité de tolérer la charge affective éveillée par l'événement. Ce type de réaction fait état d'une grande impulsivité chez les sujets, elle exprime des carences fondamentales au niveau des capacités de l'appareil psychique à maîtriser l'énergie pulsionnelle, à la prendre en charge et à transformer ces grandes quantités d'énergie en quantités plus modestes tolérables par le psychisme. Comme en témoigne le test de Rorschach (chez ces sujets), le caractère « effractant » de certaines tâches et la difficulté consécutive à élaborer mentalement les charges pulsionnelles. Face à certaines planches du Rorschach, les sujets présentent de grandes difficultés à mobiliser les ressources internes afin de donner sens et d'ordonner les éléments perçus (les indicateurs de la mentalisation au test de Rorschach vont dans le même sens).

#### *Le sens que revêt l'événement pour le sujet qui le vit*

Pour quelle raison ces événements provoquent-ils un tel quantum d'excitation ? Au delà de l'aspect économique et de la capacité du sujet à gérer cette surcharge de tensions, un autre aspect est important à prendre en compte. Il s'agit du sens que revêt cet événement pour le sujet qui le vit.

<sup>46</sup> BALIER, C. Psychanalyse des comportements sexuels violents. Paris, P.U.F., 1996., Psychanalyse des comportements violents. Paris, P.U.F., 1988.

<sup>47</sup> GREEN, A. Narcissisme de vie, narcissisme de mort. Paris, Minuit, 1983.

<sup>48</sup> C. BALIER . op cit.



L'analyse thématique des événements externes qui prennent part au processus de passage, montre la prégnance de thématiques autour de la perte et de la rupture. Qu'il s'agisse de la perte d'une personne, d'une relation, d'un statut professionnel, ... mais également de la perte ou de la rupture de l'image et de l'estime que le sujet pouvait avoir de lui-même. C'est-à-dire autant d'événements qui réactivent les failles narcissiques des sujets.

#### *L'événement : un équivalent à la perte d'objet*

Pour les sujets, ces événements sont perçus et vécus comme une rupture de la relation privilégiée entretenue avec l'objet (il s'agit le plus souvent d'indices de rupture plus qu'une rupture réelle). Ces différentes personnes (une épouse, une amie) ou statuts (un statut professionnel, un emploi... ) étaient l'objet d'un surinvestissement de la part des sujets. Ces éléments intervenaient comme objet narcissique, au sens psychanalytique du terme, c'est à dire que leur présence et leur possession assuraient la cohérence du moi et le maintien de la stabilité psychique.

#### *Le déroulement de l'acte*

Certains sujets ont des difficultés à nous décrire avec précision les modalités du passage à l'acte. Cet aspect révèle une grande impulsivité et une difficulté à penser et à figurer cet acte.

*La représentation de la victime au moment de l'acte* (nous distinguons une représentation différenciée<sup>49</sup> et indifférenciée de la victime).

Les représentations de la victime diffèrent d'un individu à l'autre. De manière générale, ils accordent peu d'importance à la victime au moment des faits, dans le sens où l'auteur utilise des termes généraux (un homme, une femme...) pour la caractériser. Elle n'est pas prise en compte au titre de sujet, avec ses particularités. Il n'y a pas ou peu de place pour l'autre dans la vie psychique des sujets. Les descriptions qu'ils en donnent se limitent aux caractéristiques physiques.

Certains auteurs vont jusqu'à exprimer le fait que les actes auraient pu se dérouler à l'encontre d'une autre personne, la victime n'est qu'un substitut qui sert de réceptacle aux mouvements violents

Les événements extérieurs, le contexte situationnel précédant le passage à l'acte interviennent comme autant de stimulations externes sur une personnalité fragilisée et instable, générant en retour un faisceau de stimulations internes qui déstabilisent l'économie psychique des sujets. Ce processus qui combine événements extérieurs et répercussions internes conduit à la déstabilisation psychologique du sujet que le sujet ne parvient pas à gérer.

Le passage à l'acte peut être considéré comme un moyen à la disposition du sujet pour tenter de sortir de l'impasse relationnelle dans laquelle il se trouve. Il libère temporairement le sujet de ses angoisses mais cela se fait au détriment d'autrui et, ne peut conduire qu'à une nouvelle impasse relationnelle<sup>50</sup>.

---

<sup>49</sup> La représentation différenciée ou indifférenciée de la victime sur le plan libidinal. Il s'agit d'une représentation différenciée si le sujet connaît la victime et s'il éprouve des sentiments à son égard. Si les sentiments éprouvés par le délinquant sont positifs et/ou négatifs, alors il existe un lien libidinal entre le sujet et la victime. Si le sujet offre une représentation différenciée, il pourra donner des traits caractéristiques de celle-ci (exemple : les traits de personnalité de la victime). En l'absence de ces indicateurs, il s'agit davantage d'une représentation indifférenciée : il n'existe pas de critères dans le « choix » de la victime. Cette dernière n'existe pas dans la représentation psychique du sujet. A la limite n'importe quelle personne peut être la victime (pour le sujet).

<sup>50</sup> MILLAUD, F. Le passage à l'acte : aspects clinique et psychodynamique. Paris : Masson, 1998.

L'acte constituerait une stratégie défensive par rapport au bouleversement de l'économie psychique du sujet, il aura une fonction de décharge du trop plein de tensions permettant consécutivement un rééquilibrage de l'économie psychique du sujet. Il s'agit bien d'une fonction égocentrique qui évite certainement la décompensation psychique. En ce sens, nous rejoignons la position théorique de J. Bergeret<sup>51</sup> sur la violence fondamentale.

#### **7.4.2. LES PASSAGES A L'ACTE INSIDIEUX ET PROGRESSIFS (le deuxième type de passage à l'acte)**

Ce groupe est essentiellement composé de délinquants sexuels (principalement de pédophiles et de pères incestueux).

##### **7.4.2.1. LES ASPECTS PSYCHO-SOCIAUX DANS LA PERIODE PRECEDANT LES FAITS**

Les sujets disposent d'une bonne image d'eux mêmes dans la période précédant les faits. Ils n'évoquent pas la présence d'événements particuliers. Cependant, ils ont tendance à décrire un vécu général d'anxiété, un manque d'affection et d'intérêt de la part de leurs proches. Ces éléments ne sont pas particuliers à la période antérieure au passage à l'acte ils refléteraient plutôt l'état général des sujets.

L'analyse de la situation précriminelle met en exergue l'existence d'un contexte familial et professionnel qui fragilise des sujets carencés sur le plan affectif.

##### **7.4.2.2. LES ASPECTS EVENEMENTIELS DANS LA PERIODE PRECEDANT LES FAITS**

Le processus de passage à l'acte s'inscrit davantage dans la continuité et la durée. Il suit un mouvement progressif et continu dans le temps. L'acte délinquant n'a pas le caractère spontané du premier groupe. La notion de danger pour le psychisme n'apparaît pas. Les sujets sont davantage confrontés à des situations de frustration, vécues sur un plan dépressif. Nous ne trouvons pas d'événements déclenchants au cours de cette période. Il s'agit plutôt d'une constellation d'éléments qui progressivement amènent les sujets vers l'acte délinquant. C'est avant tout la proximité des victimes et les opportunités qui permettent le passage à l'acte.

##### **7.4.2.3. LA DYNAMIQUE PRE-CRIMINELLE**

Nous trouvons des indicateurs d'une planification du passage à l'acte. Ce dernier peut donner lieu à une élaboration, les sujets pensent et mettent en scène les délits avant de les réaliser. Même si les sujets ne veulent pas le reconnaître. Les désirs sexuels semblent présents dans leur vie fantasmatique.

---

<sup>51</sup> BERGERET, J. La violence fondamentale. Paris : Dunod, 1984.



Les sujets sont capables d'exprimer les motifs de l'acte. Le plus souvent ils évoquent une recherche d'affection et de proximité avec les enfants. Les auteurs disent se sentir davantage à l'aise dans le monde des enfants plutôt que dans celui des adultes.

Contrairement au premier groupe, le choix de la victime est nettement lié à la personnalité de celle-ci. Il existe un investissement de la victime (agressif ou amoureux) ; cette dernière occupe une place dans la vie psychique du sujet.

Concernant les relations avec les enfants, les sujets évoquent des rapports de complicité avec les enfants plutôt que des rapports d'autorité, ils se présentent comme le copain, le partenaire plutôt que l'adulte ou le père. Ces difficultés à définir les rôles respectivement attribués à l'adulte et à l'enfant mettent en évidence des failles au niveau de l'interdit de l'inceste, aux limites entre les générations.

Les sujets de ce groupe utilisent principalement la séduction pour parvenir à leur fin. Lorsque les délits sont commis de manière plus agressive, les sujets ont tendance à décrire des affects de peur de la part de la victime. Par ailleurs, lorsque l'emprise exercée sur l'enfant est réalisée sur le mode de la séduction, les sujets projettent des affects de plaisir, voire l'existence d'une réelle jouissance chez la victime (ils pensent que l'enfant éprouve du plaisir pendant les rapports sexuels ou les attouchements. Cet aspect signe les difficultés pour le délinquant à différencier ce qui vient de lui et ce qui vient de la victime (confusion sujet-objet)). Ces deux types de projections correspondent à deux fonctions du passage à l'acte : la première correspond à une fonction de réassurance sur le mode de la domination de la victime (par l'expression d'un sentiment d'omnipotence à l'égard de la victime). Dans le deuxième cas il s'agirait davantage de rétablir une « identité confusionnelle » avec la victime.

### **7.4.3. LES PASSAGES A L'ACTE LIES A LA CONSOMMATION DE TOXIQUES**

Nous trouvons des éléments similaires entre le premier type de passage à l'acte et celui-ci. Dans le processus de passage à l'acte, la prise de toxique intervient comme facteur facilitant l'agir délinquant. La prise de toxique favorise la mise en œuvre du passage à l'acte.

#### **7.4.3.1. LA DYNAMIQUE PSYCHOLOGIQUE**

L'existence de personnalités fragiles sur le plan psychologique se révèle par des parcours de vie ponctués d'épisodes dépressifs et de comportements addictifs à différentes sortes de toxiques (alcool et/ou drogues). Les sujets présentent une instabilité psychique qu'ils compensent par la prise répétée d'alcool et/ou de produits stupéfiants.

#### **7.4.3.2. LES ASPECTS EVENEMENTIELS**

Dans la période précédant l'infraction, nous retrouvons la survenue d'événements qui portent atteinte à la stabilité psychique des sujets. Suite à ces événements il existe une recrudescence des comportements alcooliques et toxicomanes. Cette conduite addictive intervient comme mode de régulation

de l'économie psychique, en permettant l'abaissement des tensions, des angoisses et en évitant l'effondrement de l'estime de soi.

A titre d'exemple nous évoquerons le cas de deux sujets qui ont perpétré des infractions différentes : il s'agit d'homicides involontaires en état d'ivresse et d'une destruction volontaire de biens publics sous l'emprise de l'alcool et de stupéfiants. Même si ces infractions relèvent de catégories pénales distinctes, elles renvoient à une dynamique psychique similaire.

Monsieur D<sup>52</sup>

Mr D a percuté trois personnes sur le bord de la route alors qu'il avait perdu le contrôle de son véhicule sous l'emprise de l'alcool. Il s'agit d'un sujet fragile, dépendant sur le plan affectif, qui relate l'existence de périodes dépressives auxquelles il répondait par une prise d'alcool excessive.

Dans la période précriminelle, nous trouvons la présence de deux événements traumatisants pour le sujet :

- Monsieur D perd son beau-père (père de sa femme) auquel il était particulièrement attaché, celui-ci intervient comme substitut d'un père décédé lorsqu'il était jeune. Mr P nous dit : « la mort de mon beau-père, là, c'est vrai j'ai pris une baffe, j'ai ressenti mon père que j'avais perdu à 20 ans ».

- Au cours de cette même période son épouse perd un enfant.

Pour compenser ces pertes affectives et supporter la souffrance consécutive, Monsieur P sombre dans l'alcool : « J'ai remis le nez dans l'alcool, j'arrivais pas à m'en sortir... ». L'accident de la circulation (au cours duquel il percute trois personnes), survient quelque temps plus tard, alors qu'il était ivre.

Monsieur A<sup>53</sup>

Ce monsieur accordait une importance capitale à sa réussite professionnelle et à la confiance que lui manifestait son employeur. Dans la période précédant les faits, il est confronté à des difficultés professionnelles qu'il ne parvient pas à surmonter. Ces difficultés sont vécues comme autant de remises en cause de ses compétences professionnelles et de ses capacités personnelles. Ces difficultés le plongent dans un épisode dépressif. Intervient alors la prise de drogues et d'alcool, lui permettant momentanément de compenser les difficultés sur le plan psychologique. C'est sous l'effet de toxiques qu'il commettra l'infraction.

Les comportements addictifs, qui soulagent momentanément les sujets donnent lieu à l'infraction.

Ces deux illustrations mettent en exergue les problématiques narcissiques et dépressives auxquels les sujets tentent de faire face par la prise de toxiques. En soubassement à la prise d'alcool et de drogues se trouve la faille narcissique.

### **7.4.3.3. LA DEPENDANCE AUX TOXIQUES : LE REVELATEUR D'UN DEPENDANCE PSYCHIQUE A L'OBJET.**

L'analyse de la situation précriminelle et du processus de passage à l'acte nous apprend que la consommation d'alcool recommence ou s'intensifie à une période difficile pour les sujets. La consommation permet de lutter contre la dépression en occupant la place laissée vacante par la disparition de

---

<sup>52</sup> Se référer à l'étude de cas de Monsieur D, à la fin de ce chapitre.

<sup>53</sup> Se référer à l'étude de cas de Monsieur A, à la fin de ce chapitre.



l'objet. Pour J-L. Pedinelli<sup>54</sup> le toxique est une auto-médication. Il peut être employé comme antidépresseur. Le sujet opère un déplacement de l'objet narcissique à l'objet addictif, la consommation de toxiques intervient alors comme objet antidépresseur.

La consommation d'alcool est le révélateur de la dépendance psychique du sujet à l'objet.

Une problématique récurrente chez les PPSMJ en milieu ouvert : la dépendance à des produits toxiques (alcool et drogues). Force est de constater qu'il existe une proportion importante de personnes présentant des troubles du comportement de type addictif. 25 % de l'échantillon d'étude<sup>55</sup> est identifié comme étant consommateur régulier d'alcool et/ou de drogues. De plus, nombre d'infractions pour lesquelles les sujets sont suivis en milieu ouvert relève de cette consommation de toxiques (tel les CEA qui représentent une part importante des infractions dans le corpus d'étude).

La définition de la dépendance donnée par l'OMS (1975) est la suivante « *la dépendance est un état psychique, et parfois physique résultant de l'interaction entre un organisme vivant et une substance, caractérisé par des réponses comportementales et autres, qui comportent toujours une compulsion à prendre la substance de façon continue ou périodique de façon à ressentir ses effets psychiques et parfois éviter l'inconfort de son absence (syndrome de sevrage)...* ». Cette définition met en exergue la double dimension qui caractérise la dépendance : les aspects physiques et psychiques. La dépendance est liée à une malaise d'ordre psychologique et ne peut se réduire à une causalité biochimique, celle-ci est le plus souvent consécutive à la consommation de toxiques, mais l'essence de cette dépendance relève d'un malaise psychologique.

Les réflexions et les travaux en psychopathologie s'intéressent à la place de ce malaise psychique. La personne qui consomme régulièrement des produits toxiques, a souvent conscience des conséquences négatives de la prise répétée d'alcool ou de drogues. La faiblesse des instances psychiques ne lui permet pas de résoudre les tensions par ses propres moyens, le sujet fait appel à l'effet apaisant du produit. La souffrance psychique est le plus souvent à l'origine du comportement addictif. Selon S. Peele, la consommation répétitive de produit constitue un moyen de faire face aux difficultés psychologiques engendrées par les événements de la vie.

Pour J. Bergeret<sup>56</sup>, la consommation répétitive de drogue mettrait en évidence l'insuffisance des objets internes, la recherche de drogue évoquerait la phase archaïque de recherche de satisfaction à tout prix.

Pour H. Kohut<sup>57</sup>, la défaillance narcissique constitue le point nodal de la psychopathologie de l'addiction. Les personnalités narcissiques ne disposent pas d'un étayage interne suffisant pour réduire les tensions et réguler leur estime de soi. L'addiction aurait un rôle protecteur face à cette défaillance majeure.

---

<sup>54</sup> PEDINELLI, J-L. Le toxicomane et la mort. Cliniques méditerranéennes, 47/48, pp. 37-57.

<sup>55</sup> Se référer à la partie 3.4 « Les problématiques sanitaires ».

<sup>56</sup> BERGERET, J., REID, W. Narcissisme et états limites. Montréal : Dunod, P.U.M., 1986.

<sup>57</sup> KOHUT, H. Le soi. Paris : P.U.F., 1974.

## **7.4.4. LES PASSAGES A L'ACTE MARQUES PAR LA RATIONALISATION.**

### **7.4.4.1. LES ASPECTS EVENEMENTIELS**

Il n'existe pas d'événements particuliers susceptibles de conduire le sujet vers le passage à l'acte. Il s'agit davantage d'une planification du passage à l'acte. Celui-ci est pensé, analysé, réfléchi. C'est avant tout l'appât du gain financier qui conduit le sujet à commettre une infraction. Nous nous approchons de la théorie du choix rationnel développé par M.Cusson<sup>58</sup>, où quand un sujet décide de passer à l'acte, il procède à l'analyse de la cible et ce, quant à sa valeur, sa proximité et sa vulnérabilité.

Sur le plan des interactions entre la personnalité du sujet et la période précriminelle, nous ne sommes pas dans le cadre de l'impulsivité et de réactions mues par le pôle affectif, mais plutôt par le pôle cognitif. Le processus de passage à l'acte fait l'objet de choix et de décisions en fonction des opportunités et des circonstances.

Concernant la personnalité des sujets, nous avons noté l'existence d'un vécu d'anxiété et d'instabilité chez les sujets rencontrés (les rencontres avec les sujets se sont rapidement écourtées, ce qui ne nous permet pas de procéder à une analyse clinique des personnalités).

### **7.4.5. LA RECONNAISSANCE DES FAITS PAR LES SUJETS <sup>59</sup>**

Selon Balier et collaborateurs (1997<sup>60</sup>), il existe une reconnaissance totale de l'acte par le sujet, lorsqu'il admet que celui-ci relève de facteurs internes et externes.

Chez les sujets rencontrés, il existe une reconnaissance de l'acte transgressif : le sujet reconnaît avoir transgressé les règles sociales, mais la causalité de l'acte est rarement reconnue comme émanant du sujet. La majorité des personnes rencontrées se situe à un niveau de reconnaissance partiel, dans le sens où la causalité est fréquemment attribuée à des circonstances externes (besoin d'argent, le climat familial, la prise d'alcool ...). Les raisons qui poussent les sujets à commettre une infraction sont rarement perçues et reconnues comme venant de soi, mais plutôt comme relevant de facteurs extérieurs au sujet. L'exemple caractéristique de ce mode de pensée est illustré par les délinquants ayant commis une infraction en état d'ivresse. Dans ce cas, la prise d'alcool est reconnue par les sujets, elle est utilisée comme moyen de se « dé-responsabiliser » (l'état d'ivresse permet au sujet de ne pas assumer son acte). Les sujets évoquent l'existence d'un état second qui a rendu l'infraction possible.

La particularité des délinquants sexuels : nous trouvons chez eux cette externalité des motifs de l'acte, à laquelle peut s'ajouter la non reconnaissance de l'acte en tant qu'acte délinquant (ils évoqueront par exemple des jeux sexuels, des attouchements mais non des viols).

Lorsque les sujets reconnaissent l'acte, ils donnent l'impression de rechercher l'approbation d'autrui, mais il semblerait qu'il n'y ait pas de véritable intériorisation de cette reconnaissance (dans le

---

<sup>58</sup> CUSSON, M. Croissance et décroissance du crime. Paris : P.U.F., 1990.

<sup>59</sup> Il s'agit d'une analyse générale : nous traitons l'ensemble des passages à l'acte

<sup>60</sup> BALIER, C. *et al.* QICPAAS, Questionnaire d'Investigation Clinique pour les Auteurs d'« Agressions Sexuelles ». Guid. 1997.



rapport de soi à soi). Un des indicateurs peut être le sentiment de culpabilité, qui correspond au vécu interne de la conscience morale.

Certains évoquent des sentiments de culpabilité (il en est ainsi dans le cadre des atteintes aux personnes). Cette culpabilité apparaît dans l'après-coup (parfois uniquement au cours du procès). Les sujets se révèlent toutefois capables d'opérer des remaniements psychiques et d'intégrer, au moins en partie, les injonctions symboliques proférées par l'autorité judiciaire.

D'autres évoqueront des sentiments de honte qui relèvent d'un niveau nettement moins élaboré que la culpabilité. La honte s'exprime principalement par rapport à autrui (la société, la famille, les amis,...), mais non par rapport à soi.

## **7.5. PRINCIPAUX AXES DE LECTURE DE LA PSYCHOPATHOLOGIE DES DELINQUANTS**

Dans cette partie nous mettons en évidence trois dimensions qui paraissent essentielles à la compréhension de la psychopathologie des délinquants rencontrés.

Les mode de fonctionnement des sujets interviewés s'articulent autour de trois point nodaux : la question du narcissisme, des modalités relationnelles et les carences du processus de mentalisation.

Des dysfonctionnements au niveau de ces trois dimensions apparaissent de façon récurrente chez les sujets rencontrés (ces dysfonctionnements sont présents à des degrés divers selon les sujets).

### **7.5.1. LA PROBLEMATIQUE NARCISSIQUE : LA FRAGILITE DES ASSISES NARCISSIQUES**

Nous sommes confrontés à des sujets qui présentent des défaillances (plus ou moins importantes) sur le plan narcissique. Les sujets acquièrent une certaine stabilité psychologique (même si au demeurant nous repérons des parcours de vie jalonnés d'épisodes dépressifs), grâce à un étayage narcissique d'ordre affectif, familial ou professionnel. Ces éléments interviennent comme régulateur d'un manque existentiel en permettant d'éviter les dérives dépressives.

A des degrés divers, lors des entretiens (à partir de l'analyse de l'histoire de vie ou des signes cliniques) les sujets manifestent des comportements d'omnipotence, par une valorisation excessive de soi ou au contraire les sujets manifestent des signes de retrait d'inhibition marquant un manque de confiance et d'estime de soi.

Il arrive que les sujets reconnaissent leur caractère instable et fluctuant. Toutefois, ils attribuent généralement cette instabilité aux variations de leur environnement. Cette fluctuation de l'estime de soi est l'expression d'un conflit entre une image idéale de soi et une image d'un soi faible. Les sujets ne disposent pas d'un idéal du moi suffisamment structuré et stable (parfois il s'agit d'un idéal du moi gigantesque) pour réguler les tensions et l'estime d'eux même, de manière à les maintenir à des niveaux « normaux ». Ce phénomène est accentué par le manque de distanciation dans la relation à l'autre. La distinction entre les images de soi et de l'objet est mal établie, conduisant à une alternance entre des relations de dépendance à des objets « idéalisés », à des besoins de contrôle sur ces objets.



Il arrive que ces carences sur le plan de l'étayage narcissique (niveau intrapsychique) entrent directement en résonance avec les événements de vie dans la période précriminelle. A titre d'exemple, chez le premier groupe de sujets (passage à l'acte réactionnel et impulsif), ces failles (associées à d'autres mécanismes que nous allons voir) contribuent au déclenchement d'une véritable « rage narcissique », dirigée contre autrui : « l'individu vulnérable sur le plan narcissique répond à la blessure, soit par un repli embarrassé ou par une rage narcissique ». <sup>61</sup> Ce besoin de revanche est lié à l'immaturité d'un moi fonctionnant en miroir. L'agressivité est alors mobilisée au service d'un soi mégalomane archaïque.

Pour certains sujets, il s'agit d'une « captation spéculaire ». Si nous nous intéressons aux propos de deux sujets du premier groupe, pendant un instant nous voyons apparaître cette loi duelle du « lui ou moi » <sup>62</sup> face à un rival narcissique potentiel qui n'a pas encore le statut de réel objet. Nous rappelons les propos des sujets : « *quand je l'ai vu je suis parti, j'ai dit je vais me suicider. En roulant j'ai pensé au mari de la femme,...* » et un second : « *J'ai raté cet examen, je sais pas, ... j'étais pas bien, je suis parti, je suis allé...je voulais sauter du 6<sup>ème</sup> étage ...* ». En accord avec les écrits de C. Balier et la théorie de la violence fondamentale de J. Bergeret, nous pouvons émettre l'hypothèse d'un acte à visée défensive se situant « dans le registre de l'existence et du néant, redoutable car il s'agit d'exister au dépens de l'autre ». En cas de déception par la réalité, l'idéal du moi n'offre pas de possibilités compensatoires, nous pouvons même supposer que dans certains cas, le passage à l'acte évite la régression à un niveau archaïque.

Face à cette attaque du narcissisme, il existe différentes modalités de réponses (en fonction des « capacités psychiques » des sujets) qui vont des reproches adressés à autrui, jusqu'à l'agir particulièrement violent.

Nous assistons à des degrés divers aux processus suivants :

- soit, un processus de dépréciation d'autrui et de valorisation de soi, notamment dans le cas des atteintes aux personnes (meurtre, viol, CBV) : lorsque le soi est blessé, humilié, il dirige les pulsions agressives contre autrui. Dans ce cas l'autre intervient comme « objet trauma <sup>63</sup> », les mouvements de l'autre entraînent un déséquilibre pour le moi. En parlant d'objet trauma A. Green parle de la menace que représente l'objet, dans la mesure où il force le moi à modifier son régime. Il arrive également que le passage à l'acte se déroule à l'encontre d'une personne inconnue. Dans ce cas il s'agit véritablement d'une décharge des tensions intolérables pour le moi.
- Soit le processus inverse qui consiste en une dévalorisation de soi, jusqu'à sombrer par exemple dans l'alcoolisme, ou le sujet utilise l'objet drogue comme « objet narcissique » au sens psychanalytique, c'est à dire qu'il permet le maintien de la cohérence du moi. Même si ces stratégies permettent momentanément une régulation psychique, il n'en demeure pas moins l'existence d'un risque dépressif pour les sujets (comme en témoigne la fréquence des dépressions et des tentatives de suicide en milieu pénitentiaire).

Le plus souvent nous constatons le caractère égocentrique de l'acte, il n'est pas perpétré contre l'autre, mais pour soi, afin d'éviter la dérive sur le plan psychique. Les sujets ne parviennent pas à utiliser la voie régressive « normale » qui leur permettrait de gérer les événements ou les

<sup>61</sup> KOHUT, H. « Réflexions sur le narcissisme et la rage narcissique », pp. 683-719, in : *Revue française de psychanalyse*, 1978, Tome XLII, n° 4.

<sup>62</sup> BERGERET, J. La violence fondamentale. Paris : Dunod, 1984.

<sup>63</sup> A. GREEN. Narcissisme de vie, narcissisme de mort. Paris, Les éditions de minuit, 1983.



« traumatismes ». Cette voie régressive permettant dans un premier temps un renforcement narcissique qui peut ensuite être suivi d'un investissement ou d'un désinvestissement de l'objet.

## **7.5.2. LES ASPECTS RELATIONNELS : LA DEPENDANCE A L'EGARD D'AUTRUI ET LA PEUR DE LA SEPARATION**

La qualité des relations instaurées avec autrui, est liée au narcissisme (l'amour de soi et les secteurs d'investissement de la libido sont en liens étroits avec les niveaux d'élaboration de la relation d'objet). Les différents facteurs (narcissisme, relation d'objet, mentalisation...) sont présentés de façon disjointe pour la clarté de l'exposé, mais ces divers éléments doivent être considérés comme étant en interaction.

L'évocation de l'histoire de vie des sujets, relate des difficultés relationnelles dans différents champs, tant sur le plan professionnel : mésentente, accusation, jalousie (qui révèle d'ailleurs un sous-bassement projectif), que sur le plan familial et affectif (instabilité dans les relations, violences, difficultés diverses. De manière générale les sujets rencontrés éprouvent des difficultés dans la gestion des relations avec autrui.

La qualité des premières relations avec l'objet (mère) marque l'orientation future des modalités relationnelles à l'égard d'autrui. Si au cours de son enfance, le sujet est aux prises avec des relations sur-productrices, envahissantes ou absentes, les investissements libidinaux et le processus d'autonomisation (à l'égard du premier objet) ne pourront s'instaurer convenablement. Lorsque les besoins du sujet continuent à requérir la présence de l'autre, sa disparition ou des indices de celle-ci entraîne des mouvements haineux contre l'objet fantasmatique de la frustration. Ces mouvements peuvent revêtir différentes formes .

Chez les sujets rencontrés, la relation à l'autre est marquée dans la majorité des cas, d'une grande dépendance à l'égard d'autrui, dépendance sans cesse niée et désavouée. Les relations à l'autre sont paradoxales : à la fois le sujet a besoin de l'autre, il a des exigences affectives intenses, en même temps il redoute les dangers de l'intrusion dans une trop grande proximité. Il aspire à la séparation et à l'indépendance mais il ne peut la supporter. Les sujets sont pris dans une alternative relationnelle impossible. Ils ne disposent pas des moyens permettant de réguler les relations. Si l'autre échappe, ou si le sujet repère des indices d'altération du lien, il met en place une stratégie de maîtrise, voire d'emprise<sup>64</sup> à l'égard d'autrui. Les conséquences de la perte ou de l'altération du lien (avec l'objet) vont du risque d'anéantissement du sujet au risque dépressif. A la recherche d'une stabilité, l'alcoolique ou le toxicomane trouvent un équilibre éphémère dans la relation instaurée avec l'objet toxique.

---

<sup>64</sup> DOREY, R. « Le désir d'emprise », pp. 1423-1432, in : *Revue Française de Psychanalyse*, 1992, Tome LV I, numéro spécial congrès. R. Dorey considère la relation d'emprise comme une formation défensive spécifique, dans laquelle l'objet a pour fonction d'occulter le manque, c'est-à-dire de réduire toute différence et d'assimiler la victime au statut d'objet. Cet auteur distingue la notion d'emprise de celle de maîtrise : « alors que l'emprise nous est apparue comme une production régressive et défensive, fondée sur le déni de cette réalité qu'est le manque d'objet, la maîtrise se présente au contraire comme fondée sur la reconnaissance et l'acceptation de ce manque ». A la fin de l'article R. Dorey généralise la relation d'emprise. Il considère « que la relation d'emprise apparaît à chaque fois que la maîtrise s'avère impossible ou du moins trop coûteuse pour l'économie psychique du sujet ».



Nombre d'auteurs ont mis en évidence le fait que la délinquance sexuelle, par exemple, ne relève pas seulement de « la sexualité » au sens d'une déviation de la pulsion sexuelle comme le supposait S. Freud, mais plutôt d'une pathologie de la relation objectale (de la relation à l'autre).

Les relations établies avec autrui, sont marquées par une alternance, à des degrés divers, entre la soumission à l'autre et la maîtrise. Ces modalités relationnelles se manifestent sous la forme d'agression verbale, de manipulation d'autrui, mais elles peuvent aussi conduire à la violence lorsque l'objet échappe. Autrui sera tantôt valorisé et idéalisé, tantôt dénigré lorsqu'il frustre les attentes du sujet. Ainsi ces modalités relationnelles laissent peu de place aux échanges véritables, l'autre est reconnu mais il est souvent appréhendé dans un sens utilitaire et fonctionnel.

#### *La rupture du lien et la perte de l'objet.*

L'analyse des situations précriminelles, a permis de repérer l'existence d'événements ou de contextes qui évoquent l'altération ou la rupture des liens instaurés avec différents objets (une personne, un conflit, un statut professionnel...). D'autre part, le niveau d'élaboration de la relation d'objet détermine les niveaux et types d'angoisses auxquels sont confrontés les sujets.

#### *La question du manque et de l'absence*

Les événements qui adviennent dans la période précriminelle « mettent à mal » l'équilibre précaire maintenu jusqu'alors par l'investissement d'un objet narcissique (il s'agit bien d'un objet narcissique au sens psychanalytique du terme cet objet permettait le maintien de la cohérence du moi). La perte réelle ou irréaliste de l'objet (l'idée de perte) est difficilement tolérable, renvoyant au manque et à l'absence. Cette absence est difficilement relayée par une représentation interne de l'objet manquant, confrontant le sujet au vide psychique intolérable. Cette confrontation au vide résulte d'une défaillance dans l'élaboration de la position dépressive entendue en terme de carence dans la construction d'un objet interne suffisamment stable. Ce mécanisme a conduit C. Civaldini<sup>65</sup> a formulé l'hypothèse d'actes délictueux qui constitueraient une forme de stratégie antidépressive.

Les difficultés à tolérer la frustration et la séparation se manifestent par le recours à un objet externe, qui peut prendre la forme d'éléments matériels (dans le cas du vol), d'agirs violents, d'agirs sexuels, mais aussi le recours à des « objets-drogues » qui permettent de maintenir une illusoire et éphémère maîtrise.

### **7.5.3. La mentalisation.**

La difficulté à tolérer la frustration et les événements de la vie quotidienne est aussi liée aux carences du processus de mentalisation. Le concept de mentalisation a été introduit par Marty<sup>66</sup>. Il s'agit d'un processus de transformation des excitations pulsionnelles et des affects en contenus mentaux symbolisés, c'est à dire en expression cognitive (représentations et pensées). Le processus de mentalisation correspond au travail réalisé par le psychisme pour maîtriser l'énergie pulsionnelle en la liant et

<sup>65</sup> CIAVALDINI, A. Psychopathologie des agresseurs sexuels. Paris : Masson, 1999.

<sup>66</sup> FAIN, M. MARTY, P. « Perspective psychosomatique sur la fonction des fantasmes », pp. 609-622, in : Revue française de psychanalyse, 28, 1964.



en la dérivant<sup>67</sup>. Les excitations liées aux situations de perte et de conflit, lorsqu'elles sont renouvelées et intenses, créent un trop plein d'affects qui attaque les processus de pensée.

La définition de R. Debray<sup>68</sup> nous semble être la plus opérationnelle, dans le sens où elle fait référence non seulement aux conflits intrapsychiques, mais également aux conflits relationnels (inter-individuels). Pour cet auteur la mentalisation correspond à « *la capacité qu'a le sujet de tolérer, voire de traiter, ou même de négocier l'angoisse intrapsychique et les conflits interpersonnels ou intra psychiques. Il s'agit en définitive d'apprécier quel type de travail psychique est réalisable face aux angoisses, à la dépression et aux conflits inhérents à la vie* ».

L'échec de la mentalisation se traduit par l'irruption d'un agir (l'échec de la mentalisation peut aussi donner lieu aux processus de somatisation<sup>69</sup>). Le comportement se substitue à la pensée lorsque celle-ci est impossible. L'agir n'est pas toujours perpétré contre l'autre, il peut se retourner contre le sujet sous la forme d'auto-agressions.

### ***A propos de la prévention de la réitération d'infraction***

#### *La dynamique criminelle*

Comme le souligne R. Gassin, « *La criminologie traditionnelle s'intéressait essentiellement à la description de la personnalité du délinquant et à la formation de celle-ci. L'idée de l'existence d'un processus d'interaction parfois long, entre cette personnalité et la situation ne paraît pas l'avoir effleurée*<sup>70</sup> ».

Au regard des résultats précédents, nous pensons que le risque de réitération est lisible dans la situation précriminelle, et plus précisément dans la dynamique d'interaction sujet-situation. Cette dynamique interactive permet de repérer les points de rupture du sujet en situation, c'est-à-dire dans l'environnement quotidien du sujet. Dans ce cas, le risque n'est plus considéré comme risque étiologique, et de ce fait, l'intervention préventive se déplace des causes vers la prise en compte de la dynamique situationnelle d'occurrence du danger. Ce type d'analyse donne accès au processus qui conduit le sujet à commettre un acte. Dans un second temps, il permet d'accéder au sens et à la fonction de cet acte pour le sujet.

#### *La prise en charge individualisée*

Dans la perspective de la prévention de la réitération et fort des théories de la réaction sociale, il convient, au delà de la dynamique d'interaction du sujet en situation, de prendre en compte la réponse pénale. La réponse pénale peut être envisagée (si l'on se situe dans une perspective de prévention de la récidive à un niveau individuel) au travers de la prise en charge individualisée.

En effet, ce risque de réitération peut être majoré par l'absence de prise en compte des éléments précédents dans la réponse donnée (la prise en charge individualisée), mais aussi par l'absence d'adéquation de la réponse donnée à la problématique du sujet<sup>71</sup>.

<sup>67</sup> LUSTIN, J-L. In BERGERET and al, Psychologie pathologique. Paris : Masson, 1990. p 256

<sup>68</sup> DEBRAY, R. « Réflexions actuelles sur le développement psychique des bébés et le point de vue psychanalytique », pp : 41-57, in : Revue française de psychosomatique, 1, 1991.

<sup>69</sup> Les affects, émotions sentiments que le sujet ne parvient pas à penser et à élaborer mentalement s'expriment sous la forme somatique (maladies diverses).

<sup>70</sup> R. GASSIN, op cité. p : 427.

<sup>71</sup> Se référer à la partie 6.2 « Le déroulement du suivi des PPSMJ ».



La mise en œuvre des conditions de changement du sujet suppose un travail d'élaboration autour de l'acte délictueux, de manière à ce que le sujet puisse être amené à le penser, à le comprendre. Dans bien des cas, un récit de l'acte par le sujet et un travail autour de cet acte, permettent un premier pas vers la compréhension.

Il convient de favoriser les conditions du changement qui rendra obsolète le recours à l'activité délictueuse : au delà des aspects sociaux (conditions matérielle, économique..) il serait intéressant de travailler sur la dynamique d'interaction de ces événements (externes et internes) .

### *Les modes de fonctionnements psychiques des sujets rencontrés*

Nous sommes confrontés à une évolution des populations, en passant d'un modèle psychopathologique centré autour du couple « névrose-généralité » à un modèle qui s'articule autour du couple « dépression-narcissisme », mettant en évidence des difficultés plus ou moins importantes, selon les sujets, sur le plan du narcissisme, des relations d'objet, et de la mentalisation.

Ces modes de fonctionnement psychologique entrent dans le cadre des a-structurations psychiques. Ils s'agit de pathologies intermédiaires, se situant entre les lignées structurelles névrotiques et psychotiques.

### *Les incidences sur la pratique professionnelle : les difficultés rencontrées par les travailleurs sociaux confrontés à des personnes présentant des troubles sur le plan psychologique*

Au delà des difficultés liées à la surcharge de travail (la quantité de dossiers à suivre, qui, nous l'avons vu, constitue un frein à la bonne mise en place d'un suivi individualisé), il existe une difficulté sur le plan qualitatif. En effet, les travailleurs sociaux sont désarmés face à des sujets qui présentent des problématiques psychologiques complexes. Ils n'ont pas compétence à gérer ce type de personnalité. Si dans les établissements pénitentiaires la place et l'intérêt de l'intervention des spécialistes (psychologues et psychiatres) est reconnue et acceptée, ce n'est pas encore le cas en milieu ouvert. Rares sont les sites qui disposent de spécialistes au sein de leur service et font appel à des intervenants extérieurs pour des séances de supervision portant, tant sur les sujets suivis, que sur les pratiques professionnelles. Le recours à un spécialiste est naturellement réalisé dans le cadre du prononcé d'une obligation de soins (encore faut-il souligner que dans ce cadre, la communication entre le spécialiste et le CIP est rare, en raison du secret professionnel), mais qu'en est-il de ceux qui ne font pas l'objet de ce type d'obligation. Avec quel intervenant le CIP pourra-t-il en discuter lorsqu'il éprouve des difficultés dans la gestion des cas ?

Les troubles psychopathologiques des sujets rencontrés semblent relever de prises en charges= spécialisées. Il serait souhaitable, que les professionnels de l'administration pénitentiaire puissent faire appel à des spécialistes, lorsqu'ils ont des cas complexes à gérer.

Ces spécialistes pourraient intervenir directement auprès des publics concernés, mais également comme « soutien » auprès des professionnels, tant au niveau de la gestion des cas (analyse des situations et repérage des problématiques), que sur le plan relationnel (aide des professionnels dans le relationnel avec ces sujets).

Comme nous l'avons constaté dans le cadre de l'analyse des situations précriminelles, les difficultés psychologiques des sujets rencontrés s'expriment au niveau intra-psychique mais également sur le plan intersubjectif, c'est à dire à l'intérieur et à l'extérieur du sujet. Par exemple, nous avons constaté la fonction de l'objet externe dans le premier type de passage à l'acte (l'autre, la victime, permet la décharge des tensions intolérables pour le moi), la fonction des objets addictifs (alcool et drogue) qui



permettent d'éviter l'effondrement du sujet. Même si les difficultés psychologiques ont une origine intra individuelle (intrapyschique) elles peuvent avoir des répercussions au niveau inter individuel (par exemple à travers le mécanisme de projection). Les sujets qui ne parviennent pas véritablement à exprimer leurs difficultés et leurs souffrances, l'exportent par des modalités autres que langagières. Ces phénomènes « d'exportation psychique » ont des retentissements sur la pratique professionnelle du personnel de l'administration pénitentiaire.

## 7.5.4. ILLUSTRATION A PARTIR D'ETUDES DE CAS

Cette partie est constituée de différentes études de cas qui illustrent les éléments évoqués précédemment.

### MONSIEUR C

#### Présentation de l'histoire de vie

Qualification pénale de l'infraction : Monsieur C a été jugé pour viols, sur mineurs de moins de quinze ans par personne ayant autorité.

Rappel des faits : les viols ont été commis sur les trois filles de sa concubine ; les enfants étaient âgées de sept, huit et douze ans. Ces passages à l'acte entrent dans le cadre des relations incestueuses mais nous pensons qu'ils sont sous-tendus par une dynamique pédophile. Nous parlerons de « pédophilie incestueuse ».

Antécédent judiciaire et psychologique du sujet : Monsieur C n'a aucun antécédent.

Consommation d'alcool et de drogues : Monsieur C ne consomme ni alcool ni drogues, mais il présente une importante addiction au tabac.

Monsieur C est âgé de quarante cinq ans ; il est le troisième d'une fratrie de trois. Il a été scolarisé jusqu'à l'âge de seize ans et a obtenu un CAP. Il occupait une place de maçon depuis de nombreuses années, il n'a jamais voulu se mettre à son compte « *pour toute la paperasse* » dit-il.

Monsieur C a vécu avec deux femmes ; la première l'a « abandonné » après plusieurs années de vie commune. Il a beaucoup souffert de cette rupture « *pendant deux ans, je n'avais plus eu envie de vivre* ». A cette période, il éprouvait un fort sentiment de trahison et a eu beaucoup de mal à entrer en contact avec les personnes de son entourage. Il aurait récupéré en se mettant à l'écart et en s'adonnant au travail. Trois ans plus tard, il rencontre une nouvelle femme avec laquelle il se met en ménage. Celle-ci avait trois filles d'un premier mariage.

Monsieur C décrit ses parents comme des gens très simples qui se disputaient fréquemment pour des raisons anodines ; il est davantage attaché à sa mère du fait de sa proximité et disponibilité. C'est elle qui gérait la vie de la famille, le père étant souvent absent pour des raisons professionnelles. Celui-ci est décrit comme quelqu'un de sévère qui s'occupait peu de ses enfants. La mère est présentée comme une personne peu affectueuse. Il aurait été souvent l'objet de brimades et d'humiliations de la part de ses parents. Il est fier de nous dire qu'aujourd'hui, lorsqu'ils ont un problème, c'est à lui qu'ils viennent demander conseil.



Il présente sa concubine comme quelqu'un de plus âgé (quatre ans de différence), de plus réfléchi que lui. Monsieur C se décrit comme un sujet effacé vis-à-vis de sa compagne, «*Je laissais faire* », «*elle me servait de guide* », «*c'était elle qui gérait l'argent, la maison, elle gérait tout.* »

Selon les dires du sujet : au moment des faits et dans la période qui les a précédés, l'ambiance familiale avait changé, sa compagne lui témoignait moins d'intérêt et les filles ne l'écoutaient plus depuis qu'elles avaient grandi.

Il nous dépeint un comportement timide, réservé envers les femmes, ne sachant comment les aborder. Il évoquera surtout un manque d'intérêt pour les rapports sexuels : «*c'était pas mon truc, ça ne m'intéressait pas particulièrement.* » Il a eu deux partenaires féminins dans sa vie sexuelle.

Nous savons que les pédophiles ont une attirance pour les contacts sexuels avec les enfants pré-pubères. Monsieur C nie l'existence d'une préférence ou de fantasmes sexuels envers les enfants. Il évoque une absence totale de fantasmes (hétérosexuels ou pédophiles) même dans la période antérieure aux faits. Or, nous connaissons sa fascination pour les parties génitales des petites filles qu'il ne cessait d'épier lors des douches. Même s'il ne veut pas le reconnaître, Monsieur C semble présenter une attirance sexuelle de type pédophile. Toutefois, celle-ci ne semble pas univoque. Elle coexistait avec une hétérosexualité. En effet, il ne mentionne pas l'existence d'une insatisfaction sexuelle. Il entretenait des relations sexuelles régulières avec sa femme, même avant les faits.

Monsieur C aurait été victime d'abus homosexuels à l'âge de douze ans. Ceux-ci se seraient poursuivis sur une période de deux ans. Il éprouve des difficultés à les évoquer. Il aurait tu cet événement jusqu'à l'expertise. Nous notons toutefois qu'il l'évoque en terme d'homosexualité. «*c'était un hippy, il m'a fait des scènes homosexuelles* ». Ce traumatisme sexuel a pu orienter la sexualité du sujet vers la pédophilie.

## Analyse clinique du passage a l'acte

### *Le climat familial dans la période précédant les faits*

Dans la période qui précède le premier viol, Monsieur C se sent blessé, humilié par le comportement des membres de la famille. Il a l'impression de ne plus être soutenu par sa femme qui, selon ses dires, privilégie ses filles par rapport à lui. De plus, l'aînée de ses belles-filles ayant grandi, elle s'affirme, ose lui tenir tête et se tourne de plus vers des personnes extérieures au clan familial «*pourquoi une gosse va discuter avec Pierre ou Paul, plutôt qu'avec les parents. Je veux que les problèmes passent par ma femme ou par moi, je veux que ça reste dans le milieu familial. Il faut essayer de voir avec les parents qui ont des connaissances plutôt qu'avec les amis qui peuvent les induire en erreur.* »

Ainsi au cours de cette période, Monsieur C a eu le sentiment de perdre toute autorité sur les enfants. Il se sent rabaissé et n'arrive plus à s'imposer face à elles. Monsieur C nous dit «*y avait un problème, c'était l'entente familiale qui n'allait pas, c'est la question que l'on a en tant que père, j'étais présent mais il fallait se taire, le poing sur la table est refusé, on est envahi par les gosses, par la femme...l'aînée avait pris de l'âge, elle faisait la gouvernante à la maison, automatiquement j'étais mis à l'écart alors, c'était elle qui commandait, je trouvais inadmissible ce qu'elle faisait à ses sœurs...elle m'a jamais toléré* ».

Le comportement (apparemment anodin) de la jeune adolescente devient insupportable pour Monsieur C. Il fait naître chez lui un profond sentiment de dévalorisation et de rejet. De plus, il semble alimenter des mouvements de haine à l'égard de cette enfant qui frustre les besoins du sujet.

### *La fugue de l'enfant.*



Au cours de cette période, l'aînée de ses belles-filles fait une fugue ; cet événement réveille les angoisses liées au traumatisme infantile. Monsieur C nous dit « *ça m'a fait réapparaître tout ce que j'ai rencontré et que je voulais pas qui lui arrive .. Je voulais lui faire peur, qu'elle ait peur des hommes qu'elle pourrait rencontrer puisque c'est ce qui s'est passé pour moi* ». Nous savons que Monsieur C a lui-même été victime d'abus sexuels dans son enfance.

La fugue semble provoquer une reviviscence de l'événement traumatique avec son cortège d'angoisses et d'excitation sexuelle. Nous supposons que cet événement a suscité plusieurs types d'affects :

- Des affects d'angoisse liés à la peur de perdre l'enfant. Il a pu également replacer Monsieur C dans une position de soumission et de victime passive, (viols qu'il a subis pendant son enfance) position intolérable et insupportable pour un sujet qui a besoin de garder un contrôle permanent sur son environnement. De plus, cette fugue semble avoir généré un vécu persécutif de l'excitation sexuelle.

Ce vécu persécutif s'est d'abord manifesté à l'égard des hommes extérieurs au clan familial : M. C nous dit « *j'ai vu que les gens à l'extérieur étaient des obsédés, ils pensent qu'à sauter sur les filles ...avec ce que j'entendais à l'extérieur, ça a ouvert mon esprit là dessus (le viol)* »

#### *Les réactions du sujet*

Monsieur C se met à avoir peur des hommes et souhaite protéger sa fille ( au-delà de ces éléments, ne devons nous pas entendre le besoin impérieux de garder l'enfant en sa possession ? ). Ainsi, il la suit, l'épie afin de parer à une éventuelle agression.

Puis, une nouvelle idée obsédante va émerger : il soupçonne sa belle-fille aînée d'infliger des attouchements à ses sœurs cadettes. Monsieur C nous dit « *l'aînée était la chef, elle commandait les autres, j'avais des doutes sur leurs conduites sexuelles, j'avais peur que la plus grande ...je suis sûr qu'il y a eu des choses entre elles* ».

Monsieur C va alors entrer dans une période de voyeurisme, en quête de surprendre un acte érotique entre les filles. Ce comportement l'amène jusqu'au premier passage à l'acte, au cours duquel il ne cessera de questionner l'enfant sur les relations entretenues avec ses sœurs.

Le processus psychique, qui sous-tend les démarches, peut entrer dans le cadre de ce que R. Coutanceau<sup>72</sup>, à décrit comme un vécu « *paranoïaque du pulsionnel* », qui consiste à projeter et à prêter à l'autre ses propres désirs sexuels inconscients afin de s'en protéger.

Le séducteur persécutif est d'abord représenté par les « hommes », puis on assiste à un déplacement de celui-ci vers « la fille aînée ».

Nous supposons au départ, que ces viols étaient en relation avec une position homosexuelle, peut-être est-ce une erreur ? Nous savons que pour Monsieur C, tout doit se dérouler à l'intérieur de la famille. Il ne tolère pas que ses filles puissent exister en dehors de ce milieu clos et qu'elles puissent être désirables et encore moins désirantes à l'égard d'un autre homme. Les supposées relations sexuelles ne peuvent se dérouler qu'entre elles, donc être des relations homosexuelles.

Le choix des victimes est révélateur de la dynamique qui sous-tend le passage à l'acte. En effet, il s'agit essentiellement des membres de la famille. Lorsque nous lui demandons si ces viols auraient pu être commis à l'égard d'autres enfants, le sujet nous dit « *non, c'est uniquement sur ma famille, sur ce qui m'appartient.* » Le système familial s'apparente à une « monarchie absolue » dans laquelle les su-

---

<sup>72</sup> R COUTANCEAU. « Agirs sexuels pervers : emprise et déni d'altérité », pp. 113-123, in L'évolution psychiatrique, 61,1,1996.



jets du Roi doivent demeurer sous son contrôle permanent et n'ont d'autres missions que de servir et chérir leur bienfaiteur.

La première enfant violée est celle qui frustre les besoins narcissiques, celle qui porte atteinte à l'estime du sujet. Elle remet en cause, disqualifie, voire tente de supplanter son autorité sur les membres de la famille. Ainsi, elle n'assure plus le seul rôle qui lui était dévolu, celui d'un « objet admiratif », en le privant de cette image valorisante dont il a tant besoin. Lorsque la fillette n'est plus source de gratification narcissique, le sujet tente de la maîtriser, animé par une volonté inconsciente de vengeance. Ainsi surgit le désir d'effacer l'offense perpétrée contre sa personne.

Le premier viol de la fillette apparaît sous-tendu par la rage narcissique et le besoin impérieux de reprendre le contrôle sur l'enfant. La soumission et l'assujettissement de l'enfant à ses propres désirs se font garants de sa domination et son appropriation.

Ce type de relation s'instaure sous le joug de l'emprise, dans un contexte où le désir et la singularité de l'autre sont niés « *l'emprise traduit donc une tendance très fondamentale à la neutralisation du désir d'autrui, ...la visée étant de ramener l'autre à la fonction et au statut d'objet entièrement assimilable... telle est donc la relation d'emprise dans la perversion : de nature essentiellement duelle, non médiatisée.. où l'autre n'a d'existence que dans la mesure où il se tient dans la position de double qui lui est assignée.* »<sup>73</sup>.

Lorsque nous interrogeons Monsieur C sur le comportement des victimes au moment des faits, le principal élément qu'il puisse verbaliser est le fait que les fillettes « *n'ont pas bougé* ».

La gratification narcissique tirée du passage à l'acte est telle qu'il répète le scénario auprès de chacune des filles. Toutefois selon ses dires, les agressions sexuelles perpétrées à l'égard des plus jeunes n'ont pas été réalisées dans le même « but » : « *la première, c'était pour lui faire peur, c'est une personne entêtée les autres, c'était un enchaînement. L'aînée était la chef, elle commandait les autres, j'essayais de maîtriser les autres pour éviter que ce soit elle qui les commande, qui les mène. C'est la question de savoir pourquoi elles prendraient le même chemin que la sœur aînée. C'est inadmissible que l'aînée donne des gifles aux autres.* »

L'agressivité est toujours dirigée vers l'aînée, les plus jeunes sont « utilisées » pour rivaliser avec la plus grande (rivalité narcissique, pouvoir, contrôle, emprise sur l'autre).

Même si la dimension narcissique est prégnante lors de ces nouvelles agressions, le vécu de l'acte est différent. Il est moins chargé d'agressivité et davantage axé sur la dimension affective : « *...c'était une recherche intime avec elles...Elles, elles étaient plus calmes avec tout le monde. Je voulais de l'affection, qu'elles me cachent rien, je voulais rester en confiance totale avec elles, tout savoir d'elles...Je cherchais des réponses concrètes à mes pensées, des réponses à mes questions. J'aurais voulu qu'elles me disent à moi si ça allait pas. Qu'elles me parlent à moi plutôt que d'aller voir les autres...J'étais là pour le titre de chef de famille, c'est tout* ».

*Les modalités de passage à l'acte (le mode opératoire) :*

Les passages à l'acte se déroulent toujours dans la salle de bains, pendant la douche des filles. Le *modus operandi* a une connotation « hygiénique » et semble renvoyer aux relations de soins. En effet, ces viols ont davantage à voir avec le corps à corps, les soins maternels donnés à l'enfant plutôt qu'avec la sexualité. Comme si le fantasme pédophile était de s'identifier à la mère qui donne les soins à l'enfant ?

<sup>73</sup> R DOREY. « La relation d'emprise », pp. 117-139, in : Nouvelle revue de psychanalyse, 1981, n° 24.



Les modalités factuelles des passages à l'acte nous laissent supposer qu'à travers ces viols, c'est la relation à l'image maternelle, prégénitale et toute puissante qui est recherchée. L'aspect prépubère des fillettes permettant à la fois : le déni de la différence des sexes, le rétablissement d'une relation à un objet pur, objet idéal, à travers lequel il peut récupérer l'image d'un soi grandiose et réinstaurer, pour un instant, l'illusion de toute-puissance.

#### *La réaction du sujet face à ses actes.*

Aujourd'hui, Monsieur C reconnaît avoir enfreint la loi et les interdits sociaux. Cependant, il prétend qu'à cette époque, il éprouvait des difficultés à identifier les limites entre ce qu'il était en droit de faire et ce qui lui était interdit : « *je me doutais que c'était pas bien, mais je ne savais pas si c'était interdit, les interdits, je les apprendis ici* ». Par là même, il évoque un aspect positif de l'incarcération, celle-ci lui a permis d'acquérir des repères et de poser des limites claires en matière d'éducation et de comportement sexuel.

Toutefois, cette reconnaissance n'est que partielle ; il tente de se disculper en rejetant la faute sur le comportement des fillettes. Il n'éprouve aucun sentiment de culpabilité. Les seuls regrets sont de n'avoir pu obtenir les réponses à son questionnement. D'autre part, il tente d'expliquer ses gestes par les abus sexuels dont il aurait été victime pendant son enfance.

### **Analyse de Rorschach et de la méthode associative**

#### *Les aspects cognitifs*

Le sujet dispose de bonnes acquisitions intellectuelles mais elles sont perturbées et affaiblies par le pôle affectif.

De manière générale, l'appréhension du test se fait davantage sur un mode pratique, avec un attachement à la réalité concrète plutôt qu'une tendance à l'abstraction. La dynamique intellectuelle est principalement impliquée dans un mouvement centripète, avec peu d'intérêt et de curiosité pour le monde environnant. Ce retrait vis-à-vis du monde extérieur au profit d'un investissement narcissique a pour corollaire un appauvrissement du « moi », en particulier dans ses fonctions de fantasmatisation et de représentation mentale. Le rapport à la réalité apparaît satisfaisant.

#### *Les aspects émotionnels*

Monsieur C présente une grande instabilité émotionnelle, les besoins affectifs sont intenses mais ils sont étouffés par le repli narcissique. Lorsque les sollicitations pulsionnelles sont trop importantes, le sujet est dans l'incapacité de maîtriser les affects. Il met alors en place un mécanisme de projection et une activité destructrice. Toutefois, ce processus parvient à être contrôlé par le retrait narcissique.

#### *Les représentations de relations*

La représentation de relation est de type narcissique. Il s'agit exclusivement d'une personne qui se regarde dans un miroir. L'autre est nié dans sa singularité. L'autre n'existe qu'en tant que support réfléchissant de l'image de soi. Le mouvement narcissique empêche toute rencontre avec autrui : exemple à la planche qui évoque les aspects relationnels : « *une personne qui tient une cruche à la main, comme si elle puisait de l'eau, elle se retrouve face à face à un miroir, elle est surprise de se voir en face* ».

La planche qui sollicite les modalités de relation avec autrui donne lieu à des représentations particulièrement agressives mobilisant une forte charge pulsionnelle qui ne peut être gérée par le sujet. Les représentants pulsionnels sont exprimés de manière brute à travers une thématique crue qui dévoile les



carences du processus de mentalisation. Ce mouvement pulsionnel est rapidement éteint par le repli narcissique.

Le sujet semble figé dans une « *captation spéculaire* », marquée par la fascination pour l'image de soi et la quête à travers l'autre d'une image de soi idéale. L'utilisation du vocable « objet » semble encore prématurée, celui-ci n'ayant pu acquérir le statut d'un véritable objet (au sens psychanalytique du terme). Il ne s'agit encore que de « pré-objets archaïques » investis sur un mode spéculaire et garant de la complétude narcissique. Cependant, il ne semble pas exister de danger de confusion corporelle avec ce « soi-objet ». On observe un surinvestissement des limites entre le soi et le non-soi. Le sujet et l'objet sont bien différenciés au sein d'une unité binaire. Il y a toujours deux personnages distincts mais la représentation projetée est comprise comme un tout. Le second personnage n'est que le reflet du premier, mais le premier a besoin de ce reflet pour exister.

Cet investissement spéculaire, narcissique de « l'objet » est sous-tendu par l'identification projective. La représentation de soi, à l'image de l'objet, alterne entre une valorisation et une dévalorisation excessive.

L'objet doit impérativement être maintenu auprès de soi et à la disposition du sujet. Nous pensons que la perte d'admiration importera plus que la perte d'un lien libidinal, le sujet ne pouvant investir l'autre sur ce mode.

#### *La planche à symbolisme phallique.*

Nous constatons que la puissance phallique est indifférenciée sexuellement, elle n'est pas associée à une image masculine ou féminine. Cette planche nous permet de rendre compte des positions prises par le sujet à l'égard des images de puissance. Ces positions sont marquées par l'alternance entre passivité et activité. Aux associations cette position passive donne lieu à une domination active et à un besoin de maîtrise et de contrôle sur l'objet. Celui-ci doit être immobilisé et maintenu dans un état d'asservissement (lors du récit des viols, Monsieur C évoquera à plusieurs reprises le fait que les enfants n'ont pas bougé). Au delà de cette emprise exercée sur l'objet, émerge également une thématique sadique à travers l'idée d'un travail sur la peau. Devons-nous entendre ici, l'inscription d'une trace indélébile qui garantirait l'appropriation et la domination du sujet sur cet objet ? A l'issue de ce processus, on assiste à un « gonflement », une expansion du narcissisme. Nous laissons percevoir à quel point cette emprise exercée sur l'autre peut être la source de gratification narcissique. (Associations données à cette planche : « *quand on tanne des peaux, il manque les ficelles car on l'attache sur un cadre. A la campagne, on fait beaucoup de découvertes, c'est instructif. C'est le savoir faire pour travailler la peau, quand on voit la peau, il y a des bouts qu'il faut retirer qui sont en trop. On peut prendre figure sur un animal en plein vol, les ailes sont bien déployées du type rapace, ça fait de l'ombre si on est dessous.* »)

#### *Les relations au premier objet*

Les planches I et IX sollicitent des représentations évocatrices des relations précoces au premier objet. La sensibilité particulière du sujet au vide, au blanc, dévoile les carences affectives, l'insatisfaction, l'insécurité et la froideur qui ont marqué ses toutes premières relations. Ces modalités relationnelles ont pu contribuer au retrait de l'investissement libidinal de l'objet au profit du soi. L'image donnée à la planche IX est particulièrement évocatrice, il s'agit d'un pot vide qui remonte à la surface de l'eau. Ceci renvoie à la notion d'enveloppe, de contenant, mais un contenant vide de contenu.

La représentation de relation à l'égard de l'imago maternelle s'instaure, elle aussi, sur un mode duel et spéculaire. Cette imago est tantôt représentée à travers la relation spéculaire comme un objet tout puissant (l'accent est porté sur la dimension phallique) tantôt comme une image dangereuse géné-



rant un vécu menaçant, à valence interprétative. Le thème de la peau est persistant, il apparaît à plusieurs reprises, notamment à la planche maternelle. Cette notion de peau fait référence à des modalités relationnelles particulièrement archaïques. La peau est dans un premier temps de l'existence de l'enfant, une membrane commune à l'enfant et à sa mère, elle est le symbole de leur union. Plus tard, elle intervient comme moyen privilégié d'échange avec la mère, lors des soins donnés à l'enfant.

D. Anzieu<sup>74</sup> qui énonce le concept de « moi-peau » avance l'idée que certains actes sexuels transgressifs sont sous-tendus par le fantasme originaire de fusion cutanée avec la mère, les processus de défusion et d'autonomie n'ayant pu se réaliser de manière convenable.

La planche maternelle donne lieu à la représentation d'une peau commune. La peau, représentée par « le chapeau en peau » peut servir de support à la reconstitution de cette unité binaire. En effet, nous trouvons deux sujets distincts, dont l'un n'est que le reflet de l'autre, reliés par un unique chapeau fait de peau. De plus, l'accent est porté sur la queue en fourrure du chapeau, symbole phallique qui assure à la mère la perfection absolue. Ainsi, à travers le jeu de miroir, il dénie la différence des sexes en pourvoyant la mère du phallus et réinstaure de fait la relation à un objet tout puissant.

D'autre part, lorsque l'imgo maternelle est perçue comme menaçante, se met en place un mécanisme de projection et une séparation des deux parties du schéma. Cette séparation est présentée comme une rupture, une déchirure. Lorsque le sujet est débarrassé des perceptions angoissantes par la projection, il peut alors reconstituer cette unité binaire et retrouver une image valorisante de soi à travers l'image de l'autre. La question du regard est particulièrement prégnante dans le déroulement de ce processus.

### *Les modes d'expression de l'angoisse*

Les manifestations de l'angoisse n'expriment pas une angoisse de castration mais plutôt une « angoisse blanche », angoisse du vide, à laquelle serait confronté le sujet par la perte de l'objet. Celle-ci porterait atteinte à l'image de soi et le confronterait à son propre vide psychique et à sa dépendance à l'égard d'autrui. Dépendance sans cesse niée et désavouée.

### *L'identité sexuelle*

La question de l'identité sexuelle ne se pose pas. En effet, chez Mr C, le besoin de maintenir une image de soi toute puissante, ne permet pas la prise en compte de la différence des sexes. Les réponses habituellement référées à la sexualité ont été gommées, parfois en dénégation « *la tête est étirée mais y a pas la queue* ».

Sur le plan psychique, la différence des sexes est inacceptable car elle mettrait en péril l'illusion d'une complétude réciproque.

La planche sexuelle évoque une thématique morbide autour de la représentation d'une « bête abattue ». Si l'on suit l'enchaînement associatif, nous nous apercevons que la dépouille de l'animal se réduit à n'être qu'une peau qui, une fois de plus, doit être tannée.

Ces associations de la peau à la sexualité, de la peau à l'imgo maternelle renvoient aux actes criminels perpétrés sur les petites filles où il s'agissait véritablement de « *faire peau* » avec le sexe des filles. Les viols ont davantage à voir avec le corps à corps, les soins maternels donnés à l'enfant plutôt qu'avec la sexualité.

Mr C dément le caractère sexuel des agressions : « Pour moi c'est pas sexuel, c'est autre chose, ce que je vous ai dit jusqu'à présent, au niveau sexuel c'est suffisant si on a des problèmes de désir

<sup>74</sup> ANZIEU, D. *Le Moi-Peau*. Paris : Dunod, 1985.



sexuel y a les putes. C'est pas du tout sexuel , il en était pas du tout question , si ça avait été ça je l'aurais pas du tout fait comme ça. ». C'est vrai psychologiquement : nous sommes en deçà de la sexualité génitale, hétérosexuelle et adulte.

### *Les contacts sociaux*

La planche « des contacts sociaux » évoque magistralement le mythe de narcississe : un animal qui, venu auprès de l'eau pour se désaltérer, est fasciné par le reflet de son image. Reflet qui est générateur de sentiments de grandeur, de supériorité et de suffisance. Inutile de préciser qu'autrui n'apparaît pas.

### **Discussion diagnostique**

Les données recueillies au test de Rorschach et l'analyse clinique du passage à l'acte témoignent d'un mode d'organisation narcissique de la personnalité.

Ceci est confirmé par la confrontation des données cliniques aux critères diagnostique du DSM IV. En référence à cette classification, le mode de fonctionnement psychique du sujet peut entrer dans le cadre *des troubles de la personnalité narcissique* (axe II du D.S..M) . Nous retrouvons des déviations manifestes au niveau des cognitions, de l'affectivité, du fonctionnement interpersonnel, du contrôle des impulsions. Toutes ces distorsions envahissant les sphères personnelle et relationnelle.

Nous retrouvons également des traits de personnalité paranoïaque : Mr C peut développer des thèmes persécutoires, il exprime des doutes injustifiés sur le comportement d'autrui et manifeste une tendance à amplifier, voire à déformer des événements anodins. Toutefois, le dialogue est possible quand un climat de confiance s'est installé.

Nous avons constaté la fragilité et la précarité des assises narcissiques de Mr C. Nous confrontant à un sujet qui, constamment, oscillaient entre deux pôles : se présentant tantôt sous un angle mégalomane avec des sentiments de grandeur, de supériorité tantôt comme une personne fragile et particulièrement vulnérable, facilement blessée et se sentant humiliée par toutes sortes de frustrations inhérentes à la vie quotidienne. Frustrations et événements anodins qui, en attaquant l'estime de soi génèrent un déséquilibre dans l'économie psychique du sujet.

Ces événements, perçus à travers le prisme déformant du narcissisme, suffisent à déclencher des stratégies d'emprise à l'égard de la personne jugée responsable de ses « maux ».

Les événements extérieurs ont participé au déclenchement du processus de passage à l'acte en « touchant » un point nodal de la personnalité du sujet et en provoquant la reviviscence d'un événement traumatique.

Dans cet espace psychique où seul compte le soi, autrui n'a le droit d'exister que dans la mesure où il gratifie le narcissisme. Dès l'instant où il frustre les besoins du sujet , nous assistons à une dévalorisation de l'autre et la naissance de mouvements haineux à son égard.

Cette modalité relationnelle entraîne un sentiment de mépris, un déni de la dépendance à l'égard d'autrui.

La victime est niée dans sa singularité, dans son désir, dans son droit à une existence autonome. L'acte sexuel transgressif acquiert une tonalité égocentrique, il vise à travers l'autre à réinstaurer une image de soi toute-puissante.



Les trois études de cas suivantes, sont présentées de façon simplifiée par rapport à l'étude précédente.

## **MONSIEUR A**

Cette personne était suivie pour dégradation de biens publics (abri de bus, cabines téléphoniques...)

L'anamnèse ne révèle pas la présence d'événements traumatiques ou problématiques marquants, nous permettant de faire un lien entre l'histoire de vie et l'acte délictueux commis.

Néanmoins on constate un certain nombre de dysfonctionnements comportementaux à travers la prise d'alcool et de cocaïne de façon régulière. C'est en partie dans ces comportements addictifs que l'on peut trouver un terrain favorable au passage à l'acte.

Le milieu de vie (malgré un apparent équilibre) n'a pas suffi à stabiliser l'état psychologique de ce sujet, quand il a été confronté à des problèmes. Il laisse paraître des idées récurrentes qui parasitent l'évocation de tout autre événement de vie. La relation conflictuelle avec son père le prive de la reconnaissance de son intégration professionnelle, qu'il compense avec l'affection de sa mère, et la confiance que le maire de X lui attribue dans la mise en place et la gestion d'une équipe de travail.

Ce contexte nous permet de mieux comprendre l'acte violent commis, qui trouve son origine dans la frustration liée à l'impossibilité de répondre à ses exigences professionnelles.

On peut constater que l'acte est directement lié au contexte professionnel, qui est omniprésent dans le discours du sujet. Il semble vivre à travers un sentiment d'échec issu de cette situation. Lorsqu'on l'interroge sur les antécédents psychologiques et sociaux de la famille, il nous renvoie à un état de déprime vécu à cause des problèmes rencontrés dans son travail, mais aussi lié à l'acte délictueux. Il ne parvient pas à faire un travail d'introspection et reste ancré dans le présent ou au plus dans un passé proche.

L'entretien sur le passage à l'acte met en évidence un terrain favorable au comportement violent, puisqu'il nous dit qu'il a tendance à s'alcooliser et à prendre de la cocaïne. La frustration liée à la situation professionnelle génère une agressivité qui ne peut être contenue. Les réactions violentes sont en écho direct avec cette frustration, violence favorisée par la prise d'alcool et de drogue.

Les différentes étapes judiciaires sont décrites positivement. Le procès a été repoussé six fois déjà et n'est pas vécu comme un événement qui pourra être important dans la vie de cette personne, qui reste persuadé que ce procès ne pourra avoir lieu, sous menace d'un autre passage à l'acte de sa part.

Il ne semble pas avoir de culpabilité liée à l'acte délictueux, mais présente une apparente stabilité depuis que cet événement s'est déroulé. Il attribue ce rééquilibre au suivi par le SPIP et voit dans les mesures judiciaires les éléments essentiels qui l'ont conduit à « remonter la pente ». Pour lui, en l'absence de ce suivi il n'aurait pas pu sortir du circuit de comportements addictifs et de violence.

Le refus de se soumettre au test du Rorschach ne nous a pas permis de pousser plus loin notre analyse. Néanmoins il est apparu une large tendance à la rationalisation de la situation.

## **MONSIEUR D**

Cette personne a été incarcérée pour homicide involontaire. Il a percuté trois personnes au bord de la route, en perdant le contrôle de son véhicule sous l'emprise de l'alcool.

L'histoire de vie de cette personne nous permet de repérer plusieurs événements marquants, la mort de son père lorsqu'il avait vingt ans, son déménagement qui le conduisit à quitter la ville de X avec sa femme et ses enfants laissant le reste de sa famille (mère, frères et amis).

L'étude des antécédents du sujet nous permet de déceler un alcoolisme qui trouve son origine en partie dans les changements de vie, dans la perte d'une partie de l'environnement familial et amical.

Son milieu de vie actuel est stable et structuré, malgré une vie professionnelle précaire. Il reste confiant quant à l'avenir de sa situation professionnelle qu'il pense voir s'améliorer dans les semaines à venir.

Les problèmes d'alcoolisme ont eu des répercussions néfastes sur le couple, générant des violences conjugales.

L'entretien sur le passage à l'acte nous montre que le délit est directement lié à la consommation d'alcool. La période qui précède l'accident pour lequel il a été condamné est balisé par une succession d'événements traumatisants, la mort de son beau père (père de sa femme) qui palliait l'absence de son propre père et la fausse couche de sa femme, ceci en quelques mois. L'alcoolisme joue pendant cette période fonctionnement de fuite en avant qui le conduit directement vers le délit qui lui vaudra une incarcération de quinze mois.

On constate que l'enfermement vient ici sanctionner une longue période d'instabilité (alcoolisme) et de fragilité psychologique (déprime). La prison répond à son désir d'auto punition caractérisé par sa tentative de suicide immédiatement après l'accident (il tente de se pendre). L'arrestation a été vécue comme un soulagement.

Il éprouve une forte culpabilité qu'il a ressentie pour la première fois au procès, ceci à cause de la présence de sa mère.

Le suivi par le SPIP a été vécu très positivement et lui a permis une réinsertion réussie, avec un arrêt de l'alcoolisme et un état dépressif largement atténué.

## **MONSIEUR X**

Monsieur X est âgé d'une quarantaine d'années environ. Il est réfugié politique du K., pays dans lequel il a passé toute son enfance et une bonne partie de sa vie puisqu'il est arrivé en France en 1996. Fils unique, il a toujours vécu dans son milieu familial dans lequel régnait une bonne entente (relations entre les parents et relations du sujet avec ses parents). Il n'a pas rencontré de problèmes particuliers au sein de sa famille pour laquelle le niveau socio-économique était correct. En effet, Monsieur X et son père tenaient un bar au K. jusqu'au jour où ils ont dû s'enfuir et tout abandonner. Son père a fait de la prison pour des raisons politiques et actuellement il vit avec sa femme dans une famille d'accueil en A.. Monsieur a souffert et souffre encore des conséquences de l'engagement politique de sa famille face à la conjoncture difficile de son pays. Pour échapper à la mort et à la misère il a choisi de s'expatrier en France où depuis son arrivée (1996) il a rencontré d'énormes difficultés financières et sociales. Impuissant et dépassé par la situation, Monsieur X se réfugie dans l'alcoolisme.



La consommation d'alcool trop élevée est le délit pour lequel il a été condamné. Ce sont les seules informations que nous détenons concernant le délit. Monsieur X a refusé de relater les faits.

On note un comportement très défensif dans son attitude et très méfiant dans la manière de répondre à nos questions (il a refusé l'enregistrement de l'entretien et tente de relire la retranscription de ses propos).

Actuellement il ne prend plus d'alcool en dehors des repas. Même si selon ses dires ce comportement n'a pas eu de répercussion sociale on note tout de même un désir d'oublier cet épisode qui semble avoir été douloureux pour lui et sa famille. Monsieur X vit avec sa femme (d'origine albanaise) et ses 3 enfants (2 filles et 1 garçon), ils sont hébergés à titre gratuit dans un foyer. Lui est titulaire du RMI et fait un stage d'agent électroménager, sa femme suit une formation rémunérée de coiffure. Ils ont un revenu mensuel de 5600 francs, ce qui nécessite parfois l'aide de l'assistante sociale. Il semble que le délit commis et la peine conséquente n'ont fait qu'alourdir les souffrances de Monsieur X. Aujourd'hui, il veut oublier « ... *c'est du passé... j'ai fait ce que j'avais à faire , c'est fini, je préfère rentrer chez moi...* ». Il cesse volontairement l'entretien afin de ne pas relater cet épisode de vie douloureux qui semble, tout de même, avoir eu des conséquences personnelles et sociales. En effet, nous pouvons penser que Monsieur X souhaite consacrer plus de temps à sa famille et se préoccuper de leur devenir.

Il refuse catégoriquement de parler de l'acte et du moment des faits, il refuse également de passer le test du Rorschach.

Nous pouvons supposer que la mesure en milieu ouvert a été bénéfique pour Monsieur X, en ce sens où il investit de manière positive d'autres centres d'intérêt, tel que l'avenir de sa famille. Si l'on considère ses propos, il a diminué sa consommation d'alcool. Néanmoins, il reste dans une situation très fragile tant sur le plan personnel que social. Compte tenu de ces difficultés, qui ne peuvent être occultées et qui restent un des facteurs de la récidive, nous pouvons nous interroger sur le devenir (à plus long terme) de Monsieur X.

— 8 —

## **RECOMMANDATIONS**

---

**PROPOSITIONS DE METHODOLOGIES ET  
D'OUTILS POUR LA CONNAISSANCE DES  
POPULATIONS, LA CONNAISSANCE DES  
PRATIQUES PROFESSIONNELLES,**

---

**L'ELABORATION, LE SUIVI ET LA PRISE EN  
CHARGE INDIVIDUALISEE DES PPSMJ.**



Au regard des «manques» en informations au sein des dossiers de service, il apparaît opportun de procéder à la construction d'outils et de bases de données qui seraient régulièrement informées et traitées, permettant une connaissance en continu des populations prises en charge en milieu ouvert.

Des analyses régulières de ces bases de données assureraient une meilleure connaissance des populations, et par conséquent une optimisation de la pratique professionnelle afférente, en offrant la possibilité de déterminer des stratégies d'intervention adaptées aux problématiques présentées par les délinquants, mais en offrant également la possibilité d'un réajustement tant des pratiques professionnelles que de la formation dispensée à l'égard du personnel de l'administration pénitentiaire.

Partant également des analyses critiques que nous avons formulées sur l'absence de données qualitatives concernant le délinquant, sur l'absence de qualification de l'évolution des justiciables, absence de qualification de l'évolution qui révèle des failles dans ce que nous dénommons la «logique clinique», sur l'absence de qualification des interventions professionnelles (tant en terme d'objectif que d'intervention concrète), nous présenterons différentes méthodologies susceptibles d'améliorer la connaissance des populations (sur un plan qualitatif) et des pratiques professionnelles, mais également l'élaboration, le suivi et l'évaluation des projets de prise en charge individualisés.

La batterie d'outils et les méthodologies que nous allons présenter, ont pour objet une meilleure connaissance des populations et des pratiques professionnelles dans un objectif d'aide à la décision, d'aménagement et d'optimisation des interventions professionnelles de terrain.

Ces outils ont été construits au regard des résultats de ce travail de recherche ; certains ont été élaborés avec la collaboration des professionnels de terrain. Il s'agit par conséquent d'une approche individualisée des services d'insertion et de probation.

Face aux difficultés rencontrées en relation avec les «manques en informations» et aux dysfonctionnements énoncés (concernant la pratique professionnelle) dans ce travail de recherche et afin de tenter d'apporter des éléments de réponse, nous nous sommes tournés vers *l'observation clinique*. Tant en ce qui concerne le fondement de la démarche, que les choix méthodologiques proposés.

#### *Les bases théoriques de la connaissance : l'observation clinique.*

Le fondement de cette démarche peut s'appuyer sur le paradigme de la complexité tel que la développe E. Morin<sup>75</sup>. Selon cet auteur, le rapport du simple au complexe, de l'unité au tout se résume dans l'idée que «le tout est dans la partie qui est dans le tout»<sup>76</sup>. Il est possible d'illustrer ce concept de complexité à partir du principe d'hologramme en physique ou de la cellule en biologie : «dans un hologramme le moindre point de l'image de l'hologramme contient la quasi totalité de l'objet représenté... En biologie chaque cellule contient l'information génétique de l'organisme». En tentant de dépasser le réductionnisme qui ne voit que la partie, et le holisme qui ne voit que le tout, la pensée complexe essaie de rendre compte précisément des articulations «entre les domaines disci-

---

<sup>75</sup> MORIN, E. Introduction à la pensée complexe, in Communication et complexité, ESF, 1990.

<sup>76</sup> MORIN, E, *op. cit.*, . p.101

plinaires brisés par la pensée disjonctive... qui isole ce qu'elle sépare et occulte tout ce qui relie, interagit, interfère ».

Nous retiendrons principalement trois implications du paradigme de la complexité pour la construction des outils présentés.

### *Le sujet : le lieu privilégié d'articulation de la complexité*

Les clivages classiques entre criminologie générale, criminologie spécialisée et criminologie clinique qui déterminent des lieux disciplinaires propres à chacun des niveaux d'interprétation du phénomène criminel sont des disjonctions fondamentalistes au même titre que les orientations théoriques qui privilégient l'étude de la réaction sociale ou celle du passage à l'acte.

Afin de dépasser ces clivages, il convient de se placer sur le lieu de leur interaction, tant sur le plan de l'observation, que de celle de l'interprétation. Le lieu privilégié d'articulation de la complexité c'est *le sujet* (notion de triade constitutive d'homme selon E. Morin). C'est la partie dans laquelle s'inscrit le tout. Autrement dit, l'entrée par le sujet délinquant et son acte apparaît conforme aux présupposés de la pensée complexe. Centre de la complexité pour l'interprétation criminologique, le sujet l'est également dès l'observation de la réalité des pratiques d'acteurs.

### *L'observateur acteur*

Dans le paradigme de la complexité, le sujet observateur fait partie intégrante de la situation d'observation, contrairement aux oppositions classiques de l'explication objectivante et de la compréhension subjectivante. Dès lors l'impossible extériorité de l'objet de connaissance suppose que soient délibérément prises en compte les situations de connaissance où se développent les implications de l'observateur, mais aussi et surtout celle de l'acteur.

L'action, la praxis, la réaction sociale deviennent les lieux privilégiés d'observation du phénomène criminel. Les professionnels sont à la fois producteurs et utilisateurs de l'information sur le phénomène criminel. Selon la formule de A. Tourraine, il s'agit bien « du retour de l'acteur dans les sciences sociales »<sup>77</sup> ou celui de H. Menderas, « le changement social ne saurait s'expliquer exclusivement par des tendances lourdes et institutionnelles, mais aussi par des stratégies individuelles et collectives »<sup>78</sup>

### *De la causalité à la probabilité*

La complexité est surtout « le lieu de l'incertitude, de l'indétermination des phénomènes aléatoires »<sup>79</sup>. le progrès de la science consiste à penser avec une imprécision certaine et une certaine imprécision »<sup>80</sup>.

E. Morin évoque l'idée de pensée incertaine pour fonder la notion de probabilité par opposition à la notion de causalité, la fonction prédictive par opposition à la fonction explicative, la référence aux données « fluides », par opposition aux données « solides ».

Ainsi il est possible de se décentrer des tentatives factorialistes qui ont déçu par la faiblesse de leur application, pour s'orienter vers une approche probabiliste préoccupée de la détermination et de l'action sur le risque individuel et collectif de récidive, sur la probabilité de l'insertion.

---

<sup>77</sup> cité par MENDRAS, H. p.12.

<sup>78</sup> DRIN, L. La société française en tendance, in Sociologie d'aujourd'hui, PUF, 1990.

<sup>79</sup> MORIN, E, *op. cit.*

<sup>80</sup> MORIN, E, *op. cit.*



La détermination classique de population à risques par la prise en compte de facteurs socio-démographiques de risques n'est pas opérationnelle, notamment parce qu'elle privilégie le poids des marqueurs de risques sur lesquels l'intervention est par définition impossible (l'âge, le sexe par exemple sont des marqueurs de délinquance mais ils ne peuvent donner lieu à une intervention préventive<sup>81</sup>). Par contre la détermination du risque dans une perspective probabiliste suppose que l'on tienne compte du développement du processus de conduite et de réaction sociale dans lequel s'inscrit ce risque, ou de la dynamique situationnelle immédiate qui le caractérise. L'intervention consisterait alors, à infléchir le processus ou la dynamique situationnelle.

Partant de ces implications, la construction des outils nécessite :

- **La définition opérationnelle de nouveaux modèles d'enregistrement des données**

Ces modèles d'enregistrement doivent être radicalement différents des tableaux de bords traditionnels qui prennent principalement en compte, les données objectives et quantitatives (indicateurs légaux : type de délit, type de peine...) au détriment de données plus qualitatives, criminologiques, cliniques,..., qui elles seules sont susceptibles de rendre compte de ce qui relève typiquement du délinquant, de sa personnalité, de la dynamique délictueuse, de la problématique dans laquelle s'inscrit l'acte délinquant, mais également des aspects qualitatifs constituant la pratique professionnelle.

Il conviendrait d'entrer dans une véritable logique de connaissance des populations pénales, dépassant le seul registre légal et permettant d'accéder à une connaissance plus qualitative et plus globale de l'individu. Nous rappelons que cette démarche de connaissance constitue le fondement de toute intervention professionnelle auprès d'un sujet humain.

- ***Ces nouveaux modèles d'enregistrements doivent être élaborés par les chercheurs (à partir de résultats de recherche) avec la collaboration des professionnels de terrain, de façon à définir des modèles opérationnels.*** En effet, il convient de construire ces modèles d'enregistrement en étroite collaboration avec les professionnels de terrain, pour au moins deux raisons :

- Ces modèles d'enregistrement *des données doivent être adaptés aux nécessités des pratiques de terrain* ; il faut qu'ils soient *utiles et utilisables par les professionnels*. Ils doivent également répondre aux critères scientifiques (critères de validité scientifique) et aux nécessités de la recherche, afin que les chercheurs puissent périodiquement réaliser des analyses de ces données et les restituer aux professionnels et décideurs.
- Ces modèles d'enregistrement devraient être élaborés avec la participation des *professionnels de terrain*, car ces derniers *disposent d'une connaissance très riche des populations placées sous main de justice, mais par manque de méthodologie cette connaissance n'est pas exploitée*. Les professionnels disposent implicitement de cette connaissance ; l'usage de méthodologies et d'outils adaptés permettrait l'émergence, la formalisation, la communication et le partage de ces connaissances. Dans cette optique, il s'agirait de prendre en compte et d'optimiser le savoir et les connaissances issus de la praxis, par l'utilisation de méthodologies scientifiques.
- De plus, la participation active des intervenants de terrain a un effet de *valorisation de leurs savoirs empiriques*, un effet d'implication et de mobilisation. La participation active des intervenants de terrain aurait également un effet d'appropriation qui entraînerait des aménagements

---

<sup>81</sup> JENICEEK, M et CLEROUX, R. *Epidémiologie clinique-clinimétrie*, Maloine, 1985, p.31.



rapides des pratiques. D'autre part, il apparaît indispensable d'associer les professionnels de terrain à la construction de ces outils de manière à garantir la pérennité de leur utilisation.

Cette articulation entre connaissance empirique (connaissance professionnelle) et connaissance scientifique est à même de fournir des gages de qualité dans la construction des outils.

Une fois *le modèle d'enregistrement construit*, il rend possible un enregistrement suivi, standardisé, affiné et constitutif d'une base de données accessible tant aux chercheurs qu'aux praticiens. Ces modèles d'enregistrement pourraient être alimentés en continu par les professionnels, permettant une actualisation régulière des informations.

➔ Ces nouveaux modèles d'enregistrement pourraient être basés sur le triple principe de :

- *L'enregistrement des faits comme unité de compte complexe, associant caractéristiques des auteurs* (aspects psychosociaux) et *caractéristiques des faits* (contexte situationnel, déroulement de l'acte,...).
- *L'analyse des trajectoires d'auteurs* (conformément à la perspective criminologique clinique) qui autoriserait le suivi de l'évolution des délinquants dans le temps et la reconstruction des parcours et trajectoire des délinquants.
- *L'analyse des interventions professionnelles* (tant sur le plan de l'effectivité des pratiques, que sur le plan de l'efficacité par une évaluation à long terme des effets produits).

Le concept de référence susceptible de fonder les procédures d'enregistrement des faits comme unité de compte complexe (faits, auteurs) de leurs parcours, et des pratiques professionnelles afférentes est le concept d'épidémiologie clinique.

### *L'épidémiologie clinique*

Contrairement à l'épidémiologie médicale, l'épidémiologie clinique ne centre pas son observation sur la pathologie, mais sur le sujet, non pas sur le phénomène statistique, mais sur le sujet porteur. De ce fait, l'épidémiologie peut être qualifiée de clinique, puisqu'elle privilégie le sujet, le cas. Par analogie avec l'épidémiologie médicale, il s'agit de préciser les conditions d'évolution et de développement des phénomènes de délinquance par le suivi de cas. La dimension du collectif étant recomposée secondairement par la mise en commun des cas. Lorsque l'on tente de dégager des stratégies d'interventions, il est toujours possible de faire un retour à la situation de base.

### *Pratiques individualisées et exigences statistiques*

Les pratiques des acteurs qui ont en charge les délinquants sont des pratiques hautement individualisées. Tous se réclament de ce principe. Le sujet, le cas, l'auteur sont les unités de compte de ces pratiques. La singularité du cas est par la suite agrégée en statistiques. Les statistiques sont le produit d'une globalisation de ces unités singulières. Caractériser d'emblée la réalité des sujets et des pratiques par une valeur statistique revient à transformer d'emblée une réalité concrète en réalité abstraite. A partir de cette agrégation statistique, il sera impossible d'exécuter un retour à l'unité singulière. Caractériser les pratiques par des statistiques, c'est se placer dans une logique d'analyse structuro-organisationnelle, au détriment d'une logique praxéologique, concrète, individualisée.



### *La maîtrise des données fluides*

La «centration» sur la clinique du cas comme lieu de construction de la connaissance des populations et des pratiques professionnelles et la nécessité de recueillir, non plus seulement des informations quantitatives, mais également des données qualitatives, nous obligent d'un point de vue méthodologique à la maîtrise «des données fluides»<sup>82</sup> (cf. rapport intermédiaire).

La clinique<sup>83</sup> constitue le lieu privilégié de l'intersubjectif, du qualitatif, du vécu, de l'inter-humain, du sujet dans son individualité, son unicité, sa complexité, son historicité... La notion de données fluides désigne donc cet espace inter-humain où peuvent être appréhendés le qualitatif, le subjectif, le vécu.

Traditionnellement, les *données fluides* sont écartées des analyses et des études qui veulent atteindre des critères de scientificité. Tout ce qui n'est pas objectif, tend à être évacué des analyses. Or, les professionnels évoquent l'importance du subjectif (issu de cet espace d'interaction inter-humain) dans leur pratique.

Un des fondements des méthodologies que nous allons présenter, est lié à la démarche d'objectivation du subjectif, afin de le rendre communicable, d'en faire un objet de connaissance qui puisse être partagé et opérationnalisé, c'est à dire transformé en instrument de travail, utilisable par les équipes de terrain. Le subjectif objectivé, constituera la matière première de nos outils de travail.

### *Statistiques de service et statistiques cliniques*

En termes de recommandations méthodologiques, il convient de proposer, pour la bonne connaissance des publics et des pratiques professionnelles en milieu ouvert, et par conséquent pour l'évaluation des politiques de probation et d'insertion des délinquants, de nouveaux modèles d'enregistrement, permettant de pallier les insuffisances des seules statistiques de service.

La proposition méthodologique que nous faisons est celle d'une **Trame**, qui articule les deux logiques d'enregistrement, dans une même base de données.

Si l'on représente les deux logiques opposées des statistiques de service et des statistiques cliniques, on obtient une sorte de maillage, de trame, dans laquelle peut s'inscrire adéquatement une démarche évaluative (voir *infra*, le schéma « Trame des statistiques de services et des statistiques cliniques »).

Sur une toile de fond « statistiques de service », se dessinent des parcours et trajectoires individualisés, hautement significatifs pour la pratique clinique quotidienne des professionnels impliqués dans le suivi individualisé des populations placées sous main de justice.

Si la logique d'enregistrement des statistiques de service est typique de la prise en compte quasi exclusive d'indicateurs factuels, « données solides », significatifs de la gestion administrative et comptable des flux et des « stocks » de populations suivies en milieu ouvert, elle est par là même im-

---

<sup>82</sup> Nous rappelons la notion de données fluides par opposition aux données solides : « Les données solides peuvent être qualifiées d'objectives, quantitatives, observables, générales et normatives alors que les données fluides peuvent être définies de manière strictement opposés, de qualitatives, subjectives, particulières, empiriques, interprétatives... » Rapport intermédiaire.

<sup>83</sup> Nous rappelons la définition du terme *clinique* : « Le terme *clinique* est ici utilisé dans un sens élargi, par rapport à l'étymologie médicale, la clinique désignant toute situation d'interaction dans laquelle un praticien (ou un ensemble de praticiens) intervient auprès d'un sujet, le délinquant défini socialement comme étant en situation problématique par la perpétration d'un agir illicite, praticien dont l'intervention professionnelle doit viser à la régulation de la situation problématique qui lui est confiée par mandat ou mission émanant du corps social. » Rapport intermédiaire.



puissante à rendre compte de la complexité du suivi clinique, tel qu'il s'est produit dans la gestion concrète, non plus des populations, mais des situations nécessairement individualisées.

Conformément à cette réalité, une autre logique d'enregistrement s'impose, que nous appelons « statistiques cliniques », logique qui vient, par orthogonalité, croiser et enrichir considérablement les enregistrements classiques des statistiques de services.

Par définition, les statistiques cliniques prennent pour unité de compte le cas individuel et non la population, unité de compte agrégée d'emblée, entité statistique mathématique qui ne peut s'analyser que sur un plan sociologique. Une collection de cas singuliers peut au contraire constituer un grand nombre, au sens statistique du terme, (et non une population, au sens d'entité sociologique), si les données ne sont pas agrégées d'emblée, mais au cas par cas et si, de ce fait, la dimension du collectif est secondairement construite à partir de la dimension toujours et nécessairement initiale de la dimension individuelle. De ce fait également, un retour est toujours possible à la réalité concrète de la pratique individualisée, lorsqu'il s'agit de préciser les applications issues de l'analyse des statistiques.

Par définition, les statistiques cliniques prennent en compte les « données fluides » que sont les caractéristiques cliniques qualitatives, les attitudes, les affects, les vécus et les interprétations, typiques des histoires de vie des sujets et des situations d'interaction relationnelle entre sujets et intervenants. Ces données fluides recomposent les espaces interstitiels entre les « données solides » que sont les indicateurs comptables des statistiques de service, et autorisent, par là même, la prise en compte de la complexité, de l'unité, de l'unicité, de la singularité du sujet... *singulière étrangeté* du sujet de la clinique pour paraphraser S. Freud.

Par définition, les statistiques cliniques prennent en compte l'évolutivité, l'historicité et le changement d'un sujet en constante évolution dans le temps. C'est la transformation qui se produit dans le parcours, la trajectoire, l'histoire de vie du sujet, qui est le sens de lecture privilégié de la clinique, dans une lecture psycho-dynamique. C'est ce même changement qui est visé explicitement par l'intervention de suivi socio-éducatif des sortants de prison et des bénéficiaires des mesures de milieu ouvert. C'est l'évaluation de l'efficacité des interventions socio-éducatives pour produire ce changement qui est interrogée dans les programmes d'évaluation des politiques criminelles<sup>84</sup>.

Parcours et trajectoires individualisés, traductions opérationnelles des projets individualisés de suivi de cas par les professionnels de terrain sont ainsi « formatables », pour être placés au centre des démarches évaluatives de l'impact des pratiques d'un service. L'analyse du cheminement d'un ensemble de cas dans leurs parcours institutionnels permet la qualification et la mesure des changements observés entre l'amont et l'aval, via le temps institutionnel et le processus d'accompagnement, de prise en charge et de suivi socio-éducatif dont ils ont bénéficié.

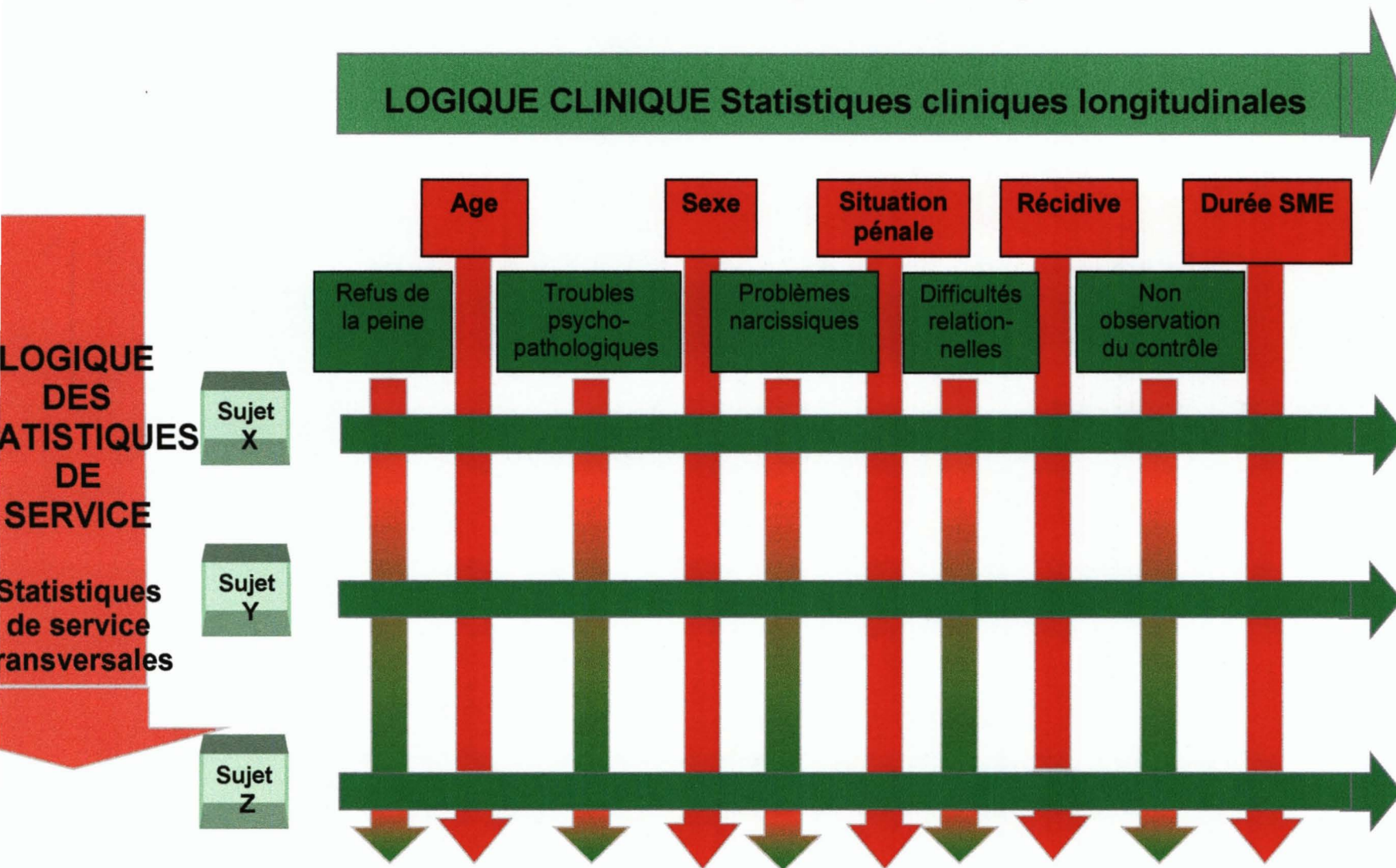
Les bases de données que nous proposons dans les pages suivantes, pour alimenter la batterie de trois outils (grilles d'indicateurs factuels, support du losange développé, et graphes dimensionnels), constituent les supports opérationnels utiles pour informer et analyser la **trame**.

---

<sup>84</sup> Voir à ce sujet notre article : FAVARD, A.M. OTTENHOF, R. Evaluation des politiques criminelles. Questions de méthode *Archives de politique criminelle*. 16 :71-88, (1994).



## Schéma 4 - TRAME des STATISTIQUES de SERVICE et des STATISTIQUES CLINIQUES



## 8.1. LES INDICATEURS FACTUELS

### 8.1.1. PRESENTATION

La fiche d'indicateurs factuels permet de recenser des informations factuelles sur les sujets suivis.

- Il s'agit d'informations de l'ordre de l'**anamnèse**, c'est-à-dire des caractéristiques individuelles et familiales qui préexistent à l'intervention
- Des informations de l'ordre de la **catamnèse**, c'est à dire des caractéristiques du devenir ultérieur du sujet suivi.
- Des informations relatives au **moment du suivi**, c'est à dire des caractéristiques des sujets au moment de la prise en charge.

Ces indicateurs permettent de réaliser une analyse en continu de la situation du sujet : Avant/Pendant/ Après, susceptibles de mettre en évidence l'évolution du sujet dans le temps et les effets différentiels de l'intervention professionnelle.

## FICHE D'INDICATEURS FACTUELS

### LES DONNEES ADMINISTRATIVES

- L'âge :

Age au moment de la condamnation.  
.....

- Le Sexe :

Masculin

Féminin

- La nationalité :

Exemple :

1 Française

2 Marocaine

3 Algérienne .... Etc

- Le Lieu de résidence :
- .....



**LA FAMILLE D'ORIGINE DU SUJET**

- Le sujet a-t-il vécu dans son milieu familial ?  
Oui   
Non   
Autre... ..
- A-t-il été placé dans une famille d'accueil ?  
Oui   
Non   
Autre... ..
- Le couple parental est-il séparé ou divorcé ?  
1 Oui   
2 Non   
Autre... ..
- Le modèle relationnel parental (les relations entre les parents)  
1 Epanouissement et complicité   
2 Entente modeste   
3 Conflictuel   
4 Violent   
Autre.....

• Les relations entre le sujet et ses parents (ou autre membre significatif de la famille de vie).

- Père :
- 1 Complicité
  - 2 Entente modeste
  - 3 Opposition
  - 4 Conflictuel
  - 5 Violent
  - 6 Absence de contact avec le père
  - Autre... ..

- Mère :
- 1 Complicité
  - 2 Entente modeste
  - 3 Opposition
  - 4 Conflictuel
  - 5 Violent
  - 6 Attachement excessif
  - 7 Absence de contact avec la mère

- Présence d'événements particuliers dans l'enfance

.....  
.....

Profession du père

.....

Profession de la mère

.....

Nombre de frères et sœurs

.....

Niveau économique de la famille

.....

Existence d'une problématique sociale particulière

1 Oui

2 Non

Laquelle.....

.....

## L'HISTOIRE DE VIE FAMILIALE \_

- Les antécédents judiciaires dans la famille

1 Oui

2 Non

Autre.....

- Les troubles psychiatriques ou psychologiques de la famille

1 Oui

2 Non

Autre.....

- Antécédents relatifs à la consommation de toxiques

1 Oui

2 Non

3 Drogue

4 Alcool

Autre.....

- Problèmes sociaux de la famille

1 Oui

2 Non

Préciser.....



- Autres

Préciser.....

### **L'HISTOIRE DE VIE DU SUJET**

- **Existence de troubles psychiatriques ou psychologiques**

1 Oui

2 Non

Types de troubles

1 Dépression

2 Mélancolie

3 Psychopathie

4 Troubles narcissiques

5 Manie

6 Obsessions

Autre.....

Le sujet a-t-il été suivi pour ces troubles ?

1 Oui

2 Non

Répercussion sociale des troubles

1 désinvestissement de la scolarité

2 arrêt de la scolarité

3 perte d'emploi

4 perte de logement

5 difficulté de gestion des contacts relationnels

6 perte des contacts relationnels

Autre.....

Répercussion familiale des troubles

1 relation conflictuelle

2 violence

3 rejet par le milieu familial

4 rupture avec le milieu familial

Autre.....

Lien entre les troubles et le délit

1 Oui

2 Non

Lequel.....

• **Existence d'antécédents relatifs à la consommation de toxiques**

Age de début de la consommation .....

Age de fin de la consommation .....

Suivi médical

1 oui

2 non

Type de toxique

1 Cannabis

2 Héroïne

3 Cocaïne

4 Extasie

5 Crack

6 Alcool

7 Médicaments

Autre.....

Consommation d'alcool ou de drogues durant la période où a été commis le délit

1 Oui

2 Non

Lien avec le délit

1 oui

2 non

Préciser.....

Répercussion familiale de la prise de toxiques

1 relation conflictuelle

2 violences

3 rejet par le milieu familial

4 rupture avec le milieu familial

5 isolement du milieu familial

Autre.....

Répercussion sociale de la prise de toxique

1 désinvestissement de la scolarité

2 arrêt de la scolarité

3 perte d'emploi

4 perte de logement

5 difficultés de gestion des contacts relationnels

6 perte des contacts relationnels

7 vol (pour se procurer de la drogue)

8 prostitution



Autre.....

Consommation actuelle

1 oui

2 non

Préciser.....

• **Existence d'antécédents relatifs à des problèmes médicaux/chirurgicaux**

Age de survenu .....

Suivi médical

1 oui

2 non

Type de problème

Préciser.....

Lien avec le délit

1 oui

2 non

Préciser

Répercussion familiale

1 relation conflictuelle

2 violences

3 rejet par le milieu familial

4 rupture avec le milieu familial

5 isolement du milieu familial

Autre.....

Répercussion sociale

1 désinvestissement de la scolarité

2 arrêt de la scolarité

3 perte d'emploi

4 perte de logement

5 difficultés de gestion des contacts relationnels

6 perte des contacts relationnels

Autre.....

Problèmes actuels

1 oui

2 non

Préciser.....

**LE MILIEU DE VIE ACTUEL DU SUJET**

**1 - Le milieu de vie général**

• La situation matrimoniale

- 1 célibataire
- 2 concubinage
- 3 marié
- 4 divorcé
- 5 séparé
- 6 veuf

• L'activité professionnelle du conjoint ou concubin

- 1 Oui
- 2 Non
- 3 rémunérée
- 4 non rémunérée
- 5 chômage
- 6 RMI
- 7 Allocations diverses
- 9 Absence de ressources

Préciser.....

• Les enfants à charge

- 1 Oui
- 2 Non

• Nombre d'enfants

.....

• Le modèle relationnel conjugal (les relations entre époux ou concubins)

- 1 Très bonne entente
- 2 Entente modeste
- 3 Conflictuel
- 4 Violent

Préciser.....

• Relation du sujet avec ses enfants

- 1 Très bonne entente
- 2 Entente modeste
- 3 Conflictuel
- 4 Violent

Préciser.....

.....



- Existence de problèmes familiaux particuliers

1 Oui

2 Non

Lesquels... ..

- Les relations avec le milieu d'origine

1 liens familiaux

2 isolé sans famille

3 isolé avec famille

4 liens familiaux mais conflictuels

Préciser... ..

- Aide et soutien de la part du milieu d'origine

1 Soutien

Moral.....

Financier.....

Préciser... ..

2 Absence de soutien de la famille

Préciser... ..

## 2- Le milieu professionnel du justiciable

- Le niveau scolaire :

1 illétrisme

2 niveau primaire (Cours moyen)

3 instruction professionnelle (CAP, BEP)

4 niveau secondaire (niveau BAC)

5 niveau supérieur (Niveau supérieur au BAC)

Préciser... ..

- *La profession exercée par le sujet* : il est possible de mettre les CSP ou les professions plus spécifiques.

1- artisan commerçant, agriculteur, chef d'entreprise

2- cadre

3-profession intermédiaire (technicien, contremaître)

4-employé

5- ouvrier

6- retraité

7- autre sans activité

8- invalide

9- étudiant

- Le taux d'activité :

1 travail fixe

2 travail temporaire

3 sans activité

- 4 chômage
- 5 autres  : invalidité, retraite...

- Type de revenu

- 1 salaire
- 2 allocations diverses
- 3 ASSEDICS
- 4 RMI
- 5 ressources conjoint
- 6 aucun

Préciser.....

- Chômage

- 1 Oui
- 2 Non

Durée (depuis quand le sujet est-il au chômage)

.....  
.....

Indemnisé

- 1 Oui
- 2 Non

Montant.....

- Endettement

- 1 Oui
- 2 Non

Préciser.....

- Le revenu mensuel du sujet

.....  
.....

Revenu mensuel du ménage

.....  
.....

- Instabilité de l'emploi : changement d'emploi fréquent

- 1 Oui
- 2 Non

Préciser.....

- Problèmes particuliers au travail (difficulté avec l'autorité, accidents du travail répétitifs...)

- 1 Oui
- 2 Non

Préciser.....



- Existence d'un lien entre le travail et l'infraction

1 Oui

2 Non

Préciser.....

### 3 - Le logement

- L'hébergement :

1 domicile fixe

domicile fixe personnel

domicile fixe familial

3 domicile temporaire chez un particulier

4 foyer

5 mobilité

Autres.....

### 4 - Les loisirs

- Loisirs structurés (effet socialisant)

1 Oui

2 Non

Type.....

Loisirs astructurés (cafés, bars, salle de jeux ...)

1 Oui

2 Non

Type.....

- Le milieu environnemental

1 Réseau relationnel déviant

2 Réseau relationnel favorable à la réinsertion

Préciser.....

## LE PASSE JUDICIAIRE ET PENAL DU SUJET

Les sujet est-il :

Primaire

Réitérant

Multiréitérant (plus de 3 condamnations)

### **Si le délinquant est réitérant**

- La qualification pénale de l'infraction

Contravention

Délit

Crime

- La définition précise de l'infraction

En référence au codage des infractions, chaque infraction correspond à un chiffre.

- Le délais entre l'infraction précédente et l'infraction courante (en mois)

Il s'agit le plus souvent du délais entre deux condamnations.

- La Peine principale :

1 amende

2 emprisonnement avec sursis

3 emprisonnement avec sursis partiel

4 emprisonnement avec sursis et mise à l'épreuve

5 emprisonnement avec sursis partiel et mise à l'épreuve

6 emprisonnement

7 réclusion criminelle, .....

La durée de la peine (en mois)

La peine complémentaire

### **Si le délinquant est multiréitérant**

Le nombre d'infractions antérieures

1

2

3

4

5

.....

Le nombre de peines

1

2

3

4

5

.....



*Infraction numéro 1*

- Date de commission
- Type  
Contravention  
Délit  
Crime
- Définition précise de l'infraction
- Type de peine
- Durée de la peine  
(en mois)

*Infraction numéro 2*

- Date de commission
- Type  
Contravention  
Délit  
Crime
- Définition précise de l'infraction
- Type de peine
- Durée de la peine  
(en mois)

**LES CARACTERISTIQUES DE L'INFRACTION COURANTE**

- Le nombre d'infractions commises  
Préciser.....
  - Le Type d'infraction  
Contravention   
Délit   
Crime
  - La définition précise de l'infraction  
Préciser.....
  - Le mode opératoire :  
1 Commis seul   
2 Commis en réunion
- Le nombre de complices  
Préciser.....

## **LES CARACTERISTIQUES DE LA PEINE**

- La peine prononcée  
Préciser.....
- La durée de la peine (en mois)  
Préciser.....
- La peine complémentaire  
1 Oui   
2 Non   
Préciser.....
- Le cumul de peines  
1 Oui   
2 Non   
Préciser.....

## **LES CARACTERISTIQUES DE LA MESURE EN MILIEU OUVERT**

Les caractéristiques seront différentes selon chaque type de mesure  
Exemple avec la mesure de sursis avec mise à l'épreuve (SME)

- Le sursis  
sursis partiel   
sursis total
- Durée de la mise à l'épreuve  
- de 18 mois à 24 mois (inclus)   
- de plus de 24 mois à 30 mois (inclus)   
- de plus de 30 mois à 36 mois (inclus)

Durée effective de la mise à l'épreuve (en mois)

Préciser.....

Obligations particulières (n° art. Code Pénal, ex : R.58-2 = 2)

Préciser.....

Mesures d'aide :

- 1 aide à caractère social
- 2 aide à caractère financier



3 aide à caractère médical

Préciser.....

## **LE DEROULEMENT DU SUIVI EN MILIEU OUVERT**

### La notification des obligations

• Venue du justiciable :

1 Oui

2 Non

Préciser.....

• Recherche policière :

1 Oui

2 Non

• Recherche nationale

1 Oui

2 Non

• Requête en révocation :

1 Oui

2 Non

Préciser.....

### Le premier rendez-vous avec le CIP

• Venue du justiciable :

1 Oui

2 Non

Préciser.....

### La suspension du délai d'épreuve

1 Oui

2 Non

Motifs :

- Incarcération

- Service National

- Autre

Préciser.....

### Les modifications des conditions de la mesure

• Réduction de la durée

• Allongement de la durée

Motifs :

- inobservation des mesures de contrôle

mesures non respectées :

Préciser... ..

- inobservation des obligations particulières

obligations particulières non respectées

Préciser... ..

- condamnation (sans révocation du sursis)

type d'infraction commise

Préciser... ..

Suppression de certaines obligations

Préciser... ..

Ajout de nouvelles obligations

Préciser... ..

## REVOCACTION DE LA MESURE

Origine de la demande

Préciser... ..

Révocation intégrale du sursis

Révocation partielle

Révocation s'appliquant au sursis en cours :

Révocation s'appliquant au(x) sursis antérieur(s)

Motifs de la révocation :

- inobservation des mesures de contrôle

mesures non respectées :

Préciser... ..

- inobservation des obligations particulières

obligations non respectées :

Préciser... ..

- condamnation :

type d'infraction

Préciser... ..



## **LES SEQUENCES TEMPORELLES D'INTERVENTION**

- Date audience  
Préciser.....
- Exécution provisoire  
1 Oui   
2 Non
- Date légale début  
Préciser.....
- Date de fin légale  
Préciser.....
- Date de notification obligations  
Préciser.....
- Date effective de prise en charge par les délégués  
Préciser.....
- Type de prise en charge :  
Préciser.....
- Aspects mobilisables
  - Concernant le sujet  
Préciser.....
  - Concernant la famille ou entourage proche  
Préciser.....

## **LE PARTENARIAT**

- Demande du sujet à l'égard d'un partenaire ou d'une aide particulière
  - demande à l'égard d'un partenaire  
Préciser.....
  - demande à l'égard d'une aide particulière  
Préciser.....

- Problématique du sujet nécessitant l'intervention d'un partenaire  
Préciser... ..
- Qualification de l'état du sujet par rapport à la problématique nécessitant l'intervention d'un partenaire (qualification faite par le délégué)  
Préciser... ..
- Type(s) de partenaire(s) envisagé(s)  
Préciser... ..
- Demande effective de partenariat  
Préciser... ..
- Démarche du justiciable vers le partenaire  
1 Oui   
2 Non   
Préciser... ..
- Objectif visé par l'intervention partenariale  
Préciser... ..
- Action entreprise  
Préciser... ..
- Fréquence d'intervention (nombre moyen par mois)  
Préciser... ..
- Qualification de l'état du sujet par le partenaire (période intermédiaire, devenir à court terme)  
Préciser... ..
- Qualification de l'état du sujet par le partenaire (fin de la prise en charge)  
Préciser... ..
- Changements produits par l'intervention  
.....  
.....
- Pronostic sur l'évolution du sujet par rapport à la problématique traitée  
.....  
.....



## 8.2. LE LOSANGE

Une méthode opérationnelle pour la gestion individualisée des cas et la reconstruction des parcours et trajectoires des délinquants.

La méthode présentée ci dessous<sup>85</sup> rend compte du cheminement d'un cas dans une institution. Il décompose les différentes séquences d'intervention en quatre moments institutionnels et décrit la circulation du sujet entre ces quatre moments.

La méthodologie de construction de cet outil est basée sur la logique clinique.

La possibilité de reconstruire les parcours et trajectoires des délinquants au sein du service dépend de la mise œuvre de la logique clinique qui sous tend l'intervention professionnelle. D'autre part, la qualité de l'intervention professionnelle spécialisée auprès d'un justiciable dépend de la qualité du processus clinique.

### 8.2.1. PRESENTATION

La méthode adaptée pour veiller au respect de la logique clinique est la méthode du « *losange* ». Transformée sous la forme d'outil, elle peut être utilisée comme support opérationnel, garantissant l'individualisation et la cohérence de la pratique professionnelle. Les failles de la logique clinique peuvent être aisément repérées grâce à une analyse longitudinale thématique.

En effet, cette modélisation autorise la reconstruction de cas, en retraçant le cheminement réel d'un sujet dans l'institution et en précisant :

- pour chaque moment clé du parcours, des caractéristiques générales ou spécifiques concernant le passage à l'acte, les problématiques présentées par les sujets, les interventions professionnelles ou le devenir ;
- entre chaque moment clé des logiques de parcours, logiques de lecture, logiques d'intervention, ruptures de logiques entre les différentes phases (comme par exemple ce que nous dénommons les parcours « contemplatifs » : il s'agit de sujets entrant dans le système d'intervention, faisant l'objet d'analyse et ressortant sans avoir été affectés par l'intervention. Des parcours « activistes », ce sont des sujets qui font l'objet d'interventions multiples, sans avoir bénéficié d'analyses).

De plus, associée aux deux autres outils du dispositif, elle autorise la reconstruction de l'ensemble de la trajectoire d'un sujet.

Ce type d'outil peut être utilisé par un praticien, comme il peut l'être par une équipe permettant l'échange et l'apport d'informations différentielles sur un sujet. Il s'agit d'un support d'enregistrement des informations.

La gestion des cas peut être réalisée par deux types d'entrées :

- soit, par la problématique générale du délinquant
- soit, par l'acte délictueux

---

<sup>85</sup> Voir infra, schéma n° 5 « Modèle du Losange », p. 199.

- soit par la prise en compte et l'articulation de ces deux dimensions

Cet outil permet un enregistrement systématique des informations sur un sujet selon le modèle de la logique clinique. Il est composé de 4 volets qui correspondent aux quatre temps principaux de la logique clinique.

- La première partie est nommée « DEMANDE »
- La seconde « ANALYSE »
- La troisième « ACTION/REPOSE »
- La dernière « DEVENIR »

**La partie concernant la demande** permet d'en déterminer le contenu, il convient d'en préciser les objectifs. permet l'enregistrement des informations concernant *le motif* d'entrée dans le système pénitentiaire. Il s'agit de définir ce qui origine l'entrée du sujet dans le système d'intervention pénitentiaire. Cette partie regroupe également des informations sur *les demandes* de l'usager au début de la prise en charge en milieu ouvert. Il s'agit à la fois des *demandes clairement explicitées* par l'usager et des *demandes implicites* que les professionnels parviennent à décoder dans le discours et le comportement du sujet. Ainsi, cette partie permet d'appréhender les attentes du sujet, mais également ses représentations et son positionnement à l'égard des professionnels et de la mesure de milieu ouvert.

Au-delà des éléments précédents, dans le cadre du suivi de personnes placées sous main de justice, ce premier moment essentiel pourrait être consacré à une analyse approfondie du motif d'entrée dans le système, nous parlons de *l'acte délictueux*, en référence à ce que nous avons proposé dans le rapport intermédiaire.

**La partie concernant l'analyse** vise la connaissance de la problématique du sujet. Elle doit permettre l'enregistrement de différents types de données : des données qui relèvent de l'observation, des données relatives à l'interprétation de ces observations et des données relatives aux diagnostic(s) posé(s). Cette partie permet le transcodage de la demande initiale et de la problématique du sujet dans le registre institutionnel et qualifie le « besoin » du sujet, elle prépare la troisième phase qui constitue le mode de réponse institutionnelle appropriée à ce besoin.

**La partie concernant l'action /réponse** vise la connaissance des interventions professionnelles, qui assurent l'adéquation entre la problématique du sujet (le besoin identifié) et l'intervention professionnelle. Cette Troisième phase concerne le moment de réalisation de l'intervention professionnelle. Elle permet l'enregistrement d'informations relatives aux interventions professionnelles, ces dernières sont déclinées en terme d'objectifs et d'interventions concrètes.

**La partie concernant le devenir** permet la qualification de l'évolution du sujet et du changement produit ; elle permet également une estimation pronostique à plus ou moins long terme sur l'évolution probable du sujet. Il s'agit d'enregistrer des informations concernant la qualification du changement observé à court terme, et le changement escompté à moyen terme et à long terme.



### 8.2.1.1. La partie concernant la DEMANDE

Nous avons vu précédemment qu'il s'agit de qualifier le motif d'entrée dans le système pénitentiaire. Cette partie peut être utilisée pour réaliser une analyse détaillée du passage à l'acte ; permettant d'accéder à la dynamique de ce passage à l'acte tant du point de vue du sujet que des aspects situationnels et contextuels qui entourent la commission de l'infraction. Nous reprenons les éléments énoncés dans le rapport intermédiaire : « La logique clinique centrée autour de ce comportement délictueux voudrait qu'à partir de l'entrée du délinquant dans le système d'intervention, la gestion du cas se déroule logiquement : du motif, c'est-à-dire de l'acte délictueux à l'observation puis à l'analyse diagnostique de ce comportement. Observation et analyse diagnostique permettent l'élaboration d'un projet de prise en charge, conduisant secondairement à une intervention adaptée et spécifique à cette problématique criminologique. L'intervention autorise alors la mise en place d'une dynamique d'évolution rendant possible le changement du sujet (devenir, réadaptation sociale et évitement de la récidive).

Cette logique clinique criminologique pourrait se schématiser comme suit à partir d'une décomposition de l'acte délictueux en trois temps :

#### *Analyse de l'acte délinquant :*

- 1- La situation précriminelle qui selon R. GASSIN peut être définie comme " l'ensemble des circonstances extérieures à la personnalité du délinquant qui précèdent l'acte délictueux puis entourent sa perpétration, telles qu'elles sont perçues et vécues par le sujet ".
- 2- La période criminelle qui caractérise le *modus operandi*
- 3- La période post criminelle

Ces trois moments clés du passage à l'acte sont appréhendés selon trois dimensions :

- Objective, factuelle relevant de l'observation, en référence aux données documentaires (greffe...)
- Subjective en référence à la manière dont le sujet a perçu et vécu les événements.
  - Analytique et dynamique : par la mise en relation des deux niveaux précédents, et des trois périodes criminelles rendant ainsi possible une lecture analytique et dynamique du passage à l'acte ».

Ainsi, cette première partie pourrait s'attacher à réaliser une analyse clinique criminologique de l'acte délictueux, qui dépasserait la seule définition légale de l'acte et permettrait au professionnel d'entrer dans une dynamique d'analyse et de compréhension de cet agir délinquant. Ce type d'analyse n'apparaît jamais dans les dossiers de service.

D'autre part, il convient également d'analyser les demandes explicites et implicites du sujet à l'égard de la prise en charge en milieu ouvert.

### 8.2.1.2. La partie ANALYSE

Cette partie permet l'analyse de la problématique générale du sujet au début de la prise en charge par les services.

#### *- Les observations*

Ce sont des informations élémentaires considérées comme significatives par les professionnels concernant la problématique du sujet. Il s'agit d'éléments factuels (de l'ordre du fait brut observable) ou interprétatif.

Ces observations peuvent relever de différents registres qu'il convient de repérer. Par exemple il peut s'agir d'observations sur :

- le comportement du sujet
- la dimension relationnelle
- la dimension psychologique
- la dimension sociale
  - le logement
  - l'emploi
- la dimension familiale
- la dimension environnementale
- la compréhension de la sanction
- l'état de santé du sujet....

#### *Les interprétations*

Elles correspondent au sens donné par l'intervenant à différentes observations. Il s'agit du sens qui peut être dégagé à partir d'un ensemble d'observations de la colonne précédente.

#### *Le diagnostic*

Il correspond à une interprétation globale et synthétique des interprétations précédentes. Ce diagnostic peut être réalisé en référence à des champs disciplinaires. Il devrait tendre vers la pluridisciplinarité de façon à rendre compte de la complexité d'une situation, et à pouvoir envisager des modalités d'interventions différentielles, mais structurées et cohérente au regard d'un objectif commun.

### **8.2.1.3. La partie ACTION/REPONSE**

Se décompose en trois sous parties :

#### *La visée générale*

Elle correspond à l'objectif général de la prise en charge au regard des informations précédentes. Il s'agit de définir de façon conceptuelle l'objectif général des interventions professionnelles.

#### *Les objectifs opérationnels*

Il s'agit de décomposer l'objectif général en différents objectifs réalisables, qui peuvent relever de champs professionnels différents.

#### *Les interventions ou actions concrètes*

Elles correspondent à la déclinaison de chacun des objectifs opérationnels en indication d'interventions concrètes.

Par exemple, la visée globale pourrait être la *réinsertion sociale* du sujet. Cette visée pourrait être atteinte par différents objectifs opérationnels tels :

- la formation professionnelle
- la stabilité comportementale
- l'accès aux soins



Les actions concrètes

Concernant la formation professionnelle, elle pourrait être opérationnalisées par :

- la réalisation d'un bilan de compétence,
- une information sur les formations possibles...

#### **8.2.1.4. La partie DEVENIR**

Il s'agit de qualifier l'évolution du sujet dans le temps.

- Cette qualification est réalisée à *court terme* :

Il s'agit de préciser le changement observé dans un temps assez court, après la mise en œuvre des interventions professionnelles. En spécifiant les difficultés persistantes, les aggravations, les évolutions positives, elle permet ainsi un ajustement des interventions professionnelles dans des domaines spécifiques.

- Le devenir à *moyen terme*

Il s'agit dans ce cas de préciser la façon dont on envisage l'évolution à moyen terme.

- Le devenir à *long terme*

Il s'agit de qualifier l'évolution en terme de pronostic.

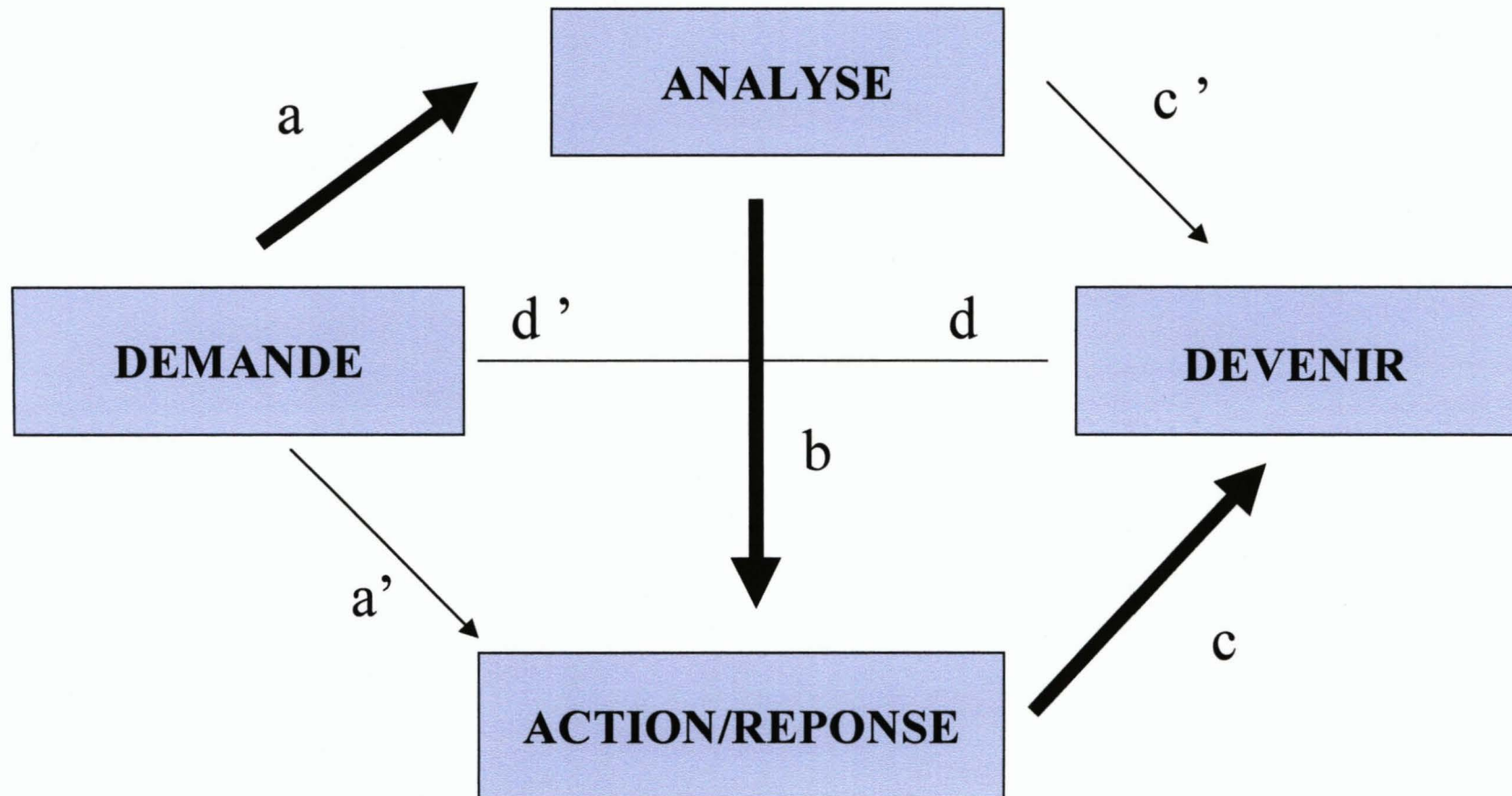
### **8.2.2. LES DIFFERENTS TYPES D'ANALYSES**

Plusieurs types d'analyses sont possibles :

1. *Une analyse à un niveau individuel, permettant de rendre compte de la logique clinique dans la gestion d'un cas.*
  - Cette analyse individuelle peut être réalisée de façon synchronique par la mise en rapport des différents volets de l'outil. Elle permet de rendre compte de la logique clinique dans la gestion d'un cas.
  - Elle peut aussi être réalisée de façon diachronique sur un sujet, par la mise en rapport de plusieurs losanges réalisés à des périodes différentes. Il est ainsi possible d'analyser l'évolution d'un cas sur l'ensemble des quatre volets constituant le losange ou de façon plus spécifique par exemple, sur l'évolution des interventions professionnelles.
2. *Une analyse au niveau de la population ou d'un échantillon.*

Elle permet de rendre compte du fonctionnement d'une population, selon les mêmes principes que précédemment (synchronie et/ou diachronie).

**Schéma 5 - MODELE DU LOSANGE**  
**MODELE DU CHEMINEMENT DE CAS DANS UN SYSTEME D'INTERVENTION**





## **8.3. LES GRAPHES DIMENSIONNELS**

**Des outils opérationnels permettant d'évaluer l'évolution des sujets dans le temps.**

### **8.3.1. PRESENTATION**

L'étude des dossiers classiques nous a montré l'absence de qualification du changement des justiciables lors du suivi en milieu ouvert. Or, la prise en compte de cet aspect évolutif est indispensable à l'étude. C'est la condition technique élémentaire requise pour la reconstruction des parcours et trajectoires des délinquants.

La connaissance de ce type d'information est également de toute première importance dans le cadre de l'évaluation de l'effet des mesures de milieu ouvert sur le devenir des justiciables.

A partir de ces deux constats, il apparaît nécessaire de proposer des supports d'enregistrement aux intervenants CPAL.

L'instrument que nous allons présenter permet d'appréhender simultanément, le changement des justiciables lors du suivi en milieu ouvert, et l'impact des interventions institutionnelles et des pratiques des professionnels de terrain sur le devenir des délinquants.

Cet instrument qui s'avère nécessaire à la recherche, constitue un outil opérationnel, qui pourrait être transposé ultérieurement dans la pratique des intervenants C.P.A.L.

Cet instrument a été construit à partir de l'analyse des productions des intervenants de terrain. Il est susceptible de rendre compte de l'évolution des justiciables lors de la prise en charge et de la potentialité de réinsertion ou de réadaptation sociale du délinquant grâce à une évaluation des dimensions problématiques et de leur évolution dans le temps.

Les méthodologies utilisées pour la construction de cet outil sont celles qui sont développées depuis plusieurs années par A-M Favard, dans le cadre de ses recherches évaluatives en action sociale.

Il s'agit principalement de la méthode d'analyse des champs sémantiques et de la méthode des graphes dimensionnels.

#### **7.3.1.1. LA METHODE DES CHAMPS SEMANTIQUES**

Il s'agit dans cette méthodologie de mettre en évidence et d'analyser les représentations mentales sociales que les intervenants ont de la population sur laquelle ils travaillent : les délinquants suivis en milieu ouvert.

Cette technique s'appuie sur les connaissances empiriques des intervenants de terrain qui grâce à leur expérience professionnelle sont susceptibles de dégager des indicateurs hautement significatifs pour caractériser les populations.

Cette méthode permet de prendre en compte les données fluides, subjectives, connues de manière informelle par les intervenants de terrain, mais ne donnant pas lieu à des enregistrements systémati-

ques. Elle nous permet également de constater que les intervenants ont une connaissance très riche de leur population, connaissance qui n'est pas ordonnée ou seulement de manière partielle et individuelle.

Cette technique consiste à faire associer les intervenants sur des concepts clés et à analyser leurs champs sémantiques.

Pour ce faire, il s'agit de recueillir les productions d'énoncés individuels par écrit (en association d'idées et en réponses réfléchies). Nous obtenons un corpus quantitativement et qualitativement important et significatif.

Ce corpus fait ensuite l'objet d'une analyse de contenu thématique avec les personnes qui l'ont produit, de telle sorte que soient dégagées " les composantes principales de sens " avec les intervenants de terrain et que se produise non seulement une systématisation et une mise en ordre de la richesse de l'expérience professionnelle de chacun, mais également une appropriation de cette systématisation par les acteurs.

Les contenus de sens dégagés à partir de la méthode des champs sémantiques peuvent être considérés comme des indicateurs significatifs empiriques des problématiques des justiciables.

## LES GRAPHES DIMENSIONNELS

Directement issue de l'analyse sémantique, la méthode des graphes dimensionnels permet une mise en forme graphique et dimensionnelle d'une représentation complexe.

Il s'agit de construire une matrice dimensionnelle (à partir des dimensions qui structurent les représentations) dont la forme graphique permettra la visualisation et dont la forme graduée permettra la mesure.

Cette matrice est composée de **dimension-critères qualitatives**, construites avec les professionnels de terrain.

Les graphes dimensionnels permettent d'évaluer « l'état » d'un sujet à un moment donné, ils permettent par exemple, de faire le point sur la situation d'un sujet à un moment important de la prise en charge.

Cette matrice permet d'évaluer l'évolution du sujet dans le temps, évolution globale du sujet par la prise en compte de l'ensemble des dimensions, évolution dans des domaines spécifiques (se référer aux graphes suivants. Exemple : personnalité, emploi..). D'autre part cette évaluation peut être généralisée à l'ensemble de la population d'étude.

De plus, cette évolution peut être mise en rapport avec les interventions professionnelles, autorisant un ajustement de la pratique.

Les graphes dimensionnels peuvent être articulés avec les autres instruments du dispositif (base de donnée et outil pour la gestion des cas).

### **Ce type d'instrument peut être utilisé individuellement (par un professionnel dans le cadre de sa pratique) ou collectivement (par l'ensemble de l'équipe).**

Dans le cadre des équipes pluridisciplinaires, le graphe constitue un référentiel commun, permettant l'apport d'informations de la part de chacun des membres de l'équipe et la communication entre les différents membres d'une équipe (cf ce que nous avons qualifié de « flou sémantique » dans le rapport intermédiaire évoquant le faible consensus concernant des termes techniques courants) .



### 8.3.2. LES DIFFERENTS TYPES D'ANALYSES

Deux types de lecture sont possibles :

- **Une lecture visuelle des graphes**

Cette lecture visuelle peut être réalisée rapidement par un intervenant ou une équipe.

*Lecture visuelle de l'état d'un sujet à un moment donné.*

Elle consiste à visualiser les « dimensions ou critères problématiques » (les creux sur le schéma) ou au contraire les « zones positives » (bosses sur le schéma) de l'état d'un sujet à un moment donné et ainsi de faire des propositions en terme d'intervention professionnelle.

*Lecture visuelle de l'évolution du sujet dans le temps*

Cette lecture visuelle peut être réalisée sur la superposition des graphes d'un usager à différents moments, permettant d'apprécier son évolution dans le temps (et par exemple de repérer quelles sont les dimensions qui ont évolué, celles qui ont régressé...)

*Lecture visuelle de l'évolution d'un sujet par rapport à l'évolution du groupe*

Elle consiste à superposer la courbe d'évolution d'un sujet par rapport à la courbe d'évolution de la population, permettant d'apprécier si l'évolution du sujet est conforme à l'évolution de la population.

*Lecture visuelle permettant d'évaluer la subjectivité des professionnels ou leur perception différentielle d'un même sujet.*

Elle consiste à superposer des graphes réalisés par différents intervenants sur un même sujet, à un même moment. Ce type de lecture peut permettre d'évaluer la subjectivité de chacun ou le comportement différentiel d'un même sujet suivant l'intervenant.

**Une lecture statistique sous forme de scores.**

Il est possible de transformer les graduations qualitatives en valeurs numériques, rendant ainsi possible le calcul de différents scores qui peuvent donner lieu à discussion.

**Deux types d'utilisation sont possibles :**

*Une utilisation immédiate :*

Sur la base de la visualisation des graphes chez un même sujet, en repérant les zones déficitaires et proposant des indications d'interventions. Ce travail peut être réalisé par un praticien mais également dans le cadre de réunion d'équipe autour d'un cas.

*Une utilisation différée :*

L'utilisation différée porte sur l'enregistrement dans le temps d'un ensemble de cas (un échantillon du service ou l'ensemble des justiciables suivis). De cette analyse il est possible de dégager des tendances d'évolution de la population suivie.

#### 8.3.2.1. GRAPHE D'EVOLUTION DES JUSTICIABLES

Présentation des grandes dimensions et indicateurs opérationnels dégagés avec les intervenants de terrain.

## **LA PERSONNALITE (fonctionnement et/ou troubles psychologiques)**

- 1 - Narcissisme
- 2- Distorsion cognitive
- 3 - Difficulté de mentalisation
- 4 - Maîtrise des affects (agressivité, violence, angoisse...) et maîtrise du comportement.
- 5 - Inscription dans un processus de répétition
- 6 - Addiction
- 7 - Goût pour la transgression , le défi
- 8 - Repère symbolique
- 9- Autonomisation/ responsabilisation
- 10 - Motivation
- 11 - Projet de vie, avenir

## **LA SITUATION PROFESSIONNELLE / ECONOMIQUE/ SOCIALE**

- 12 - La formation professionnelle
- 13 - L'accès à l'emploi
- 14 - Logement
- 15 - Les difficultés financières
- 16 - Misère/pauvreté
- 17 - Les problèmes médicaux

## **LA FAMILLE**

- 18 - Les relations familiales

## **LA SOCIALISATION**

- 19 - Le rapport à autrui (aspect relationnel, manque de respect d'autrui, comportement individualiste....)
- 20 - Le respect des règles, valeurs sociales

## **L'EDUCATION**

- 21 - Education

## **LE CONTEXTE SITUATIONNEL**

- 22 - Fréquentations/ environnement
- 23 - Soutien de l'entourage
- 24 - Solitude
- 25 - Ennui/ désœuvrement

## **DELIT/ PEINE**

- 26- Capacité de réflexion et d'analyse du délit
- 27 - Intégration du sens de la peine
- 28 - Indemnisation des victimes



Graphe 7 - GRAPHE D'EVOLUTION DES JUSTICIABLES

**- LA PERSONNALITE :**

- 1-Narcissisme
- 2-Distorsion cognitive
- 3-Difficulté de mentalisation
- 4-Maîtrise des affects
- 5-Inscription dans un processus de répétition
- 6-Addiction
- 7-Goût pour la transgression, le défi
- 8-Repère symbolique
- 9-Autonomisation-responsabilisation
- 10-Motivation
- 11-Projet de vie/avenir

**- SITUATION PROFESSIONNELLE/ECONOMIQUE/SOCIALE**

- 12-La formation professionnelle
- 13-L'accès à l'emploi
- 14-Logement
- 15-Les difficultés financières
- 16-Misère/pauvreté
- 17-Les problèmes médicaux

**-LA FAMILLE**

- 18-Les relations familiales

**-LA SOCIALISATION**

- 19-Le rapport à autrui
- 20-Le respect des règles, valeurs sociales

**-L'EDUCATION**

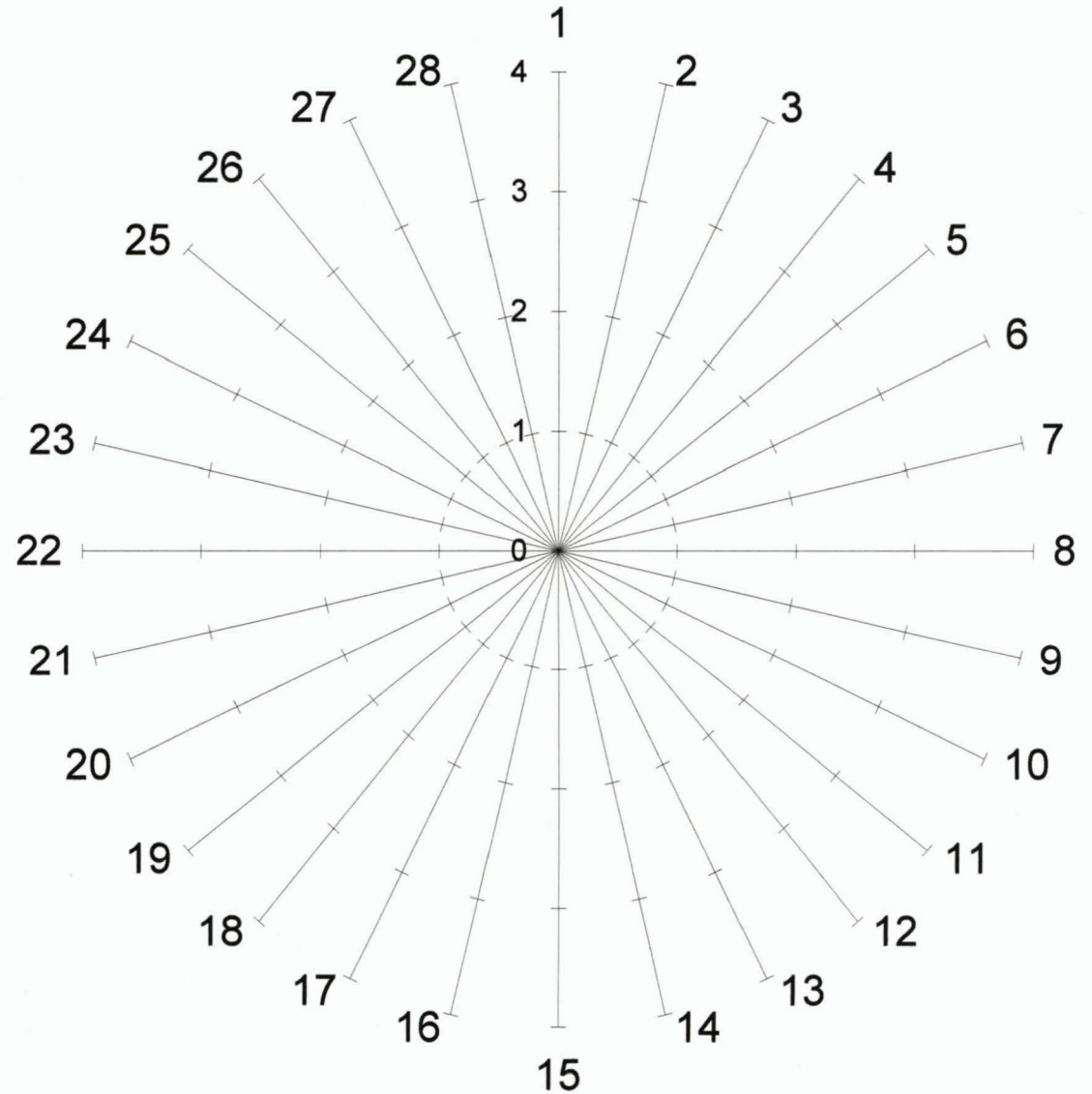
- 21-Education

**-LE CONTEXTE SITUATIONNEL**

- 22-Fréquentations/environnement
- 23-Soutien de l'entourage
- 24-Solitude
- 25-Ennui/désœuvrement

**-LE DELIT/PEINE**

- 26-Capacité de réflexion et d'analyse du délit
- 27-Intégration du sens de la peine
- 28-Indemnisation des victimes



L'exécution par l'administration pénitentiaire des mesures de milieu ouvert

### **8.3.2.2. GRAPHE D'ÉVALUATION DU RISQUE INDIVIDUEL DE RÉCIDIVE**

A l'instar du premier graphe, celui-ci a été construit avec les intervenants de terrain. Nous avons interrogé les professionnels sur les facteurs de risque de récidive chez les justiciables. Nous retrouvons un certain nombre d'indicateurs communs entre les problématiques générales (graphe numéro 1) et les facteurs de risques de récidive.

#### **1/ TROUBLES PSYCHOLOGIQUES/ FONCTIONNEMENT DE LA PERSONNALITE**

- 1 - Troubles narcissiques (manque de confiance en soi, dévalorisation).
- 2 - Distorsion cognitive (mauvaise appréhension de la réalité).
- 3 - Capacité de gestion des émotions.
- 4 - Addictions (toxicomanie, alcool, médicaments).
- 5 - Répétition de comportements inadaptés (inscription dans un processus de répétition).

#### **2/ LE DELIT**

- 6 - Goût pour la transgression, le défi.
- 7 - Capacité d'analyse et de réflexion.

#### **3/ LA REPONSE INSTITUTIONNELLE / SITUATION PENALE ET POST PENALE**

- 8 - Inadaptation de la réponse à la problématique du sujet.
- 9 - Durée de l'incarcération (plus la durée est élevée plus le risque est important).
- 10 - Capacité d'analyse et de résolution de la problématique (capacité de la part des intervenants, ce qui renvoie à la formation ou aux compétences des intervenants)
- 11 - Absence de traitement des problèmes psychologiques.
- 12 - Qualité du contact avec l'intervenant.
- 13 - Manque de moyens.

#### **4/ DIFFICULTE D'INSERTION PROFESSIONNELLE**

- 14 - Manque de formation professionnelle.
- 15 - Absence de perspective professionnelle (lié au contexte, au chômage...).

#### **5/ INTEGRATION DE LA LOI**

- 16 - Non intégration du sens de la peine (travail sur le sens, la valeur de la peine)
- 17 - Manque de repères
- 18 - Non acceptation des règles

#### **6/ CONTEXTE/ASPECT ENVIRONNEMENTAL**

- 19 - Environnement, fréquentation défavorable (milieu délinquant)
- 20 - Solitude / rejet par entourage proche (manque de soutien)

#### **7/ DIFFICULTE ECONOMIQUE**

- 21 - Faiblesse des revenus



**- TROUBLES PSYCHOLOGIQUES /FONCTIONNEMENT DE LA PERSONNALITE :**

- 1-Problèmes narcissiques (manque de confiance en soi...)
- 2-Distorsion cognitive (mauvaise appréhension de la réalité)
- 3-Gestion des émotions
- 4-Addictions (toxicomanie, alcool)
- 5-Répétition de comportements inadaptés : inscription dans un processus de répétition
- 6-"Sentiment d'injustice subie" ou toute autre dimension que vous jugez adéquate

**-LE DELIT :**

- 7-Goût pour la transgression, le défi
- 8-Capacité d'analyse et de "réflexion" ou de résolution de sa la problématique

**-LA REPOSE INSTITUTIONNELLE/SITUATION PENALE ET POST PENALE :**

- 9-Inadaptation de la réponse au sujet
- 10-Manque de moyens
- 11-Temps (durée) de l'incarcération
- 12-Capacité d'analyse et de résolution de la problématique
- 13-Absence de traitement des problèmes psychologiques
- 14-Qualité du contact avec l'intervenant

**-DIFFICULTE D'INSERTION PROFESSIONNELLE :**

- 15-Manque de formation
- 16-Absence de perspective professionnelle (lié au contexte, au chômage)

**-INTEGRATION DE LA LOI :**

- 17-Non intégration du sens de la peine (travail sur le sens, la valeur de la peine)
- 18-Manque de repères
- 19-Non acceptation des règles

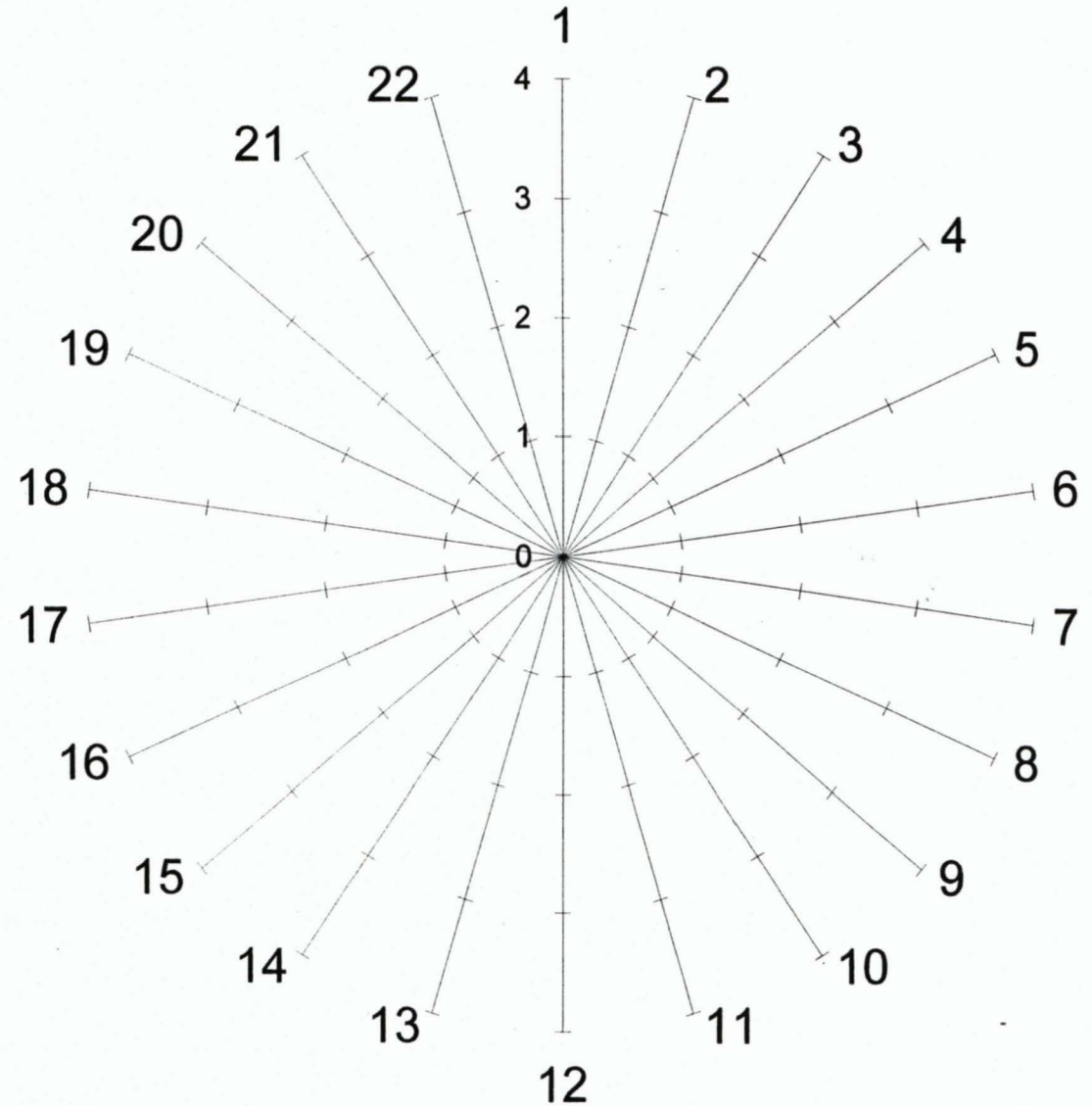
**-CONTEXTE/ASPECT ENVIRONNEMENTAL :**

- 20-Environnement, fréquentations défavorables (milieu délinquant)
- 21-Solitude/rejet par entourage proche (manque de soutien)

**-DIFFICULTE ECONOMIQUE**

- 22-Manque d'argent

**Graphe 8 - GRAPHE DIMENSIONNEL DU RISQUE INDIVIDUEL DE RECIDIVE**



## BIBLIOGRAPHIE



## Ouvrages et Rapports

- La réinsertion des délinquants : mythe ou réalité ? ouvrage collectif, P.U. d'Aix-Marseille, 1996
- Le travail d'Intérêt Général a dix ans. Le résultat en vaut la peine, Etudes et Recherches, Ministère de la Justice, 1994.
- ANDREW, D-A. BONTA, J. The psychology of criminal conduct. (2ème édition), Cincinnati, OH, Anderson, 1998.
- BASTIN A. et MARBET B., Représentations et pratiques du contrôle judiciaire chez les magistrats, CLCJ, 1989
- BOULOC Bernard, Pénologie, Précis Dalloz, 1991
- CABANEL Guy, Pour une meilleure prévention de la récidive, Rapport d'orientation au premier Ministre, 1995
- CIAVALDINI, A. Psychopathologie des agresseurs sexuels, Dunod, Paris, 1999.
- DUFLOT, C. L'expertise psychologique, Dunod, Paris, 1999, p.29.
- DRIN, L. la société française en tendance, *in* sociologie d'aujourd'hui, PUF, 1990.
- FAGET Jacques, Justice et travail social, Le rhizome pénal, Érès, Trajets, 1992
- FAVARD J., Des prisons, Flammarion, Paris, 1994, 126 p.
- FAVARD A.-M., L'évaluation clinique en action sociale, Ed. Erès, 1991
- FAVARD A-M., SZTULMAN H., " La maîtrise des données fluides dans l'évaluation des pratiques cliniques institutionnelles du champ sanitaire et social " à paraître
- HANSON HARRIS R-K., L'échelle d'évaluation des besoins des délinquants sexuels (SONAR) : une méthode permettant d'évaluer le changement du niveau de risque, Recherche correctionnelle, Ministère du Solliciteur Général du Canada, 2000
- HAUDEBOURG Jean-François, La préparation des mesures en milieu ouvert, thèse de doctorat (directeur de thèse Marie-Clet Desdevises), Université de Nantes, 1995
- HAUDEBOURG J.F. et LEON H., Approche institutionnelle du C.C.P.D. de Rezé : bilan et perspectives, Etude réalisée pour le compte du C.C.P.D. et la ville de Rezé, AURES, février 1992, non publié
- JENICEEK M. et CLEROUX R., Epidémiologie clinique-clinimétrie, Maloine, 1985, p.31.
- MILLAUD, F, Le passage à l'acte aspect clinique et psychodynamique , Masson, Paris, 1998. P.1.
- PINATEL, J. Existe - t - il une étiologie spécifique du récidivisme ? Le récidivisme, XXI ème Congrès de Criminologie

- PONCELA Pierrette, Droit de la peine, Thémis, Paris, 1995
- PONCELA Pierrette, La peine, quel avenir, Paris Cerf, 1993
- PORPORINO F-J., Essai pratique de l'échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité : une étude des libérés sous condition. Rapport de recherche du SCC, décembre 1989.
- ROBERT Ph., Recherches de politique appliquée. Evaluer la prévention, Ed. A. Pedone, 1994
- SERIN, BARBAREE R., SETO H., PEACOCK M., Le risque associé aux délinquants sexuels : présentation d'un modèle de stratégie d'évaluation s'appuyant sur des données cliniques, Rapport de recherche du SCC, mai 1997
- STAECHELE François, La pratique de l'application des peines, Litec 1995
- ZAMBLE E., QUINSEY V-L, Analyse rétrospective des antécédents dynamiques et comportements de la récidive, Rapport final présenté à la Direction de la Recherche du Service correctionnel du Canada, avril 1991

## Articles

- ANDREWS, A. « Il est possible de prévoir et d'influencer la récidive : faits nouveaux » Forum, volume septembre 1996.
- AUBUSSON de CARVALY B., *L'impact des peines alternatives à l'emprisonnement. Approche statistique*, Revue Actes, n° 73, déc. 1990, p. 17 s.
- BERNARD Ch., *L'application des peines en milieu ouvert fondées sur un contrôle social*, Mémoire de DEA, Université de Nantes, 1998
- BLANC G., *La médiation pénale. Commentaire de la loi n° 93-2 du 4 janvier 1993 portant réforme du code pénal*, J.C.P. 94, éd. G., I, 3760
- BOUCHER N., JOUYS B., La mise en oeuvre judiciaire du TIG (résultats d'une enquête auprès des JAP), Paris, CTNERHI, 1990
- BOULAY A., *Quelle probation pour demain ?*, Revue de l'Application des peines, n°22, juin 1997, p. 2 s.
- BOYER V. B. M., *Ambiguïtés de la nature du sursis avec l'obligation d'accomplir un travail d'intérêt général*, Revue de sciences criminelles et droit comparé, 1990, p. 310
- BURRICAND C., HARAL C., *Dix ans de peines probatoires*, Infostat, oct. 1997, n°49
- CARDET Ch., *Le contrôle judiciaire socio-éducatif : 1970-1983, chronique d'une expérience qui dure*, Revue de sciences criminelles et droit comparé, 1994, pp. 503-523
- COUVRAT P., *Réflexions sur la mise à l'épreuve*, in Mélanges J. Larguier, P.U. Grenoble, 1993, p. 85.



- COUVRAT Pierre, *Les trois visages du travail d'intérêt général*, Revue de sciences criminelles et droit comparé, 1989, n° 1, p. 158
- COUVRAT Pierre, *Un anniversaire oublié : le centenaire du sursis*, Revue de sciences criminelles et droit comparé, 1991, n° 4, p. 799-804
- DESDEVISES M.-C., *Les fondements de la médiation pénale*, in *Mélanges en l'honneur du doyen Blaise*, Université de Rennes, 1995
- DESDEVISES M.-C., *Populations en milieu ouvert et dispositif méthodologique pour le Casier judiciaire*, Rapport de recherche pour le Ministère de la Justice, 1992, article paru à la Revue de sciences criminelles et droit comparé, 1994, n° 2, p. 406
- DESDEVISES M.C., *L'évaluation des expériences de médiation entre délinquants et victimes: l'exemple britannique*, Revue de sciences criminelles et droit comparé, 1993, p. 45
- DON ANDREW. *La psychologie du comportement criminel et les principes efficaces de prévention et de réadaptation*. Forum, 1995.
- FAGET Jacques, *Contrôle judiciaire et travail social*, Revue de sciences criminelles et droit comparé, 1986, n° 2
- FAGET Jacques, *La POP Justice, permanences d'orientation pénale et rationalité judiciaire*, Revue de sciences criminelles et droit comparé, 1990, n° 4, p. 845-849
- FAJET J, *La bureaucratisation du TIG*, Actes, 1990, n° 73
- FAVARD A.M., "Quelle place pour la criminologie dans la nouvelle politique de la ville ? Le paradigme du pragmatisme...", p. 46 à 50, in *Revue d'études et d'informations de la gendarmerie*. 1994.
- FAVARD A.-M., *Jeunes des banlieues, du malaise au diagnostic*, Mouvance, mensuel de l'Association nationale des Communautés éducatives, 1992, n° 1, p. 5-7
- FAVARD A.-M., *Observatoire permanent et prévention situationnelle*, Revue de sciences criminelles et de droit pénal comparé, n° 2, 1989, p. 180-1986
- FAVARD A.-M., OTTENHOF R., *Évaluation des politiques criminelles. Questions de méthodes*, Archives de politique criminelle, 1994, 16, p. 71-88
- FRECHETTE M., LEBLANC M., "Délinquance et délinquants", 1987. « Les récidivistes sont souvent ... » Forum, volume 5, n° 3, septembre 1993.
- FROMENT J., *Le pouvoir souverain, la peine et le corps. Éléments pour une philosophie pénale de la surveillance électronique*, Revue Interdisciplinaire des Études Juridiques, 1996, 37, pp. 1-44
- FROSSARD S., *Quelques réflexions relatives au principe de la personnalité des peines*, Revue de sciences criminelles et droit comparé, 1998, 703

- GASSIN R., *Les fonctions sociales de la sanction sociale dans le nouveau Code pénal*, in Cahiers de la Sécurité intérieure, Le nouveau Code pénal, 1994, n° 14, p. 50
- ION J., *L'animation, le social et le territoire*, Actes du colloque des "Rencontres de Nantes", 2 au 4 avril 1992, Accord, Ville de Nantes, 1993
- JOUBE B., *Le rôle des délégués de probation auprès des détenus en semi-liberté*, Revue pénitentiaire, 1975, p. 29
- KENSEY, A. Le travail d'intérêt général : la mesure d'une peine, in Le travail d'intérêt général a dix ans, le résultat en vaut la peine. Paris, Ministère de la justice, Etudes et recherches, 1994.
- KUHN, MADIGNIER, *Surveillance électronique : la France dans une perspective internationale*, Revue de sciences criminelles et de droit pénal comparé, 1998, 671
- LALANDE P., Comment devient-on réaliste? Une étude sur la trajectoire mentale des agents de probation, DS, 1990, n°1
- LANGLADE M., POTTIER Ph., La probation à l'épreuve, débat, DS, 1982, n° 1
- LAZERGES Ch., *La prévention réhabilitée*, Revue de Sciences criminelles et de droit pénal comparé, 1990, n° 1, p. 178
- LEBOIS-HAPPE J., *La médiation pénale comme mode de réponse à la petite délinquance: état des lieux et perspectives*, Revue de sciences criminelles et de droit pénal comparé, 1994, n° 3, p. 525-536
- LEMAIRE Ph., *La sous-utilisation des alternatives à l'enfermement*, Revue pénitentiaire et de droit pénal, 1995, p. 212
- LEVASSEUR G. : *Les recours contre les décisions du juge de l'application des peines*, Revue Pénitentiaire, 1993, n° 3, p. 331
- LEVY R., ZAUBERMAN R., *Quelques données statistiques sur la pratique des sursis en France depuis 1960*, Gazette du Palais, 1992, II, 625
- LORHO G., *Le sursis à l'épreuve du NCP et de l'arrêt de la chambre criminelle du 22 octobre 1991*, DP, 1992, chr. p. 382
- LORHO G., *Un travail d'utilité collective : la réforme du TIG*, Droit pénal, 1993, p. 1
- MARC, G. Sursis avec mise à l'épreuve et probation. RPDP, 1978.
- MORIN, E. Introduction à la pensée complexe, in Communication et complexité, ESF, 1990.
- MOTIUK, L. L'échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la collectivité : un outil de surveillance efficace. Forum, Vo 9, n°1, janvier 1997.



- OTTENHOF R., FAVARD A.-M., *Connaissance de la criminalité - Condition préalable à la mise en oeuvre des politiques de prévention*, in "La prévention de la Criminalité urbaine", Presse Université d'Aix-Marseille, 1992
- PÉLISSIER P., *Réformer l'application des peines*, Revue pénitentiaire et de Droit Pénal, 1993, p. 303-312
- PELISSIER P., *Le délai d'épreuve*, GP, 1988, I, doct. p. 382
- PERDRIOLLE S. *Le travail d'intérêt général*, DS, 1984, n° 2, p. 207
- PERRIER Y., *Probation : l'asphyxie ou les raisons d'un malaise*, RPDP, 1992, p. 99
- PINEL J-P., *Les agirs et les pathologies graves de la symbolisation : esquisse de compréhension clinique et approche thérapeutique*, Rev. trim. de l'ANCE, 1996, n° 94, p. 13-17
- PLAWSKI S., *La semi-liberté*, Revue de Sciences criminelles et de droit pénal comparé, 1985, p. 15
- POUPARD M., FAUCHER P., *Prison et probation, contribution à la généalogie d'une réforme (l'expérience du service unifié de Poitiers)*, Revue pénitentiaire, 1998, n°3-4, p.271
- PRADEL Jean, *Quels délinquants pour le traitement en milieu libre, notamment en droit français*, Dalloz 1984, Chr. 111
- Revue de l'Application des peines, éditée par l'Association Nationale des Juges de l'Application des peines (<http://juripole.u-nancy.fr/RAP>)
- RIEUNEAU L., *Le sursis est bien complexe*, RSC, 1992, p. 59
- ROJARE S., *La participation du Ministère public à la médiation*, Archives de Politique Criminelle 1992, n° 4, p. 39
- SERIN, R. L'évaluation psychologique initiale et son rôle dans le traitement moderne des délinquants, SCC, FORUM, 1997 Volume 9, n°1, janvier 1997.
- SREVENS R., *Le travail d'intérêt général, sanction pénale*, RDPC, 1992, p. 5 s.
- STAECHLE François, *Chantiers extérieurs, réflexions et recommandations nées de la pratique*, Revue Pénitentiaire et de Droit Pénal, 1986, p. 196
- STAECHLE François, *Le juge de l'application des peines, magistrat du siège ou administrateur judiciaire*, Revue de sciences criminelles et droit comparé, 1991, p. 385-392
- TAYLOR, G. Le classement des délinquants selon le niveau de risque et de besoins, Forum, volume 9, n°1 janvier 1997.
- TOMIC-MALIC M., *Réflexion des agents de probation sur le modèle opérationnel du sursis avec mise à l'épreuve*, Revue Pénitentiaire et de Droit Pénal, 1991 n° 3-4, p. 209-225

WORMITH, J-S. De la recherche à la pratique : le rôle de l'évaluation des risques et des besoins de classement des délinquants. Forum, volume 9, n°1 janvier 1997.

WYVEKENS A., *Justice pénale et environnement local : le « milieu ouvert » et « l'insertion locale des juridictions »*, Archives de Politique criminelle, 1991, n° 13, p. 43 s.



# ANNEXES

## Table des annexes

<b>Annexe 1 : Modèle de présentation d'un dossier de probation</b>	<b>216</b>
<b>Annexe 2 : Statistique des mouvements au niveau national (années 1992 à 1998)</b>	
<b>Statistique des mouvements au CPAL de Nantes (années 1992 à 1998)</b>	<b>219</b>
<b>Annexe 3 : Evolution du nombre de personnes suivies en milieu ouvert au niveau national (années 1992 à 1998) - Evolution du nombre de personnes suivies en milieu ouvert au niveau du CPAL de Nantes (années 1992 à 1998)</b>	<b>227</b>
<b>Annexe 4 : Evolution du nombre de mesures prises par personne suivie en milieu ouvert. Part tenue pour chacune des principales mesures du milieu ouvert et évolution de ces dernières d'année en année</b>	<b>229</b>
<b>Annexe 5 : Echelle de gravité des peines contraventionnelles, correctionnelles et criminelles</b>	<b>233</b>



## ANNEXE 1

# MODELE DE PRESENTATION D'UN DOSSIER DE PROBATION

**MODÈLE DE PRÉSENTATION D'UN DOSSIER DE PROBATION**  
(Revue de l'Application des peines - juin 1999)

- Fiche d'évaluation intermédiaire -

(audience d'incident, rapport, revue de secteur)

**Caractéristiques générales**

- Prénom et NOM du condamné

évent. âge, profession et emploi

- Nature des FAITS et date (cf. décision de justice au dossier)

(et, le cas échéant, résumé des faits en joignant: réquisitoire définitif, p-v. de synthèse, compte-rendu d'enquête ou compte-rendu d'infraction)

- Déjà condamné (évent date): cf. B. 1 < 2 mois (à joindre)

- PEINE ?

Date de notification ? de fin de délai d'épreuve ?

- Observation des OBLIGATIONS ?

**Objet de l'étude / de la présentation:**

**Inobservation d'obligation portée à la connaissance du condamné**

absence à une convocation

défaut de remise de justificatifs

changement irrégulier de domicile.

changement irrégulier d'emploi

déplacement irrégulier > 15 jours

déplacement non autorisé à l'étranger

disparition: retour de convocation par a.f.p.

nouveau délit: à quel date ? nature ? condamné libre ou détenu ?

- prévenu: date d'audience ? tribunal (évent. chambre) ?

- condamné: quel jugement rendu ? (recevoir une expédition)

...

==>> avis du travailleur social de justice concerné

**Proposition motivée**

d'affectation t.i.g.



- d'audition par le juge de l'application des peines
- de suppression d'obligation initiale
- de modification d'obligation particulière
- d'ajout d'obligation supplémentaire
- d'incarcération et de révocation (ou de poursuites nouvelles t.i.g.)
- de classement administratif
- ...

Problème humain grave (prévention de la récidive)

- familial
- professionnel
- relationnel
- ...

==>> action déjà menée par le travailleur social de justice et propositions de solution

### **Requête du condamné**

- d'autorisation de changement de résidence
- d'autorisation de changement d'emploi
- d'autorisation de déplacement à l'étranger
- de suspension de délai d'exécution t.i.g.
- en modification d'obligation
- en suppression d'obligation
- en dispense de mention au B. 2 du casier judiciaire<
- ...

==>> avis du travailleur social de justice

**ANNEXE 2**  
**STATISTIQUES DES MOUVEMENTS**  
**AU NIVEAU NATIONAL & AU CPAL DE NANTES**  
**(années 1992 à 1998)**



1992

## Statistique des mouvements au niveau national en 1992

Mesures	Présents au 1 <sup>er</sup> janvier 1992	Entrées au cours de l'année		Sorties au cours de l'année		Présents au 31 décembre 1992
		effectif	%	effectif	%	
Sursis avec mise à l'épreuve	98 066	43 891	65%	47 024	68%	94 933
Libération conditionnelle GDS	1 019	539	0,8%	637	0,9%	921
Libération conditionnelle JAP	4 128	4 760	7%	5 218	7,5%	3 670
Travail d'intérêt général	11 289	13 907	20,6%	12 200	17,6%	12 996
Contrôle judiciaire	2 075	2 012	3%	1 775	2,6%	2 312
Interdiction judiciaire	15	6	0%	5	0%	16
L51 CSN	1 827	1 204	1,8%	1 046	1,5%	1 985
Grâce conditionnelle	13	122	0,2%	69	0,1%	66
Ajournement	697	1 091	1,6%	1 214	1,8%	574
<b>Total</b>	<b>119 129</b>	<b>67 532</b>	<b>100%</b>	<b>69 188</b>	<b>100%</b>	<b>117 473</b>

## Statistique des mouvements au CPAL de Nantes en 1992

Mesures	Présents au 1 <sup>er</sup> janvier 1992	Entrées au cours de l'année		Sorties au cours de l'année		Présents au 31 décembre 1992
		effectif	%	effectif	%	
Sursis avec mise à l'épreuve	1 018	307	47,7%	678	65,4%	647
Libération conditionnelle GDS	8	9	1,4%	5	0,5%	12
Libération conditionnelle JAP	56	99	15,4%	108	10,4%	47
Travail d'intérêt général	217	201	31,2%	207	19,9%	211
Contrôle judiciaire	8	2	0,3%	6	0,6%	4
Interdiction judiciaire	/	/	/	/	/	/
L51 CSN	32	21	3,2%	23	2,2%	30
Grâce conditionnelle	/	/	/	/	/	/
Ajournement	11	5	0,8%	10	1%	6
<b>Total</b>	<b>1 350</b>	<b>644</b>	<b>100%</b>	<b>1 037</b>	<b>100%</b>	<b>957</b>

1993

## Statistique des mouvements au niveau national en 1993

Mesures	Présents au 1 <sup>er</sup> janvier 1993	Entrées au cours de l'année		Sorties au cours de l'année		Présents au 31 décembre 1993
		effectif	%	effectif	%	
Sursis avec mise à l'épreuve	94 933	38 457	63,2%	45 944	66,5%	87 446
Libération conditionnelle GDS	921	321	0,5%	546	0,8%	696
Libération conditionnelle JAP	3 670	4 762	7,8%	4 549	6,6%	3 883
Travail d'intérêt général	12 996	13 702	22,5%	13 629	19,7%	13 069
Contrôle judiciaire	2 312	1 999	3,3%	1 844	2,7%	2 467
Interdiction judiciaire	16	5	0%	10	0%	11
L51 CSN	1 985	535	0,9%	1 351	2%	1 169
Grâce conditionnelle	66	59	0,1%	72	0,1%	53
Ajournement	574	1 045	1,7%	1 110	1,6%	509
<b>Total</b>	<b>117 473</b>	<b>60 885</b>	<b>100%</b>	<b>69 055</b>	<b>100%</b>	<b>109 303</b>

## Statistique des mouvements au CPAL de Nantes en 1993

Mesures	Présents au 1 <sup>er</sup> janvier 1993	Entrées au cours de l'année		Sorties au cours de l'année		Présents au 31 décembre 1993
		effectif	%	effectif	%	
Sursis avec mise à l'épreuve	647	288	62,2%	428	55,9%	507
Libération conditionnelle GDS	12	2	0,4%	11	1,4%	3
Libération conditionnelle JAP	47	37	8%	58	7,6%	26
Travail d'intérêt général	211	123	26,5%	236	30,8%	98
Contrôle judiciaire	4	5	1,1%	2	0,2%	7
Interdiction judiciaire	/	/	/	/	/	/
L51 CSN	31	4	0,9%	22	2,9%	13
Grâce conditionnelle	/	/	/	/	/	/
Ajournement	5	4	0,9%	9	1,2%	0
<b>Total</b>	<b>957</b>	<b>463</b>	<b>100%</b>	<b>766</b>	<b>100%</b>	<b>654</b>



## 1994

## Statistique des mouvements au niveau national en 1994

Mesures	Présents au 1 <sup>er</sup> janvier 1994	Entrées au cours de l'année		Sorties au cours de l'année		Présents au 31 décembre 1994
		effectif	%	effectif	%	
Sursis avec mise à l'épreuve	87 446	45 248	58,7%	44 918	64,8%	87 776
Libération conditionnelle GDS	696	285	0,4%	329	0,5%	652
Libération conditionnelle JAP	3 883	5 318	6,9%	4 800	6,9%	4 401
Travail d'intérêt général	13 069	21 082	27,4%	15 223	22%	18 928
Contrôle judiciaire	2 467	2 221	2,9%	2 038	2,9%	2 650
Interdiction judiciaire	11	587	0,8%	93	0,1%	505
L51 CSN	1 169	1 037	1,3%	809	1,2%	1 397
Grâce conditionnelle	53	146	0,2%	113	0,2%	86
Ajournement	509	1 105	1,4%	1 029	1,5%	585
<b>Total</b>	<b>109 303</b>	<b>77 029</b>	<b>100%</b>	<b>69 352</b>	<b>100%</b>	<b>116 980</b>

## Statistique des mouvements au CPAL de Nantes en 1994

Mesures	Présents au 1 <sup>er</sup> janvier 1994	Entrées au cours de l'année		Sorties au cours de l'année		Présents au 31 décembre 1994
		effectif	%	effectif	%	
Sursis avec mise à l'épreuve	465	359	61,5%	319	60,5%	505
Libération conditionnelle GDS	4	3	0,5%	3	0,6%	4
Libération conditionnelle JAP	23	34	5,8%	42	8%	15
Travail d'intérêt général	90	148	25,3%	136	25,8%	102
Contrôle judiciaire	6	14	2,4%	8	1,5%	12
Interdiction judiciaire	0	0	0%	0	0%	0
L51 CSN	12	22	3,8%	14	2,7%	20
Grâce conditionnelle	2	/	/	/	/	/
Ajournement	/	4	0,7%	5	0,9%	1
<b>Total</b>	<b>602</b>	<b>584</b>	<b>100%</b>	<b>527</b>	<b>100%</b>	<b>659</b>

## 1995

## Statistique des mouvements au niveau national en 1995

Mesures	Présents au 1 <sup>er</sup> janvier 1995	Entrées au cours de l'année		Sorties au cours de l'année		Présents au 31 décembre 1995
		effectif	%	effectif	%	
Sursis avec mise à l'épreuve	87 776	43 970	59,2%	45 152	61,7%	86 594
Libération conditionnelle GDS	652	237	0,3%	235	0,3%	654
Libération conditionnelle JAP	4 401	4 885	6,6%	4 851	6,6%	4 435
Travail d'intérêt général	18 928	20 819	28%	18 844	25,8%	20 903
Contrôle judiciaire	2 650	2 013	2,7%	1 856	2,5%	2 807
Interdiction judiciaire	505	576	0,8%	182	0,2%	899
L51 CSN	1 397	653	0,9%	847	1,2%	1 203
Grâce conditionnelle	86	1	0%	77	0,1%	10
Ajournement	585	1 127	1,5%	1 111	1,5%	601
<b>Total</b>	<b>116 980</b>	<b>74 281</b>	<b>100%</b>	<b>73 155</b>	<b>100%</b>	<b>118 106</b>

## Statistique des mouvements au CPAL de Nantes en 1995

Mesures	Présents au 1 <sup>er</sup> janvier 1995	Entrées au cours de l'année		Sorties au cours de l'année		Présents au 31 décembre 1995
		effectif	%	effectif	%	
Sursis avec mise à l'épreuve	497	647	61,1%	386	59,7%	758
Libération conditionnelle GDS	4	3	0,3%	0	0%	7
Libération conditionnelle JAP	15	70	6,6%	57	8,8%	28
Travail d'intérêt général	94	285	26,9%	171	26,4%	208
Contrôle judiciaire	12	26	2,5%	18	2,8%	20
Interdiction judiciaire	0	20	1,9%	2	0,3%	18
L51 CSN	20	3	0,3%	11	1,7%	12
Grâce conditionnelle	/	/	/	/	/	/
Ajournement	1	4	0,4%	2	0,3%	3
<b>Total</b>	<b>643</b>	<b>1 058</b>	<b>100%</b>	<b>647</b>	<b>100%</b>	<b>1 054</b>



## 1996

Statistique des mouvements au niveau national en 1996						
Mesures	Présents au 1 <sup>er</sup> janvier 1996	Entrées au cours de l'année		Sorties au cours de l'année		Présents au 31 décembre 1996
		effectif	%	effectif	%	
Sursis avec mise à l'épreuve	86 594	48 383	59,6%	38 454	55,8%	96 523
Libération conditionnelle GDS	654	201	0,2%	298	0,4%	557
Libération conditionnelle JAP	4 435	5 391	6,6%	5 027	7,3%	4 799
Travail d'intérêt général	20 903	22 568	27,8%	20 659	30%	22 812
Contrôle judiciaire	2 807	1 755	2,2%	2 063	3%	2 499
Interdiction judiciaire	899	471	0,6%	270	0,4%	1 100
L51 CSN	1 203	785	1%	801	1,2%	1 187
Grâce conditionnelle	10	286	0,4%	155	0,2%	141
Ajournement	601	1 339	1,6%	1 213	1,8%	727
<b>Total</b>	<b>118 106</b>	<b>81 179</b>	<b>100%</b>	<b>68 940</b>	<b>100%</b>	<b>130 345</b>

Statistique des mouvements au CPAL de Nantes en 1996						
Mesures	Présents au 1 <sup>er</sup> janvier 1996	Entrées au cours de l'année		Sorties au cours de l'année		Présents au 31 décembre 1996
		effectif	%	effectif	%	
Sursis avec mise à l'épreuve	749	740	58,1%	426	55%	1 063
Libération conditionnelle GDS	7	6	0,5%	3	0,4%	10
Libération conditionnelle JAP	27	81	6,4%	53	6,8%	55
Travail d'intérêt général	191	367	28,8%	243	31,4%	315
Contrôle judiciaire	18	28	2,2%	20	2,6%	26
Interdiction judiciaire	19	12	0,9%	12	1,5%	19
L51 CSN	12	14	1,1%	10	1,3%	16
Grâce conditionnelle	0	0	0%	0	0%	0
Ajournement	3	25	2%	8	1%	20
<b>Total</b>	<b>1 026</b>	<b>1 273</b>	<b>100%</b>	<b>775</b>	<b>100%</b>	<b>1 524</b>

1997

## Statistique des mouvements au niveau national en 1997

Mesures	Présents au 1 <sup>er</sup> janvier 1997	Entrées au cours de l'année		Sorties au cours de l'année		Présents au 31 décembre 1997
		effectif	%	effectif	%	
Sursis avec mise à l'épreuve	96 523	57 998	62,7%	50 039	59,3%	104 482
Libération conditionnelle GDS	557	195	0,2%	199	0,2%	553
Libération conditionnelle JAP	4 799	4 882	5,3%	5 459	6,5%	4 222
Travail d'intérêt général	22 812	25 043	27,1%	24 092	28,6%	23 763
Contrôle judiciaire	2 499	1 888	2%	1 825	2,2%	2 562
Interdiction judiciaire	1 100	575	0,6%	438	0,5%	1 237
L51 CSN	1 187	305	0,3%	618	0,7%	874
Grâce conditionnelle	141	340	0,4%	383	0,5%	98
Ajournement	727	1 315	1,4%	1 279	1,5%	763
<b>Total</b>	<b>130 345</b>	<b>92 541</b>	<b>100%</b>	<b>84 332</b>	<b>100%</b>	<b>138 554</b>

## Statistique des mouvements au CPAL de Nantes en 1997

Mesures	Présents au 1 <sup>er</sup> janvier 1997	Entrées au cours de l'année		Sorties au cours de l'année		Présents au 31 décembre 1997
		effectif	%	effectif	%	
Sursis avec mise à l'épreuve	1 020	607	57,2%	537	55,9%	1 090
Libération conditionnelle GDS	10	2	0,2%	4	0,4%	8
Libération conditionnelle JAP	50	48	4,5%	68	7,1%	30
Travail d'intérêt général	282	328	30,9%	278	29%	332
Contrôle judiciaire	23	31	2,9%	21	2,2%	33
Interdiction judiciaire	20	8	0,8%	12	1,3%	16
L51 CSN	14	7	0,7%	6	0,6%	15
Grâce conditionnelle	0	0	0%	0	0%	0
Ajournement	18	30	2,8%	34	3,5%	14
<b>Total</b>	<b>1 437</b>	<b>1 061</b>	<b>100%</b>	<b>960</b>	<b>100%</b>	<b>1 538</b>



## 1998

## Statistique des mouvements au niveau national en 1998

Mesures	Présents au 1 <sup>er</sup> janvier 1998	Entrées au cours de l'année		Sorties au cours de l'année		Présents au 31 décembre 1998
		effectif	%	effectif	%	
Sursis avec mise à l'épreuve	104 482	56 172	62,7%	51 305	60,8%	109 349
Libération conditionnelle GDS	553	213	0,2%	213	0,3%	553
Libération conditionnelle JAP	4 222	4 753	5,3%	4 843	5,7%	4 132
Travail d'intérêt général	23 763	23 737	26,5%	23 548	27,9%	23 952
Contrôle judiciaire	2 562	2 341	2,6%	1 940	2,3%	2 963
Interdiction judiciaire	1 237	482	0,5%	300	0,4%	1 419
L51 CSN	874	269	0,3%	578	0,7%	565
Grâce conditionnelle	98	225	0,3%	284	0,3%	39
Ajournement	763	1 437	1,6%	1 426	1,7%	774
<b>Total</b>	<b>138 554</b>	<b>89 629</b>	<b>100%</b>	<b>84 437</b>	<b>100%</b>	<b>143 746</b>

## Statistique des mouvements au CPAL de Nantes en 1998

Mesures	Présents au 1 <sup>er</sup> janvier 1998	Entrées au cours de l'année		Sorties au cours de l'année		Présents au 31 décembre 1998
		effectif	%	effectif	%	
Sursis avec mise à l'épreuve	1 081	792	63,4%	578	56,1%	1 295
Libération conditionnelle GDS	8	3	0,2%	7	0,7%	4
Libération conditionnelle JAP	27	45	3,6%	47	4,6%	25
Travail d'intérêt général	292	329	26,3%	331	32,1%	290
Contrôle judiciaire	31	43	3,5%	33	3,2%	41
Interdiction judiciaire	17	22	1,8%	10	1%	29
L51 CSN	12	3	0,2%	7	0,7%	8
Grâce conditionnelle	0	0	0%	0	0%	0
Ajournement	14	13	1%	17	1,6%	10
<b>Total</b>	<b>1 482</b>	<b>1 250</b>	<b>100%</b>	<b>1 030</b>	<b>100%</b>	<b>1 702</b>

## ANNEXE 3

# EVOLUTION DU NOMBRE DE PERSONNES SUIVIES EN MILIEU OUVERT

AU NIVEAU NATIONAL & AU CPAL DE NANTES  
(années 1992 à 1998)



## ANNEXE 3

# EVOLUTION DU NOMBRE DE PERSONNES SUIVIES EN MILIEU OUVERT

AU NIVEAU NATIONAL & AU CPAL DE NANTES  
(années 1992 à 1998)

### Evolution du nombre de personnes suivies en milieu ouvert au niveau national

Année	Effectif au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année	Effectif au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année suivante	Variation en %
1992	107 376	103 218	- 3,9 %
1993	103 218	98 286	- 4,8 %
1994	98 286	102 254	+ 4,0 %
1995	102 254	105 222	+ 2,9 %
1996	105 222	117 061	+ 11,3 %
1997	117 061	122 959	+ 5,0 %
1998	122 959	131 367	+ 6,8 %

Du 1<sup>er</sup> janvier 1992 au 1<sup>er</sup> janvier 1999 le nombre de personnes suivies en milieu ouvert a augmenté de 22,34 % au niveau national.

### Evolution du nombre de personnes suivies en milieu ouvert au niveau du CPAL de Nantes

Année	Effectif au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année	Effectif au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année suivante	Variation en %
1992	1 350	935	- 30,7 %
1993	935	575	- 38,5 %
1994	575	609	+ 5,9 %
1995	609	971	+ 59,4 %
1996	971	1 319	+ 35,8
1997	1 319	1 357	+ 2,9 %
1998	1 357	1 543	+ 13,7 %

Du 1<sup>er</sup> janvier 1992 au 1<sup>er</sup> janvier 1999 le nombre de personnes suivies en milieu ouvert a augmenté de 14,29 % au niveau du CPAL de Nantes.



## ANNEXE 4

# EVOLUTION DU NOMBRE DE MESURES PRISES PAR PERSONNES SUIVIES EN MILIEU OUVERT -

PART TENUE PAR CHACUNE DES  
PRINCIPALES MESURES DU MILIEU  
OUVERT ET EVOLUTION DE CES  
DERNIERES D'ANNEE EN ANNEE

AU NIVEAU NATIONAL & AU CPAL DE NANTES  
(années 1992 à 1998)

## ANNEXE 4

# EVOLUTION DU NOMBRE DE MESURES PRISES PAR PERSONNES SUIVIES EN MILIEU OUVERT -

PART TENUE PAR CHACUNE DES  
PRINCIPALES MESURES DU MILIEU  
OUVERT ET EVOLUTION DE CES  
DERNIERES D'ANNEE EN ANNEE

AU NIVEAU NATIONAL & AU CPAL DE NANTES  
(années 1992 à 1998)



### Evolution du nombre de mesures prises par personne suivie en milieu ouvert

ANNEE	Au niveau national	Au niveau du CPAL de Nantes
1992	1,11 mesures par personne	1 mesures par personne
1993	1,34 mesures par personne	1,02 mesures par personne
1994	1,11 mesures par personne	1,04 mesures par personne
1995	1,14 mesures par personne	1,05 mesures par personne
1996	1,12 mesures par personne	1,05 mesures par personne
1997	1,11 mesures par personne	1,09 mesures par personne
1998	1,12 mesures par personne	1,09 mesures par personne

Le nombre de mesures prises par personne suivie en milieu ouvert n'a pas varié depuis 1992 au niveau national. Il oscille aux alentours de 1,1 mesures par personne.

Ce nombre est aujourd'hui sensiblement le même au niveau du CPAL de Nantes. Une augmentation de 9 % sur six ans a amené ce nombre de 1 à 1,09 mesures par personne.

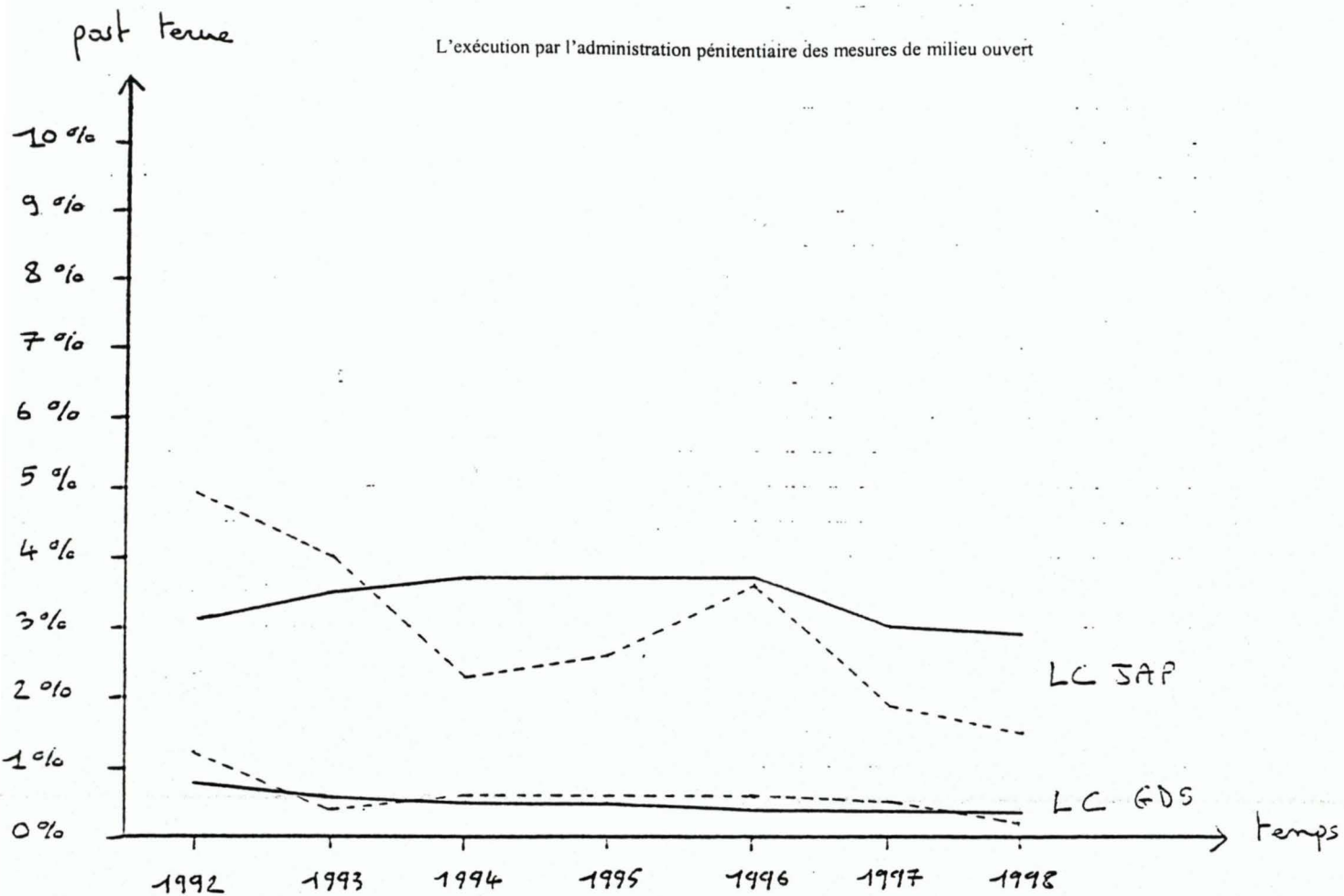
### Part tenue par chacune des principales mesures du milieu ouvert et évolution de ces dernières d'année en année

Cette suite de tableaux a pour objet de présenter la part tenue par les principales mesures du milieu ouvert, objet de la présente étude, par rapport à l'ensemble des mesures suivies.

L'évolution est calculée à partir des données statistiques du 31/12 de l'année précédente au 31/12 de l'année en cours. Cela permet de parer aux difficultés d'interprétation des données statistiques du CPAL de Nantes, provenant du logiciel « Move ».

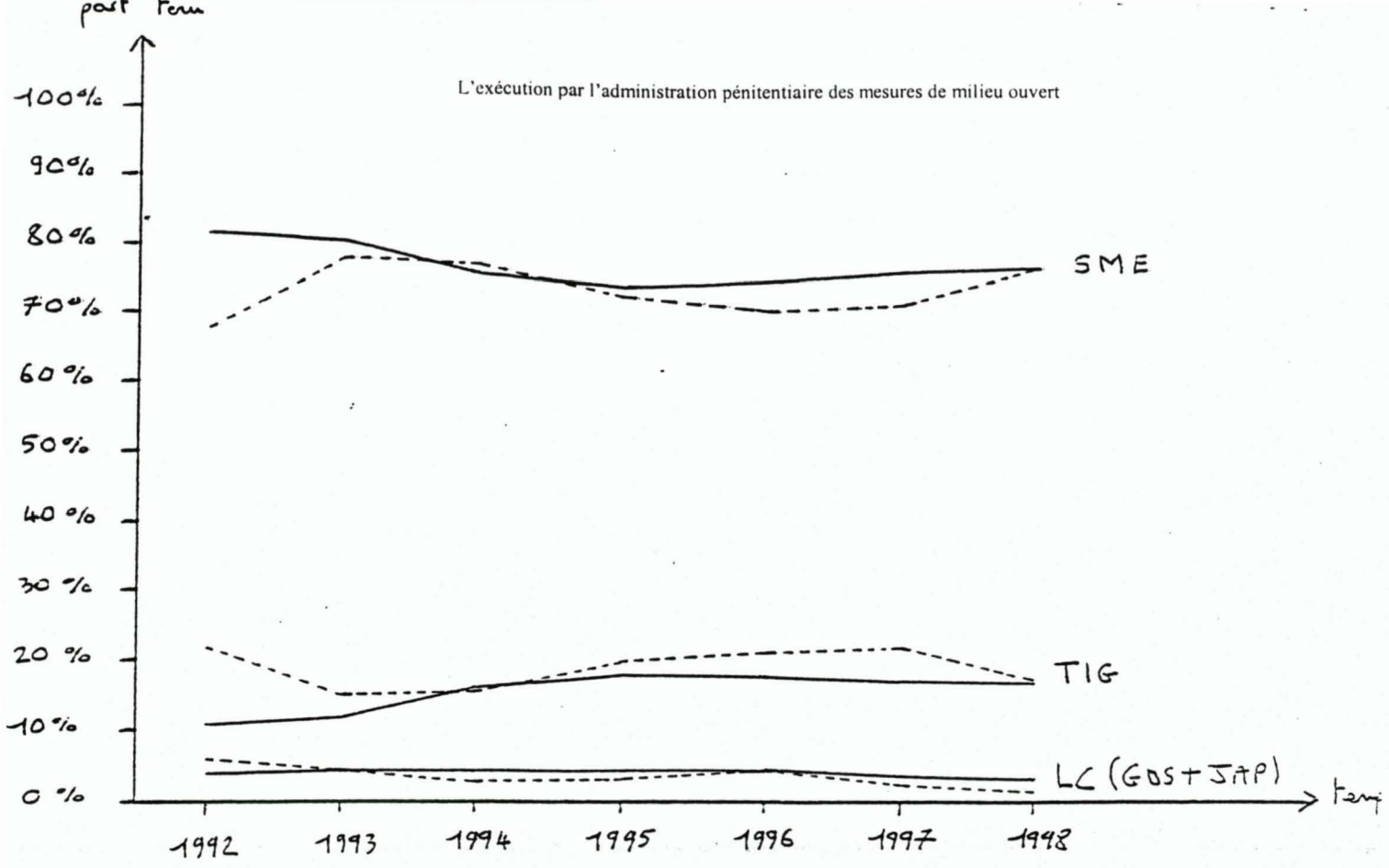
1992

	Au niveau national		Au niveau du CPAL de Nantes	
	Part tenue	Evolution	Part tenue	Evolution
SME	81 %	- 3,2 %	67,6 %	- 36,4 %
TIG	11 %	+ 15,2 %	22 %	- 2,7 %
LC GDS	0,8 %	- 9,6 %	1,2 %	+ 50 %
LC JAP	3,1 %	- 11,1 %	4,9 %	- 16 %



- LC GDS au niveau national
- LC GDS au niveau du CPAL de Nantes
- LC JAP au niveau national
- LC JAP au niveau du CPAL de Nantes





- SME au niveau national
- SME au niveau du CPAL de Nantes
- TIG au niveau national
- TIG au niveau du CPAL de Nantes
- LC (GDS+JAP) au niveau national
- LC (GDS+JAP) au niveau du CPAL de Nantes

## ANNEXE 5

### ECHELLE DE GRAVITE DES PEINES CONTRAVENTIONNELLES, CORRECTIONNELLES ET CRIMINELLES



M I L O U V E R T	1	Peine complémentaire avec sursis	Peines contra- ven- tion- nelles
	1	Amende avec sursis	
	1	Peine privative ou restrictive de droits avec sursis	
	2	Peine complémentaire	
	2	Amende	
	2	Peine privative ou restrictive de droits	
	3	Amende + peine complémentaire	
	3	Peine privative ou restrictive de droits + peine complémentaire	
M I L O U V E R T	4	Peine complémentaire avec sursis	Peines correc- tion- nelles
	4	Peine privative ou restrictive de droits avec sursis	
	4	Travail d'intérêt général avec sursis	
	4	Jour amende avec sursis	
	4	Amende avec sursis	
	4	Emprisonnement correctionnel avec sursis simple total	
	5	Peine complémentaire	
	5	Peine privative ou restrictive de droits	
	5	Travail d'intérêt général	
	5	Jour amende	
	5	Amende	
	6	Emprisonnement correctionnel avec sursis mise à l'épreuve total	
	7	Emprisonnement correctionnel avec sursis-TIG total	
	8	Peine privative ou restrictive de droits + peine complémentaire	
9	Travail d'intérêt général + peine complémentaire		
10	Jour amende + peine complémentaire		
11	Amende + peine complémentaire		
12	Amende + peine privative ou restrictive de droits		
13	Amende + peine privative ou restrictive de droits + peine complémentaire		
Mf	14	Emprisonnement correctionnel avec sursis simple partiel	
Mf/o	15	Emprisonnement correctionnel avec sursis mise à l'épreuve partiel	
Mf/o	16	Emprisonnement correctionnel avec sursis-TIG partiel	
Mf	17	Emprisonnement correctionnel	
Mf/o	18	Emprisonnement correctionnel + peine complémentaire	
Mf/o	19	Emprisonnement correctionnel + jour-amende	
Mf/o	20	Emprisonnement correctionnel + amende	
Mf/o	21	Emprisonnement correctionnel + jour-amende + peine complémentaire	
Mf/o	22	Emprisonnement correctionnel + amende + peine complémentaire	
Mo	23	Réclusion* criminelle avec sursis simple total	Peines crimi- nelles
Mo	24	Réclusion* criminelle avec sursis mise à l'épreuve total	
Mo	25	Réclusion* criminelle avec sursis-TIG total	
Mf	26	Réclusion* criminelle avec sursis simple partiel	
Mf/o	27	Réclusion* criminelle avec sursis mise à l'épreuve partiel	
Mf/o	28	Réclusion* criminelle avec sursis-TIG partiel	
Mf	29	Réclusion* criminelle	
Mf/o	30	Réclusion* criminelle + peine complémentaire	
Mf/o	31	Réclusion* criminelle + amende	
Mf/o	32	Réclusion* criminelle + amende + peine complémentaire	

**ECHELLE DE GRAVITE (DES PEINES CONTRAVENTIONNELLES, CORRECTIONNELLES ET CRIMINELLES)**

(\*ou détention)